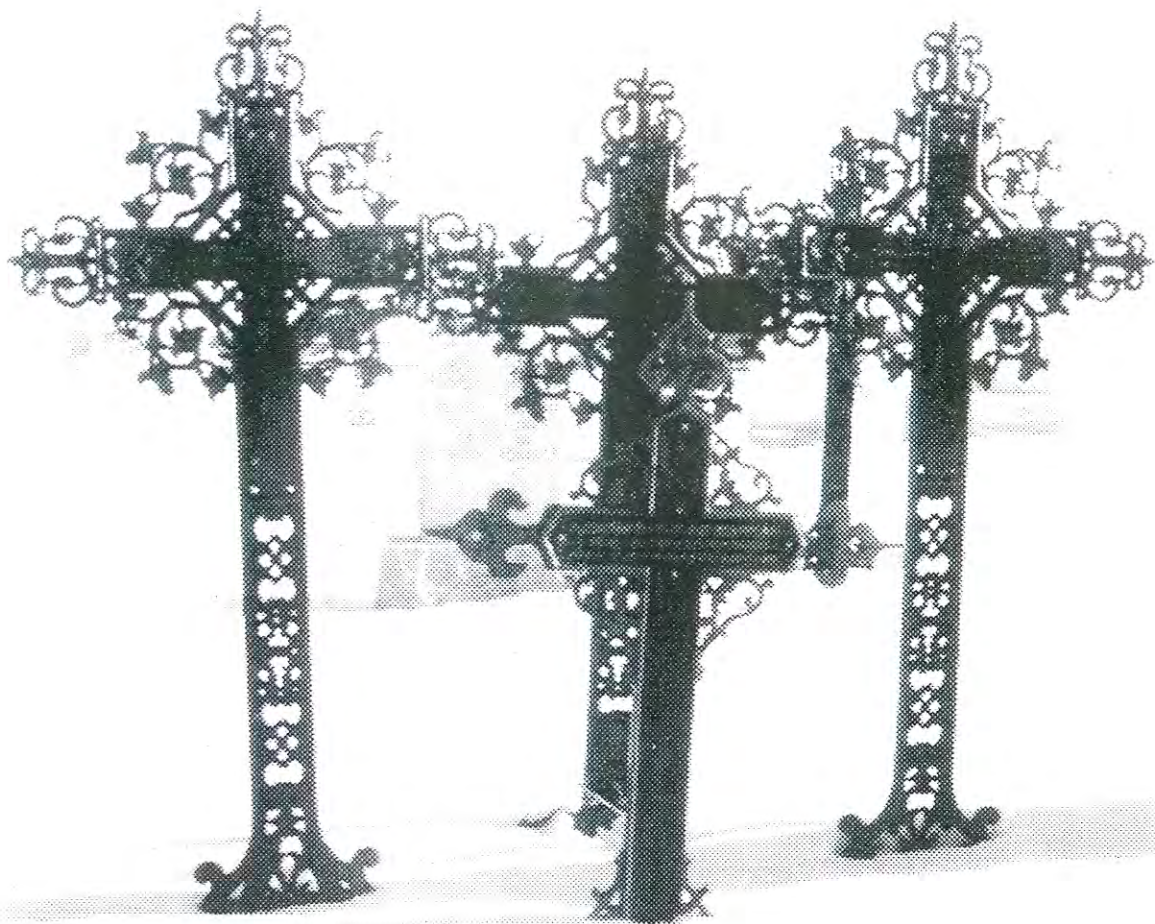


Le patrimoine de nos cimetières



s'entendre pour agir



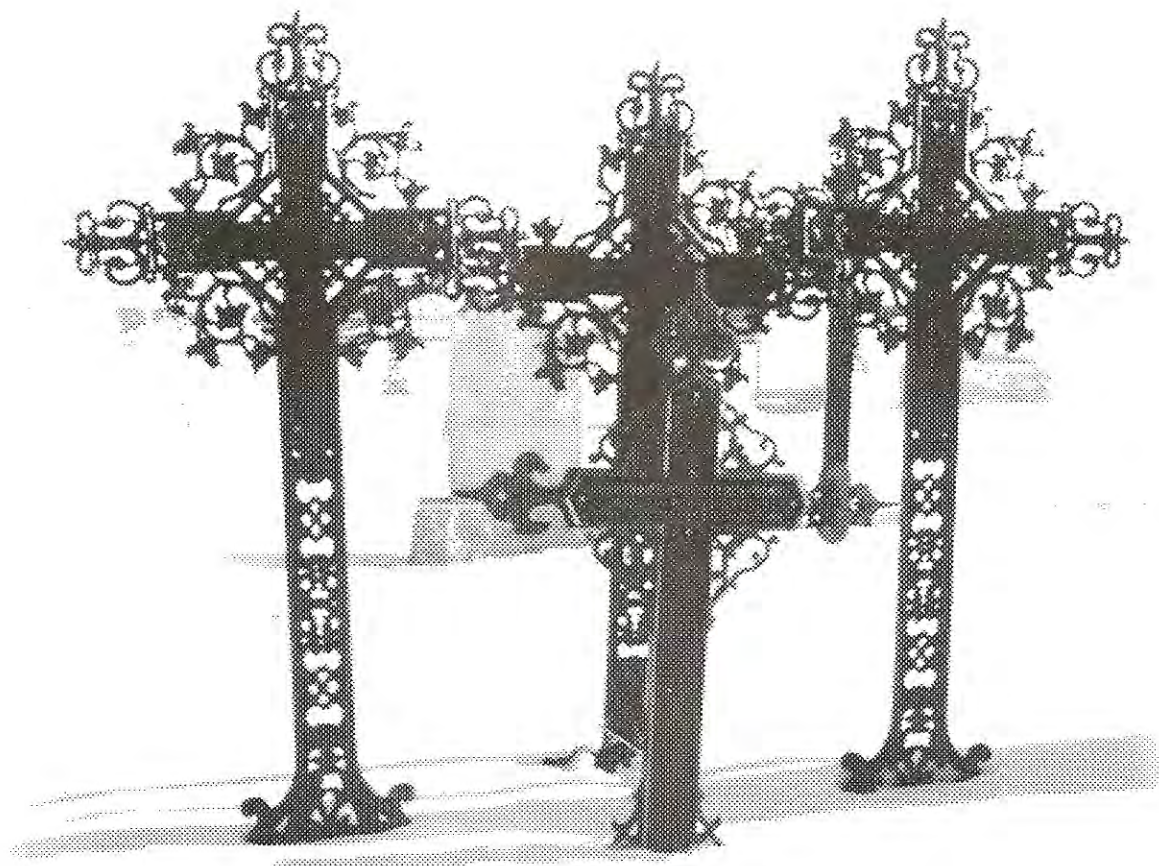
CENTRE FUNÉRAIRE
CÔTE-DES-NEIGES



Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications



CIMETIÈRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES



Cimetière de Saint-Séverin, en Beauce, 25 octobre 1997
(photo : Alain Tremblay, Écomusée de l'Au-Delà)

Organisation du colloque :

Alain Tremblay, Écomusée de l'Au-Delà

Commanditaires :

Ministère de la Culture et des Communications du
Québec, Direction régionale de Montréal
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges de Montréal
Centre funéraire de la Côte-des-Neiges inc.

Auteurs :

Henri Barras, Marc Drouin, Michel J. Fortin,
Lorraine Guay, Edgar Wilson

Traduction, adaptation des textes :

Jean Lachapelle, François Gauthier

*Conception et rédaction des textes
de présentation du cahier des participants :*

Jean Lachapelle

Collaborateurs :

André Beauchamp, Gérard Beaudet, Dinu Bumbaru,
Pierre Daveluy, Marc Drouin, Monique Élie,
Brigitte Garneau, Bernard Genest, M^e Michel Gosselin,
Raymond Gros-Louis, Lorraine Guay, Michel Lessard,
Serge Montreuil, Michel Paradis, France Rémillard,
Jean Simard

Remerciements :

Monique Barriault, Christiane Carl, Alain Chartier,
Marcel Dubé, Jean-Claude Germain, Sylvie Guilbault,
Guy Joron, Guy Langevin, Martin Marquis,
Claude Plante, Cyrille Simard, Yoland Tremblay,
abbé Claude Turmel, Pierre Valiquette
le Centre de conservation du Québec,
le Conseil des Monuments et Sites du Québec,
Héritage Montréal, Les Amis de la Montagne,
Parcs Canada, le Cimetière Mont-Royal,
la Fondation du Patrimoine religieux,
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal,
la Coalition pour la promotion et
l'enseignement de l'histoire au Québec,
le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges,
le Musée des Religions de Nicolet, l'Université Laval,
l'Université du Québec à Montréal,
la Coalition démocratique de Montréal

Conseil d'administration de l'Écomusée de l'Au-Delà :

Alain Tremblay, *président*
Warren Randall MacDonald, *vice-président*
Martin Marquis, *secrétaire-trésorier*
Gaétan Crête, *administrateur*
Jean Landry, *administrateur*
Laval Létourneau, *administrateur*

Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir



Actes du colloque

tenu à

l'Université Laval,
les 23 et 24 octobre 1997

et à

l'Hôtel Taj Mahal, à Montréal,
les 30 et 31 octobre 1997

*Ce colloque a été organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà, en collaboration
avec le Centre de Conservation du Québec, Héritage Montréal, Parcs Canada
et le Conseil des monuments et sites du Québec.*

Écomusée de l'Au-Delà

C.P. 365, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3
Téléphone : (514) 528-8826  Télécopieur : (514) 528-1359

Prix : 20 \$ (frais postaux inclus)

Disponible en écrivant à :

Écomusée de l'Au-Delà

C.P. 365, succursale C

Montréal (Québec) H2L 4K3

Correction : Pierre Daveluy

*Publication assistée par ordinateur (PAO)
et traitement infographique : Serge Montreuil*

© Écomusée de l'Au-Delà, 1998

ISBN 2-9805925-0-1

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1998

Bibliothèque nationale du Canada

Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation de l'Écomusée de l'Au-Delà.

Préface

Au nom de l'Écomusée de l'Au-Delà, j'aimerais d'abord remercier tous ceux, trop nombreux pour que nous puissions les nommer ici, qui ont travaillé, et ce, bénévolement la plupart du temps, pour faire de ce colloque un succès, et tout particulièrement les membres du Conseil d'administration.

Comme le dévouement ne suffit pas pour préparer un tel événement, l'Écomusée a dû faire appel à des commanditaires. Je pense qu'il est important ici de mentionner nos trois principaux. Premièrement, un merci particulier aux administrateurs du cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal pour avoir été les premiers à croire à ce projet et à y apporter une généreuse contribution. Ensuite, nous tenons à remercier le ministère de la Culture et des Communications du Québec, particulièrement à la direction de Montréal, pour son appui et ses conseils. Pour terminer, un grand merci au Centre funéraire Côte-des-Neiges inc., pour son soutien financier.

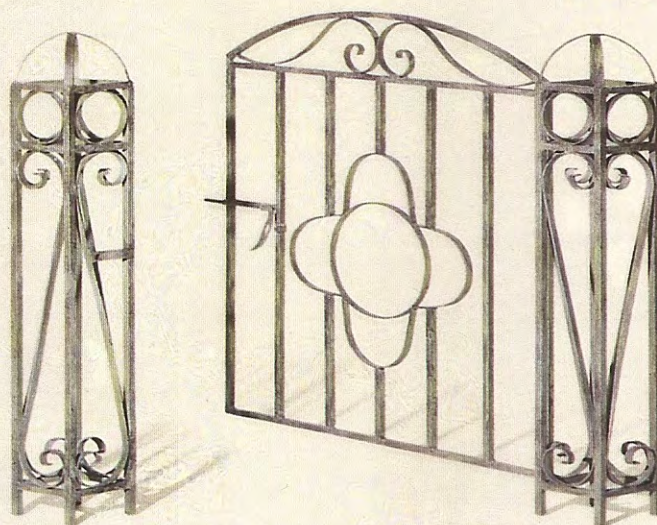
Enfin, étant donné la riche documentation à laquelle on a eu accès pour la préparation de ce colloque, nous avons choisi d'inclure dans cette publication, en annexe, le cahier des participants, ce qui permettra, nous l'espérons, à ce documents d'être un véritable outil de référence pour tous ceux que la question intéresse.

Depuis la fin du colloque, les recommandations contenues dans la déclaration finale se concrétisent. Un groupe de travail et différents comités ont été créés et sont déjà à l'oeuvre.



Alain Tremblay
président

NOUS AIMERIONS
VOUS RAPPELER
QUE NOUS SOMMES
OUVERTS...



AUX CROYANCES,
AUX RITES ET
AUX VOLONTÉS
DE CHACUN.

Nous sommes humains. C'est ce qui nous unit. C'est aussi ce qui nous distingue. Dans la vie comme dans la mort. Car nous ne concevons ni ne célébrons tous la mort de la même façon. C'est un choix. C'est surtout un droit. C'est pourquoi le Centre funéraire Côte-des-Neiges offre dans un même lieu un ensemble de

services intégrés et personnalisés, adaptés aux multiples croyances religieuses et culturelles ainsi qu'aux volontés et rituels particuliers à chacun. Facile d'accès – il est situé sur le site du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges – il demeure un lieu de recueillement et de rassemblement exceptionnel.

LE PRÉ-ARRANGEMENT À CÔTE-DES-NEIGES : UN SEUL SITE, UNE SEULE DÉMARCHE.



CENTRE FUNÉRAIRE
CÔTE-DES-NEIGES

4525, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3V 1E7

TÉL.: 342-8000, 1 888 342-6565

Table des matières

Déclaration finale	7
Groupe de travail sur le patrimoine funéraire	9
Comités formés à la suite du colloque	10
Avant-propos	11
 <i>Le colloque en bref</i>	
Programme du colloque	13
Résumés des conférences et des ateliers	14
 <i>Textes des conférences</i>	
<i>Le macro-inventaire : une banque d'information de toute première importance pour l'étude du patrimoine funéraire au Québec</i>	
Bernard Genest	23
<i>Le patrimoine funéraire en détresse? La réalité juridique derrière l'émotivité!</i>	
M ^e Michel Gosselin	32
<i>Le cimetière est un patrimoine vivant</i>	
Jean Simard	43
<i>Le message autochtone</i>	
Raymond Gros-Louis	47
<i>La restauration du cimetière de Château-Richer : un projet-pilote</i>	
France Rémillard	49
<i>Du parc Forillon au lieu historique national du Fort-Témiscamingue en passant par Grand-Pré et Batoche : la gestion des cimetières et sépultures à Parcs Canada.</i>	
Monique Élie	55
<i>Les conditions de dialogue dans une situation controversée</i>	
André Beauchamp	65
<i>Les cimetières de paroisses, hauts lieux du patrimoine</i>	
Michel Lessard	70

Table des matières cahier des participants au colloque

Avant-propos	77
<i>Québec, 23 octobre 1997</i>	
Nos savoirs et nos pouvoirs à propos des cimetières du Québec	79
Atelier I	80
<i>Québec, 24 octobre 1997</i>	
Reconnaissance	81
Atelier II	82
<i>Montréal, 30 octobre 1997</i>	
Sur le terrain	83
Atelier III	84
<i>Montréal, 31 octobre 1997</i>	
Pour une heureuse continuité	85
Atelier IV	86
Pour une déclaration finale	87
Brefs aperçus	89
À considérer dans la gestion de cimetières abandonnés	92
Exemple de fiche d'intervention	93
Comptes rendus	95
<i>Lorraine Guay</i>	
Rendez-vous avec la Mort dans le fleuve et les îles du Saint-Laurent	100
<i>Michel J. Fortin</i>	
Interventions de mise en valeur du patrimoine funéraire à la Maison du granit	106
<i>Elizabeth A. Shepard (traduction libre de Jean Lachapelle)</i>	
Questions de pierre. La restauration des cimetières historiques à Boston	107
Points de vue	
<i>Marc Drouin</i>	
Patrimoine funéraire passé, présent et avenir	110
<i>Brigitte Garneau</i>	
En accusant l'Église, visons-nous la bonne cible	112
<i>Edgar Wilson</i>	
Bientôt, les morts n'existeront plus... ..	113
<i>Henri Barras</i>	
Le cimetière	115
Bibliographie et sites Internet	117
Comité organisateur et remerciements	123

Colloque « Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir »

Déclaration finale

Attendu la très grande richesse patrimoniale des cimetières au Québec, richesse des sites par leur aménagement et leurs biens immobiliers funéraires, où les citoyens de toutes générations peuvent se rappeler leurs origines et leurs appartenances sociales, culturelles et religieuses,

Attendu que ces cimetières sont peu connus et sont souvent victimes de désaffection, suite à la dispersion des familles et aux changements survenus dans les attitudes et les pratiques entourant la mort,

Attendu les menaces qui pèsent sur ces lieux patrimoniaux :

- exposition aux éléments naturels et à la pollution, au vol et au vandalisme,
- ressources limitées et connaissances insuffisantes tant qu'à leur conservation et leur entretien,
- encombrement, banalisation,
- absence d'une politique commune de gestion et de protection de ces biens,

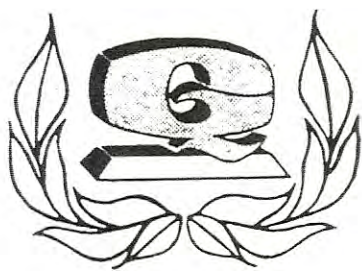
Attendu enfin l'intérêt croissant de la population pour la redécouverte du patrimoine sous toutes ses formes, patrimoine dont elle est la première fiduciaire,

les participants au colloque « *Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir* », tenu à Québec et à Montréal les 23, 24, 30 et 31 octobre 1997 par l'Écomusée de l'Au-Delà et ses partenaires, conviennent de poursuivre et d'intensifier les efforts en vue de :

1. METTRE À JOUR les connaissances à ce sujet;
2. DIFFUSER ces connaissances, particulièrement les expériences réussies de conservation en ce domaine;
3. CRÉER DES ALLIANCES entre pouvoirs publics, propriétaires gestionnaires, organismes amis du patrimoine et population locale.

Afin de faire suite à ces recommandations, un groupe permanent de travail a été constitué. Ce groupe préparera la mise en oeuvre des moyens suivants : *réseau national* d'observateurs-amis des cimetières, *répertoire et guides* méthodologiques accessibles à un large public, *site Web*, *structure de financement* (fondation), *projet pédagogique* auprès des jeunes.

À Montréal, le 7 novembre 1997



Québec Granite inc.

Fabricant et restaurateur de monuments funéraires

*Les administrateurs de cimetières,
conscients de la richesse patrimoniale de ces lieux,
entreprennent des inventaires minutieux
de leurs biens et de leurs monuments,
et créent des zones d'installation avec des critères spécifiques.*

*Québec Granite félicite ces initiatives,
mais rappelle que ces critères ne doivent pas être un obstacle
à la création de nouvelles formes de monuments funéraires.*

Québec Granite souhaite longue vie au groupe de travail!

Québec Granite, inc.
M. Denis Delisle, président
Fabricant et restaurateur de monuments
1856, rue Darling, Montréal, (Québec), H1W 2W6
Tél : (514) 523-2135  Téléc. : (514) 524-5545

Groupe de travail sur le patrimoine funéraire

M. Jean Bianchi	Anthropologue
M. Mario Brodeur	Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Direction régionale de Montréal
M. Dinu Bumbaru	Directeur des programmes à Héritage Montréal
M. Alain Chartier	Président, Centre funéraire Côte-des-Neiges
M ^{me} Myriam Cloutier	Directrice des relations publiques, Compagnie du cimetière Mont-Royal, Montréal
M. Denis Croteau	Professeur de Sciences humaines au Cégep de Sainte-Foy
M. Réda Daoud-Bixi	Muséologue
M. Jean Décarie	Urbaniste
M ^{me} Luce Desaulniers	Anthropologue, directrice de la revue <i>Frontières</i>
M. Julien Desormeaux	Fossoyeur
M. Denis D'Etcheverry	Vice-président, Urgel Bourgie
M. François Drouin	Directeur du cimetière Belmont, Québec
M. Réjean Dubeau	Ex-administrateur de cimetières et de salons funéraires
M ^{me} Monique Élie	Archéologue, Service de gestion du patrimoine de Parcs Canada
M. David Faulkner	Comptable
M ^{me} Brigitte Garneau	Anthropologue
M. Bernard Genest	Responsable du secteur Ethnologie et diffusion du patrimoine au ministère de la Culture et des Communications du Québec
M ^e Michel Gosselin	Avocat, Gosselin & Associés
M ^{me} Lorraine Guay	Géographe, étudiante au doctorat à l'Université Laval
M ^{me} Sylvie Guilbault	Coordonnatrice, Les Amis de la montagne
M. Jean Lachapelle	Diplômé de l'UQAM en études sur la mort, chercheur autonome
M. Daniel Lapierre	Directeur du cimetière de Granby
M. Guy Lapointe	Théologien, professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal
M. Marcel Laverdière	Relationniste, Association des détaillants de monuments du Québec
M ^{me} Diane LeBlanc	Directrice de la Société du patrimoine religieux de Saint-Hyacinthe
M. Yves Légaré	Vice-président, Alfred Dallaire inc.
M. André Lépine	Professeur, Département de thanatologie, Cégep de Rosemont
M. Michel Lessard	Historien, professeur à l'UQAM, membre du Conseil des monuments et sites du Québec
M. John Maheu	Secrétaire général, Corporation des Thanatologues du Québec
M ^{me} Monique Morin	Directrice du cimetière Mont-Marie, Lévis
M ^{me} Michèle Paradis	Directrice du Musée des religions de Nicolet
M. Stéphane Paradis	Technicien en applications multi médias
M. Jean-François Parent	Président, Urgel Bourgie
M. Gilles Poirier	Président, Magnus Poirier inc.
M ^{me} France Rémillard	Chimiste, restauratrice au Centre de conservation du Québec
M. Yvon Rodrigue	Vice-président, Centre funéraire Côte-des-Neiges inc.
M. Jean Simard	Ethnologue, professeur à l'Université Laval et membre de la Commission des biens culturels du Québec
M ^{me} Natalie Tomasi	Directrice, Fondation du patrimoine religieux du Québec
M. Brian Tregget	Directeur du cimetière Mount-Hermon, Sillery
M. Alain Tremblay	Président de l'Écomusée de l'Au-Delà
M. Yoland Tremblay	Directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal
Abbé Claude Turmel	Directeur du comité de construction et art sacré, Archevêché de Montréal

Comités formés à la suite du colloque

Comité de législation

*Myriam Cloutier
Réjean Dubeau
M^e Michel Gosselin
Daniel Lapierre
Yves Légaré
Monique Morin
Jean-François Parent
Gilles Poirier
Yvon Rodrigue
Alain Tremblay
Yoland Tremblay*

Répertoire

*Jean Bianchi
Dinu Bumbaru
Alain Chartier
Jean Décarie
Monique Élie
Brigitte Garneau
Bernard Genest
Lorraine Guay
Jean Lachapelle
Michel Lessard
Michèle Paradis
France Rémillard
Jean Simard
Brian Tregget
Alain Tremblay*

Finances

*Mario Brodeur
François Drouin
David Faulkner
Natalie Tomasi *
Alain Tremblay
Yoland Tremblay*

Projets pédagogiques

*Denis Croteau
Julien Desormeaux
Bernard Genest
Guy Lapointe
Marcel Laverdière
John Maheu
Jean Simard
Alain Tremblay*

Communications et diffusion

*Jean Bianchi
Réda Daoud-Bixi
Denis D'Etcheverry
André Lépine
Stéphane Paradis
Alain Tremblay*

Projet Sorel

*(projet pilote de mise en valeur du cimetière de Sorel)
(étude de cas)*

*Diane LeBlanc
Alain Tremblay*

* À titre d'observatrice seulement.

Avant-propos

Le succès de ce colloque peut être mesuré en considérant la spécialisation respective et l'autorité des différents conférenciers, l'ampleur de leurs diverses compétences, de même que la haute qualité des textes qu'ils ont émis. Plus remarquable encore, la réussite du colloque a tenu à l'empressement et au grand intérêt manifestés par chacun des participants tout à l'écoute des constats et opinions des autres, et ce, malgré des vues non nécessairement coïncidentes. Ainsi, fort heureusement, ce qui encore récemment s'avérait impasse stérile menaçant de dégénérer en dialogue de sourds, a évolué vers la découverte de convergences, vers la clarification des divergences, un raffinement des positions individuelles, un développement d'un langage commun, vers un agenda de discussions.

Un tour d'horizon avec différents points de repère, présentant différents acteurs du milieu, nous aidera à mieux comprendre toute la portée de notre colloque *Le patrimoine de nos cimetières*, et de son thème, *s'entendre pour agir*.

Tout d'abord, considérons la tradition religieuse qui, pendant si longtemps, se présentait en même temps et comme signifiant et comme signifié dans ce domaine de la commémoration. De nos jours, de plus en plus, le pouvoir religieux réévalue ou abandonne ses anciennes ambitions tout en assumant quand même sa part de nouveaux défis, mais cette fois, plutôt comme simple conseiller parmi d'autres. Dans ce champ d'activité devenu fortement laïcisé, on fait maintenant appel à l'État, d'une part pour légiférer cohérence, conservation et continuité, d'autre part pour établir un cadre valable à long terme, tant fiscal que démographique, dans lequel pourront correctement opérer propriétaires et administrateurs de cimetières. Entre-temps, des spécialistes dans l'art et la science de la conservation façonnent outils et méthodologies nécessaires à leur tâche, espérant que, en l'absence virtuelle de toute assurance, ils ne deviendront pas la voix criant dans le désert, que leur travail sera utile, que leur expertise sera utilisée. De son côté, l'industrie funéraire navigue difficilement autour de ce paysage aux contours mal définis, tentant d'entrevoir les tendances d'une société aux attitudes ambiguës et ambivalentes concernant la finitude de l'existence humaine. Et il nous faut prendre en considération cette société, elle-même aux prises avec cette déroutante marée de transition, déroutante à un point tel que même la transition est devenue récemment élément d'héritage culturel. Cette société doit examiner et contre-examiner tout le legs de nos traditions et rituels. Mais selon quels critères, quand, bien que perpétuellement à la recherche de valeurs universelles, et insatisfaits sans elles, nous sommes de plus en plus désillusionnés et sceptiques vis-à-vis toute valeur dite universelle !

Enfin, à la lecture des textes reçus, avec comme un mélange de fierté et d'humilité, nous percevons encore la touche indispensable du simple citoyen, non pas celle marquée de la violente et imprévisible opinion publique, avec ses tempêtes et tensions éphémères, mais plutôt celle de l'individu à l'implication tranquille et pratique faite au niveau local. Souvent bénévole, y allant même de sa contribution financière, par son étude patiente sur place, ses travaux d'entretien ou de conservation, ce simple citoyen donne ainsi sens et dimensions à sa propre vie tout en établissant un lien intime et respectueux avec son histoire.

À l'exemple de ce dernier, il est à souhaiter que ce colloque soit un stimulant pour nous faire passer de la théorie à l'action. Le patrimoine est sujet non seulement aux effets des agents naturels de dégradation, il est également sujet aux effets de nos sensibilités et interprétations changeantes selon l'époque. À chaque génération, chacun a à réévaluer l'ensemble de ses biens patrimoniaux, et de là, à concevoir son propre tableau du passé. Le patrimoine ne peut être considéré seulement comme biens quelconques ayant fait leur temps, que l'on peut enterrer, abandonner, mais plutôt comme repères, lieux vivants de méditation, lieux de découverte de soi, lieux de nouvelles inspirations.

W. R. MacDonald,
vice-président
Écomusée de l'Au-Delà

Traduit de l'anglais par Marc Drouin

Corporation du cimetière Mont-Marie



152, rue du Mont-Marie
Lévis (Québec) G6V 8X1



Cimetière Mont-Royal

Un jardin pour la vie

Un arboretum - Un sanctuaire d'oiseaux

Des paysages multiples où collines et vallées s'entrecroisent

1297 Chemin de la Forêt, Outremont



Centre de conservation
du Québec

1825, rue Semple
Québec (Québec) G1N 4B7
Téléphone : (418) 643-7001
Télécopieur : (418) 646-5419

<http://www.ccq.mcc.gouv.qc.ca>

Au service du patrimoine mobilier



Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

Programme du colloque

Objectifs du colloque :

- Faire le bilan de la situation • Délimiter le patrimoine funéraire
- Établir des critères pour la reconnaissance • Proposer des moyens d'intervention
- Élaborer une stratégie de gestion des cimetières

Q u é b e c



Connaissance et reconnaissance du patrimoine de nos cimetières

23 octobre 1997

*Nos savoirs et nos pouvoirs
à propos des cimetières du Québec*

*Animation : M^{me} Michèle Paradis, directrice du Musée
des religions de Nicolet.*

*Conférence : M. Bernard Genest, Responsable du
secteur Ethnologie et diffusion du patrimoine au ministère
de la Culture et des Communications du Québec.*

*Le macro-inventaire : une banque d'information
de toute première importance pour l'étude du
patrimoine funéraire au Québec.*

*Conférence : M^e Michel Gosselin, Gosselin & Associés.
Le patrimoine funéraire en détresse? La réalité
juridique derrière l'émotivité!*

Atelier et synthèse

24 octobre 1997

Reconnaissance

*Animation : M^{me} Michèle Paradis, directrice du Musée
des religions de Nicolet.*

*Conférence : M. Jean Simard, ethnologue, professeur à
l'Université Laval, membre de la Commission des biens
culturels du Québec.*

Le cimetière est un patrimoine vivant.

*Conférence : M. Raymond Gros-Louis, membre de la
communauté huronne-wendat.*

Le message autochtone

Atelier et synthèse

M o n t r é a l



Différentes façons d'agir

30 octobre 1997

Sur le terrain

*Animation : M. Gérard Beaudet, professeur à l'Institut
d'urbanisme de l'Université de Montréal et président de
Héritage Montréal.*

*Conférence : M^{me} France Rémillard, chimiste, restaura-
trice au Centre de conservation du Québec.*

Expérience de restauration à Château-Richer.

*Conférence : M^{me} Monique Élie, archéologue, Service de
gestion du patrimoine de Parcs Canada.*

*Du parc Forillon au lieu historique national du Fort-
Témiscamingue en passant par Grand-Pré et
Batoche : la gestion des cimetières et sépultures à
Parcs Canada.*

Atelier et synthèse

31 octobre 1997

Pour une heureuse continuité

*Animation : M. Gérard Beaudet, professeur à l'Institut
d'urbanisme de l'Université de Montréal et président de
Héritage Montréal.*

*Conférence : M. André Beauchamp, ex-président du
BAPE, président de Enviro-Sage inc.*

*Les conditions de dialogue dans une situation
controversée.*

*Conférence : M. Michel Lessard, historien, professeur à
l'Université du Québec à Montréal, membre du Conseil
des monuments et sites du Québec.*

*Les cimetières de paroisses, hauts lieux
du patrimoine*

Atelier et synthèse.

Déclaration finale.



Visite du cimetière Mont-Royal. Les participants au colloque discutent d'un travail de restauration. (photos : Écomusée de l'Au-Delà)



Le macro-inventaire : une banque d'information de toute première importance pour l'étude du patrimoine funéraire au Québec

Conférence de M. Bernard Genest, responsable du secteur Ethnologie et diffusion du patrimoine au ministère de la Culture et des Communications.

Lors de sa conférence, M. Genest nous a présenté les différents aspects composant le macro-inventaire. Cette étude, échelonnée sur une période de 5 à 6 ans et terminée en 1982, présente l'ensemble du patrimoine visible à partir de cinq volets, à savoir les photographies aériennes, le paysage architectural, l'histoire et l'archéologie, l'inventaire ethnologique ainsi que les églises et les œuvres d'art. Notons que le corpus étudié n'incluait pas Montréal et Québec. Cette importante source de documentation permet de dresser un portrait général du paysage religieux québécois et devient, de ce fait, un outil incontournable pour quiconque s'intéresse à ce patrimoine.

Cependant, datant de 15 ans, le macro-inventaire n'est pas à jour. M. Genest soulignait aussi l'inégalité du traitement des grilles utilisées et suggérait, entre autres, d'ajouter une synthèse des différents volets. De plus, étant donné l'année de sa réalisation, ce document n'est pas informatisé. Par ailleurs, il est mis à la disposition du public dans les régions.



M^{me} Myriam Cloutier, directrice des relations publiques de la Compagnie du cimetière Mont-Royal, fait visiter le cimetière. (photo : Écomusée de l'Au-Delà)

*Le patrimoine funéraire en détresse?
La réalité juridique derrière l'émotivité!*

Conférence de M^e Michel Gosselin, Gosselin & Associés.

D'un point de vue juridique, le patrimoine funéraire québécois soulève également des questions intéressantes et complexes. Il s'agit d'un domaine où la réalité juridique doit faire face à de solides croyances populaires ancrées dans nos mœurs et dans notre tradition catholique romaine.

L'exposé de M^e Gosselin a permis de démystifier certaines composantes de la réalité juridique entourant le patrimoine funéraire québécois. En particulier, les distinctions fondamentales entre un « ouvrage funéraire » et un « lot de cimetière » ont été abordées par M^e Gosselin. Il s'agit de la distinction fondamentale sur laquelle reposent les questions complexes de la propriété, de la responsabilité, de la disposition et de la perpétuité des ouvrages funéraires érigés sur les lots de cimetière.

Le texte de M^e Gosselin rappelle que le cimetière catholique romain est un bien d'Église et hors commerce; en conséquence il ne saurait être question de vente d'un lot de cimetière. Il s'agit plutôt d'une concession pour un temps défini et cette concession ne peut en aucun cas être consentie à perpétuité. Enfin, l'auteur distingue le régime de droit applicable à l'ouvrage funéraire érigé sur le lot de cimetière de celui applicable au fonds qu'est le lot de cimetière.



Le cimetière est un patrimoine vivant

Conférence de M. Jean Simard, professeur à l'Université Laval, membre de la Commission des biens culturels du Québec

Lors de cette conférence, M. Simard nous a proposé deux exemples bien différents de conservation et de mise en valeur des cimetières. Il a cherché à montrer l'importance de l'engagement des citoyens dans la sauvegarde de leur patrimoine.

Le premier cas, l'église et le cimetière anglicans de Springbrook, démontrait l'engagement de la communauté dans un projet de mise en valeur du patrimoine religieux. L'objectif du travail visait, entre autres, à fournir des instruments d'interprétation à partir du cimetière. Ce dernier devenait le point de départ, mais également le point d'arrivée de la recherche. Ainsi à partir des informations venant du cimetière, il a été possible de reconstituer une communauté disparue dont les descendants sont dispersés. Ce projet donna aussi lieu à des réunions sociales et familiales qui se sont répétées durant quelques années ainsi qu'à un centre d'interprétation qui fut ouvert pendant quelques saisons estivales.

Le second cas, celui de Thefford Mines présente un tout autre visage. Dans ce cas, c'est la communauté qui veut revaloriser le cimetière maintenant enfoui sous de la pierre concassée. Cependant, la fabrique et le curé ignorent les demandes des paroissiens, ce qui a entraîné plusieurs conflits. Le principal problème consiste en un manque de consultation avec la population; des procédures judiciaires ont même eu lieu, ce qui n'a fait qu'envenimer la situation. M. Simard souligne le fait que si la population n'est pas partie prenante à la conservation d'un lieu patrimonial comme un cimetière, il peut y avoir des conséquences négatives à plus d'un égard.



Reconnaissance du patrimoine funéraire autochtone

Conférence de M. Raymond Gros-Louis, membre de la communauté huronne-wendat.

M. Gros-Louis entretient l'assistance relativement à la spiritualité de son peuple entourant la mort et les rites funéraires. Pour cette phase de la vie, comme pour les autres, les autochtones sont très liés à la nature et à la terre. Pour eux, la mort ne signifie pas la fin de toutes relations avec ceux qui nous quittent, puisqu'ils croient que l'esprit demeure avec les vivants.

Leurs rites funéraires contribuent donc à maintenir les liens avec les Anciens. Les cérémonies funèbres, comme plusieurs autres occasions, débutent par la purification. Des objets traditionnels divers, des herbages, des chants, notamment, en constituent des éléments.

Le conférencier est d'avis que le cimetière est un lieu de continuité. Pour les résidents des réserves comme pour les autres communautés, il reconnaît que des problèmes d'espace, de conservation et de mise en valeur existent. Par contre, il pense qu'il faut instaurer un climat de spiritualité avant de se préoccuper des aspects matériels de la mort.

M. Gros-Louis explique qu'il s'est donné comme mission d'enseigner aux jeunes les traditions, à l'occasion, entre autres, du décès d'un des leurs. En résumé, il insiste sur l'importance de l'éducation auprès des jeunes, afin que la réalité de la mort ne soit pas évacuée. Il croit aussi en un respect essentiel de la part de tous entourant la mort.



Résumé des conférences et des ateliers

par Ginette Descoste et Mélanie Jacob

Atelier du 23 octobre

La première journée du colloque « Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir » semble avoir bien rempli son mandat puisque des recommandations furent énoncées.

1. Diffuser l'information pour créer un sentiment d'appartenance de la part des citoyens, un sentiment autre que celui de parenté.
2. Sensibiliser les municipalités à l'importance du patrimoine des cimetières.
3. Faire une publication sur les cimetières (aperçu général de la situation) qui commanderait éventuellement une mise en ordre des données sur le sujet.
4. L'importance de créer des alliances entre les citoyens et les autorités religieuses.

Recommandations

- Mettre l'information du macro-inventaire à jour. Sur ce point, l'idée d'un comité d'observateurs a été présentée, un peu sous la forme d'association d'amis des cimetières.
- Diffuser l'information : autant les nouvelles données sur le patrimoine que les exemples de projets réussis.
- Penser en partenaires, avec l'Église, les municipalités, les spécialistes, l'industrie privée et les communautés locales, etc.
- Traiter le patrimoine des cimetières de Montréal selon la spécificité même de cette ville, tout en conservant des caractéristiques générales qui nous permettront d'établir des liens avec les autres régions.
- Mettre sur pied un comité pour réaliser les recommandations formulées lors de ce colloque.

Atelier du 24 octobre

Après la présentation du macro-inventaire, qui donnait plusieurs données sur le patrimoine religieux et la présentation de la réalité juridique qui s'applique aux cimetières et aux biens funéraires, nous avons discuté de l'utilisation de ces outils dans un contexte pratique. L'objectif de cette discussion était d'émettre des recommandations générales et de créer un éventuel comité qui donnerait suite à ces questions.

Thèmes abordés

- L'importance de l'engagement de la population et de la nécessité d'en tenir compte afin de ne pas en faire seulement une question de spécialistes.
- L'actualisation des données que l'on possède sur ce patrimoine et les mettre à la disposition de la communauté, de ne pas les dissocier de leur contexte.
- Nécessité de faire un inventaire et d'inclure Montréal et Québec afin de rendre accessible la connaissance complète de notre patrimoine.
- Les réalités de l'Église comme l'importance de sa structure hiérarchique et les problèmes posés par sa relève.
- Certains parallèles entre la situation des églises et celle des cimetières ont été faits. La proposition d'un cadre général a été énoncée, lequel devrait englober tous les aspects du patrimoine religieux.
- L'entreprise privée qui œuvre dans le secteur de la mort est-il un partenaire coopérant ou menaçant?
- L'appartenance du patrimoine des cimetières au domaine privé (contrairement à ce que l'on croit habituellement et à d'autres avis exprimés au cours de ce colloque).

*La restauration du cimetière de
Château-Richer : un projet-pilote*

Conférence de M^{me} France Rémillard, chimiste, restauratrice au Centre de conservation du Québec.

Ce projet pilote met en évidence la nécessité de travailler en partenariat avec des personnes du milieu et d'autres possédant des savoir-faire variés. Ainsi donc, ont été mis à contribution le Centre de conservation du Québec (CCQ), le ministère de la Culture et des Communications, la Commission des archives et des biens culturels de Château-Richer, dont M. Léo Laplante, personne engagée dans cette communauté depuis longtemps, ainsi qu'un tailleur de pierre d'expérience, établi dans la région.

Un « guide pour préserver son cimetière » a d'abord été élaboré par M^{me} Rémillard et présenté aux promoteurs du projet. Les gens du milieu ont répondu en produisant un rapport de recherche.

Une description judicieuse de tâches a été élaborée, ainsi qu'une planification du projet en deux phases. Quelques ajustements se sont effectués en cours de projet, notamment dans l'exécution des étapes techniques, dont plusieurs étaient inédites et expérimentales.

Quant à l'évaluation de ce projet-pilote, il semble des plus concluants : il a suscité des intérêts insoupçonnés de la part de plusieurs citoyens de l'endroit qui se sont traduits, entre autres, par une reconnaissance par la municipalité de la valeur patrimoniale des lieux, par des visites au cimetière et même par des contributions financières. Pour restaurer chaque stèle, et sans compter ses honoraires, M^{me} Rémillard calcule que cela a coûté 900 \$. Restent à venir des actions de mise en valeur, ainsi qu'un plan d'entretien des lieux.

Une telle initiative nous éclaire aussi sur la possibilité de faire travailler sur un même chantier des experts et des nonexperts, à la condition de leur fournir un cadre bien établi, lequel doit baigner dans un climat de confiance et d'ouverture de part et d'autre.



*Du parc Forillon au lieu historique national du
Fort-Témiscamingue : la gestion des cimetières
et des sépultures à Parcs Canada*

Conférence de M^{me} Monique Élie, archéologue, Service de gestion du patrimoine de Parcs Canada.

Lors de sa conférence, M^{me} Élie nous a présenté les outils utilisés par Parcs Canada pour gérer les ressources culturelles sous sa juridiction. Ainsi, depuis 1990, la Commission des lieux et monuments historiques de Parcs Canada utilise de nouveaux critères en ce qui concerne la commémoration des cimetières. Ces derniers sont la conception des cimetières, l'importance des composantes de leur paysage et les traditions culturelles particulières.

Parallèlement, Parcs Canada s'est doté d'une politique de gestion des ressources culturelles. Cette politique comprend l'inventaire et l'évaluation des ressources, la prise en considération de leur valeur historique et l'importance accordée au suivi qui se concrétise par la surveillance et l'examen des activités qui y sont reliées. De plus, cinq principes de base guident le gestionnaire dans ces choix qui sont : la valeur, l'intérêt du public, la compréhension, le respect et l'intégrité. Par ailleurs, une importance est accordée au respect et à la consultation des groupes culturels concernés. M^{me} Élie rappelait que l'objectif du travail de Parcs Canada était de conserver les traces de la population en sauvegardant et en entretenant les cimetières et sépultures qui sont sous sa juridiction ou qui font l'objet d'une entente.



Fondation du
patrimoine
religieux
du Québec

Les conditions de dialogue dans une situation controversée

Conférence de **M. André Beauchamp**, ex-président du BAPE et président de Enviro-Sage inc.

M. Beauchamp, expert en résolution de conflits, a été invité à livrer ses pensées au sujet de la controverse qu'a soulevé la prise de position publique d'individus et d'organismes voués à la promotion du patrimoine; les conséquences et les réactions n'ont pas toutes été positives. Certains refusent de participer au présent colloque. Pourtant le dialogue est souhaitable pour que le dossier de la consultation se réalise et il est nécessaire pour que les intérêts de tous soient représentés.

Sujet habité par les symboles, le patrimoine funéraire est devenu lui-même symbolique. Toute perte de tradition s'interprète comme une perte d'identité. De plus, il y a plusieurs lectures du cimetière : l'anthropologique, l'écologique, la patrimoniale, l'écologique et la religieuse. Étant donné cette pluralité de perspectives, les conflits sont un piège réel à éviter en se servant de certains principes énoncés par M. Beauchamp :

- Définir les enjeux et les traiter séparément; les intérêts financiers ne se discutent pas en même temps que les valeurs intimes et profondes;
- Éviter une discussion trop vive, trop militante; cela peut être perçu comme menaçant;
- Encourager davantage les approches englobantes, plurielles, accueillantes, que les attitudes et les actions dénonciatrices;
- Éviter de trop impliquer l'état dans les débats;
- Éviter de trop médiatiser un conflit : les interprétations d'un intermédiaire empêchent la communication franche et peuvent au contraire nourrir les malentendus;
- Identifier la nature du conflit, les intentions des parties;
- Évaluer les enjeux économiques, politiques, stratégiques, religieux et institutionnels;
- Identifiez les véritables *leaders* de tous les côtés;
- Éviter de médiatiser un conflit; souvent cela l'envenime plus que cela le solutionne;
- Vérifier et rassembler les mêmes informations;
- Choisir un médiateur d'un commun accord;
- Se demander, si l'on veut vaincre ou convaincre?
- S'assurer que les parties aient les mêmes informations.

M. Beauchamp termine en rappelant que les conflits peuvent être féconds lorsqu'ils permettent à des personnes de s'exprimer, de se connaître et de se faire connaître.

Pourquoi faut-il sauver les cimetières?

Conférence de **M. Michel Lessard**, historien, professeur à l'Université du Québec à Montréal

Lors de sa conférence, M. Lessard présentait les cimetières à partir de trois éléments : la mémoire, l'art et l'histoire. En effet, le cimetière peut être considéré comme un haut lieu de mémoire au même titre que les archives nationales. Il peut également être le témoin de l'évolution de l'art et de l'artisanat tant à travers la réalisation des stèles qu'à travers l'agencement des monuments et de l'horticulture. Finalement, le cimetière se présente aussi comme un jardin sociologique; ce lieu d'histoire peut être considéré comme un microcosme de la société. Il apparaît donc important pour le conférencier de conserver les cimetières dans leur intégrité puisqu'ils sont la mémoire d'une collectivité et qu'ils présentent les traces identitaires d'un pays.

Par la suite, M. Lessard nous a présenté un diaporama dans lequel nous avons pu constater différents exemples de la beauté artistique des cimetières du Québec. La symbolique de la grammaire décorative nous a été présentée comme étant aussi le reflet de l'évolution de l'histoire de l'art. Cependant, le patrimoine funéraire n'est pas seulement un patrimoine matériel, il comporte tout un univers spirituel qu'il est aussi important de conserver et de mettre en valeur. Ainsi, il concluait en insistant sur l'importance d'être à l'écoute des citoyens parce qu'il y a tout un enjeu émotif qu'il faut considérer au même titre que les notions juridiques et les affaires.



« Je suis la résurrection et la vie.
Qui croit en moi, fût-il mort, vivra.
Et quiconque vit et croit en moi
ne mourra jamais » (Jean 11, 25-26).



Cimetière Belmont

Ateliers du 30 et 31 octobre

Atelier 3

La création d'alliances et de partenariat

Ce troisième atelier a traité de la nécessité de créer des alliances avec différentes instances dont la population, qui doit être vue comme l'acteur premier et indispensable dans la reconnaissance de ce patrimoine.

Thèmes abordés

1. L'importance de sensibiliser les citoyens de toutes les générations à ce problème d'intérêt public. Pour ce faire, nous avons parlé de l'importance de travailler à la base, c'est-à-dire à l'éducation des jeunes. L'idée de la création d'outils pédagogiques qui serviraient, entre autres, à traiter le cimetière comme un objet didactique a été soulevée. L'éducation permettrait également de démythifier la mort et du même fait les cimetières. Il devient important de présenter le cimetière comme un lieu vivant afin de sensibiliser les jeunes au respect de ce patrimoine, mais aussi afin d'inviter les familles à retourner dans ces lieux.
2. L'importance d'une mise en réseaux des informations est revenue lors de cet atelier. Il apparaissait d'abord important de favoriser un dialogue entre les différents partis avant de parler de partenariat. Pour ce faire, le développement de réseaux communs entre les universités, associations privées, direction de cimetières, communautés et autres permettraient d'associer éducation et travail de terrain. Ainsi faire un lien entre la théorie et le pratique.
3. Quelques moyens d'action ont été présentés :
 - les fiducies privées qui assurent l'entretien et du lot et du monument; cet outil, qui peut encore être développé, deviendra sûrement un acquis pour le patrimoine puisque les monuments garderont plus longtemps leur état initial.
 - Une liste prioritaire des cimetières comme l'a faite la table de concertation de la Fondation du patrimoine religieux du Québec avec les autres monuments religieux.

Recommandations

1. Sensibiliser la population par l'éducation et par la valorisation de l'intérêt croissant de la population pour son patrimoine.

2. Créer des réseaux de communication pour favoriser le dialogue, l'échange de connaissances et la complicité entre les différents groupes impliqués (des ressources locales aux spécialistes).
3. Utiliser les moyens déjà en place, comme, par exemple la table de concertation de la Fondation pour diffuser les informations et les moyens d'action.



Atelier 4

Les finances

Les participants à l'atelier « Les finances », ont rapidement fait le constat que, pour sauver les cimetières, il faut disposer de moyens financiers. La nécessité de créer une fondation qui devrait générer suffisamment de revenus pour permettre le financement d'un secrétariat et des restaurations.

Comme la création d'une fondation est relativement complexe, les participants ont convenu qu'il serait plus simple de s'entendre avec une fondation existante comme la fondation du patrimoine religieux du Québec; celle-ci pourrait être le gardien des sommes recueillies. De plus, la crédibilité de cet organisme garantirait les chances de succès.

Recommandations

Que des démarches soient entreprises pour conclure une entente avec la Fondation du patrimoine religieux pour créer une telle fondation.



Atelier 5

Mettre à jour nos connaissances relativement au patrimoine religieux

Il a été clair dès le début pour les participants et les participantes de cet atelier qu'il n'est pas question de refaire le macro-inventaire terminé en 1982; celui-ci pourra être considéré comme un outil, parmi d'autres, pour la nécessaire connaissance du patrimoine des cimetières. Deux questions ont été soulevées.

1- Que voulons-nous faire?

La réponse est venue aisément : la sauvegarde et la mise en valeur de nos cimetières.

2- De quelles données avons-nous besoin?

Cette réponse s'est formulée plus laborieusement. Les participants et les participantes ont mentionné, ont même affirmé qu'il faudrait au minimum une liste de l'ensemble des cimetières situés sur le territoire québécois, de toutes les confessions religieuses, de toutes les ethnies, de toutes les régions. Il serait aussi important qu'une bibliographie des lieux documentés soit élaborée. Cette liste prendrait la forme d'un répertoire dans lequel seraient inscrits les renseignements suivants :

- S'agit-il d'un cimetière actif et depuis quand?
- Est-il abandonné, si oui depuis quand? ou en voie de l'être?
- Quelles sont ses caractéristiques physiques, géographiques, topographiques?
- Quel est son état général (son aspect visuel)?
- Quels principaux styles y retrouvons-nous?
- Est-il urbain, rural ou situé aux abords ou dans une forêt?
- Existe-il une communauté potentiellement disposée et disponible pour d'éventuelles actions de mise en valeur?

Ensuite, les gens de l'atelier se sont demandés PAR QUI pourrait être réalisé le répertoire? Il a été proposé qu'un organisme porteur, un point de chute, puisse prendre en charge la cueillette de ces renseignements et leur analyse. Cet organisme devrait être investi d'une crédibilité certaine et posséder une structure capable d'articuler les ressources nécessaires à une telle opération. Il a été suggéré que cet organisme soit le Musée des religions de Nicolet.

L'assise régionale pour réaliser une telle opération semble incontournable. C'est alors que les municipalités régionales de comtés (MRC) ont été mentionnées, auxquelles pourraient s'ajouter les sociétés historiques, les sociétés de généalogie et d'autres ressources régionales ou locales; ces organismes devront être soutenus par des représentants du ministère de la Culture et des Communications, bien évidemment.

Enfin, il faut dire qu'une telle cueillette de données n'est jamais complètement objective, jamais neutre, parce que conçue, administrée et analysée par des personnes qui vivent dans un contexte spécifique et qui ont leurs propres valeurs.



Alfred Dallaire est une entreprise familiale qui a pris racine à Montréal, rue Ontario, il y a trois générations et qui demeure fidèle à ses origines.

Fidèle aussi aux valeurs que son fondateur, Alfred Dallaire, a transmises à ses enfants et à ses petits-enfants.
Compassion, dignité, respect des traditions.
Soixante-cinq ans plus tard,
il aurait toutes les raisons d'être fier.

Alfred Dallaire INC.

Succursales et complexes funéraires
partout dans la région du Grand Montréal

Un seul numéro : (514) 270-3111

Siège social : 1120, rue Jean-Talon Est, Montréal, Québec H2R 1V9

Atelier 6

Plénière

Les membres suggérés pour former un comité provisoire

- Une personne d'une société d'histoire;
- Une personne d'une société de généalogie;
- M. B. Tregget, cimetière Mount-Hermon, Sillery;
- M. Marcel Laverdière, Association des détaillants de monuments funéraires; • Un ou une universitaire;
- Une personne des cimetières catholiques romains;
- M^e Michel Gosselin; • M^{me} Cloutier;
- Une personne du mouvement Solidarité rurale;
- Une personne représentant Héritage Montréal;
- Une personne représentant la Commission des monuments et sites du Québec;
- L'Écomusée de l'Au-Delà.

Moyens identifiés

- Créer un groupe de travail agissant en concertation;
- Élaborer un document de type brochure afin de sensibiliser un large public à la réalité du patrimoine des cimetières; les personnes suivantes ont été suggérées pour cette réalisation :
M. Jean Simard, de l'Université Laval;
M. Gérard Beaudet, de l'Université de Montréal;
M. Michel Lessard, de l'UQAM.
- Réaliser un répertoire de tous les cimetières du Québec;
- Créer un réseau d'observateurs des cimetières;
- Encourager la création de sociétés d'amis des cimetières;
- Évaluer la possibilité de s'associer à la Fondation du patrimoine religieux déjà existante, vu les objectifs communs partagés;
- Entreprendre des démarches en vue de faire modifier la *Loi sur les cimetières*.

Échéancier

Novembre 1997 : Parachèvement de la déclaration finale.

Avril 1998 : Lancement des *Actes du colloque* et présentation du groupe de travail.

Projet de la déclaration finale

1. Attendu la très grande **richesse** du patrimoine funéraire au Québec dont les valeurs expriment les différentes traditions, confessions et cultures qui se sont côtoyées et

se côtoient encore, mais aussi touchent l'ensemble des citoyens de toutes générations. L'intérêt croissant de la population. Lieu identitaire pour la population.

2. Attendu les **menaces**

- méconnaissance de ce patrimoine;
- désaffectation sociale;
- vandalisme, vol et indifférence;
- industrialisation;
- absence de cadre légal;
- diversité des modes de gestion;
- évolution démographique en région comme en zone urbaine;
- éléments naturels.

3. Attendu les **opportunités**

- recherches et actions menées par les universités, musées et associations;
- évaluation du cadre légal expériences menées par le CCQ;
- inventaires réalisés ou en cours;
- existence de la FPRQ modèles de politique de gestion de Parcs Canada fondés sur les valeurs;
- existences d'associations, de groupes de citoyens et d'institutions intéressées.

4. Attendu l'**urgence** de sauvegarder ce patrimoine

Moyens

Recommandation de la formation d'un groupe de travail permanent dont les objectifs seraient de :

- Sensibiliser la population, les gestionnaires de cimetières, les différents paliers de gouvernements, les associations, les musées. Sensibiliser, au sens large du terme à l'importance de ce patrimoine et à l'urgence d'agir.
- Créer des outils de travail et de diffusion de l'information.
- Faire un répertoire des cimetières (d'ici 5 ans).
- Création d'un guide méthodologique visant la population concernée par ce patrimoine. Outils communs pour répertorier, classer, mais aussi restaurer.
- Création d'une brochure informative destinée au grand public et faisant état de la situation (richesse, problèmes et actions en cours) (d'ici 2 ans).
- Mettre en place un réseau d'amis des cimetières ou veilleurs qui agiraient comme personnes-ressources dans leur milieu respectif.

*Le macro-inventaire
une banque d'informations de toute première importance
pour l'étude du patrimoine funéraire au Québec*

M. Bernard Genest

Un changement d'idéologie

Depuis toujours l'homme a eu recours à l'ensevelissement pour faire disparaître les cadavres. On en donne pour preuve des traces d'inhumation remontant aussi loin qu'à la préhistoire. S'il est vrai que toutes les sociétés ont leurs pratiques funéraires qui cherchent à dérober à la vue la putréfaction des cadavres, l'individualisation des sépultures par la présence de monuments et l'usage d'enterrer ses morts dans un espace précis et bien délimité sont pourtant des phénomènes modernes.

Pour le sémiologue Jean-Didier Urbain, ce serait le désir de substituer à l'image du corps en décomposition, une image parfaite et immobile, permanente, qui aurait donné naissance au cimetière tel qu'on le connaît en Occident depuis quelque 200 ans (Urbain, 1978). Des raisons d'hygiène, bien sûr, expliquent le besoin d'éloigner de la vue et de tout contact le pourrissement de la chair, mais c'est la recherche d'une forme d'immortalité qui expliquerait que le cimetière soit devenu le lieu d'exposition du désir d'ostentation-conservation de l'homme.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, exception faite des aristocrates et des grands bourgeois, l'enfouissement des morts, en Europe, se faisait dans des fosses communes. Le monument funéraire constituait un privilège acquis par la naissance et la fortune (Ariès, 1977). En Nouvelle-France, où l'on enfouissait parfois les corps à l'intérieur même du périmètre délimité par les murs de l'église, seuls les membres du clergé et les seigneurs avaient droit de mention. Dès le XVIII^e siècle toutefois, des espaces sont aménagés à proximité des églises pour l'inhumation des défunts. Au cours du XIX^e siècle, alors que s'ouvrent de nouvelles paroisses, les habitants et les colons sont parfois ensevelis sous leurs bancs dans l'église, puis à l'intérieur d'un enclos réservé à cette fin. On marque alors le lieu d'enfouissement par une croix de fer forgé ou une stèle de bois sculptée. Les notables, pour leur part, se feront ériger des monuments de plus en plus élaborés. Ces monuments seront de marbre, de grès ou de granit. Ils constitueront parfois de véritables œuvres d'art et d'architecture et le cimetière sera souvent aménagé en jardin. Ainsi s'édifiera un patrimoine funéraire qui marquera le paysage des campagnes et des villes, et qui demeure à ce jour une réalité prégnante de l'environnement.

Pour donner à l'existence une forme de prolongement, l'homme moderne a donc inventé ce « lieu privilégié où s'étale un système de symboles destiné à masquer le non-sens

de la mort, le néant de l'après-mort » (Thomas, 1979). Mais voilà que s'instaurent de nouvelles pratiques qui semblent peu compatibles avec l'idéologie de la conservation qui, jusqu'à récemment encore, incitait les vivants à laisser traces de leur passage sur la terre par l'édification d'un monument destiné à perpétuer leur souvenir.

La crémation est sans doute la solution logique au problème que pose la nécessité de disposer des corps. Le procédé n'est pas nouveau puisque de nombreuses civilisations à travers le monde y ont recours pour disposer de leurs morts. Phénomène social et culturel qu'il ne m'appartient pas de tenter d'expliquer ici, la crémation était toutefois peu populaire en Occident. Le fait que cette pratique se répande désormais partout démontre un changement d'attitude de l'homme face à la mort. Et ce changement d'attitude n'est certainement pas étranger au fait que les cimetières soient peu à peu délaissés. Puisqu'il n'y a plus de cadavre, l'utilité de le cacher à la réalité de la vue est superflue. Puisqu'il n'y a plus de corps, le désir de le somatiser à travers une matière imputrescible est également moins évident. On évoque des raisons économiques, une meilleure gestion des espaces, mais les causes profondes sont peut-être davantage d'ordre métaphysique que pratique.

Par ailleurs, le mode de gestion des cimetières, particulièrement des cimetières catholiques romains, évolue rapidement. La baisse de fréquentation des églises, les coûts reliés à l'entretien des cimetières, le transfert de certaines responsabilités de l'église à des corporations privées dont, dans certains cas, celle de l'administration des cimetières, sont autant de facteurs qui remettent en question des valeurs qu'on croyait acquises. La tranquille assurance que nos morts atteignaient une forme d'immortalité en pénétrant dans le cimetière semble disparaître peu à peu. On s'inquiète d'interventions qui mettent en péril le patrimoine funéraire. On donne pour exemples des cimetières abandonnés et parfois ravagés par les bulldozers, des monuments jetés au dépotoir, des familles dépossédées de leurs lots, des vols et des profanations. Le présent colloque témoigne d'un sentiment d'urgence ressenti dans plusieurs milieux, tant universitaires, gouvernementaux qu'associatifs ou privés. Cette menace est sans doute réelle, mais il importe, me semble-t-il, d'en évaluer la portée et d'en mesurer l'étendue, car ce n'est pas d'hier que les cimetières subissent toutes sortes d'assauts. Ce n'est pas d'hier, en effet, que l'on fait du ménage dans les cimetières, qu'on tente de les niveler pour en faire des lieux parfaitement aseptisés, dépouillés du mobilier et des aménagements pay-sagers qui autrefois les caractérisaient et en faisaient de vastes parcs consacrés à la mémoire et au souvenir.

Il nous semble donc important de poser un diagnostic sur l'état actuel de la connaissance des cimetières du Québec. Il est vrai, qu'à ce jour, on dispose de peu d'outils pour procéder à l'examen de la situation. L'un de ceux-ci est le *macro-inventaire du patrimoine*. Bien que vieillissant, le macro-inventaire demeure un outil aux possibilités multiples qui devrait s'avérer fort utile pour dresser un premier bilan de la situation, quitte à réactualiser certaines de ses données et, au besoin, à le compléter. Avant de s'aventurer dans un inventaire général des cimetières du Québec, opération longue et coûteuse et combien aléatoire, on aurait sans doute intérêt à se servir de l'information déjà disponible. L'objet de cette communication est précisément de vous présenter sommairement en quoi le macro-inventaire peut encore aujourd'hui être d'une grande utilité pour l'étude du patrimoine funéraire au Québec.

Le macro-inventaire : un outil de prospection et de planification

Le macro-inventaire est une opération d'envergure entreprise à la fin des années soixante-dix dans le but de produire une image globale et synthétique du patrimoine des Québécois. Conduite à l'intérieur de délais très courts (environ 5 ans), l'opération visait à constituer un échantillonnage complet des principaux éléments du patrimoine plutôt que l'approfondissement d'aspects particuliers. Comprenant cinq volets (*couverture aérienne, architecture, histoire et archéologie, ethnologie, églises et oeuvres d'art*) le macro-inventaire constitue un fonds documentaire pouvant servir à toutes sortes de fins. Outil de prospection et de planification, il devait conduire à des études plus poussées. Bien peu de ces études furent réalisées, mais le macro-inventaire n'en fut pas moins très utile. Dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (1979), il s'avéra indispensable à la préparation des schémas d'aménagement. Il fut également très utilisé pour prévenir et minimiser les impacts environnementaux de grands projets et pour faciliter l'évaluation et la hiérarchisation de biens patrimoniaux et l'attribution de statuts juridiques.

Il s'agit d'une banque documentaire constituée de quelque 300 000 photographies aériennes et d'autant de photographies prises au sol, de milliers d'informations colligées sur le terrain et regroupées à l'intérieur de cahiers synthèses, sans compter un nombre incalculable de cartes. L'opération s'étant terminée en 1982, il est évident que le macro-inventaire est un instrument vieillissant dont il faut actualiser les données. Mais il n'en demeure pas moins, encore aujourd'hui, d'une grande utilité. De même, il est probable que le macro-inventaire soit

encore le meilleur outil pour dresser un portrait général des cimetières au Québec. À ce jour, les interventions susceptibles de menacer le patrimoine funéraire des Québécois demeurent isolées. Le macro-inventaire peut nous aider à mesurer l'ampleur de ces interventions, évaluer l'étendue des pertes, identifier les zones sensibles et prévoir les bouleversements à venir.

Le macro-inventaire peut également servir à mieux comprendre et définir le phénomène. Il contient de nombreuses informations relatives à l'objet funéraire, mais aussi quant à l'organisation des cimetières (aménagement physique et paysager), à leur localisation, leur distribution sur le territoire, leur nombre, et leur ancienneté. Sa consultation devrait fournir les éléments de base pour dresser une typologie des cimetières et établir les critères permettant de les hiérarchiser.

Le corpus

Le corpus permet des lectures différentes selon qu'on se réfère à l'un ou à l'autre des volets du macro-inventaire. Quatre volets sont particulièrement susceptibles de contenir des renseignements sur le patrimoine funéraire : la *couverture aérienne*, l'*analyse du paysage architectural*, l'*inventaire ethnologique* et les *synthèses historiques*. Chacun de ces volets apporte un niveau d'information différent et complémentaire.

Parlons d'abord de la *photographie aérienne*, l'approche la plus novatrice du macro-inventaire. La méthode se résume de la façon suivante : des spécialistes en architecture ayant recours à un avion volant à basse altitude (environ 300 mètres) ont photographié les principaux éléments du patrimoine des villes, des villages et de la campagne, au moyen de caméras 35 mm et de téléobjectifs. D'une façon générale, des vues globales ou générales révèlent la configuration géographique des municipalités, puis des vues plus rapprochées, par segments (au cœur des villages par exemple) ou même des rendus à la pièce (en campagne), livrent des informations beaucoup plus précises. Certaines vues permettent de juger des rapports internes entre les contraintes géographiques et les modes d'implantation. C'est donc dire que la photographie aérienne permet un niveau de lecture qui peut être à la fois global et particulier. Pour ce qui est des cimetières, la photographie aérienne permet de les situer par rapport au village (au cœur du village, en périphérie, en dehors de ses limites) et donne une bonne lecture des aménagements et des principaux éléments architecturaux qui délimitent et meublent l'enclos funéraire : muret, portail, chamier, caveaux, calvaire,

etc. Prises à basse altitude, ces photos permettent de distinguer les parties les plus anciennes du cimetière, les aménagements plus récents, l'organisation et l'orientation des monuments. La couverture aérienne apporte aussi des éléments de connaissance qu'aucun repérage au sol ne saurait rendre de façon aussi systématique et synthétique.

L'analyse du paysage architectural fournit une autre lecture du terrain. Plus sélective que la photographie aérienne, la méthode ne couvre qu'une partie des municipalités du Québec. Seuls les villages et les villes qui présentent d'importantes concentrations de bâtiments anciens ont fait l'objet de relevés. L'étude rend compte du type d'implantation ainsi que de l'adaptation du bâti aux contraintes posées par le milieu géophysique. Dans certains cas des relevés au sol, des esquisses, croquis, plans, photos, permettent de comprendre comment s'est développé le noyau des villes et des villages et livrent de nombreuses informations sur la situation du cimetière. Sa position, à l'intérieur de l'enclos paroissial ou en périphérie, son orientation par rapport aux points cardinaux, son insertion dans la trame urbaine, sont autant de détails donnés par ce volet.

Les rapports synthèses et les cahiers de terrain de l'inventaire ethnologique fournissent des informations d'un autre ordre. La méthode développée pour identifier les différents éléments qui composent le patrimoine ethnologique reposait essentiellement sur des repères matériels inscrits dans le paysage. Le cimetière et les monuments qu'il renferme font partie des éléments qui ont été relevés. En principe, tous les cimetières, petits et grands, familiaux ou communautaires, ont été non seulement localisés, mais souvent « marchés ». Les chercheurs parcouraient les allées, observaient et documentaient la forme des monuments, la nature du matériau utilisé, les motifs représentés et parfois même le texte des épitaphes. Bien entendu, ce ne sont pas toutes les pierres tombales qui faisaient l'objet d'une telle attention, mais seulement celles qui semblaient particulièrement significatives en raison de leur récurrence ou, au contraire, de leur unicité. Les pierres tombales récentes, on le sait, sont presque toujours taillées dans le granit. Elles s'alignent dans un ordre parfait de symétrie, et leur discours est le plus souvent stéréotypé. Par ailleurs, dans les cimetières anciens, la grammaire des formes et des motifs est souvent riche et les matériaux, bois, fer, pierre, sont souvent variés. Le choix du matériau se fait toutefois le plus souvent en fonction des ressources présentes dans l'environnement immédiat. Le répertoire des motifs, pour sa part, est aussi souvent associé à des contextes socioéconomiques. La pratique de certains métiers, l'appartenance religieuse, associative ou ethnique, et parfois même l'exercice de pratiques ludiques ou esthétiques

contribuent à l'enrichissement de ce répertoire. Les cimetières et les monuments répondant à des critères tels que l'ancienneté, l'originalité structurale ou formelle, la qualité iconographique et scripturale, ont davantage retenu l'attention que les cimetières situés en périphérie des villes et des villages où les monuments sont souvent de facture industrielle et sans grande originalité. Plusieurs milliers de monuments funéraires, allant de la simple croix de bois jusqu'au mausolée familial, en passant par les stèles de marbre et de fonte, ont donc été relevés et documentés. Comme il s'agit de relevés sélectifs, il est donc impossible d'extraire des statistiques précises de cet inventaire. Par contre, jusqu'à ce qu'un inventaire systématique soit entrepris — en supposant qu'un tel exercice soit possible — l'inventaire ethnologique constitue une source documentaire de toute première importance pour l'étude du monument funéraire.

Aux données contenues dans ces trois volets du macro-inventaire, il faut aussi ajouter celles des *synthèses historiques*. La démarche suivie dans la préparation des rapports du volet historique n'a sans doute rien révolutionné puisqu'il s'agit avant tout de listes chronologiques et de tableaux synthèses réalisés à partir de données déjà connues et publiées : monographies paroissiales, articles, études générales. Ces données retracent toutefois l'évolution historique, sociale et culturelle de chacune des municipalités et, en ce sens, contextualisent les informations tirées des autres volets du macro-inventaire. Je donnerai cet exemple d'une stèle dressée à la mémoire de Martin Rice, de Riceburg dans le comté municipal de Brome. Au moment de relever une pierre sur laquelle apparaissait une enclume, les chercheurs se sont interrogés sur le symbolisme de cette représentation. La consultation du rapport historique allait fournir la réponse à la question : maître de forge de son métier, Martin Rice allait donner son nom à la localité.

En principe, tout le Québec a ainsi été parcouru. Cela signifie que les cimetières de chacun des villages ou de chacune des paroisses (le Québec comptait près de 1600 municipalités au moment où fut réalisé le macro-inventaire, et probablement autant de cimetières) ont au moins été repérés et visités. Seuls les cimetières de Montréal et de Québec ont été exclus, parce que trop denses et trop étendus.

Cette présentation descriptive du macro-inventaire rend compte de la nature et de la qualité des informations qu'on peut en tirer. Personne n'a toutefois encore mesuré l'étendue de cette masse documentaire dont l'importance constitue sans doute le principal obstacle à son analyse : dans les années soixante-dix, l'informatique ne faisait malheureusement pas encore partie du quotidien. Par ailleurs, le macro-inventaire ne

peut livrer davantage que ce pour quoi il a été conçu, c'est-à-dire présenter une vue d'ensemble du patrimoine. Mais cette vue d'ensemble est essentielle à l'élaboration de stratégies d'intervention. Elle devrait fournir les éléments de connaissance nécessaires à l'évaluation des potentiels de même qu'à la préparation d'un argumentaire pour inciter les responsables des différentes autorités administratives à reconnaître l'importance du patrimoine funéraire au Québec.

À titre d'exemple : le macro-inventaire du comté de Portneuf

Bien sûr, ce serait une tâche colossale de parcourir l'ensemble du macro-inventaire pour en extraire toutes les informations relatives aux cimetières. On comprendra qu'il ne m'appartenait pas d'entreprendre ce travail. Toutefois, pour appuyer mon propos, j'ai choisi au hasard un comté, celui de Portneuf, dont j'ai dépouillé les rapports.

J'ai questionné ces rapports en fonction de l'histoire sociale et économique du comté, et par rapport à certaines variables : nombre de cimetières dans le comté, leur ancienneté relative, leur situation par rapport au village, la nature des aménagements physiques et paysagers, les récurrences architecturales, la grammaire des formes et des motifs, les matériaux utilisés, l'état de conservation général du patrimoine funéraire.

Des réponses ont pu être apportées à la plupart des questions posées. Mais le macro-inventaire n'a pas que des qualités, il a aussi ses limites. On constate, par exemple, une grande disparité entre les rapports, tant d'un volet à l'autre qu'à l'intérieur d'un même volet. Sur le plan méthodologique, la complémentarité des approches n'est pas toujours évidente. Dans certains cas, la démarche se voulait objective à défaut d'être systématique (la *photographie aérienne* par exemple), alors que dans d'autres, elle était plutôt le résultat d'un cheminement analytique (l'*analyse du paysage*). D'autre part, le nombre et la provenance des collaborateurs, issus de milieux aussi différents que l'université ou l'entreprise privée, n'ont pas facilité l'établissement des standards de qualité. Dans certains cas, les rapports sont étoffés et détaillés, dans d'autres ils sont plutôt sommaires. Les contraintes de terrain ont parfois grandement perturbé les travaux d'enquête. Lors de l'inventaire aérien, les conditions climatiques comptaient pour beaucoup dans le résultat des opérations. En été, par exemple, le couvert végétal était parfois un obstacle à la lisibilité des lieux. Mais l'hiver, la neige rendait plus difficile

encore le repérage de certains éléments au sol. Compte tenu des délais prescrits, l'opération devait pourtant se poursuivre tout au long de l'année, ou presque.

Le macro-inventaire du comté de Portneuf ne fait pas exception à la règle. Certains volets n'ont pas vraiment répondu aux attentes (c'est le cas de l'*ethnologie* par exemple), alors que d'autres (dont l'*inventaire aérien*) ont fourni l'essentiel des informations permettant de dresser un certain portrait des cimetières du comté.

Le processus d'implantation des paroisses dans le comté de Portneuf a suivi le même modèle que pour la plupart des comtés du bassin du Saint-Laurent. Des seigneuries établies sur les rives du fleuve, aux XVII^e et XVIII^e siècles, forment les premières paroisses. Au cours du XIX^e siècle, ces paroisses donnent naissance à d'autres paroisses, situées un peu plus à l'intérieur des terres. Ces dernières se scinderont elles-mêmes à nouveau vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Lors du macro-inventaire, le comté renfermait 39 villes et villages, et un nombre à peu près égal de paroisses et de cimetières.

Il est évidemment impossible d'élaborer une typologie générale des cimetières à partir d'un échantillonnage aussi restreint. Certaines observations peuvent cependant être apportées. Il semble, par exemple, y avoir un lien entre l'ancienneté des cimetières, leur situation géographique (sur les rives du Saint-Laurent ou à l'intérieur des terres) et la forme que prend leur aménagement.

Les cimetières des paroisses les plus anciennes, dont Cap-Santé (vers 1640), Saint-Augustin-de-Desmaures (vers 1656-1660), Saint-Charles-des-Grondines (1680), Saint-Joseph-de-Deschambault (vers 1680), Les Écureuils (avant 1742), sont pour la plupart situés en plein cœur du village et à proximité de l'église, leur périmètre étant délimité par un muret ou une clôture formant ce que l'on appelle « l'enclos paroissial ». À Saint-Augustin-de-Desmaures, l'église et une concentration importante de bâtiments institutionnels créent une véritable place au cœur de la municipalité. Avec son muret de pierres, ses portails, ses allées et son couvert végétal, le cimetière contribue largement à créer cet effet. Situés dans l'axe de la route nationale, le cimetière et les bâtiments qui l'entourent constituent le point de convergence du village. À Deschambault, il n'y a pas véritablement d'enclos, mais le cimetière est aussi délimité par un muret il fait également partie d'un site comprenant l'église, un ancien presbytère, le presbytère actuel et un couvent. L'ensemble se caractérise par la qualité architecturale des bâtiments et par une remarquable percée sur le fleuve. Situé juste en face de l'église, le cimetière ne contient qu'environ 300 monuments dont plusieurs

obélisques nettement visibles sur les photographies aériennes. Bien qu'il soit situé en dehors de l'axe routier principal, le site de Deschambault forme lui aussi le noyau principal du village. Le cimetière de Cap-Santé occupe également une position stratégique dans le village. Remarquablement bien aménagé et contenant plusieurs monuments anciens, il est délimité à l'est par l'église, au sud par le presbytère et par la route qui mène au quai, à l'ouest par un alignement de bâtiments traditionnels et, au nord, par des commerces. La disposition concentrique des bâtiments ferme l'espace et renforce le caractère intime de l'endroit qui offre d'intéressants points de vue sur le fleuve. Ce sont là des exemples de cimetières parfaitement intégrés à leurs villages. Ce modèle de cimetière se rencontre fréquemment dans les vieilles paroisses qui bordent le Saint-Laurent, mais on le retrouve aussi dans des paroisses situées un peu plus à l'intérieur des terres, comme à Saint-Marc-des-Carières (1901) ou à Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge (1911).

Un second modèle fréquemment rencontré dans le comté semble correspondre à des paroisses issues d'une deuxième phase d'implantation. Le cimetière de Portneuf (1861) est représentatif de ces cimetières situés en périphérie des villes et villages. Rien ne le distingue, si ce n'est la présence d'un calvaire de bois (attribué à Louis Jobin) placé sous édicule. Aucun aménagement, aucun muret, aucune clôture, ne particularise ce cimetière. La photographie aérienne ne laisse voir que des alignements de monuments, essentiellement taillés dans le granit et en forme d'obélisque. Le cimetière est enchâssé dans un écrin de verdure qui délimite son périmètre.

D'autres modèles de cimetières pourraient correspondre à une troisième phase d'implantation dans des paroisses dites « de colonisation ». Des colons, attirés par les ressources forestières de la région et le commerce du bois, s'installent dans le comté au cours du XIX^e siècle. Le macro-inventaire historique mentionne qu'en 1880, par exemple, on procédait à la construction d'une petite église à Holesboro, un bourg situé un peu au nord du village de Portneuf. Les photographies aériennes révèlent la présence d'une petite chapelle entourée d'un cimetière. Ce cimetière est délimité en façade par un muret et par une clôture métallique sur les autres côtés. Des bosquets d'arbrisseaux sont dispersés çà et là sur le terrain. Ce type d'aménagement incluant chapelle et cimetière est souvent associé à la présence de communautés anglophones. Sainte-Catherine, dont l'érection canonique remonte à 1824, fut développée par des anglophones d'origine irlandaise. Son cimetière actuel est pourtant francophone et n'évoque pas de façon particulière l'origine de la paroisse. La municipalité renferme un second cimetière regroupant quelque 120

monuments qui s'alignent dans un ordre parfait de symétrie. Tous identiques, ces monuments sont taillés dans le granit et représentent des croix posées sur un socle. Les cimetières de communautés religieuses se caractérisent souvent par un plan d'aménagement qui souligne l'égalité des religieux et des religieuses dans la mort comme dans la vie.

Les différents rapports du comté de Portneuf livrent peu d'informations sur les monuments. On remarque toutefois que le granit a beaucoup été utilisé dans leur fabrication. Rien d'étonnant à cela puisque le comté est réputé pour ses carrières de pierre (principalement situées à Saint-Marc-des-Carières et à Rivière-à-Pierre). En plus de trouver le matériau sur place, la région pouvait aussi compter sur un nombre important de travailleurs spécialisés. Pourtant, outre la stèle et l'obélisque, le répertoire des formes ne semble pas très riche. Le répertoire des motifs est également peu élaboré. Bien que les cimetières de Portneuf, Saint-Léonard et Cap-Santé renferment quelques belles croix de fer forgé, ce matériau ne semble pas être très répandu. Pas plus d'ailleurs que le bois, en dépit du fait que le comté compte de nombreuses scieries. Mais le temps aura peut-être eu raison de ce matériau particulièrement périssable.

Le macro-inventaire du comté de Portneuf fournit aussi des informations sur les cimetières de Saint-Gilbert, Saint-Basile, Saint-Raymond, Saint-Alban, Saint-Ubalde, Notre-Dame-des-Anges, Rivière-à-Pierre, Sainte-Christine, Saint-Rémi, Saint-Léonard, Saint-Thuribe, Montauban, Neuville, Donnacona. Aucun cimetière n'a cependant été relevé à Fossambault-sur-le-Lac (1949), non plus qu'à Lac-Saint-Joseph (un centre de villégiature datant de 1936) ou à Shannon (1947). De nombreuses observations pourraient sans doute être apportées sur le phénomène des cimetières dans ces localités. Le but du présent exercice étant d'illustrer par quelques exemples la nature des renseignements qu'on peut tirer du macro-inventaire, je n'ai en aucun moment tenté d'être exhaustif.

On pourrait conclure l'exercice en soulignant que le caractère rural mais prospère du comté de Portneuf se reflète dans ses cimetières bien aménagés et bien entretenus. Parcourir ces cimetières, c'est un peu refaire l'histoire du comté depuis ses premiers peuplements, sur les rives du fleuve, jusqu'à l'ouverture des paroisses de colonisation.

En guise de conclusion

Lieux d'histoire, les cimetières sont aussi des lieux de conservation d'un patrimoine architectural et artistique. Lieux d'ancrage, ils font partie intégrante du paysage des

municipalités. De nombreuses raisons militent en faveur de leur conservation.

On entend souvent dire que peu de mesures, à ce jour, ont été prises pour documenter, protéger et mettre en valeur le patrimoine funéraire au Québec. Sans vouloir contredire cette affirmation, il est peut-être bon de rappeler que des interventions de protection, de connaissance, de mise en valeur, ont pourtant bel et bien été réalisées au cours des dix ou vingt dernières années. On vient de voir que le macro-inventaire constitue une importante source d'information sur le sujet. Outre le macro-inventaire, des inventaires et des études ont aussi été effectués. On pourrait également donner quelques exemples d'interventions de restauration et de mise en valeur menées par des intervenants locaux avec l'appui du ministère de la Culture et des Communications. Par ailleurs un nombre assez important de cimetières (une trentaine) font, directement ou indirectement, l'objet de mesures légales de protection en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, soit par l'attribution d'un statut juridique gouvernemental (classement ou reconnaissance), soit par l'attribution d'un statut local (citation), soit parce que ces cimetières se trouvent à l'intérieur d'un territoire, d'une municipalité ou d'une partie de municipalité déclarés arrondissement historique, site historique, site archéologique ou site du patrimoine.

Les mesures légales de protection doivent sans doute demeurer exceptionnelles, la responsabilité de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine funéraire ne pouvant relever que de l'État ou des gouvernements locaux. Il s'agit d'une responsabilité collective qui incombe autant aux familles propriétaires de la surface des lots, aux fabriques et aux corporations qui gèrent les cimetières, qu'au gouvernement et aux municipalités. Il est certain toutefois que les municipalités devront de plus en plus assumer une part des obligations qui, jusqu'à récemment encore, relevaient de l'Église.

Je termine en vous énumérant la liste des cimetières qui font l'objet d'une protection *spécifique* en vertu de la *Loi sur les biens culturels* :

Chicoutimi : Cimetière Saint-François-Xavier 1875
Milan : Cimetière Gisla, 1857
Montréal : Cimetière Mont-Royal
Québec : L'Enclos paroissial de l'église St. Matthew et cimetière Sainte-Angélique, Cimetière protestant
Saint-Cyprien-de-Napierville : The Douglas Cemetery of Napierville
Saint-Éphrem-de-Tring : Premier cimetière de Saint-Éphrem, 1869-1882
Saint-Éphrem-de-Tring : Cimetière de Saint-Éphrem
Saint-Mathias-sur-Richelieu : Église et mur du cimetière
Saint-Sylvestre : Cimetière Saint-Sylvestre
Trois-Rivières : Vieux cimetière protestant St. James, XVIII^e siècle

Sources bibliographiques

Ariès, Philippe, *L'homme et la mort*, Paris, Seuil, 1977, 642 p.

Genest, Bernard, *Le macro-inventaire du patrimoine québécois : un modèle pour l'Ontario français*, dans *L'Œuvre de Germain Lemieux, s.j. Bilan de l'ethnologie en Ontario français*, Sudbury, Centre franco-ontarien de folklore, 1993, p.463 à 480.

Genest, Bernard, *Réflexion méthodologique sur un corpus d'objets funéraires*, dans Benoît Lacroix et Jean Simard, *Religion populaire, religion de clercs?*, IQRC, coll. Culture populaire no 2, 1984, p. 339 à 363.

Macro-inventaire, analyse du paysage architectural, document manuscrit, 1980, 169 p.

Macro-inventaire, Couverture aérienne, comté de Portneuf, 1978, 45 albums photos.

Macro-inventaire, rapport historique du comté de Portneuf, document manuscrit, 1980, 265p.

Macro-inventaire, rapport synthèse (ethnologie) du comté de Portneuf, document manuscrit, s.d., 117 p.

Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1997, 353 p.

Thomas, Louis-Vincent, *Civilisation et divagation, mort, fantasmes, science-fiction*, Paris, Payot, 1979, p. 98.

Urbain, Jean-Didier, *La Société de conservation, étude sémiologique des cimetières d'Occident*, Paris, Payot, 1978, 476 p.

Liste des illustrations :

ill. 1 - Le cimetière de Portneuf (à l'extrême droite) est représentatif des cimetières situés en périphérie des villes et des villages. *Inventaire aérien, comté de Portneuf*. Photo P. Lahoud et P. Bureau, nég. 79.1211.5(35).

ill. 2 - Deschambault. Le site de l'église et du cimetière se caractérise par sa position élevée sur le bord du Saint-Laurent. *Analyse du paysage architectural du comté de Portneuf*.

ill. 3 - Par désir d'ostentation-conservation, un artisan tailleur de pierre du Lac-Saint-Jean s'est représenté dans ses vêtements de travail. *Macro-inventaire ethnologique, comté Lac-Saint-Jean Est*. Photo Sylvie Brunelle, nég. C. 80.586.22A(35).

ill. 4 - Pierre tombale de Martin Rice, maître de forge décédé en 1854 à Riceburg. *Macro-inventaire ethnologique du comté de Missisquoi*, nég. 79.1242.3(35).

ill. 5 - La place de l'église à Saint-Augustin-de-Desmaures. *Analyse du paysage architectural du comté de Portneuf*.

ill. 6 - Église et cimetière à Saint-Augustin-de-Desmaures. *Inventaire aérien, comté de Portneuf*. Photo P. Lahoud et P. Bureau, nég. 78.1622.8 (35).

ill. 7 - Le cimetière de Sainte-Marie. *Inventaire aérien, comté de Beauce*. Photo P. Lahoud et P. Bureau, nég. 81.717.20A(35).

ill. 8 - Chapelle et cimetière à Notre-Dame-de-Portneuf. *Inventaire aérien, comté de Portneuf*. Photo P. Lahoud et P. Bureau, nég. 79.1345.10A(35).

ill. 9 - Cimetière de communauté religieuse à Sainte-Catherine. *Inventaire aérien, comté de Portneuf*. Photo P. Lahoud et P. Bureau, nég. 79.1936.18(35).



illustration 3



illustration 1

illustration 2



illustration 4

illustration 5

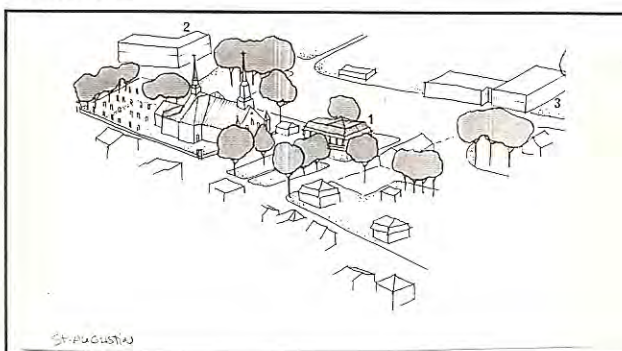
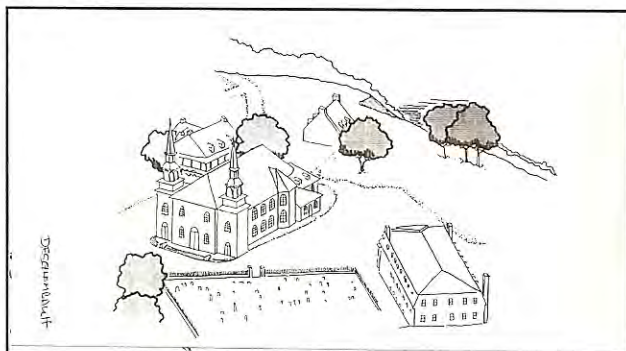




illustration 6

illustration 7





illustration 8

illustration 9



*Le patrimoine funéraire en détresse?
La réalité juridique derrière l'émotivité!*

M^e Michel Gosselin

1. La structure juridique des cimetières

1.1 Le canevas législatif

Un survol de la législation du Québec nous permet de constater qu'au fil des ans, en fait de 1847 à 1992, furent créées par le Législateur diverses corporations de cimetière religieux¹ et, outre les cimetières de paroisses², des corporations et compagnies de cimetières sous l'empire de la Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains³ ou de la Loi sur les compagnies de cimetière⁴. Certains autres cimetières existent ou sont détenus en vertu de lois particulières⁵. Quoique les cimetières publics au Québec soient issus de lois publiques, particulières ou privées, ils sont tous assujettis — peu importe leur confessionnalité — au nouveau Code civil du Québec⁶, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1994, et à d'autres lois d'ordre public de direction et de protection.

1.2 La qualification de l'exploitant de cimetière

1.2.1 La fabrique

Au Québec, la création de cimetières paroissiaux et leur régie interne relèvent d'une loi hybride à caractère civil et ecclésiastique; c'est la Loi sur les fabriques⁷. L'article 13 de la Loi sur les fabriques stipule qu'une fabrique est une corporation ecclésiastique. Or, en vertu de l'article 355 du Code civil du Bas-Canada, en vigueur jusqu'au 31 décembre 1993, les corporations ecclésiastiques sont publiques.

L'article 298 C.c.Q. ne reprend pas cette qualification directe, mais nous estimons que la réalité juridique de la fabrique demeure inchangée, tant pour les fabriques existantes au 31 décembre 1993 que pour celles constituées postérieurement. Le jugement du juge Dufour, J.C.S., dans l'affaire Donovan & Als. c. La Fabrique de la Paroisse de St-Maurice⁸, conforte notre opinion.

Une fabrique est donc une personne morale de droit public⁹ constituée directement par la Loi sur les fabriques¹⁰ ou par l'effet de celle-ci¹¹. Cette loi constitue un régime de fonctionnement complet en soi, de sorte qu'à cet égard les dispositions supplétives du Code civil du Québec — traitant du fonctionnement des personnes morales (les articles 334 à 364) — ne sont pas applicables à la fabrique.

1.2.2 La corporation de cimetières catholiques romains

Soulignons d'abord que contrairement à une fabrique qui est constituée par décret de l'Évêque¹², la corporation de cimetières catholiques romains est constituée par lettres patentes délivrées par l'Inspecteur général des institutions financières à la requête de deux ou plusieurs organismes paroissiaux¹³ qui peuvent être des fabriques, des organismes détenant une église ou un oratoire public servant au culte catholique romain ou une association d'une ou plusieurs fabriques et d'un ou plusieurs organismes.

D'autre part, les pouvoirs, droits et privilèges accordés à la corporation de cimetières catholiques romains diffèrent de ceux accordés à la fabrique, du moins dans leur formulation. Enfin, la Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains est une loi à caractère civil et les corporations de cimetières catholiques romains créées par l'effet de cette loi étaient — selon la classification du Code civil du Bas-Canada — des corporations séculières multiples privées¹⁴. Depuis le 1^{er} janvier 1994, elles sont dorénavant désignées personnes morales de droit privé¹⁵; les fins d'une telle corporation sont restreintes à la détention et l'administration de cimetières catholiques romains¹⁶. Tout comme les fabriques, et pour les mêmes motifs, ces corporations échappent aux dispositions des articles 334 à 364 du Code civil du Québec relatives au fonctionnement, à la dissolution et à la liquidation des personnes morales.

1.2.3 La compagnie statutaire de cimetière

La compagnie de cimetière constituée sous l'empire de la Loi sur les compagnies de cimetière¹⁷, même si elle est sans capital-actions et assimilée aux personnes morales constituées en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies¹⁸, poursuit un but d'intérêt privé et en conséquence est une personne morale de droit privé. Elle relève exclusivement de l'autorité civile, et vu l'absence d'un régime de fonctionnement, de dissolution ou de liquidation qui lui soit propre, elle est soumise aux articles 334 à 364 du Code civil.

1.2.4 La corporation ou la compagnie de cimetière créée par loi particulière

La compagnie ou la corporation de cimetière créée par loi particulière, telles la Montreal Cemetery Company, la Compagnie du Cimetière Mont-Royal et la Compagnie du Cimetière Saint-Charles est d'une qualification et d'une classification plus difficiles nécessitant un examen de sa loi constitutive pour y rechercher le régime de droit applicable et l'existence ou non d'un régime de fonctionnement, de dissolution ou de liquidation. Il n'est pas ici de notre propos de discuter de ces cas particuliers.

Bref, quant à sa qualification, la fabrique est une personne morale de droit public. La corporation de cimetières catholiques romains et la compagnie statutaire de cimetière sont des personnes morales de droit privé, alors que la corporation et compagnie de cimetière créée par loi particulière ne peut être qualifiée sans un examen attentif cas par cas. Quant à leur régie interne, les fabriques, corporations et compagnies de cimetière sont d'abord soumises à leur loi organique et, de façon supplétive, aux dispositions générales du Code civil du Québec traitant des personnes morales, soit les articles 298 à 333.

2. *La propriété de l'ouvrage funéraire*

L'ouvrage funéraire installé par un concessionnaire sur un lot de cimetière catholique romain pose la question de sa propriété dès son installation, vu les conséquences juridiques se rattachant à la qualité de propriétaire. La responsabilité civile de cet ouvrage funéraire et sa disposition lors de la terminaison de la concession comptent parmi les aspects importants de cette épineuse question. D'autant que l'installation d'un tel ouvrage est fait sur un fonds de terre n'appartenant pas au concessionnaire et qui, au surplus, est hors commerce et inaliénable.

Un premier survol de cette question de la propriété de l'ouvrage funéraire installé sur un lot de cimetière catholique romain permet de dégager deux approches distinctes selon qu'il s'agit d'un bien meuble déposé sur le lot ou d'un bien immeuble érigé par le concessionnaire du lot.

Rappelons d'abord le principe de droit, valable aujourd'hui comme avant le 1^{er} janvier 1994, que la propriété du sol emporte la propriété de dessus et du dessous¹⁹. Ainsi tout ce qui s'unit au sol, de façon naturelle ou artificielle, devient composante de cette propriété dès l'union. Selon ce

principe, lorsqu'un ouvrage funéraire est érigé sur un lot de cimetière, il y a présomption qu'il est propriété de l'exploitant de cimetière²⁰. S'il s'agit d'un bien meuble incorporé au lot de cimetière, l'ancien droit en vigueur avant le 1^{er} janvier 1994 disposait que cet ouvrage conservait son caractère de meuble par nature et lors de la terminaison de la concession, le propriétaire de l'ouvrage pouvait en revendiquer la possession dans le délai de trois ans fixé par l'article 2268 C.c.B.C. Ce n'est qu'à l'expiration de ce délai de prescription que l'exploitant de cimetière pouvait en disposer. Le droit à cet égard n'a pas été modifié au Code civil du Québec.

Soulignons que le bien meuble peut, par fiction de la loi, devenir immeuble par incorporation au fonds de terre s'il perd son individualité et assure l'utilité de l'immeuble. Il est aussi possible qu'à défaut d'une telle mutation légale, il soit tout de même réputé immeuble tant et aussi longtemps qu'il demeure matériellement attaché ou réuni au fonds de terre et reprendre, le cas échéant, sa nature de bien meuble sitôt son enlèvement.

Si cette fiction juridique des articles 901 et 903 du Code civil du Québec²¹ devait se concrétiser en regard de l'ouvrage funéraire déposé sur le lot de cimetière, l'exploitant de cimetière deviendrait ainsi *ipso facto* propriétaire « par incorporation » de tous les biens faisant fonction d'ouvrage funéraire incorporés au lot de cimetière, avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent.

Bien que persuadés que le mot « ouvrage » de l'article 900 C.c.Q. est ici de portée suffisamment large pour recouvrir la réalité des biens installés sur le lot de cimetière pour rappeler le souvenir des défunts, nous estimons, à l'instar de certains auteurs, que pour s'autoriser de l'article 900 C.c.Q., il doit s'agir d'ouvrages à *caractère permanent*, intégrés à un fonds de terre par opposition à l'ouvrage qui n'y serait que déposé, sans lien définitif avec le fonds de terre. Au surplus, l'article 901 C.c.Q. ajoute comme critères d'intégration que « *font partie intégrante d'un immeuble les meubles qui sont incorporés à l'immeuble, perdent leur individualité et assurent l'utilité de l'immeuble* ».

Dans l'éventualité où l'ouvrage est abandonné par son propriétaire, il devient un bien sans maître au sens de l'article 934 C.c.Q., et il appartient à la personne qui se l'approprie par occupation si elle le prend avec l'intention de s'en rendre propriétaire²².

En regard de l'ouvrage funéraire érigé sur le lot de cimetière avec le consentement écrit ou implicite de l'exploitant de cimetière, qui en définitive autorise une construction sur

son immeuble, le principe du droit d'accession fait en sorte que cet exploitant de cimetière devient ipso facto propriétaire « par accession » de tous les ouvrages funéraires érigés sur les lots de son cimetière dès leur mise en place, avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent. L'ancien droit comme le droit actuel reconnaissent que le propriétaire peut renoncer à son droit d'accession sur la chose et qu'une personne autre que le propriétaire peut faire des constructions, des plantations et des ouvrages sur un fonds qui n'est pas le sien, et en conserver la propriété²³. **Il s'agit alors d'une propriété superficielle.**

Le Législateur situe la propriété superficielle parmi les modalités de la propriété et l'article 1011 C.c.Q. définit la propriété superficielle comme étant celle « *des constructions, ouvrages et plantations situés sur l'immeuble appartenant à un autre, le tréfoncier* ». En matière de propriété superficielle, l'obstacle posé par le droit d'accession a été préalablement levé d'une manière ou l'autre. En fait, le propriétaire du fonds qui de droit peut prétendre à l'accession de tout ce qui s'unit accessoirement à son bien accepte de renoncer au *bénéfice de l'accession*, et non au droit d'accession lui-même, pendant un certain temps et le bénéficiaire de cette *renonciation au bénéfice de l'accession* pourra ainsi conserver, à titre de propriétaire superficielle, la propriété de l'ouvrage érigé sur l'immeuble d'autrui²⁴.

Selon les règles du Code civil, le droit du propriétaire superficielle à l'usage du tréfonds est réglé par la convention. À défaut, le tréfonds est grevé des servitudes nécessaires à l'exercice de ce droit; elles s'éteignent lorsqu'il prend fin. La propriété superficielle, en règle générale, peut être perpétuelle, sauf que, dans le cas d'un bien hors commerce il est douteux que cette règle puisse trouver application, mais un terme peut être fixé par la convention qui établit la modalité superficielle. Malgré le contexte légal particulier au cimetière catholique romain, pour tirer profit du concept de la propriété superficielle et ainsi s'assurer que le concessionnaire du lot, ici appelé le propriétaire superficielle, conserve la propriété de l'ouvrage funéraire érigé sur un lot de cimetière, sans pour autant affecter le tréfonds, l'exploitant de cimetière, ici appelé le tréfoncier, doit établir clairement et par écrit cette propriété superficielle au contrat de sépulture ou d'achat anticipé de sépulture.

Vu le caractère hors commerce du lot de cimetière, et son inaliénabilité, il est nécessaire de spécifier au contrat que le propriétaire superficielle renonce au bénéfice du deuxième

alinéa de l'article 1116 C.c.Q. quant au droit d'acquérir la propriété du tréfonds. Enfin, pour éviter de recourir au Tribunal au cas de désaccord sur les conditions d'enlèvement de l'ouvrage funéraire, les parties peuvent convenir de procéder par arbitrage.

3. La notion de perpétuité

Chargé d'appliquer la stipulation de perpétuité contenue à d'anciens contrats de concession ou de vente de lot de cimetière, voire même d'un contrat verbal ou disparu, allégué par les successeurs ou ayants droit d'un concessionnaire décédé depuis plusieurs décennies, et face à ceux qui y prétendent toujours à des droits — lorsque ce ne sont des intervenants qui prétendent les représenter ou agir en leur nom — l'exploitant de cimetière est alors confronté à une réalité juridique complexe qui, à défaut d'une solution juridiquement bien appuyée, laisse place à plusieurs interprétations, toutes aussi questionnables les unes que les autres.

L'examen de la notion de perpétuité, appliquée à la concession de lots de cimetière, passe d'abord par un rappel des diverses composantes juridiques de cette notion dans le cadre élargi du droit civil québécois.

Dans son sens commun, la notion de perpétuité renvoie aux concepts de « durée illimitée », « de permanence », « de constance »²⁵ et, en soi, ne pose pas de difficulté véritable. Cependant, en droit civil québécois, cette notion suscite une vive controverse²⁶, principalement du fait qu'il s'agit là d'une notion juridique diffuse, utilisée à l'article 314 C.c.Q. faisant état que la personne morale est perpétuelle, à l'article 1113 C.c.Q., spécifiant que la propriété superficielle peut être perpétuelle, et, enfin, à l'article 1273 C.c.Q. énonçant que la fiducie d'utilité privée ou sociale peut être perpétuelle. Cependant, cette notion de perpétuité n'est aucunement définie par le Législateur; les auteurs et la jurisprudence ne s'entendent pas non plus sur son contenu et son étendue.

3.1 Propriété et perpétuité

Le droit de propriété revêt un caractère absolu en droit civil québécois où la transcendance du droit de propriété sur le bien est reconnue; il s'agit du droit réel par excellence, celui

par lequel les autres droits réels se définissent et celui par lequel l'individu exerce librement et complètement les droits qu'il possède sur un bien. Le droit de propriété ne connaît aucune limite intrinsèque²⁷ et il n'y a pas de droit plus parfait que le droit de propriété qui, selon les auteurs, rend incontestable son caractère perpétuel²⁸.

Il est évidemment possible de transférer la propriété d'un bien. Cela peut se faire à titre onéreux, tel la vente, ou à titre gratuit, comme la donation. Ainsi, les contrats translatifs de propriété n'ont pas pour effet d'altérer le caractère perpétuel du droit de propriété.

L'imprécision et la confusion entourant la notion juridique de perpétuité portent essentiellement sur la nature des droits que l'on vise à conférer par un acte juridique, contrat ou autre, faisant appel à cette notion. Le Législateur, la jurisprudence ainsi que la doctrine abordent différemment la question de la perpétuité des droits selon qu'il s'agit d'un droit réel ou d'un droit personnel. Vu la différence de traitement, il importe ici de définir sommairement ces deux notions.

3.2 Droits réels et droits personnels

Le rapport direct du détenteur d'un droit réel au bien sur lequel il porte implique nécessairement un droit sur ce bien, droit qui résulte d'un démembrement du droit de propriété, c'est-à-dire un certain métissage de ce droit réel absolu. Le détenteur d'un droit personnel ne retenant, quant à lui, qu'un rapport de créancier à débiteur qui atteint la personne sans toucher au bien.

Les droits réels sont définis de façon limitative au Code civil du Québec²⁹. Il s'agit du droit de propriété et de ses démembrements que sont l'usufruit, l'usage, la servitude et l'emphytéose³⁰. *Le droit de propriété transcende le bien et constitue à lui seul un droit complet qui ne laisse place à aucun autre droit de même nature*³¹. Tous les autres droits réels sont nécessairement des démembrements du droit de propriété. Ces droits réels démembrés sont évidemment de moindre étendue que le droit de propriété dont ils sont issus et, mis à part la servitude réelle, ne participent pas au caractère perpétuel de la propriété. La durée légale maximale de l'usufruit, de l'usage et de l'emphytéose est de 100 ans, et tous les trois peuvent s'éteindre par un non-usage de 10 ans³².

3.3 La perpétuité et les droits personnels

Relativement aux droits personnels, il semble encore plus difficile de soutenir l'existence d'un caractère perpétuel. En effet, la perpétuité répugne à la notion même de droit personnel.

Il est un principe fondamental en droit civil québécois à l'effet que le contrat constitue la loi des parties. Ainsi, à l'intérieur du cadre juridique qui leur est propre, les parties à un contrat peuvent y stipuler tout ce qu'elles désirent, avec l'obligation pour chacune d'elles d'en respecter les modalités. Cependant, cette liberté contractuelle n'est pas absolue. Elle souffre plusieurs exceptions et limites.

Bref, que ce soit au nom de la liberté contractuelle ou de l'ordre public, nous estimons qu'il faut reconnaître un caractère essentiellement temporaire aux obligations contractuelles portant sur un droit personnel. En effet, bien que discutable, les contrats portant sur des droits réels ne comportent pas les mêmes risques d'entraver la liberté des parties du fait qu'ils créent soit un rapport entre une personne et une chose, soit transfère un droit réel. Admettre l'engagement perpétuel ou de longue durée à l'égard d'un droit personnel équivaut à sanctionner un rapport de dépendance permanent entre deux personnes, ce qui contrevient à l'ordre public³³.

Le contrat de louage, aussi appelé bail³⁴, constitue une bonne illustration de la façon dont les tribunaux ont abordé sous l'empire du Code civil du Bas-Canada, avant 1994, la question de la perpétuité en regard des droits personnels.

Partisans et opposants³⁵ de la validité du bail à perpétuité ont tour à tour connu leur moment de gloire avant que la Cour d'appel du Québec ne reprenne la question en 1979³⁶ et la règle définitivement en reconnaissant la validité du bail fait pour un certain temps, mais renouvelable perpétuellement. Le Législateur a par la suite suivi cette conclusion au nouveau Code civil, en limitant la durée du bail à cent ans³⁷.

Donc, en interdisant expressément le bail perpétuel³⁸, le Législateur s'est en quelque sorte prononcé, volontairement ou non, contre l'existence d'un droit personnel perpétuel.

En conclusion de cette partie soulignons que le caractère patrimonial d'un droit implique un principe d'aliénabilité qui est par essence un droit à valeur économique faisant normalement l'objet du commerce juridique.

3.4 La concession de lots à perpétuité

Nous avons déjà établi le caractère inaliénable et hors commerce du lot de cimetière catholique romain et il n'est pas nécessaire d'y revenir, si ce n'est pour rappeler la règle de droit voulant que l'on ne puisse faire indirectement ce que l'on ne peut faire directement. Il nous semble évident que la concession à perpétuité d'un lot de cimetière catholique romain équivaut à l'aliénation de ce lot et qu'en conséquence, telle aliénation est juridiquement inexistante.

Ne pouvant aliéner, la fabrique ne peut donc consentir à des démembrements du droit de propriété. Ainsi, à l'égard du lot de cimetière catholique romain, il ne saurait être question d'usufruit, de servitude, de droit d'usage et d'emphytéose sans l'autorisation préalable et expresse de l'autorité ecclésiastique compétente. Les seuls droits que peut exercer seul l'exploitant de cimetière catholique romain à cet égard, sont ceux qui lui sont reconnus par sa loi constitutive : pour une fabrique, nommément son pouvoir de réglementation quant aux conditions de concession de lot et, pour une corporation de cimetières catholiques romains, son pouvoir de réglementation relatif aux conditions de concession et de reprise de lots.

L'usage du mot « concession » a débouché sur l'utilisation du « contrat de concession » par lequel une fabrique, une corporation de cimetières catholiques romains ou une compagnie ou corporation de cimetière catholique romain accordait l'utilisation d'un lot aux fins de sépulture.

Cette expression de « contrat de concession » est inappropriée et porte à confusion. Au surplus, le terme « concession » ne correspond pas à un contenu précis et déterminé par le Législateur, à l'instar des contrats de vente ou de louage qui, eux, sont des contrats nommés et régis par le Code civil du Québec. Il n'existe pas de dispositions supplétives au Code civil du Québec qui permettraient de standardiser le canevas juridique du contrat de concession. Autrement dit, le contrat de concession est dans la pratique ce qu'en font les contractants³⁹.

Transposé dans la réalité d'un cimetière catholique romain, le contrat de concession de lot laisse faussement croire, du fait même de son appellation, qu'il comporte divers éléments reconnus ou acceptés dans les contrats de concession de nature commerciale. Aussi, pour éviter toute confusion et toute « importation » inappropriée de concepts commerciaux, nous suggérons de retenir le vocable « contrat de sépulture » et de bannir celui de « contrat de concession ». Le vocable de contrat de sépulture reflète plus adéquatement la réalité propre au cimetière catholiques

romain, étant entendu, comme nous l'avons déjà souligné, que la sépulture implique l'usage d'une concession qui est un emplacement ou un espace dans un cimetière, dans un columbarium, dans un mausolée ou dans un endroit servant aux mêmes fins.

Au surplus, le contrat de sépulture englobe non seulement la concession de lot proprement dite, mais aussi son entretien, ce qui est beaucoup plus conforme avec la réalité juridique propre au cimetière catholique romain.

Enfin, en ce qui regarde l'identification de l'emplacement, le droit d'installer un ouvrage funéraire sur le lot de cimetière catholique romain, propriété de l'exploitant de cimetière, ne peut résulter que d'une convention de propriété superficière passée avec l'exploitant de cimetière, généralement par le contrat de sépulture ou le contrat d'achat anticipé de sépulture.

En conclusion sur cette notion de perpétuité appliquée dans l'environnement juridique des cimetières catholiques romains, nous devons conclure qu'en vertu du droit civil québécois il n'existe aucun droit de concession à perpétuité d'un lot de cimetière catholique romain, quoiqu'il puisse valablement exister un droit de renouvellement périodique d'une concession de lot par période de durée maximale de cent ans. Prétendre à l'existence d'un droit de concession à perpétuité d'un lot de cimetière catholique romain serait de nier le caractère sacré et hors commerce d'un tel cimetière et d'aliéner indirectement ce qui ne peut l'être directement. Au surplus, nul ne peut prétendre jouir d'un droit réel sur un lot de cimetière catholique romain sans l'autorisation préalable et spéciale de l'autorité ecclésiastique compétente⁴⁰.

4. L'exploitant de cimetière religieux et le consommateur

En fonction de la nouvelle réalité de la notion d'entreprise prévue au Code civil du Québec, il semble évident que l'exploitation d'un cimetière religieux au Québec constitue l'exploitation d'une entreprise au sens de l'article 1525 C.c.Q. et que son statut d'organisme sans but lucratif n'est pas suffisant, en soi, à le soustraire à l'application de la LPC. Toutefois, il est loin d'être évident que l'exploitant d'un cimetière religieux, généralement une fabrique ou, indirectement un groupe de fabriques, soit réputé être « un commerçant dans le cours de son commerce » lorsqu'il assure une sépulture à un défunt en conformité des préceptes religieux qui le gouvernent.

Ainsi, il nous semble toujours acquis qu'une fabrique, une corporation de cimetières catholiques romains ainsi qu'une compagnie ou corporation de cimetière religieux ne sont pas assujetties à la Loi sur la protection du consommateur lors de la vente, à leur place d'affaires, de biens et services fournis dans leur cimetière⁴¹, vu l'absence de caractère mercantile à leurs opérations de cimetière.

Par ailleurs, c'est le caractère religieux ou profane d'un cimetière qui en détermine sa sujétion à la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture laquelle s'applique à tout contrat d'arrangements préalables de services funéraires et à tout contrat d'achat préalable de sépulture, à l'exception des contrats conclus directement entre un acheteur et l'exploitant d'un cimetière religieux ayant pour seul objet un bien ou un service fourni dans ce cimetière⁴².

Comme le souligne la loi précitée, « on entend par exploitant d'un cimetière religieux la personne autorisée par l'autorité religieuse compétente, à exploiter ou à administrer un cimetière que cette autorité religieuse a établi en vertu d'une loi du Québec l'habilitant à cette fin »⁴³. La fabrique et la corporation de cimetières catholiques romains sont ainsi réputées être exploitantes d'un cimetière religieux au sens de cette loi — de même que la compagnie et la corporation de cimetière créée par loi particulière ou privée et autorisée par l'autorité religieuse compétente — et échappent à son application sous réserve, comme déjà mentionné, que le contrat d'arrangements préalables soit conclu directement entre l'acheteur et l'exploitant d'un cimetière religieux et ait pour seul objet un bien ou un service fourni dans ce cimetière.

Est aussi exemptée de l'application de cette loi, l'autorité religieuse partie d'un contrat d'arrangements préalables de services funéraires, lorsque le seul objet de ce contrat est la célébration par elle d'un office religieux⁴⁴.

L'inapplicabilité à leur égard de la Loi sur les arrangements préalables a aussi comme conséquence de soustraire les contrats d'arrangements anticipés, conclus par l'exploitant d'un cimetière religieux, à l'application de l'article 1384 C.c.Q. Ces contrats ne sont pas des contrats de consommation tant et aussi longtemps qu'ils ne sont pas conclus par un « commerçant itinérant » au sens de la Loi sur la protection du consommateur⁴⁵.

La compagnie de cimetière à caractère profane est, quant à elle, soumise à la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture, précitée, et de ce fait

sujette aux dispositions du Code civil traitant du contrat de consommation (art. 1384). L'exploitant de cimetière religieux — pour les contrats conclus directement entre un acheteur et lui et ayant pour seul objet un bien ou un service fourni dans son cimetière — n'étant soumis à aucune des lois destinées à protéger le consommateur, ses contrats relèvent donc du droit commun.

D'autre part, une fabrique, une corporation de cimetière catholique romain ou toute autre compagnie ou corporation de cimetière catholique romain ne peut de son propre chef vendre des lots dans son cimetière. La Loi sur les fabriques, à l'alinéa (e) de l'article 19, énonce qu'une fabrique peut faire des règlements concernant « les conditions de concession des lots ou des fosses dans le cimetière qu'elle détient » et l'article 26, à son alinéa (a) oblige une fabrique à être préalablement et spécialement autorisée par l'évêque pour aliéner les immeubles.

Cette prohibition de vendre des lots dans un cimetière catholique romain ne semble pas s'appliquer à la compagnie et à la corporation de cimetière créée par loi particulière. Parmi celles-ci, nous notons que la vente de lots semble la règle quant il s'agit de cimetières de confession protestante⁴⁶ et l'exception quant aux cimetières catholiques romains⁴⁷.

Enfin le Code civil du Bas-Canada prohibait la vente de la chose hors commerce⁴⁸ qui ne pouvait alors être objet d'obligation⁴⁹. Au surplus, les choses hors commerce et sacrées étaient imprescriptibles⁵⁰, notamment les cimetières. À cet égard, demeure actuelle l'analyse faite par le juge Paul-Etienne Bernier, J.C.S. dans l'arrêt Fabrique de la paroisse de l'Ange-Gardien c. P.G. du Québec⁵¹. Même si la disposition relative aux « choses sacrées » n'a pas été reprise au Code civil du Québec, nous partageons l'opinion du professeur Denys-Claude Lamontagne⁵² qui soutient que la jurisprudence à cet effet continuera de s'appliquer car « il s'agit de biens qui, par leur affectation, ne sont pas susceptibles d'obligation (2876 C.c.Q.) ».

D'ailleurs, confronté à l'expression « propriétaire de lot » utilisée dans un règlement de fabrique, le juge Jacques Dufour, J.C.S., dans l'affaire Donovan c. La Fabrique de la paroisse de St-Maurice⁵³, rappelle les propos des auteurs J.V. Beaudry et P.B. Mignault à l'effet qu'une fabrique ne peut vendre des lots de cimetière; elle ne fait que concéder le droit de s'en servir comme lieu de sépulture. Le juge conclut donc qu'en dépit du règlement « la paroisse est propriétaire du cimetière et que les droits que d'autres personnes avaient sur les lots divisés se limitaient à l'usage desdits lots pour fins de sépulture ».

L'attribution d'un lot dans un cimetière de fabrique ou d'une corporation de cimetières catholiques romains, d'un enfeu ou d'une niche dans un mausolée ou columbarium de ce même cimetière doit en conséquence s'effectuer autrement que par un contrat de vente de lot.

5. Les recours de l'exploitant de cimetière

5.1 L'inexécution par le client

Au cas d'inexécution par le client de son obligation de payer le prix des services que lui rend l'exploitant d'un cimetière, de se conformer aux règlements de cimetière en vigueur, et, le cas échéant, d'assumer la responsabilité de l'ouvrage funéraire érigé sur le lot, celui-ci a le droit d'exiger que le client (débitéur) exécute entièrement, correctement et sans retard son obligation.

Parmi le choix des modalités d'exécution offertes par l'article 1590 C.c.Q., la première modalité d'exécution est celle de l'exécution en nature, qui, dans les limites du présent exposé, vise essentiellement le non-respect de la réglementation de cimetière, y compris celle relative à un mausolée-columbarium ou le défaut d'entretien des ouvrages sous le contrôle du client. Il ne fait pas de doute que des manquements graves et répétés aux règlements justifient l'exploitant, si le client est constitué en demeure (mis en défaut), à se pourvoir en injonction⁵⁴ pour en obliger le respect tout comme il est possible d'obtenir du Tribunal une ordonnance d'entretien des ouvrages par le client ou, à défaut, l'autorisation de la faire exécuter par un tiers aux frais de ce client.

La deuxième modalité d'exécution, soit la résolution, la résiliation du contrat ou la réduction de sa propre obligation corrélatrice, est en fait celle la plus disponible à l'exploitant d'un cimetière.

Compte tenu du contexte particulier dans lequel s'insèrent la relation client et exploitant d'un cimetière, de même que l'objet de la prestation de cet exploitant qui est de disposer des restes humains et d'assurer la garde et l'entretien du lieu de sépulture, il nous faut ici bien souligner la différence que fait le Législateur entre la résolution et la résiliation, différence qui s'impose à tous. De par l'article 1606 C.c.Q., le contrat résolu est réputé⁵⁵ n'avoir jamais existé. Chacune des parties est, dans ce cas, tenue de restituer à l'autre les prestations qu'elle a reçues, c'est tout simplement la remise en état. Le contrat résilié, quant à lui, cesse d'exister pour

l'avenir seulement. Ainsi, la résolution nous ramène au moment de la formation du contrat alors que la résiliation nous positionne au moment où il cesse d'exister.

Au cas d'inexécution et après que le client sera constitué en demeure — à moins que son défaut d'exécution soit de peu d'importance — l'exploitant de cimetière a droit à la résolution du contrat, ou à sa résiliation s'il s'agit d'un contrat à exécution successive⁵⁶. À titre d'exemple, un contrat de sépulture peut être résolu s'il est à exécution instantanée, c'est-à-dire ayant pour objet l'achat d'un droit d'utilisation d'une sépulture (une concession) et résilié s'il est à exécution successive, c'est-à-dire celui ayant pour objet l'achat de services d'entretien. Tous comprendront que pour l'exploitant d'un cimetière, la remise en état peut s'avérer délicate, voire impossible, et donc raison de plus pour s'assurer d'une parfaite exécution préalable des obligations du client.

Comme l'article 1604 C.c.Q. reconnaît au créancier le droit à la résiliation du contrat à exécution successive et que l'article 1605 en prévoit sa résiliation sans poursuite judiciaire, l'exploitant d'un cimetière peut donc considérer l'engagement comme résolu de plein droit lorsque le débiteur est en demeure.

Quant à l'obligation ou non de faire constater judiciairement la mise en demeure de plein droit, malgré le libellé de l'article 1605, il semble que ce soit obligatoire vu l'article 1598 C.c.Q. et l'interprétation actuelle qu'en donnent les tribunaux⁵⁷.

5.2 La terminaison de la concession

La troisième modalité d'exécution, qui est la mise en oeuvre du droit à l'exécution de l'obligation, fait surtout appel au pouvoir de mettre fin à la concession, pouvoir autorisé par sa loi constitutive. Dans le cas d'une corporation de cimetières catholiques romains, il s'agit de l'alinéa a) de l'article 27 de la Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains qui autorise une telle corporation à établir par règlement, sous réserve de leur approbation par l'évêque, «*les conditions de concession de lots de cimetière et les droits et obligations qui en découlent ainsi que les conditions de reprise des lots concédés*». Dans le cas de compagnie et corporation de cimetière catholique établie par loi particulière, des dispositions législatives similaires autorisent également la reprise de lots de cimetière⁵⁸.

Ce pouvoir de mettre fin à la concession du lot de cimetière en vertu d'un règlement n'est pas dévolu à une fabrique. Il est différent de la requête en annulation de concession, au motif d'abandon depuis plus de 30 ans, autorisé à l'article 28 de la Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains et auquel peut faire appel toute corporation détenant un cimetière catholique romain, y compris une fabrique. Le pouvoir de mettre fin à la concession de lot accordé par cet article 27 constitue donc un autre moyen que la loi (ici, la Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains ou toute autre loi particulière) prévoit pour la mise en œuvre du droit à l'exécution de l'obligation, tel que défini à l'article 1590 C.c.Q.

La seule intervention judiciaire que nous avons pu retracer sous l'article 27 de la Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains est celle constatée dans l'affaire La Corporation du Cimetière Mont-Marie, C.S.Q. 200-05-000918-933, 16 juillet 1993, où l'honorable Gilles Gauthier, J.C.S., dans le cadre d'une requête pour jugement déclaratoire par laquelle la requérante visait à préciser qu'elle était bel et bien en droit de résilier les contrats de concession de lots dans son cimetière faute d'acquitter le coût annuel d'entretien depuis plus de deux années, fait état de ce qui suit : « *ici, la requérante ne semble avoir aucun doute relativement à ses droits (...) Il y a une loi habilitante, un règlement établi sous son égide comportant des dispositions clairement exprimées et ne comportant, à leur face même, aucune ambiguïté* ».

Par ailleurs, les corporations de cimetières catholiques romains et les compagnies et corporations de cimetière étant généralement des personnes morales de droit privé, leurs règlements doivent être spécialement invoqués et plaidés. Toutefois, l'article 48 de la Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains fait en sorte que les règlements adoptés par une corporation de cimetières catholiques romains sont partie constituante de ses registres et que tels registres font preuve *prima facie* de ce qui y est énoncé; il en est de même des extraits conformes. Des dispositions législatives similaires valent aussi pour la compagnie et la corporation de cimetière catholique romain établie par loi particulière⁵⁹ et la fabrique⁶⁰.

5.3 L'annulation de la concession

Lorsqu'un lot de cimetière est abandonné depuis plus de 30 ans, toute personne morale détenant un cimetière catholique romain, y compris une fabrique, peut s'autoriser de l'article 28 de la Loi sur les corporations de cimetières catholiques

romains pour obtenir l'annulation de la concession ou de la détention des lots abandonnés. Cette annulation de la concession s'obtient par requête présentable *ex-parte* à la Cour du Québec ayant juridiction à l'endroit du siège de la corporation et non pas du *situs* du cimetière. La Cour, avant de prendre en considération la requête, fixe la date de son audition et les avis à être donnés et détermine les personnes à qui elle doit être signifiée, si elles sont connues.

En conclusion sur l'annulation de concession de lots de cimetière, soulignons que les droits de reprise et d'annulation accordés par la Loi sur les cimetières catholiques romains et aux lois particulières créant un cimetière catholique romain, ne visent que les lots ou les fosses et ne sauraient s'appliquer aux enfeus ou aux niches, intérieures ou extérieures, à moins d'une disposition expresse à la loi constitutive, comme c'est le cas à la Loi concernant les cimetières catholiques romains de l'archidiocèse de Gatineau-Hull qui, à son article 11, ajoute pour cette seule corporation un alinéa à l'article 27 de la Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains, qui se lit comme suit :

e) Les conditions de concession ou de location d'espaces dans un mausolée, columbarium, caveau funéraire, monument ou autres structures conçues pour le dépôt de cendres funéraires et de dépouilles mortuaires qui ne sont pas inhumées."

Mis à part cette exception, il semble donc que la terminaison avant terme de la concession d'enfeus et de niches, intérieures ou extérieures, doive s'obtenir uniquement sur la base des dispositions relatives à la résolution ou la résiliation des contrats prévues au Code civil du Québec.

5.4 Disposition de l'ouvrage funéraire érigé sur le lot dont la concession est terminée

La terminaison du terme de la concession du lot de cimetière catholique romain autorise l'exploitant de cimetière, si telle est sa volonté, à disposer de l'ouvrage érigé par le concessionnaire sur ce lot.

Nous avons fait état que la propriété superficière du concessionnaire portant sur cet ouvrage prend fin lors de la terminaison de la concession, que ce soit par l'arrivée du terme, par l'avènement d'une condition résolutoire comprise au contrat de sépulture ou d'achat anticipé de sépulture, ou par la réunion des qualités de tréfoncier et de superficière dans la personne de l'exploitant de cimetière, ce qui résulte du jugement en annulation de concession.

Rappelons qu'à l'expiration de la propriété superficière, on met fin à la renonciation au bénéfice de l'accession antérieurement consentie au concessionnaire. A moins

d'enlèvement, l'exploitant de cimetière acquiert par accession la propriété de l'ouvrage érigé sur le lot par le concessionnaire. En effet, le caractère hors commerce du lot de cimetière et son inaliénabilité rendent impossible l'acquisition du lot de cimetière par le concessionnaire et ce nonobstant les dispositions du Code civil du Québec relatives à la fin de la propriété superficière.

L'examen des dispositions des articles 1116, 1117 et 1118 du Code civil du Québec nous porte à conclure que bien que le propriétaire superficière (le concessionnaire) n'ait pas la possibilité légale d'exercer l'option d'acheter le tréfonds (le lot), il peut, à ses frais, enlever l'ouvrage érigé sur ce lot, et au cas de désaccord sur les conditions d'enlèvement de l'ouvrage « et de la remise en état des lieux » demander au tribunal de les déterminer.

La terminaison de la concession d'un lot de cimetière, et l'enlèvement conséquent de l'ouvrage funéraire érigé sur ce lot soulèvent toujours un certain émoi, voire un débat, quant à la conservation et à la protection de ce qui par d'aucuns est qualifié de patrimoine funéraire et auquel l'on prête, à tort ou à raison un caractère historique, artistique ou culturel. Ces ouvrages funéraires abandonnés par le concessionnaire initial et ses successeurs et ayants droit deviennent la propriété de l'exploitant de cimetière qui, généralement, en dispose.

Il faut revenir ici à la mission propre au cimetière qui est celle de disposer des restes humains et, s'agissant de cimetières catholiques romains, dans le respect du rite catholique romain et non pas d'assumer, aux frais d'une communauté paroissiale, la conservation d'ouvrages commémoratifs érigés au seul bénéfice du concessionnaire de lot, fusse-t-il d'un certain intérêt artistique, historique ou culturel.

La conservation des biens culturels relève de la Loi sur les biens culturels⁶¹ qui comporte des dispositions propres à assurer la conservation et l'entretien du patrimoine culturel québécois. À défaut d'une reconnaissance ou d'un classement en vertu de la Loi sur les biens culturels, ces ouvrages funéraires demeurent sous l'unique responsabilité du concessionnaire du lot, de ses successeurs ou ayants droit, et faute par ceux-ci d'en assumer les obligations qu'impose la qualité de propriétaire de l'ouvrage, l'exploitant de cimetière doit alors agir au mieux des intérêts de la communauté paroissiale qu'il sert.

À l'instar des églises désaffectées qui, faute de moyens financiers ou tout simplement faute d'intérêt des communautés paroissiales, sont désacralisées et remises dans le commerce juridique des biens, ces ouvrages funéraires sont eux aussi sujets aux effets de l'affaiblissement de la trame paroissiale et du désengagement des paroissiens.

NOTES

¹ Acte incorporant la Compagnie du cimetière du Mont-Royal, 19-20 Victoria, c.128; amendé par 1 Ed. VII, c. 92, 28 mars 1901; Acte pour pourvoir à la transmission de la propriété du cimetière catholique romain, 42-43 Victoria, c. 76; Acte incorporant la Compagnie du cimetière de Fairmount, 40 Victoria, c. 62; Loi constituant en corporation la Compagnie du cimetière Saint-Charles 3 Geo. V, c. 109; Loi constituant en corporation la Lakeview Cemetery Company, 4 Geo. V, c. 149; Loi constituant en corporation le Lachute Protestant Cemetery, 5 Geo. v, c. 137; Loi constituant en corporation le Cimetière de l'Est de Montréal, 6 Geo. V, c. 88; Loi constituant en corporation The St. Andrews Protestant Cemetery, 10 Geo. V, c. 144; Loi constituant en corporation la Compagnie du cimetière Saint-Michel de Shawinigan, 14 Geo. VI, c. 161; Loi constituant en corporation le Cimetière de Saint-Joseph de Victoriaville, 4-5 Eliz. II, c. 148; Loi constituant en corporation The Drummondville Protestant Cemetery Company, 1-2 Eliz. II, c. 150; Loi concernant les cimetières catholiques romains de l'Archidiocèse de Gatineau-Hull, L.Q. 1992, c. 77

² Loi sur les fabriques, L.R.Q., c. F-1

³ Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains, L.R.Q., c. C-69

⁴ Loi sur les compagnies de cimetière, L.R.Q., c. C-40

⁵ Loi sur les corporations religieuses, L.R.Q., c. C-71; Loi sur les évêques romains, L.R.Q., c. E-17; Loi sur les terrains de congrégations religieuses, L.R.Q., c. T-7; Loi sur la mainmorte, L.R.Q., c. M-1, abrogée par L.Q. 1992, c. 57, art. 609

⁶ Code civil du Québec, L.Q. 1991, c. 64 (C.c.Q.)

⁷ Op. cit., note 2

⁸ Cour supérieure, district de Frontenac, no. 235-05-000111-949, 17 janvier 1995

⁹ Le Code civil du Québec abolit le terme « corporation » et le remplace par l'expression « personne morale ». Sont aussi abandonnées les classifications « corporation multiple - corporation simple », « corporation ecclésiastique ou religieuse - corporation séculière ou laïque, corporation politique - corporation civile », consacrées par les articles 354 à 356 du Code civil du Bas-Canada; seule est maintenue la classification droit public - droit privé (articles 298 à 300 C.c.Q.). À cet effet, voir Donovan et als. c. La Fabrique de la paroisse de St-Maurice, Cour supérieure, district de Frontenac no. 235-05-000111-949, 17 janvier 1995, où le juge Jacques Dufour, J.C.S. souligne qu'une fabrique est une personne morale de droit public.

¹⁰ L.R.Q., c. F-1, article 9

¹¹ Op. cit., articles 10 et 11

¹² Loi sur les fabriques, supra, note 2, art. 2

¹³ Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains, supra, note 3, arts 1b) et 2

- ¹⁴ La Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains n'a pas retenu le caractère de « corporation ecclésiastique » reconnu aux fabriques; ce qui en aurait fait des corporations publiques au sens de l'article 355 du Code civil du Bas-Canada. En outre, l'article 23 de la Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains énonce qu'une corporation de cimetière « a de droit les pouvoirs et privilèges des **corporations ordinaires** » alors que l'article 18 de la Loi sur les fabriques fait état qu'une fabrique « a les pouvoirs, droits et privilèges des **corporations ecclésiastiques** ».
- ¹⁵ Voir supra, note 6
- ¹⁶ Op. cit., note 3, art. 22
- ¹⁷ Op. cit., note 4
- ¹⁸ L.R.Q., c. C-38
- ¹⁹ C.c.B.-C., article 414; C.c.Q., art. 948
- ²⁰ C.c.B.-C., article 415; C.c.Q., art. 955
- ²¹ C.c.Q., art. 901 : « *Font partie intégrante d'un immeuble les meubles qui sont incorporés à l'immeuble, perdent leur individualité et assurent l'utilité de l'immeuble.* » C.c.Q., art. 903 : « *Les meubles qui sont, à demeure, matériellement attachés ou réunis à l'immeuble, sans perdre leur individualité et sans y être incorporés, sont immeubles tant qu'ils y restent.* »
- ²² Voir à cet égard les articles 934, 935 et 914 C.c.Q.
- ²³ Voir à cet effet Gingras c. Ministre des transports de la Province de Québec, (1980), T.E. 417; (1982) C.A. 490. Courmor Mining Co. Ltd. c. Perron Gold Mines Ltd (1952), R.L. 149. Voir aussi l'article 415 C.c.B.-C. et l'article 1011 C.c.Q.
- ²⁴ Voir François FRENETTE, De la propriété superficielle de l'usufruit, de l'usage et de l'emphytéose, La réforme du Code civil, Barreau du Québec, 1993, Tome 1, pp. 671 à 709
- ²⁵ Le Grand Larousse (1987) définit la perpétuité de la façon suivante: « *Durée constante et longue. À perpétuité, pour toujours, pour une durée illimitée; pour la durée de la vie.* ». Le Thésaurus Larousse (1995) y rattache les expressions et mots suivants : « *absolu, chérir la mémoire de, commémoration, continuation, définitivement, éterniser, hors du temps, immortaliser, indéfiniment, permanent, pérenniser, perpétuer le souvenir de, sans fin, sauvegarder.* »
- ²⁶ Malgré certains efforts remarquables du Législateur au sein du Code civil du Québec afin de régler la question de la perpétuité des droits, en particulier l'art. 1880 relatif au bail, la question demeure d'actualité à l'égard d'autres conventions portant particulièrement sur des droits personnels.
- ²⁷ M. CANTIN CUMYN, De l'existence et du régime juridique des droits réels de jouissance innommés: essai sur l'énumération limitative des droits réels, (1986) 46 R. du B. 3, p. 10
- ²⁸ L'auteur M. CANTIN CUMYN parle du droit de propriété comme du « titre ultime à l'égard d'une chose »: Essai sur la durée des droits patrimoniaux, (1988) 48 R. du B. 3, p. 10
- ²⁹ Sur la question de savoir si les droits réels sont vraiment énumérés de façon limitative au Code civil du Québec, voir le texte de M. CANTIN CUMYN, supra, note 27, où l'auteur se prononce théoriquement en faveur de la possibilité de créer par contrat des nouveaux droits réels, en demeurant toutefois à l'intérieur des balises déjà tracées par les droits réels existants. Nous croyons qu'en pratique cela revient à nier la possibilité d'extensionner la liste des droits réels.
- ³⁰ C.c.Q., art. 1119
- ³¹ M. CANTIN CUMYN, op. cit., note 27, pp. 6 et 7
- ³² Le lecteur aura avantage à se référer à l'article 1123 C.c.Q. pour l'usufruit, à l'article 1176 C.c.Q. pour le droit d'usage et à l'article 1197 C.c.Q. pour l'emphytéose. Il faut aussi souligner que la servitude de passage, sauf en cas d'enclave, peut être rachetée sous certaines conditions énoncées aux articles 1189 et 1190 C.c.Q.
- ³³ Op. cit., note 28, p. 37
- ³⁴ C.c.Q., art. 1851, « *e louage, aussi appelé bail, est le contrat par lequel une personne, le locateur, s'engage envers une autre personne, le locataire, à lui procurer moyennant un loyer, la jouissance d'un bien, meuble ou immeuble, pendant un certain temps.* »
- ³⁵ Pour une discussion plus approfondie sur cet aspect, voir M. CANTIN CUMYN, note 28, pp. 28 à 35: « *il serait hasardeux de vouloir [tirer de cet arrêt] une règle de portée générale.* »
- ³⁶ Voir Neale c. Katz, [1979] C.A. 192
- ³⁷ C.c.Q., art. 1880
- ³⁸ Commentaires du ministre de la justice, art. 1880 C.c.Q., Tome 2, p. 1181 : « *Cet article, de droit nouveau, a pour but de mettre fin à la controverse sur la validité du bail perpétuel, en l'interdisant expressément.* »
- ³⁹ En effet, l'expression « concession » réfère aussi à d'autres actes juridiques, tels les contrats de concession automobile, de concession sportive, etc.
- ⁴⁰ À cet égard, voir l'article 26 de la Loi sur les Fabriques et l'article 34 de la Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains qui, tous deux, énoncent l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable et spéciale de l'évêque du diocèse pour acquérir, louer ou aliéner des immeubles.
- ⁴¹ Op. cit., note 13, article 2
- ⁴² Ibid., art. 2
- ⁴³ Ibid., in fine
- ⁴⁴ Règlement modifiant le règlement d'application de la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture, Décret 601-92, 15 avril 1992
- ⁴⁵ Op. cit., note 14, art. 5.1
- ⁴⁶ The Mount Hermon Cemetery (1849) (12) Vict. c191; The Montreal Cemetery Company (1847) (10,11), Vict. chap. 67; The Drummondville Protestant Cemetery Company (1952) (1,2) Eliz. II, c150; La Chute Protestant Cemetery (1915) (5) Geo. V, chap. 137; St. Andrews Protestant Cemetery (1920) (10) Geo. V, chap. 144 et Lakeview Cemetery Company, (1914) (4) Geo. V, chap c-49
- ⁴⁷ Cimetière de l'Est de Montréal (1916) (6) Geo. V, chap. c-88; Compagnie du Cimetière Saint-Charles (1912) (3) Geo. V, chap. 109 et Cimetière de St-Hyacinthe le Confesseur (1879) (42,43) Vic. c-76
- ⁴⁸ C.c.B.-C., art. 1486
- ⁴⁹ C.c.B.-C., art. 1059
- ⁵⁰ C.c.B.-C., arts 2201 et 2217. Voir aussi l'arrêt Commission scolaire Port-Royal c. L. Martin (1984) Inc., Cour d'appel, juge Chouinard, p. 923

affirmer que les choses sacrées sont hors commerce et que leur destination ne peut être changée que par un acte, clair et précis, qui ne peut être présumé, de l'autorité ecclésiastique compétente...

Or, les choses sacrées sont, par définition, celles qui sont consacrées, c'est-à-dire dédiées ou destinées au culte... Il s'ensuit que pour déterminer si, dans une religion donnée, une chose est sacrée ou non, il faille nécessairement se rapporter à ce qui régit celle-ci, c'est-à-dire à ses lois, ordonnances, règlements ou autres. C'est donc elle et elle seule qui a autorité et compétence tout autant pour déterminer quelles sont les choses qui sont destinées au culte que pour en changer telle destination.

La fabrique est seule propriétaire de tous ses biens paroissiaux, qu'ils soient meubles ou immeubles; le curé ne peut aliéner les biens de la fabrique et certains de ces biens sont destinés au culte, sont choses sacrées...

La fabrique est une corporation ou personne morale ecclésiastique mineure et ne peut comme telle aliéner... »

⁵². Denys-Claude LAMONTAGNE, Distinction des biens, domaine, possession et droit de propriété, La Réforme du Code civil, T.1, P.U.L. 1993, pp. 481 et 482

⁵³. Cour supérieure, district de Frontenac, no. 235-05-000111-949, 17 janvier 1995, aux pages 7 et 8

⁵⁴. Voir à cet effet, Vermette c. Blainville (Ville de), JE 94-1241 où le Tribunal mentionne qu'il peut forcer par injonction une partie à respecter ses obligations contractuelles en vertu des articles 1590 et 1601 C.c.Q.

⁵⁵. En vertu de l'article 2847 C.c.Q. l'utilisation par le Législateur de l'expression « réputé » crée une présomption légale absolue et aucune preuve ne peut lui être opposée.

⁵⁶. Voir à cet effet l'article 1604 C.c.Q.

⁵⁷. Voir à cet égard Place Fleur de Lys c. Tags Kiosque Inc., (1995) R.J.Q. (C.A.) 1659 et 152122 Canada Inc. c. Société d'hypothèques C.I.B.C., (1994) R.D.I. 563

⁵⁸. À titre d'exemple : Loi constituant en corporation le Cimetière de Saint-Joseph de Victoriaville 4-5 Éliz. II, c.148; Loi constituant en corporation la Compagnie du cimetière Saint-Michel de Shawinigan 14 Geo. VI, c.161; Loi constituant en corporation la Compagnie du Cimetière Saint-Charles 3 Geo. V, c.109

⁵⁹. Voir à cet effet celles concernant le cimetière Saint-Joseph de Victoriaville, art. 13; le cimetière Saint-Michel de Shawinigan, art. 14; cimetière Saint-Charles, art. 19, supra, note 17

⁶⁰. Loi sur les fabriques, L.R.Q., c. F-1., art. 25

⁶¹. Loi sur les biens culturels, L.R.Q., c. B-4



...laissé à l'abandon comme bien d'autres



*Le cimetière est un patrimoine vivant***M. Jean Simard**

L'étude ethnologique d'un bien patrimonial aussi prétendument mort qu'un cimetière peut être facteur d'animation d'une communauté humaine dispersée. En revanche, décider de façon autoritaire du sort d'un cimetière, même désaffecté, sans mettre les descendants dans le coup, peu produire l'effet inverse. En comparant l'histoire récente de deux cimetières distants l'un de l'autre d'une soixantaine de kilomètres, mon propos vise à montrer qu'en dépit des apparences le cimetière est un patrimoine vivant.

Cimetière Springbrook à Saint-Édouard-de-Frampton

En 1815, le long de la route Springbrook, sur les terres de Pierre-Édouard Desbarats dans le canton de Frampton, s'installent des Irlandais de confession anglicane qui y vivent pauvrement jusque vers 1950. Lorsque les derniers quittent l'endroit, ils y laissent une église et un cimetière qui se dégradent rapidement. En 1984, la municipalité de Saint-Édouard-de-Frampton acquiert la vieille église construite en 1841 et la restaure en vue d'y établir un centre d'interprétation de la culture irlandaise en Beauce. La recherche devant conduire à l'établissement d'un concept d'interprétation me fut confiée par le ministère des Affaires culturelles, qui la subventionnait. Elle visait deux buts. Tout d'abord fournir au milieu demandeur les instruments d'une interprétation à partir des données du cimetière, qui avec l'église constituait les seules traces in situ de la communauté. Puis un but pédagogique, le mien, qui était de préparer un groupe d'étudiants à la pratique du métier d'ethnologue, plus particulièrement aux modalités de la consultation professionnelle en situation réelle. Six étudiantes ont ainsi participé à cette recherche dont les retombées sociales et culturelles donnent à penser que le projet fut un réel succès.

La première étape du travail avait pour but d'effectuer un bilan des connaissances déjà acquises et publiées sur la communauté anglicane de Springbrook, ce qui nous permettait d'établir un premier contact avec l'histoire de ces anglicans. Nous avons donc constitué une bibliographie des ouvrages traitant de Frampton et de sa région afin de dresser un portrait de la communauté dans son contexte social, culturel et religieux. Trois types de publications ont été consultées : d'abord des rapports gouvernementaux et paragouvernementaux, puis des ouvrages spécialisés et enfin des monographies régionales et locales.

Ainsi préparés par ces lectures essentielles, nous nous sommes attachés à reconstituer le système de la communauté

anglicane de Springbrook à partir des informations fournies par le cimetière et en privilégiant les liens familiaux. Le cimetière devait toujours demeurer au cœur de notre recherche, comme point de départ et fil d'arrivée. Pour des raisons stratégiques, j'ai alors partagé le groupe d'étudiants en deux équipes : trois, nommé pour l'occasion les « enquêteurs », se chargèrent de l'enquête orale auprès de témoins de la vie de la communauté, trois autres, les « archivistiques », des recherches en archives. Les enquêteurs ont d'abord effectué un relevé complet des inscriptions figurant sur chacune des stèles du cimetière, relevé menant à la réalisation d'un plan détaillé du site. Par la suite, ils ont consulté différentes personnes susceptibles de donner des pistes de travail intéressantes et surtout des noms d'informateurs potentiels.

Les enquêteurs ont ensuite établi un questionnaire d'enquête en quatre points, en considérant toujours que le but de la recherche était de comprendre l'organisation et l'évolution de la communauté d'après les liens familiaux qui unissaient ses membres. La première question avait pour objet d'identifier et de documenter les plus anciennes familles de Frampton. La deuxième portait sur les liens entre les familles de Saint-Malachie et de Frampton puisqu'il nous semblait avoir décelé, au cours de nos lectures préliminaires et de nos consultations, des relations étroites entre les deux communautés voisines. La troisième question visait à reconstituer les occupations tant économiques que sociales et religieuses des familles pour déterminer le contexte dans lequel elles évoluaient. Finalement, la dernière portait spécifiquement sur les grands événements de l'histoire de Frampton, c'est-à-dire les mouvements de population, les feux et les épidémies, bref tout ce qui avait marqué la vie de la communauté anglicane de Springbrook.

Ayant maintenant en main son principal outil de travail, le groupe des enquêteurs s'est alors chargé d'effectuer des entrevues auprès de trois types d'informateurs : d'abord des gens de Frampton qui ont été témoins de la vie des anglicans de Springbrook, puis des résidents de Saint-Malachie, anglicans et autres, qui pouvaient fournir des renseignements pertinents sur la communauté voisine de Springbrook. Tous ces gens ont pu donner des indications sur les possibilités de rejoindre des descendants directs ou des membres de la famille proche des personnes inhumées dans le cimetière, le témoignage de ces derniers informateurs étant particulièrement recherché. Les renseignements recueillis auprès des informateurs ont permis de reconstituer la vie de la communauté entre les années 1900 et 1950 environ, les témoins

plus âgés se remémorant les années du début du siècle, et les plus jeunes les moments entourant la fermeture du lieu de culte. Les entrevues ont été dirigées à partir des éléments du questionnaire et également en regard d'artefacts qu'ont présentés certains informateurs, tels une courtepointe datant de 1917 et sur laquelle étaient brodés les noms de plusieurs anglicans des environs de Frampton, un album d'autographes d'une jeune fille de Springbrook contenant des messages affectueux d'autres anglicans de la communauté, et des photographies anciennes. Certaines de ces entrevues ont été enregistrées sur cassettes, et certains informateurs ont été photographiés.

Amorcé en janvier 1986 avec un groupe de six étudiantes qui terminaient leur formation de 1^{er} cycle, le projet de fournir les instruments d'une interprétation de la vie des anglicans de Springbrook a pris fin en juin suivant. Les retombées furent nombreuses. Elles servirent, comme il se devait, les fins de la Corporation culturelle de Frampton, du ministère des Affaires culturelles et de l'Université Laval, mais surtout elles permirent à une communauté humaine dispersée, virtuellement disparue, de se reconnaître, de retrouver son identité, par conséquent de se valoriser et de pouvoir prendre en main la gérance de son histoire. Les résultats de la recherche ont été communiqués à trois niveaux. Tout d'abord sous la forme d'un rapport¹ détaillé, destiné aux trois organismes engagés dans le projet et qui fut déposé dans leurs archives en juin 1986. Ce rapport fut traduit peu après en anglais. À partir de ce document de base, le ministère des Affaires culturelles publia, en français et en anglais, deux brochures à grand tirage². Ensuite, et ce fut l'événement déclencheur de l'« effet miroir », fut inaugurée le 20 juin 1986 dans l'église Christ Church une attrayante exposition intitulée *Forget-me-not*. Car tel était le message le plus fort et le plus clair qui découlait de la recherche. C'est par ailleurs la raison même d'exister de tout cimetière et chacun de nous entend ce cri des prédécesseurs en visitant un cimetière. Mais pourquoi alors en faire un thème à Springbrook puisque des cimetières existent partout?

Tout d'abord parce que le cimetière et l'église constituent les derniers témoignages accessibles de cette communauté. Les autres sont enfouis dans les archives ou dans les souvenirs. Ensuite parce que cette courte sentence évoque bien le sentiment d'effritement qu'ont vécu ces anglicans depuis 1865 environ, alors que leur population n'a cessé de décroître. Également parce que des informateurs nous ont confié des artefacts relatifs à ce thème :

- 1) une boîte à conserver les gommes d'épingle que James Kennedy grava au couteau de la sentence « *Forget-me-not* » (sic) à côté du trèfle irlandais;
- 2) l'album d'autographes qu'a reçu Margaret Bartholomew à Noël de 1887, qui se situe comme le cimetière dans l'axe nostalgique, et dans lequel on trouve en toutes lettres et à plusieurs reprises l'énoncé du thème.

Enfin peut-être parce que le gazon du cimetière a été semé de myosotis, appelés familièrement *Ne-m'oubliez-pas* ou *Forget-me-not*, par les dernières familles qui quittèrent Springbrook en 1952.

Le 20 juin 1986, la Corporation culturelle de Frampton organisa sur les lieux mêmes un *Garden Party* auquel étaient conviés tous ceux et toutes celles qui avaient participé à la recherche, leurs familles et leurs amis. Sept cents personnes étaient présentes à ces retrouvailles. Pour l'occasion, M^{me} Cécilia Miller recueillit et broda 700 noms sur une nouvelle courtepointe au centre de laquelle figurait l'expression : *Forget-me-not/Ne m'oubliez-pas*. Un *Garden Party* où régnait l'émotion qui avait pris la relève de la raison.

Juste retour des choses d'ailleurs que cette façon de communiquer la recherche, en plus du fait qu'elle sert de relais pour la poursuite d'activités susceptibles d'augmenter les connaissances. C'est ainsi que des leaders se sont manifestés parmi les descendants qui habitent maintenant Sherbrooke et Lennoxville. C'est en liaison aussi avec ces retrouvailles que 350 O'Farrell ont fait un séjour dans l'Irlande de leurs ancêtres. La tradition des *Garden Parties* s'est poursuivie depuis sa reprise en 1986, et l'exposition a pu s'enrichir de nouveaux documents et artefacts, ce qui montre à souhait l'utilité sociale et culturelle de la recherche-action et combien par le fait même les sciences de l'homme ne peuvent se passer des hommes et des femmes qui en sont les sujets autant que les objets.

Cimetière Saint-Maurice à Thetford Mines³

Ouvert en 1906, le cimetière de la paroisse Saint-Maurice à Thetford Mines est abandonné quand, en 1969, les paroissiens acceptent d'être relogés dans un nouveau quartier de la ville par une compagnie minière qui pensait pouvoir exploiter le sous-sol du lieu. Déjà, en 1943, *L'Avenir de Thetford* affirmait que « le sous-sol des terrains compris entre la voie ferrée et la rivière, d'une part, et les églises Saint-Maurice et Saint-Alphonse, d'autre part, renfermait des gise-

ments très riches, qui seraient tôt ou tard exploités ». En 1968, la ville prépare un plan directeur d'urbanisme qui prévoit le déménagement de la population après qu'un sondage auprès de 577 familles eut révélé que 84,4 % des gens désiraient demeurer regroupés. C'est ainsi que, le 27 avril 1969, le curé Joseph Bélanger dit la dernière messe devant une assemblée émue et, le même jour, vend à l'encan le mobilier de l'église. Une semaine plus tard, une grue arrache le clocher et démolit le temple. Dans la nuit du 9 au 10 mai, à 3 heures, les paroissiens sont réveillés par l'odeur du feu : le curé avait ordonné à l'entrepreneur d'incendier les restes de la démolition, geste généreusement compensé par l'octroi à la fabrique de 500 000 dollars versés par la compagnie en décembre 1970. La majorité des gens déménagent avec leur maison à partir de 1969 tandis que quelques-unes sont démolies sur place. En 1973, il ne reste plus que le cimetière où reposent, en paix jusque-là, 2 437 anciens paroissiens.

Vingt ans plus tard, à l'automne 1993, des citoyens se rappellent de leur cimetière qui est maintenant fortement dégradé : socles soulevés par le gel, ouvrages funéraires renversés ou cassés par l'action du vandalisme, végétation débridée. Quelques citoyens se regroupent et s'adressent aux médias pour sauver leur vieux cimetière. Le curé Bélanger — toujours à la tête de la paroisse déménagée — a déjà son projet qui consiste à regrouper les ouvrages funéraires au centre de l'espace funéraire, à les recouvrir de débris miniers et de pierre concassée gracieusement fournis par la compagnie, à planter au sommet de cet arrangement une croix lumineuse et à fermer le lieu par une clôture métallique de type « Frost », sans accès. Les citoyens répliquent en formant une corporation sans but lucratif qui porte le nom « À la mémoire de nos ancêtres ». Le regroupement prône plutôt la restauration et l'entretien du cimetière. À cette fin il recueille des fonds pour lutter contre le projet du curé et de la fabrique, notamment en organisant une journée de plein air dans le cimetière, où des gens de tous âges sont venus, de Trois-Rivières, de Sherbrooke et même de Montréal, pour appuyer les revendications du regroupement de citoyens. Ces derniers obtiennent de la cour une injonction qui leur donne le droit d'être entendus par un juge avant le début des travaux. La présentation des objections a lieu au palais de justice de Thetford Mines, en décembre 1994, devant le juge Jacques Dufour. Conformément à la Loi sur les fabriques, le juge affirme, dans un jugement de 27 pages, que la fabrique est propriétaire du cimetière, qu'elle a le droit de réaliser le projet qu'elle a commencé, que par conséquent il n'est pas dans son intention « d'intervenir dans les questions administratives relevant de la compétence ex-

clusive d'un corps public ou encore moins de substituer son opinion à celle de l'organisme, à moins qu'il n'y ait violation de la loi ou abus de pouvoir équivalant à fraude et entraînant injustice flagrante »⁴.

La corporation « À la mémoire de nos ancêtres » abandonne le recours légal et tente de négocier avec le curé et la fabrique par l'intermédiaire du maire et du vicaire général du diocèse, M^{re} Roger Boisvert. Avec les 26 000 dollars que le curé veut affecter à sa croix anonyme qui mesure 35 mètres et pèse 19 tonnes, les opposants suggèrent de financer un cénotaphe sur lequel seraient inscrits les 2 437 noms des personnes inhumées depuis 1906. Ils offrent au curé d'économiser les 44 000 dollars que coûteraient le terrassement et la clôture en travaillant bénévolement à la restauration et à l'embellissement du lieu, notamment en mettant à contribution les jeunes du groupe Sentier-Jeunesse. Le curé refuse tout.

Les médias s'intéressent de plus en plus à la question; les télévisions font des reportages d'enquête (Mongrain, J.E., etc.), interviewent le curé Bélanger et Kathleen Donovan, présidente de la corporation « À la mémoire de nos ancêtres ». Cette dernière déclare au journaliste du *Soleil*: « J'ai l'impression que le conseil de la fabrique de Saint-Maurice est sous le contrôle dictatorial du curé »⁵. La situation s'envenime: le curé Bélanger prétend avoir reçu des menaces de mort de Dalma Cliche, militante de « À la mémoire de nos ancêtres »; Suzanne Roy-Royer, épouse du vice-président de la même corporation est accusée à son tour d'avoir menacé de mort la présidente Kathleen Donovan; des monuments provenant de l'ancien cimetière sont déposés sur le terrain de la nouvelle église Saint-Maurice. Dans les deux cas, la couronne a déclaré ne pas avoir de preuve à offrir, ce qui ne lui permettait pas d'aller plus loin dans ces dossiers qui en étaient au stade du procès. Au terme de cette saga judiciaire, *Le Soleil* conclut :

« L'ancien cimetière où reposent les premiers colons de Thetford-Mines, qui a fait beaucoup parler de lui au cours des dernières années, est maintenant recouvert de pierre concassée et tous les monuments funéraires en ont été retirés depuis que le plan de réaménagement de la paroisse a été réalisé intégralement ce printemps. »⁶

Fernand Dumont a écrit qu'il n'y a pas d'anthropologie en l'absence de l'homme. L'expérience du cimetière Springbrook fut un succès, notamment parce que les descendants ont été intégrés dans la démarche ethnologique. Sans eux, notre intervention n'aurait conduit nulle part, ni à

la connaissance, ni même à la catastrophe puisque le projet respectait entièrement l'intégrité du lieu. Il en est tout autrement du cimetière Saint-Maurice. Le droit, on l'a vu, est un outil de peu d'utilité pour régler des questions qui relèvent de la symbolique, de l'appartenance, de l'identité. La cour affirmait que la fabrique avait le droit de procéder comme elle l'a fait, mais elle n'a rien réglé pour autant. On aura dès lors compris que nul projet à caractère anthropologique ne peut être mené à bien en l'absence de l'homme ni surtout contre lui.

¹ Jean Simard et autres, « Cimetière et communauté des anglicans de Springbrook (Frampton, Québec) », Sainte-Foy, Université Laval, Département d'histoire, juin 1986, 206 p.

² Anne-Marie Poulin, *Un héritage anglican. L'église Christ Church à Frampton*, s.l.n.d., (Québec, ministère des Affaires culturelles, 1988); *An Anglican Heritage. Christ Church in Frampton*, *ibid.*, 1989.

³ Le récit des faits provient d'un travail réalisé par Claude Laffleur, « Le cimetière de Saint-Maurice de Thetford Mines », séminaire EFN-60471 de Jean Simard, Département d'histoire, Université Laval, hiver 1995.

⁴ *Le Soleil*, 19 janvier 1995.

⁵ *Le Soleil*, 4 mars 1995.

⁶ *Le Soleil*, 7 octobre 1995.



Ancien cimetière Saint-Maurice à Thetford Mines.
(Photo : Jean Simard, 1997)



Cimetière Springbrook à Saint-Édouard-de-Frampton.
(Photo : Jean Simard, 1997)

*Le message autochtone**M. Raymond Gros-Louis*

Tout est cercle. L'autochtone ne voit pas la réalité d'une façon linéaire, mais circulaire. La vie renvoie à la mort; la mort renvoie à la vie. Dans le cercle, tout est début, rien ne finit. La mort, tout comme la vie, est esprit, énergie et passage. La mort est la vie, elle est naissance, re-naissance, elle est « con-naissance », naissance avec et dans le grand tout.

Prenons l'eau. La goutte de pluie tombe du ciel et vient se joindre à la terre. Elle meurt individuellement, s'unit à d'autres gouttes d'eau et forme la source, le ruisseau de montagne. Les ruisseaux vivent, courent puis se fondent dans les lacs et les rivières qui, à leur tour, vivent, évoluent et se perdent dans les fleuves. Les fleuves naissent, grandissent et disparaissent pour former les mers, les océans. Ceux-ci, au grand soleil qui les réchauffe, vont s'évaporant au ciel et enfantent les nuages. Et c'est à nouveau la goutte d'eau qui revient visiter la terre. Tout est cercle.

Les humains? Même réalité, même circularité. La terre-mère les conçoit, les nourrit, les fait vivre et grandir jusqu'à ce qu'ils retournent en son sein. Tout vit et meurt dans le grand cercle de la nature.

La spiritualité autochtone ne s'arrête pas là. Tout, dans le cercle, est sacralisé, purifié, pacifié, mis en accord et signifié. C'est alors qu'intervient le rituel, le geste qui symbolise, illustre et explique à nos sens la grande globalité du cercle vie-mort, terre-ciel, corps-esprit.

Afin de purifier un lieu, on pénètre dans le cercle; on y fait brûler cèdre, sauge ou tabac : cérémonie de guérison, de mise en harmonie. Avec la plume, on dirige vers les quatre points cardinaux, vers le bas et vers le haut, la fumée. La plume réfère à l'oiseau qui vole, à l'élément aérien qui nous habite. On commence vers l'est, lieu du soleil levant. Le cycle est complété et chaque direction a un lien avec le cercle. L'ouest représente les ancêtres. Le haut de l'homme, sa chevelure, est le siège de sa force, de son identité. Le point central du cercle, son cœur, est le chemin de la lumière. Ce rituel est souvent répété dans les tentes de sudation, comme une roue de médecine intérieure et sur le lieu des inhumations.

Ce sont les aînés qui répandent cette connaissance, la transmettent comme un tison ardent et l'enseignent à la communauté. Ainsi, le feu ne s'éteint jamais, l'esprit de la vie demeure éternel. Un dialogue ininterrompu avec la Nature et la Tradition. La vie est continuité.

Jusqu'à un peu après l'arrivée de l'Homme Blanc, le Huron-Wendat était sédentaire. Sa vie s'échelonnait sur des cycles de 10 ans. Au bout de cette période, on déménageait le campement. On laissait la nature se reposer, on mettait le lieu que l'on quittait comme en jachère. On recommençait ailleurs. Qu'arrivait-il aux morts enterrés sur l'ancien campement? On les exhumait et on leur faisait une grande fête. On recueillait les squelettes, on polissait les os, on les débarrassait de toute putréfaction, on en calcinait les chairs restantes et on les faisait claquer entre eux pour amener la communication entre les esprits. Les plus belles peaux, les bijoux ciselés à la main, les colliers, les bracelets, les « wampum » venaient habiller et décorer ces os sacrés, symboles de l'esprit qui perdure. Tout était déposé en proces-

sion, avec chants et danses, dans un ossuaire commun. La paix était ainsi scellée avec les esprits des ancêtres que l'on laissait dans le vieux campement qui devenait cimetière permanent, terre sacrée, où le repos des morts allait se fondre avec la Nature qui refaisait ses forces.



Aujourd'hui, la communauté huronne-wendat devenue sédentaire garde très vivace son culte pour les esprits défunts. Le cimetière de la Rivière et celui de la Chute sont des lieux importants. L'espace y est restreint et l'incinération y est donc de plus en plus courante. Mais la spiritualité de la communauté continue d'habiter ces lieux. L'on prend soin de transmettre aux jeunes le

respect des ancêtres et la signification profonde de la mort qui n'est pas une fin ou une rupture, mais bien une continuité. On accompagne les jeunes dans ces valeurs précieusement conservées et transmises. Les cimetières demeurent un patrimoine vivant, un point vital du cercle vie-mort. L'esprit des lieux est sauvegardé. Le jeune Huron-Wendat reste sensible aux esprits des ancêtres, il entre à gauche, du côté du cœur, dans le « tee-pee »; et il tourne les cendres du foyer pour que le feu ne s'y éteigne jamais. Il continue le cercle de la vie.

Au printemps 1997, Pierre Gros-Louis perdait la vie dans une noyade. On eut soin de lui. Quelque 30 personnes par-

icipèrent à Cap-Santé à un rituel spécial. On sortit tabac et tambours, on dansa, on chanta. Tout comme autrefois se faisaient le « Round Dance » et la danse de la Mort. Son frère, Raymond, devint le gardien de ses cheveux. Quatre aigles sont apparus, venant des quatre points cardinaux, saluer l'esprit de Pierre. Des cadeaux furent donnés afin d'honorer le défunt.

Voilà très peu de temps, on découvrait les dépouilles de 4 Hutons-Wendat ensevelis dans la côte de la Montagne, entre le Château Frontenac et la place Royale à Québec. On fit aussi un rituel. Des aigles furent aperçus, survolant le lieu.

Dès qu'une rumeur concerne le déménagement d'un cimetière, les communautés autochtones se mobilisent. Ainsi, parmi les Ojibwa d'Ontario, on retrouva des ossements hurons. Un projet d'habitation devant empiéter sur ce site d'inhumation fut reporté et finalement abandonné. L'attachement aux cimetières est remarquable. Alors que les apécialistes ethnologues-archéologues se concentrent avidement sur l'analyse des artefacts, l'autochtone, lui, privilégie avant toute autre considération le respect pour les ancêtres et la terre sacrée où ils reposent.

Quand les « baby boomers » de nos grandes villes anonymes retrouveront-ils ce sens du respect? Quand le cercle mort-vie, terre-ciel, nature-culture, sera-t-il restauré? Quand la continuité prendra-t-elle le dessus sur le désespoir? Quand reconnaîtra-t-on dans les cimetières un patrimoine en instance de résurrection, de réincarnation? La voix de l'autochtone est là pour nous interpeller.

Résumé écrit des propos tenus par M. Raymond Gros-Louis



M^{me} Michèle Paradis, animatrice, et M. Jean Simard, conférencier. (photo : Écomusée de l'Au-Delà)



M^{me} Michèle Paradis, animatrice, et M. Bernard Genest, conférencier. (photo : Écomusée de l'Au-Delà)



M^{me} Michèle Paradis, animatrice, et M. Michel Gosselin, conférencier. (photo : Écomusée de l'Au-Delà)

Expérience de restauration à Château-Richer

M^{me} France Rémillard

Le cimetière

La paroisse de Château-Richer figure au nombre des plus anciennes du pays. Elle est en outre la plus vieille de la Côte-de-Beaupré. Son cimetière, adjacent à l'église, est circonscrit par un enclos.

Il comporte 72 épitaphes :

- principalement des stèles en marbre;
- mais également quelques-unes en granit;
- quelques autres en béton (le matériau est à la mode à la fin du XIX^e siècle);
- 3 plaques commémoratives, probablement sans dépouille;
- 3 croix de fonte;
- 1 stèle en pierre calcaire locale (la plus ancienne, 1834);
- 1 autre composite, en marbre et en pierre calcaire;
- 1 urne voilée sur piédestal, en fonte de fer.

Fait également partie de cet ensemble, l'enclos composé d'une base en béton surmontée d'une clôture en fonte dont la construction remonte à 1885.

La stèle la plus ancienne date de 1834. La plus récente remonte à 1952. Le gros des activités d'ensevelissement se concentre sur une quarantaine d'années, soit entre 1888 et 1920. Depuis plusieurs décennies, cet espace n'accueille plus de nouvelles dépouilles, le cimetière, situé en bas, sur l'avenue Royale, ayant pris la relève.

L'enclos paroissial est campé sur un promontoire qui s'ouvre sur la ville à ses pieds, sur le fleuve en second plan et finalement sur le versant nord de l'île d'Orléans. Il donne sur un paysage saisissant qui confère au lieu un attrait indéniable.

Ce cimetière paroissial est propriété de la fabrique de Château-Richer.

Relativement à l'ensemble des espaces mortuaires qui existent au Québec, celui-ci n'a rien de vraiment exceptionnel sinon son site, son sens et cette volonté ferme de quelques gens du milieu d'agir pour le préserver et le mettre en valeur.

Sa taille modeste et la proximité géographique, la municipalité étant située à une demi-heure de route du Centre de conservation du Québec (CCQ), à Québec, en faisaient un terrain idéal pour servir d'entreprise pilote et vérifier l'hypo-

thèse que la restauration des cimetières peut être prise en charge par les gens du milieu. L'expertise dans le domaine de la restauration des cimetières était également à développer pour le Québec. Pour sa part, avec cette restauration, le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) pourrait tirer profit de certaines données utiles quant aux coûts à prévoir dans ce genre d'intervention.

Le projet

Le projet de mise en valeur est actuellement piloté par la Commission des archives et des biens culturels de Château-Richer, une instance municipale qui a obtenu de la fabrique la permission d'agir comme promoteur, relayeur et gestionnaire du projet. M. Léo Laplante, retraité, ex-maire de Château-Richer, s'est porté volontaire, et depuis le début, porte de multiples chapeaux.

Il faut dire que l'idée de la mise en valeur dans sa version actuelle n'est pas apparue d'emblée. Une rumeur a couru à l'effet que l'ancien cimetière, celui du promontoire, n'étant plus entretenu ni même visité, il pourrait servir de relai au nouveau, situé en bas, et dont la saturation approchait à grands pas. En réaction, la Commission, qui loge à proximité, dans le presbytère, a entrepris de réanimer le vieil enclos des défunts.

En 1995, cette même Commission des archives et des biens culturels adressait une première requête au MCCQ. Le projet initial avait une tout autre allure que celle qui a été adoptée plus tard. Il visait entre autres choses à faire subventionner l'acquisition et l'installation d'une grande plaque en granit portant les noms des quelques centaines de familles fondatrices. Cette plaque serait apposée au mur de l'église adjacent au cimetière. Un trottoir en béton dirigerait les généalogistes, amateurs et professionnels, depuis la grille d'entrée jusqu'à la liste gravée sur le mur.

Au moment de la réception de la requête, Marthe Lacombe du MCCQ et moi-même du CCQ avons pris le parti de tenter de canaliser les énergies vers un projet de mise en valeur qui tablait davantage sur les acquis de la paroisse. Nous avons donc demandé une rencontre avec les protagonistes du projet afin de leur faire part de notre point de vue quant à la mise en valeur du site.

Après la présentation d'un diaporama faisant état de la beauté et de l'intérêt des cimetières du Québec, des États-Unis et d'ailleurs, nous avons déposé et brièvement commenté *Le guide pour préserver son cimetière*, version 1995, fraîchement produit à leur intention. Au sortir de cette rencontre, il eut été bien hasardeux de dire si nous avions atteint notre objectif... bien hasardeux, n'eût été, quelques mois plus tard, d'un étonnant *passage à l'acte* des gens du milieu. En effet, la Commission s'était mise à la tâche et déposait un volumineux rapport de recherche comportant un historique, un plan relevé des lieux, de même qu'un jeu complet de fiches signalétiques décrivant les stèles, le tout conforme aux prescriptions du *Guide*. Le document était l'oeuvre d'une historienne locale, M^{me} Lise Buteau. Le rapport et la documentation constituaient la première étape du nouveau projet et la Commission se disait prête à passer aux étapes subséquentes, soit la restauration des monuments et l'aménagement des lieux.

L'état du cimetière

L'inventaire dressé par l'historienne Lise Buteau faisait état de 16 monuments cassés. Ce nombre comportait :

- 3 croix en fonte de fer et
- 13 stèles en pierre.

À l'inventaire, figuraient une stèle dont les morceaux avaient disparu et une autre dont le remontage, bien que mal avisé, avait résisté à l'assaut du temps. Ces dernières ne figureaient donc pas au nombre des priorités. Une visite subséquente des lieux a révélé l'existence d'un monument en fonte, d'une facture rare, qui nécessitait certaines attentions et que nous avons ajouté à la liste. Après ce premier tri, les priorités se concentraient sur 15 monuments, soit :

- 10 stèles en marbre;
- 1 composite : marbre et calcaire;
- 3 croix de fonte;
- 1 monument en fonte.

Restait à s'entendre sur l'implication respective de chacune des parties.

La répartition des tâches

Le MCCQ, par le biais d'un programme de soutien aux municipalités, financerait en partie l'intervention, tandis que le CCQ, qui est en quelque sorte le bras opérationnel du

ministère dans la conservation du patrimoine mobilier, agirait comme expert-conseil. À ce titre, il fournirait les devis techniques et évaluerait l'achèvement des travaux. La Commission, pour sa part, demeurerait le maître d'œuvre. Le chargé de projet, M. Léo Laplante, aurait donc la responsabilité d'embaucher le personnel affecté à l'exécution tandis que la municipalité gérerait les crédits non récurrents en provenance du MCCQ et du fonds de soutien du député fédéral local.

Parce que le CCQ, il faut bien le dire, n'avait aucune expérience dans le domaine des pierres tombales conservées *in situ*, il a été convenu d'user de prudence et d'élaborer le programme en deux phases. La première saison traiterait les cas les plus simples, c'est-à-dire les stèles cassées en deux, laissant celles qui comportaient plus de fragments pour la seconde phase du projet.

La mise en œuvre

La Commission a retenu les services d'un tailleur de pierre de la région, M. Dollard Caron, un ouvrier chevronné qui a appris le métier de son père, lui-même tailleur de pierre et patron d'une firme spécialisée qui a fait école dans le domaine. C'est M. Caron qui a exécuté, au cours du premier été, le traitement de 2 croix de fonte et le remontage de 5 stèles de marbre. Pour ces dernières, l'opération consistait à rassembler les fragments détachés au moyen de tiges filetées en acier inoxydable : la longueur et le diamètre des tiges étant prescrits de même que le diamètre des trous à percer, l'adhésif à utiliser et son mode d'application.

Si le colmatage des fissures après remontage a été reporté à la seconde phase, c'est que nous avons senti qu'à ce stade, la participation du CCQ devrait être plus active : la préparation et l'application des mortiers de rejointoiement nécessitent en effet des attentions particulières. Nous avons donc avisé le maître d'œuvre que le CCQ préparerait les mortiers et en superviserait l'application.

Nous avons choisi un mortier non hydraulique, à base de chaux éteinte. Ces mortiers traditionnels sont moins durs que les mortiers hydrauliques modernes à base de ciment. Ils se gonflent en présence d'eau pour s'étancher en surface. Il faut toutefois les modifier quelque peu avec du ciment pour les garantir contre l'acidité nouvelle de l'air des villes. Il faut également en ajuster la couleur et la texture afin qu'elles épousent celles de la pierre. De plus, les maçons le savent, il faut que la prise des mortiers se fasse en

contact intime avec la pierre, qu'elle évolue progressivement et en l'absence de gel.

Nous avons donc procédé à la fabrication d'échantillons témoins que nous avons utilisés pour en tester la dureté, la mise en œuvre et aussi la couleur. Ce sont ces recettes en deux parties à mélanger sur place que nous avons utilisées pour le colmatage des joints sur les stèles du cimetière.

Notre participation active dans le processus nous a permis de constater certaines dérives par rapport au devis d'exécution. Nous avons également constaté que certaines fractures de la pierre requéraient des ajustements par rapport au devis. C'est le cas de celles qui se situent plus bas que la mi-hauteur de la pierre. Dans ces circonstances en effet, le moment angulaire qui s'exerce au niveau de la fracture est plus grand surtout si le plan de contact est très usé. Il faut alors ajouter une tige filetée supplémentaire de façon à mieux répartir la charge et à assurer la solidité de l'assemblage.

L'évaluation du programme

La deuxième saison du programme de mise en valeur du cimetière de Château-Richer est maintenant terminée. Tous les monuments visés par le présent projet d'intervention ont été restaurés (le dernier, celui de l'urne voilée en fonte de fer, a été restauré en atelier et il est en voie d'être retourné sur son socle). Comme prévu, les travaux de la deuxième phase ont été plus complexes :

- mise au point des mortiers et supervision du colmatage des joints;
- travail de dé-restauration pour extraire du béton sur une stèle;
- plusieurs cas de fractures multiples dont certaines qui présentaient des plans de contact très usés.

Le traitement de l'urne voilée en fonte a également nécessité une attention particulière : compte tenu du fait que l'intervention de nettoyage au jet de billes de verre allait faire disparaître définitivement toute trace d'apprêt, nous avons procédé à une cueillette d'échantillons de peinture que nous avons *monté* en vue d'un examen en coupe sous microscope. Cet examen nous a permis de suivre dans le temps la séquence d'application des couches de peinture sur le monument. Au microscope, l'histoire des enduits devient évidente. Cette information nous semblait essentielle à plusieurs égards : le caractère unique de la pièce, l'absence d'in-

formation historique sur le mode de préparation de ce genre de monument et enfin le choix de la couleur à lui donner en fin de traitement.

Le travail sur le site nous a permis de constater certaines dérives par rapport au cahier des charges et a mis en valeur la nécessité d'expliquer davantage certaines procédures. Nous avons profité de l'occasion pour photographier systématiquement toutes les étapes du processus; photos que nous comptons utiliser pour reformuler le cahier de charge dans un format de bande dessinée afin de le rendre plus convivial, facile à visualiser et à mémoriser.

Notre présence sur les lieux nous a également révélé que le cimetière qu'on croyait déserté et sans intérêt attirait sans cesse son lot de visiteurs.

De plus, les activités menées cet été au cimetière ont suscité l'intérêt de certains propriétaires. Des citoyens ont manifesté le désir de voir ériger une nouvelle stèle au nom de la parente ensevelie sous l'emplacement du monument disparu. Une nouvelle stèle en marbre, dans l'esprit de la précédente, a été commandée et mise en place sur l'ancien socle. De plus, alors que nous allions renoncer à l'extraction du béton sur une des stèles tombées, des membres de la famille ont accepté de dédommager l'entrepreneur, Dollard Caron, pour faire le travail, ce qui a permis de compléter une meilleure restauration.

Voilà donc déjà quelques retombées positives qui méritent d'être soulignées puisque ces manifestations d'intérêt sont autant d'encouragements pour ceux qui ont cru au projet.

Les suites à donner

Le programme de restauration des stèles est aujourd'hui complété, mais le projet de mise en valeur du cimetière n'est pas terminé pour autant. Parmi les choses qui restent à faire figurent :

- 1- le redressement de certaines stèles;
- 2- l'intervention pour limiter les dommages causés par la tonte du gazon (tondeuse appropriée, plantes couvre-sol);
- 3- la consultation d'un spécialiste concernant la restauration du mur de béton de l'enclos (une importante fissure s'est formée dans l'angle nord-est);
- 4- la réflexion sur les mesures à prendre pour limiter les actes de vandalisme et sur le programme de suivi de l'état de santé général des lieux.

Ce qu'il fallait démontrer

Nous sommes heureux de la tournure qu'a prise le projet de Château-Richer. Le CCQ a développé certaines connaissances qui restent à élargir tandis que le MCCQ est satisfait de la prise en charge par le milieu. En effet, le projet a contribué à la reconnaissance par la Ville du complexe église-enclos-presbytère désormais protégé par une citation municipale. Il a de plus permis d'embaucher des spécialistes locaux : (arpenteur, historienne et tailleur de pierre) et a eu un effet d'entraînement sur les familles dans la participation aux travaux. De plus, le Ministère a maintenant une idée des coûts que représente une intervention de préservation de mobilier funéraire.

En ce qui concerne l'hypothèse à vérifier en cours d'exécution à savoir *la restauration des cimetières doit-elle être confiée à des experts ou peut-elle être prise en charge par les gens du milieu*, nous croyons que la prise en charge par les gens du milieu demeure souhaitable et tout à fait plausible, à certaines conditions :

- Expérience préalable de l'entrepreneur dans le domaine ou dans un champ connexe;
- Accessibilité à des cahiers de charges détaillés et à une aide-conseil disponible sur demande;
- Ouverture d'esprit de l'entrepreneur aux principes de base des interventions dans le champ de la préservation des biens patrimoniaux, soit :
 - Intervention minimale;
 - Respect de l'intégrité;
 - Choix de matériaux compatibles;
 - Autant que possible, réversibilité des interventions.

À l'heure où l'État est sollicité de toute part et où sa banque d'experts tout comme ses crédits rétrécissent comme une peau de chagrin, à l'heure où l'Église, pour d'autres raisons, n'a plus les moyens d'hier, il est plus que souhaitable que le milieu assume son patrimoine funéraire d'hier, en tout ou en partie.



1- La paroisse de Château-Richer figure au nombre des plus anciennes du pays. Elle est en outre la plus vieille de la Côte-de-Beaupré. Son cimetière, adjacent à l'église, est circonscrit par un enclos. Situé sur un promontoire surplombant le fleuve, il s'ouvre sur le paysage bucolique de l'Île d'Orléans, en face. Le cimetière comporte 72 épitaphes.



2- Dans le cimetière de Château-Richer, on peut voir principalement des stèles en marbre mais également quelques-unes en granit, quelques autres en béton (le matériau est à la mode à la fin du XIX^e siècle), des croix de fonte, une stèle en pierre calcaire locale (la plus ancienne, 1834), une autre composée de marbre et de pierre calcaire, de même qu'une urne voilée sur piédestal, en fonte de fer.



3- Dans le projet de restauration du cimetière de Château-Richer, le Centre de conservation du Québec agissait comme expert-conseil, fournissant les devis et supervisant les travaux. Il s'est également engagé à fournir les mortiers servant à colmater les fentes dans les pierres qui devaient être remontées.



4- La restauration des 10 stèles en marbre du cimetière a été exécutée par un tailleur de pierres d'expérience. L'opération nécessitait l'installation, au cœur du plan de fracture, de goujons filetés en acier inoxydable. Le diamètre et la longueur de ces goujons est fonction de l'épaisseur de la pierre. Une résine époxy était ensuite appliquée sur les goujons et, de façon très ponctuelle au centre du plan de fracture.



5- Les fragments assemblés à l'aide de goujons et d'époxy sont maintenus pendant la prise de la résine avec des pièces de bois et des serre-joints.



6- L'étape suivante consiste à retenir la fente avec le mortier à base de chaux éteinte et de ciment. L'application s'effectue en évitant tout débordement sur la surface.



7- Un tissu humide entouré d'une membrane imperméable est appliqué sur le joint nouvellement rempli afin de ralentir la prise du mortier et d'éviter qu'il ne se fendille en séchant.



8- Pour la restauration des stèles en marbre, nous avons choisi un mortier non hydraulique, à base de chaux éteinte. Ces mortiers traditionnels sont moins durs que les mortiers modernes à base de ciment. Ils sont donc plus compatibles avec le marbre qui est relativement mou. Ils se gonflent en présence d'eau pour étancher en surface le joint qu'ils colmatent. Il faut toutefois les modifier quelque peu avec du ciment pour les garantir contre l'acidité nouvelle de l'air des villes. Il faut également en ajuster la couleur et la texture afin qu'elle épouse celle de la pierre.

Du parc Forillon au Fort-Témiscamingue en passant par Grand-Pré et Batoche : la gestion des cimetières et sépultures à Parcs Canada¹

M^{me} Monique Élie

Introduction

Quand j'étais enfant, j'aimais bien aller au cimetière de mon village avec une voisine âgée, les soirs d'été après souper, pour arroser les fleurs et voir si tout était en ordre. Bien qu'à cette époque, je fusse très pieuse, je ne me souviens pas d'y avoir beaucoup prié. Ce n'était pas pour cela que j'y allais et ce n'était pas cela que le lieu m'inspirait. Je m'y sentais bien, j'avais l'impression d'être en famille. Pourtant, à mon jeune âge, je n'avais pas connu, de leur vivant, beaucoup de ceux qui y habitaient. Mais ils portaient nos noms et, de mon point de vue, ils faisaient toujours partie de notre paroisse.

Je trouvais l'endroit plutôt sympathique avec ses grands arbres, ses lilas, ses hydrangées, ses géraniums et ses « Saint-Joseph ». L'imposante clôture en fonte qui l'entourait, loin d'être repoussante, m'attirait par sa beauté. À l'intérieur, elle me donnait le sentiment d'être à l'abri. Comme nos morts n'étaient pas tellement en mesure de voir à leur environnement, je trouvais cela normal que nous nous occupions de leur « maison », qu'elle soit invitante, esthétique et sécuritaire, surtout pour ceux qui avaient trimé dur avant d'arriver là. Dans ce jardin un peu curieux, tout le monde pouvait reposer en paix.

Aujourd'hui, plus nombreux sont les gens que j'ai connus à résider dans le cimetière de mon village. Pourtant, je vais rarement les visiter et je ne contribue pas à entretenir leur séjour. Peut-être est-ce parce que le fait que je suis ce que je suis déborde aujourd'hui largement les limites de mon village. Ma « communauté » s'étant élargie et ses dortoirs funèbres multipliés, mon attachement physique et mon sentiment d'appartenance à ce lieu particulier se sont sans doute estompés. Peut-être est-ce aussi parce que le cimetière de mon village a perdu, avec la disparition de sa clôture et de ses fleurs (*pépine* oblige), beaucoup du caractère pittoresque, accueillant et « interactif » qui favorisait la rencontre du monde des morts et des vivants. Peut-être enfin que, ne me sentant plus chez moi au cimetière, je succombe peu à peu au monde virtuel, concevant facilement le moment où l'Internet remplacera le champ des morts comme lieu de mémoire.

Mais avant d'en arriver là, et peut-être justement parce que nous y venons, une réflexion sur la valeur que nous attribuons collectivement à nos lieux de sépulture existants et sur la façon dont nous les gérons me semble très à propos.

Ce matin, ma contribution sera de présenter les outils que Parcs Canada utilise à l'égard de ces ressources culturelles. Nous verrons comment la « Politique sur la gestion des ressources culturelles »² s'applique aux cimetières et sépultures en cause, précisant directive et règlement pertinents.

Mais d'abord, nous allons nous pencher sur la démarche de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (désormais CLMHC) dont les recommandations approuvées constituent le point de départ et l'inspiration de l'action de Parcs Canada.

La CLMHC et les cimetières et sépultures

La CLMHC a le mandat de conseiller le gouvernement canadien sur la commémoration de personnes, d'événements et de lieux — tels les cimetières et les sépultures — qu'elle considère d'importance nationale. Elle doit donc identifier et évaluer les candidats, et proposer ceux qu'elle juge admissibles à l'approbation du ministre. Elle pourra également recommander un type de commémoration privilégié.

Identification des candidats à la commémoration

Tout citoyen ou groupe de citoyen canadien peut demander à la CLMHC de reconnaître l'importance nationale d'un cimetière ou d'une sépulture et d'en recommander la commémoration au gouvernement fédéral. Pour sa part, la Commission a le loisir de commander des études dans le but d'identifier des candidats potentiels ou de l'aider à évaluer les propositions qui lui sont soumises.

Évaluation par la CLMHC

Jusqu'en 1990, la CLMHC, qui avait pour principe de ne pas recommander la commémoration de cimetières et de sépultures, faisait exception dans deux cas : les tombes des pères de la Confédération et les lieux d'inhumation présentant « un intérêt archéologique »³. C'est ainsi que, par exemple, la sépulture de Sir Étienne-Paschal Taché, au cimetière de Montmagny, celle de Jean-Charles Chapais, dans l'église de Saint-Denis de Kamouraska de même que celles de George-Étienne Cartier et de Thomas D'Arcy McGee, dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à Montréal, sont commémorées par le gouvernement canadien. Notons toutefois qu'elles n'ont jamais été

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE LA

La Grosse-Île - et le Mémorial des Irlandais

UNE AMBIANCE CHARGÉE D'HISTOIRE !

*Laissez-vous raconter le drame et l'espoir des immigrants
ainsi que l'organisation de la station de quarantaine.*

- Exposition multimédia dans l'édifice de désinfection
- Visite des trois secteurs de l'île
- Système de transport sur le site • Service de restauration



Information : (418) 248-8888 • 1 800 463-6769

Internet : <http://parcscanada.risq.qc.ca/grosse-ile/>

Canada



Patrimoine
canadien
Parcs
Canada

Canadian
Heritage
Parks
Canada

désignées lieux historiques nationaux.⁴ Le *Gray Burial Site*, en Saskatchewan, appartient à la deuxième catégorie d'exceptions⁵ comme, vraisemblablement, le cimetière du fort St. Joseph, en Ontario, reconnu en 1950, et le cimetière du fort de Chambly, au Québec, où, suivant le texte de la plaque apposée près du fort en 1925, « dorment [...] ceux qui, sous les murs du vieux fort, ont donné leur vie pour la patrie ». La Commission recommandait toutefois, en 1982, de ne rien entreprendre pour mettre au jour les plaques commémoratives de ces deux derniers sites, réitérant que « les politiques de Parcs Canada et de la Commission interdisent la commémoration des cimetières ».⁶

En 1990, la Commission, se sentant à l'étroit dans la règle qu'elle avait adoptée, recommandait que soient admissibles à la commémoration « uniquement les cimetières constituant des exemples remarquables de paysages culturels ou architecturés et satisfaisant à un ou plusieurs des critères suivants : (1) les cimetières qui représentent une tendance importante à l'échelle du pays dans la conception de cimetières ; (2) les cimetières qui comportent une grande quantité de mausolées, de monuments, de stèles ou de spécimens horticoles remarquables ; (3) les cimetières qui sont des exemples exceptionnels de paysages témoins de traditions culturelles particulières. »⁷

L'ancien cimetière de Halifax, commémoré à cause de sa collection de monuments funéraires des XVIII^e et XIX^e siècles⁸, s'est qualifié en fonction du deuxième critère. Pour sa part, le cimetière Beth Israel, à Sainte-Foy (Québec), a été reconnu d'intérêt national à cause du dernier critère. En effet, « avec ses allées étroites, ses lots alignés, et ses pierres tombales simples [traduisant] la croyance juive dans l'égalité de tous devant la mort [...], ses] inscriptions hébraïques et [... ses] anciens symboles religieux »⁹, il est un excellent exemple de paysage typique d'une tradition culturelle particulière. Le cimetière chinois de Harling Point, en Colombie britannique, a également été com-mémoré en fonction du dernier critère.¹⁰

Commémoration et protection

Lorsque les recommandations de la Commission ont été approuvées par le ministre, la commémoration d'un cimetière ou d'une sépulture s'effectue généralement au moyen d'une plaque apposée bien en vue, à proximité ou à l'intérieur du site. Le texte de la plaque explique, entre autres, les raisons qui motivent la commémoration. Ainsi, par exemple, la plaque apposée sur le monument funéraire de Taché nous rappelle qu'il a été délégué à la Conférence intercoloniale de Québec en 1864 et qu'il est l'un des pères

de la Confédération. Celle qui a été placée sur un monolithe à l'entrée du cimetière Beth Israel explique en quoi ce dernier est un lieu culturel caractéristique.

Parcs Canada est responsable de l'entretien perpétuel des sépultures des pères de la Confédération.¹¹ Quant aux cimetières et lieux d'inhumation déclarés d'importance historique nationale, ils ne bénéficient pas de ce fait d'une protection légale, cette désignation ayant plutôt une valeur morale. Dans ce cas, en général, seules les plaques commémoratives de la CLMHC sont prises en charge par le gouvernement.

Par contre, comme vous le savez, le gouvernement canadien contribue parfois à la commémoration de lieux historiques nationaux en les acquérant et en confiant à Parcs Canada le soin de les protéger et de les présenter, ou encore par le biais d'ententes à frais partagés avec les propriétaires ou gestionnaires des sites. Qu'ils soient situés à l'intérieur des limites des terres et des eaux administrées par Parcs Canada ou qu'ils fassent l'objet d'une entente de partage des frais, le cimetière et la sépulture d'importance historique nationale verront leur destin lié à la « Politique sur la gestion des ressources culturelles » de Parcs Canada.

La politique sur la gestion des ressources culturelles

En vigueur depuis 1994, cette politique s'applique à toutes les ressources culturelles qui relèvent de Parcs Canada ou qui font l'objet d'une entente avec cet organisme. Aux fins de la Politique, une ressource culturelle est « une œuvre humaine ou un endroit présentant des signes évidents d'activité humaine ou ayant une signification spirituelle ou culturelle dont la valeur historique a été reconnue »¹².

Il faudra donc, suivant la Politique, inventorier les ressources en présence et les évaluer, pour être en mesure de prendre en considération leur valeur historique dans les décisions qui les affectent et d'assurer un suivi approprié.

Inventaire des ressources

Comme la Politique vaut pour les parties comme pour l'ensemble, il est important d'identifier les composantes du site à gérer. C'est en faisant cet inventaire que l'on prendra conscience, par exemple, du nombre de pierres tombales qui occupent un cimetière d'importance historique nationale et de la présence d'un ancien cimetière dans un lieu historique national ou des sépultures amérindiennes dans un parc national. Sur les territoires administrés par Parcs Canada, les ressources repérées et potentielles du lieu étudié doivent

en effet être répertoriées et leurs attributs enregistrés, qu'il s'agisse de paysages, de bâtiments, d'aménagements paysagers, d'ouvrages de génie ou autres et de ressources archéologiques associées à ceux-ci, ou d'artefacts archéologiques et ethnologiques *in situ* et en réserve. Dans la mesure du possible, elles sont localisées, datées et décrites; les étapes de leur évolution sont recensées; leur état de conservation est évalué et, le cas échéant, leurs associations historiques et thématiques sont identifiées. Enfin, les sources d'informations pertinentes sont aussi listées. Au Québec, ces données, qui sont traditionnellement consignées dans les dossiers des différents professionnels, ont commencé à être regroupées dans une base de données informatisée appelée *Registre des ressources culturelles*.

Évaluation des ressources

La deuxième étape consiste à voir si les ressources inventoriées ont une valeur et, le cas échéant, à identifier où réside cette valeur.

Niveau 1

La plus haute valeur attribuée à une ressource lui est donnée par la reconnaissance de son importance historique nationale par la CLMHC. Ainsi, le *Gray Burial Site* est une ressource de niveau 1.

Une ressource dont la valeur n'a pas été reconnue spécifiquement par la CLMHC, mais qui est associée aux objectifs de commémoration d'un lieu historique national, c'est-à-dire aux raisons qui justifient sa désignation, peut aussi être considérée de niveau 1. Ainsi, par exemple, la valeur des cimetières du lieu historique national (désormais LHN) du Fort-Témiscamingue n'a pas été reconnue nommément par la Commission. Toutefois, comme ceux-ci sont associés directement au poste de traite qui y est commémoré, ils ont été évalués au niveau 1.¹³ Il en est de même du cimetière acadien du LHN de Grand-Pré, en Nouvelle-Écosse, qui est associé à l'histoire acadienne, l'un des motifs de la désignation du lieu historique national dans lequel il se trouve.¹⁴ En outre, bien que le cimetière de l'Ouest du LHN de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais n'ait pas été lui-même déclaré d'importance historique nationale par la CLMHC, ce lieu de sépulture est néanmoins une ressource de niveau 1. Il est en effet associé aux trois objets de commémoration du LHN : l'immigration au Canada, la station de quarantaine et la tragédie irlandaise.¹⁵

Niveau 2

Suivant la Politique, les ressources déclarées d'importance historique nationale ou considérées comme telles par association ne sont pas les seules dont la valeur historique peut être reconnue par Parcs Canada. Des ressources peuvent avoir une valeur historique et être tenues pour des ressources culturelles « en fonction de leur rapport avec l'histoire, de leurs qualités esthétiques et fonctionnelles et de leurs liens avec le milieu social et physique »¹⁶. Dans ce dernier cas, les liens avec une région ou une collectivité de même que les désignations provinciales, territoriales ou municipales sont des facteurs dont on tient compte.

Il est difficile d'imaginer un cimetière ou une sépulture qui ne réponde pas à au moins l'un de ces critères. L'intérêt de l'exercice d'évaluation est de comprendre les fondements de leur caractère historique, puisque ceux-ci supporteront les décisions liées à leur protection, leur mise en valeur et leur utilisation appropriée.¹⁷

De nombreuses sépultures autochtones situées dans les parcs nationaux, par exemple, peuvent être considérées comme des ressources culturelles de niveau 2, non seulement parce qu'elles témoignent de l'histoire de la vie et des pratiques funéraires de sociétés humaines, mais aussi à cause de l'attachement que leur portent les communautés autochtones, qui leur confèrent un caractère sacré. Le cimetière des Pionniers, situé dans le LHN Rocky Mountain House, en Alberta, est postérieur à l'abandon du poste de traite et d'approvisionnement qui justifie l'importance historique nationale du site. Associé toutefois à l'établissement qui a suivi la traite des fourrures dans la région, il est évalué au niveau 2.¹⁸ Enfin, en l'absence de désignation nationale, la « Politique sur la gestion des ressources culturelles » permet à Parcs Canada de reconnaître la valeur historique du premier cimetière de Québec, situé dans la côte-de-la-Montagne, dans les limites du LHN des Fortifications-de-Québec. Déjà commémoré au moyen d'une plaque par la Literary and Historical Society of Quebec, ce lieu, qui témoigne des premiers habitants de cette ville, a une valeur symbolique indéniable.

Prise en considération de la valeur historique et suivi

La Politique ne fournit pas de recettes sur la façon de traiter tel ou tel type de ressource culturelle. On l'aura compris : tout tourne autour de la valeur historique de la ressource et de ce qui constitue ce caractère historique. Afin de respecter ce dernier, Parcs Canada doit tenir compte « des répercussions possibles de toutes les mesures qu'il se

propose de prendre ainsi que des effets cumulatifs de ces mesures [...] à toutes les étapes de la planification et de l'application des programmes de conservation, de mise en valeur et d'exploitation »¹⁹.

Chaque cas sera étudié individuellement à la lumière de cinq principes qui, considérés ensemble²⁰, vont aider le gestionnaire à effectuer les choix les plus judicieux. Il s'agit des principes de valeur, d'intérêt du public, de compréhension, de respect et d'intégrité.

Le sens et l'importance de la valeur dans la démarche proposée par la Politique ont déjà été expliqués. Qu'il suffise d'ajouter qu'il faut tenir compte du fait que le contexte dans lequel s'inscrit une ressource peut lui conférer une valeur; que dans le cas où la valeur d'une ressource serait fondée sur des éléments représentatifs de plusieurs époques historiques, il faudrait respecter le caractère évolutif de celle-ci; enfin, qu'une ressource culturelle peut tenir sa valeur historique du lien entre des activités humaines et naturelles.²¹ Pour ne donner qu'un exemple, un bosquet d'hydrangées planté dans un cimetière pourrait être considéré comme une ressource culturelle.

Pour ce qui est de l'intérêt du public, la Politique rappelle que « les ressources culturelles doivent être sauvegardées pour la jouissance et le bénéfice des générations actuelles et futures auxquelles elles sont dédiées »²². Cela veut dire protéger et mettre en valeur, en particulier, ce qui est d'importance historique nationale, et programmer l'entretien régulier des ressources culturelles. Elle insiste aussi sur l'utilisation de moyens de communication clairs qui tiennent compte des attentes du public. Enfin, tout en condamnant la diffusion d'informations et les utilisations qui mettraient les ressources culturelles en péril, elle encourage la participation du public à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles. Ainsi, au lieu historique national de Batoche, en Saskatchewan, Parcs Canada reconnaît dans son plan directeur que le cimetière appartient à la paroisse et il s'engage à travailler avec cette dernière pour s'assurer que les programmes d'interprétation soient empreints du respect approprié.²³ De même, suivant le plan directeur du parc national Wood Buffalo, à la frontière de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest, Parcs Canada collaborera avec la population locale à l'inventaire des cimetières et sépultures, à leur identification et à leur protection contre toute activité qui pourrait les affecter de façon négative.²⁴

Selon les principes de compréhension, la protection et la mise en valeur de ressources culturelles doivent être basées « sur la connaissance et la compréhension véritables de ces ressources et de l'histoire qu'elles représentent, de même que des meilleures méthodes de communication de cette histoire [...] »²⁵. Dans ce contexte, connaissances et compétences techniques et professionnelles, disciplines et fonctions pertinentes, de même qu'interdisciplinarité sont mises à contribution. Les informations recueillies concernant les ressources culturelles doivent être conservées pour la postérité. Enfin, toute intervention qui aurait pour effet de réduire les possibilités de conservation, de compréhension et d'appréciation à long terme de celles-ci et d'en diminuer la valeur patrimoniale est à proscrire. C'est grâce au travail d'équipes multidisciplinaires que le Registre des ressources est constitué, que ces dernières sont évaluées, que les énoncés d'intégrité commémorative et les plans directeurs sont préparés, que les recherches sont effectuées et que les conseils à la gestion sont élaborés. C'est la combinaison de recherches documentaires et iconographiques avec des interventions archéologiques qui a permis de préciser les limites du cimetière de l'Ouest du lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais. Au parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne, en Ontario, des méthodes géophysiques ont été utilisées par les archéologues pour récolter des informations concernant des cimetières historiques ojibways établis sur l'île Beausoleil.²⁶ Enfin, les pierres tombales cassées ou renversées ou reposant sur des bases instables, dans le cimetière « protestant » du LHN du Fort-Témiscamingue, ont été confiées à l'expertise de l'équipe de Conservation des ressources historiques de Parcs Canada, qui est en mesure, comme les spécialistes du Centre de conservation du Québec, de choisir et d'appliquer les traitements appropriés de même que d'assurer le suivi requis.

D'autres principes de la Politique concernent le respect du caractère historique des ressources culturelles, « c'est-à-dire de l'ensemble des qualités qui contribuent à leur valeur »²⁷. L'énoncé d'intégrité commémorative du LHN du Fort-Témiscamingue traduit clairement cette préoccupation : « Les cimetières protestant et catholique ne sont ni menacés ni endommagés si on respecte leurs aires, orientations et composantes physiques; rend perceptible le cimetière catholique à partir du fort; distingue clairement le cimetière catholique de la forêt enchantée; respecte le caractère sacré des lieux et des traditions encore vivantes. »²⁸

Le respect commande que les méthodes les moins destructrices et les plus réversibles soient utilisées dans la sauvegarde des ressources culturelles. En outre, l'entretien approprié de ces dernières est un des éléments clés de leur gestion.

Le cinquième et dernier groupe de principes mis de l'avant par la Politique est lié à l'intégrité. Il s'agit ici d'abord d'utiliser préférentiellement des données propres à une ressource plutôt que des informations d'ordre général, d'informer le visiteur, le cas échéant, de l'emploi de données comparatives et de diffuser différents points de vue concernant l'histoire plutôt que de se poser comme arbitre. Enfin, la Politique ajoute que « les efforts de mise en valeur et de conservation des ressources culturelles doivent s'en distinguer et ne pas les surpasser »²⁹. C'est en partie pour cette raison, par exemple, que l'énoncé d'intégrité commémorative du LHN de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais précise dans ses objectifs spécifiques qu'il faudra « s'assurer que l'aménagement du mémorial sera subordonné à la conservation du paysage culturel du cimetière de l'ouest »³⁰.

La directive sur les restes humains, cimetières et sépultures (2.3.1)

À cause des problèmes particuliers que posent la découverte et le traitement des restes humains, des cimetières et des sépultures, l'orientation qui découle des principes de la « Politique sur la gestion des ressources culturelles » est précisée dans une directive produite également par Parcs Canada.

L'énoncé du principe général de la directive ne surprendra personne : « Il faudra traiter avec respect et dignité les restes humains et le matériel funéraire, les cimetières et les sépultures, quel que soit le groupe culturel auquel ils sont rattachés »³¹. Le document se penche sur la question des restes humains et du matériel funéraire, des services commémoratifs, des marques de sépulture, de l'entretien et de la documentation.

Restes humains, matériel funéraire et services commémoratifs

La directive détaille les procédures à suivre en cas de découverte fortuite de restes humains ou de matériel funéraire. Celles-ci comprennent des mesures telles que l'alerte des autorités compétentes, la protection de l'intégrité des lieux et l'enregistrement des restes *in situ*.

Des dispositions concernant les fouilles, translations et remises en terre, par exemple, l'identification des restes, le sauvetage archéologique d'urgence, la consultation des descendants ou des groupes culturels concernés, de même que la coordination des exhumations, translations et remises en terre y sont également présentées. Il va sans dire que l'exposition de restes humains au public est proscrite.

Ces procédures sont suivies de façon courante, comme dans le cas récent de la découverte fortuite de restes humains à l'île Cairn, dans le parc national des Îles-du-Saint-Laurent, en Ontario. Des représentants de la communauté mohawk ont alors été contactés et après un échange fructueux avec des représentants de Parcs Canada, ils ont demandé à ce que les restes et les quelques artefacts qui les accompagnaient leur soient remis. Ils ont préféré les réinhumer non pas à leur emplacement original ou à proximité, comme ils le jugent généralement préférable, mais ailleurs sur leur territoire où le risque de perturbation serait moindre. Il a été convenu que l'archéologue de Parcs Canada pourrait les aider à choisir et à préparer le site.³²

Pour ce qui est de nouvelles inhumations dans les limites des terres et des eaux relevant de Parcs Canada, elles sont interdites, suivant la directive, sauf dans le cas où une entente existe déjà ou encore quand le directeur général de la région (aujourd'hui, de l'Est ou de l'Ouest) l'autorise. Ainsi, un père oblat associé étroitement au fort Témiscamingue pourra être inhumé dans le cimetière catholique du LHN, puisqu'il en a reçu l'autorisation en août 1982.³³ Par ailleurs, suivant le « Règlement sur les cimetières des parcs nationaux »³⁴, le directeur d'un parc national peut autoriser une nouvelle inhumation suivant certaines conditions. Au parc national Forillon, par exemple, ce privilège est réservé aux anciens résidents ayant vécu sur le territoire du parc avant l'expropriation.³⁵ Signalons enfin que des services commémoratifs peuvent être autorisés dans les cimetières et sur les lieux de sépulture.

Marques de sépulture

La préservation des marques de sépulture et l'identification des cimetières et sépultures font l'objet de beaucoup d'attention dans la directive, puisque toute une annexe leur est consacrée. Les marques de sépultures endommagées ou usées doivent-elles être stabilisées, remises en place et gardées *in situ*? Ou bien doivent-elles être mises à l'abri des intempéries (et avec l'option de les remplacer par des copies)? Doivent-elles être restaurées et conservées, transportées avec les restes humains dans un endroit approprié ou condamnées à se détériorer naturellement?

Ces questions seront étudiées en utilisant la Politique présentée plus haut, par le responsable de la gestion des ressources culturelles en consultation avec les services professionnels et techniques et les groupes intéressés locaux (descendants, communauté culturelle, représentants religieux). Le directeur de l'unité de gestion dont le site fait partie, conseillé par le responsable de la gestion des ressources culturelles, prendra la décision finale, qui sera incluse dans le plan de gestion approprié. C'est ainsi que la préservation des marques de sépulture et des clôtures du cimetière du LHN York Factory, au Manitoba, est inscrite dans le plan directeur, où il est précisé qu'elle se fera en coopération avec la bande de York Landing.³⁶

Le même processus sera appliqué dans le cas des cimetières et lieux de sépulture privés de marques ou dont les marques sont illisibles. On décidera alors si un écriteau identifiera l'endroit et expliquera qui y a été enterré, quand et pourquoi; ou si l'endroit demeurera non marqué; et/ou si un autre moyen, tels une brochure, des dossiers et des visites guidées, sera utilisé pour informer le public. De même, quand un cimetière ou une sépulture présente un danger pour le public ou comporte des ressources particulièrement fragiles, ou encore se trouve dans un lieu très éloigné ou submergé, ou enfin est menacé par le pillage et le vandalisme, le directeur de l'unité de gestion peut en restreindre l'accès au moyen d'une clôture « s'accordant avec la sérénité du lieu »³⁷, faire mettre un écriteau informant du danger et même, dans un cas de danger imminent, faire relever et recouvrir le site. Enfin, dans des cas particuliers, un cimetière ou un lieu de sépulture pourraient demeurer non identifiés, ou ne l'être qu'à proximité de leurs limites ou dans une brochure, de façon volontairement imprécise, ou encore être clôturés et interdits d'accès.

Entretien

Les lignes directrices concernant l'entretien des cimetières et sépultures précisent que les pelouses doivent être tondues, le bois mort et les nouvelles pousses arbustives enlevés, les marques de sépultures nettoyées, le cas échéant, de leurs lichens et mousses (suivant les conseils des services de Conservation), les nouvelles plantations arbustives évitées et les débris et déchets ramassés. Au parc national Forillon, les cimetières sont entretenus un peu comme dans les paroisses : le parc veille à la tonte du gazon et à la bonne condition des clôtures et des allées, et laisse normalement aux familles des disparus le soin de s'occuper de leurs monuments.³⁸

Documentation

Les dossiers concernant les cimetières et les sépultures doivent comprendre des plans ou des cartes de ces derniers, une description des types, des matériaux, des formes et de l'état des marques de sépultures présentes, un relevé des inscriptions qui s'y trouvent, de même que des renseignements détaillés concernant les personnes inhumées et le matériel funéraire associé. Les rapports d'évaluations environnementales et de découverte de restes humains et de matériel funéraire, les autorisations, consentements, refus écrits et toutes les ententes existantes, de même que, le cas échéant, toutes les informations pertinentes concernant les découvertes fortuites faites par des résidents ou des visiteurs doivent également être versés aux dossiers.

Conclusion

Comme on a pu le voir, la CLMHC a revu, au début des années quatre-vingt-dix, son approche en ce qui concerne la commémoration des cimetières.³⁹ Les nouveaux critères d'admissibilité qu'elle a retenus sont associés à la conception des cimetières, aux composantes de leur paysage et aux traditions culturelles particulières. Au même moment, Parcs Canada a développé des outils de gestion des ressources culturelles qui s'appliquent aux cimetières et sépultures qui sont sous sa juridiction ou qui sont l'objet d'une entente. Suivant sa « Politique sur la gestion des ressources culturelles », les décisions concernant ces dernières doivent reposer sur l'inventaire et l'évaluation des ressources, la prise en considération de leur valeur historique dans les mesures de protection et de mise en valeur, de même que la surveillance et l'examen des activités qui les touchent. En outre, cinq principes, la valeur, l'intérêt du public, la compréhension, le respect et l'intégrité, doivent guider, ensemble, la gestion des ressources. La directive sur les restes humains, cimetières et sépultures et le règlement sur les cimetières des parcs nationaux précisent les actions à prendre dans des circonstances et contextes particuliers. On aura remarqué l'importance qui y est accordée au respect et à la consultation des groupes culturels concernés. Enfin, c'est dans l'énoncé d'intégrité commémorative des lieux historiques et dans le plan de gestion des lieux, parcs et canaux que sont consignées, le cas échéant, les informations et orientations spécifiques qui découlent de ces documents.

Nous espérons que les quelques informations présentées ici sauront alimenter la réflexion en cours quant à la sauvegarde du patrimoine funéraire.

Notes et références

1. Je tiens à remercier chaleureusement tous mes collègues de Parcs Canada qui, de Calgary à St. John's, m'ont transmis des informations et des documents dans le cadre de la préparation de ce texte. Merci, en particulier, à Paul Antone, Pierre Beaudet, Patricia Buchanan, Raynald Bujold, Susan Bugey, Dennis Carter-Edwards, Nathalie Clerk, Pierre Drouin, Jennifer Hamilton, Claudette Lacelle, Hélène Lauzière, François Marineau, Robert Moreau, Andrew Powter, André Robitaille, Brian D. Ross, Gilbert Simard, Sheryl Smith et Bill Yeo.
2. « Politique sur la gestion des ressources culturelles » (ci-après « Politique sur la gestion »), *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, partie III, Patrimoine canadien, [Ottawa], 1994, p. 101-125.
3. Commission des lieux et monuments historiques du Canada, *CLMHC : Politiques, critères, lignes directrices* (ci-après *CLMHC : Politiques*), [Ottawa], 1996, p. 21.
4. « Procès-verbal de la réunion tenue par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada à Ottawa (Ontario) les 24 et 25 février 1989 », p. 18 ; Robert Moreau, planificateur principal, Direction de la mise en œuvre du réseau des lieux historiques nationaux, échange électronique.
5. Son importance historique nationale a été reconnue par la CLMHC en 1973.
6. « Commission des lieux et monuments historiques du Canada : Procès-verbal de la réunion du printemps 1982 [tenue à] Saskatoon (Saskatchewan) les 14, 15 et 16 juin 1982 », p. 30.
7. *CLMHC : Politiques*, p. 21.
8. « Procès-verbal de la réunion tenue par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada [à] Ottawa (Ontario) les 1 et 2 mars 1991 », p. 12.
9. Extraits du texte de la plaque commémorative installée à l'entrée du cimetière Beth Israel à Sainte-Foy (Québec) en 1994.
10. « Minutes, Fall 1995 Meeting, Historic Sites and Monuments Board of Canada, Ottawa, Ontario, November 24 and 25, 1995 » (version non paginée).
11. « Procès-verbal de la réunion tenue par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada à Regina (Saskatchewan) les 5, 6 et 7 juin 1994 », p. 3.
12. « Politique sur la gestion », p. 103.
13. « Énoncé d'intégrité commémorative : Lieu historique national du Fort-Témiscamingue (Unité de gestion de Montréal) », Parcs Canada, mars 1997, p. 7.
14. « Grand-Pré National Historic Site, Grand-Pré, Nova Scotia, Commemorative Integrity Statement », Patrimoine canadien, Parcs Canada, May 1997, p. 8.
15. La Commission a d'ailleurs reconnu l'importance toute particulière de ce lieu. « Procès-verbal de la réunion tenue par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada à Ottawa (Ontario) les 20 et 21 novembre 1993 », p. 26.
16. « Politique sur la gestion », p. 109.
17. *Ibid.*
18. « Rocky Mountain House National Historic Site Commemorative Integrity Statement », Parcs Canada, janvier 1998, p. 9.
19. « Politique sur la gestion », p. 110.
20. Pour mieux le faire comprendre, chaque principe est illustré ici par un ou des exemple(s) d'actions qui en découlent. Il va sans dire que ces dernières n'auraient pu être envisagées si elles étaient allées à l'encontre des autres principes.
21. *Ibid.*, p. 105.
22. *Ibid.*, p. 106.
23. « Batoche National Historic Site Management Plan », Parcs Canada, 1997, p. 29.
24. « Wood Buffalo National Park Management Plan », Parcs Canada, 1984, p. 58.
25. « Politique sur la gestion », p. 106.
26. Brian D. Ross, « Historic Ojibway Cemeteries on Beausoleil Island, Georgian Bay National Park : Broadening Our Perspective », manuscrit classé, Centre de services de l'Ontario, Cornwall, [1991?].
27. « Politique sur la gestion », p. 107.
28. « Énoncé d'intégrité commémorative : Lieu historique national du Fort-Témiscamingue (Unité de gestion de Montréal) », Parcs Canada, mars 1997, p. 8.
29. « Politique sur la gestion », p. 108.
30. « Énoncé d'intégrité commémorative : Lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais (Unité de gestion de Québec) », préliminaire, Parcs Canada, juillet 1997, p. 16.
31. « Directive de gestion 2.3.1, Restes humains, cimetières et sépultures » (ci-après « Directive 2.3.1 »), Ottawa, Direction des recherches archéologiques, Direction générale des lieux historiques nationaux, Service canadien des parcs, juin 1990, p. 5. Cette directive est en révision actuellement.
32. Sheryl Smith, coordonnatrice des questions autochtones, Centre de services de l'Ontario, Cornwall, échange électronique, septembre 1997.
33. Lettre de Henri Hubert à Marcellin Chaumont, 9 août 1982.
34. Loi sur les parcs nationaux, Règlement concernant la direction et l'administration des cimetières dans les parcs nationaux du Canada.
35. Raynald Bujold, directeur de l'unité de gestion de la Gaspésie, échange électronique, septembre 1997 (directive 3.4.1, article 19).
36. « York Factory National Historic Site Management Plan », Parcs Canada, 1988, p. 19.
37. « Directive 2.3.1 », p. 14.
38. Raynald Bujold, directeur de l'unité de gestion de la Gaspésie, échange électronique, septembre 1997.
39. À la suite de l'examen, par la Commission, des candidatures du cimetière Mont-Royal, à Outremont, et du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à Montréal, celle-ci a senti le besoin d'avoir des informations supplémentaires sur d'autres cimetières canadiens importants qui pourraient fournir des comparaisons intéressantes (« Minutes, Spring 1997 Meeting, Historic Sites and Monuments Board of Canada, Québec and Montmagny, Québec, June 5 to 8, 1997 », version non paginée). Cette recherche va engendrer un réexamen complet des critères de sélection. C'est à suivre donc.



*Le cimetière de la paroisse, au lieu historique national de Batoche, en Saskatchewan.
(photo : WCFC, Parcs Canada)*



Le cimetière de l'Anse-aux-Sauvages, au parc national Forillon. (photo : Parcs Canada, Jean Audet; Québec, 149/00/PR7/SPO-00575)



Le cimetière protestant, lieu historique national du Fort-Témiscamingue. (photo : Parcs Canada, Jean Audet; Québec, 127/001PR7/SPO-00160)



Le cimetière Beth Israël à Sainte-Foy, avec ses allées étroites et ses lots alignés. (photo : Monique Élie. coll. pers.)



Le cimetière de l'Ouest, dont la nouvelle clôture marque, comme autrefois, la limite est. (photo : Parcs Canada, Monique Élie; Québec, 76G97R2F-20)

*Les conditions de dialogue dans une situation controversée**M. André Beauchamp*

Dans les nombreux débats et conflits qui perturbent notre société, s'il est un domaine dans lequel je ne me serais pas attendu à une bagarre c'est bien celui des cimetières. Je ne suppose pas par là que le sujet soit sans controverses ni que le conflit soit illégitime. Mais au plan de la perception de quelqu'un qui est extérieur du débat, j'avoue que la chose surprend. Entre les débats autour du virage ambulatoire et des soins de santé, de la privatisation de l'eau, de l'implantation de mégaporcheries dans le milieu rural, du transfert de 500 millions du Québec aux municipalités, le débat sur les cimetières risque de ressembler davantage à l'observateur extérieur à une guerre de clans ou d'individus qu'à une question sociétale de première importance.

Je ne nie pas l'importance du champ symbolique évoqué ici. Mais j'aurais tendance à penser que le développement d'une controverse publique et conflictuelle sur ce sujet n'est probablement pas la meilleure stratégie à développer. Dans un des documents du cahier des participants au présent colloque, Brigitte Garneau laisse entendre que l'enjeu latent pourrait être une réclamation financière. S'il en est ainsi, il ne faut pas noyer l'enjeu financier dans un discours symbolique complexe et partir un grand débat de fond sur une réclamation précise. Les stratégies détournées risquent alors de crispier inutilement les acteurs et les empêcher d'évoluer par crainte d'être ruinés. M^{me} Garneau fait allusion à des partenaires éventuels que l'on confine à un rôle d'adversaires.

Si, par ailleurs, on veut débattre ensemble d'orientations de fond et d'enjeux financiers, il faut distinguer le plus clairement possible les unes des autres, par exemple par la mise sur pied de comités ou de groupes de travail différents. Rappelons une règle toute simple : quand on veut développer un gros conflit on associe pêle-mêle, tant qu'on peut, les enjeux et les parties; quand on veut régler un conflit, on fait la démarche inverse. Quand on veut développer un conflit, on parle à la télévision; quand on veut le régler, on parle à son adversaire, parfois face à face, souvent en présence d'un tiers quand la situation est profondément dégradée.

Les conflits dans une société ne sont ni inutiles ni exceptionnels. Ils correspondent à une certaine situation des rapports sociaux, à un déséquilibre entre des forces sociales plus ou moins antagonistes et à la nécessité de clarifier des enjeux. Les conflits peuvent être utiles et féconds puisqu'ils permettent à la société d'évoluer, de s'adapter, d'intégrer des valeurs nouvelles. Sous ce rapport, les conflits sont inévitables et fructueux, mais douloureux. S'ils s'éternisent et

dégénèrent, ils constituent des blocages et finissent par nuire au groupe. Mao Tse Tung disait dans son petit livre rouge que « la politique est une guerre sans effusion de sang; la guerre est une politique avec effusion de sang. » La vie sociale est constituée d'un équilibre instable de forces centrifuges et de forces centripètes et navigue donc constamment entre l'éclatement et la serre chaude. Le conflit constitue un moment critique de rééquilibrage des forces, entre des forces établies et des forces montantes, entre l'ancien et le nouveau, entre le centre et la périphérie, entre les jeunes et les vieux, les traditionalistes et les révolutionnaires. Mais si le conflit perdure trop, il devient stérile et absurde, comme ces divorcés qui se ruinent à force de vouloir nuire à l'ancien partenaire. C'est pourquoi il est sage, à un moment donné, de trouver de part et d'autre des voies de solution.

Si le rapport de forces est trop inégal entre les clans, un clan cesse la guerre faute de combattants et de ressources. Il n'y a pas alors de négociation, mais une victoire d'un clan sur l'autre. La règle de prudence alors est de vaincre sans humilier en permettant à l'adversaire de sauver l'honneur. Si, au contraire, les clans sont de force à peu près égale de sorte qu'il n'y a pas de vainqueur ou que la victoire coûterait trop cher à soi ou à la société, il faut négocier pour s'entendre. Les bonnes négociations sont celles qui permettent de trouver des solutions innovatrices en dépassant les termes trop étroits du conflit. C'est en ce sens que l'on parle de situation win-win, gagnant-gagnant. Cela n'est ni simple ni magique. Mais cela est possible quand les adversaires apprennent à se faire confiance et à lâcher prise.

Les débats autour des cimetières

Je ne suis pas un spécialiste de la mort et de ses rites, ni non plus de la fonction des cimetières dans la société et dans l'espace urbain qui est le nôtre. Comme tout le monde, j'ai constaté l'énorme évolution depuis 50 ans au plan des rites comme au plan du deuil. Je suis toujours surpris que l'on cherche tant actuellement à expédier nos morts le plus vite possible et à tout faire pour les oublier alors que, dans ma jeunesse, le souvenir des morts était un devoir sacré. Quand il essaie de décrire l'inconscient, Freud évoque souvent ce qu'il estime le processus mensonger du deuil à son époque : on multiplie les signes de deuil pour se cacher à soi-même les sentiments hostiles que l'on porte au défunt. Si son analyse est vraie, la situation se serait inversée: nous expédions le mort pour nous cacher à nous-mêmes la douleur de son départ. Vous remarquerez d'ailleurs que les gens

ne meurent plus : ils partent. Euphémisme et anglicisme. Chacun semble vouloir n'être qu'une île et pouvoir se passer des autres, ne pas se reconnaître vulnérable au décès des autres. L'espace urbain s'étant spécialisé et distendu, le cimetière n'est plus le lieu saint à proximité de l'église du village où l'on peut aller prier de temps en temps dans la solidarité des vivants et des morts; il est un lieu lointain, spécialisé, où l'on va « pour l'enterrement d'un plus vieux, l'enterrement d'une plus laide » comme le chante Brel. La pierre tombale, le mausolée, la dépense ostentatoire joueraient alors un rôle de compensation symbolique pour cette douleur niée et ce bon débarras du défunt désormais exclu de notre vie. La société des vivants et des morts, la continuité de l'ici-bas et de l'au-delà se sont estompées au profit d'un ici et maintenant, sans passé ni avenir.

Aujourd'hui comme hier, la mort fait peur, mais les manifestations de la crainte varient d'une culture à l'autre. On se rappelle les images pathétiques de *Mon oncle Antoine*. En soulevant le débat autour des cimetières, vous soulevez en réalité un très vaste domaine. C'est un champ symbolique énorme et les différents documents du cahier des participants illustrent les regards pluriels que l'on peut porter sur la mort, sur les rites de l'au-delà et sur le cimetière. Je ne veux pas discuter de la valeur intrinsèque des arguments soulevés. Je tiens simplement à vous signaler que, même si les normes funéraires de notre milieu changent considérablement selon l'évolution des croyances et des représentations, selon les pressions des marchés et le changement des mœurs, une discussion trop vive, trop militante en ce domaine réveillerait la peur.

Durant les années soixante, devant le développement du marché des salons funéraires, il y a eu une réaction dans le sens des coopératives funéraires. M^{gr} Lavoie à Québec fut un pionnier en ce domaine et les milieux populaires de Saint-Henri avaient bougé dans le même sens, dans une critique assez agressive. Le mouvement s'est effrité et le marché a comme repris ses droits, imposé ses règles. Peut-être en vaut-il de la mort comme de la santé ou de l'auto : c'est une affaire de spécialistes. Réintroduire les citoyens dans la gestion de la mort, la mort propre comme la mort des proches, y compris les rites et les lieux sacrés du repos, de la dormition, cela reste un défi très considérable et complexe. Les perspectives de militance devraient céder la place à des approches englobantes, plurielles, accueillantes plus que dénonciatrices. Il y a tant de souffrance dans la mort. Tant de grandeur. Tant d'inconnu. Tant de peur.

Vous évoquez dans le cahier des participants les dimensions multiples des cimetières : leur signification sacrée, leur dimension patriarcale, leur conservation, leur restauration, leur dimension écologique. L'histoire de la mort et des rites (je pense entre autres à Mohen 1995 et Ariès 1977) a beaucoup évolué. Les Romains et les Grecs pratiquaient l'incinération. Les chrétiens, comme les juifs, ensevelissent et, dans la tradition chrétienne, la symbolique du grain de blé qui porte fruit lorsque jeté en terre s'est imposée. Refuser de mourir, c'est rester seul. Accepter d'être jeté en terre, c'est porter fruit. Comme le dit saint Paul « semé corruptible, le corps ressuscite incorruptible » (1 Co 15, 42). Les travaux de Philippe Ariès semblent montrer que, sur une longue période, l'organisation du cimetière n'était pas très importante. On mettait les corps près des squelettes des martyrs, près de l'église (*ad sanctos; apud ecclesiam*), puis peu à peu sous l'église avec les problèmes d'odeur et d'hygiène qu'on devine, ou dans des charniers. Il faut aller voir le cimetière sulpicien sous la chapelle du Grand Séminaire de Montréal. Au Moyen Âge, le peuple pauvre va indistinctement à la fosse commune dans la cour extérieure de l'église. Cet endroit était public. Ariès signale qu'au Moyen Âge le mot « cimetière ». « Correspondait autant à l'idée de place publique qu'à celle, aujourd'hui exclusive, d'espace réservé aux morts » (Ariès, 1977, 1, 68). Il s'agit d'un espace-clé de la vie sociale dont les fêtes de l'Halloween ont gardé le souvenir païen et macabre.

Dans la symbolique amérindienne, les cimetières semblent sacrés au point qu'un nouvel usage du lieu priverait les défunts de leur demeure. On a l'impression qu'alors c'est la terre sacrée qui sacralise les corps. Dans la conception chrétienne, en dehors des bénédictions et rituels de consécration du cimetière et donc d'une mise à l'écart des usages profanes sans oublier, le conflit avec les autres confessions religieuses, en établissant un territoire strictement catholique, on a l'impression que c'est le corps du défunt qui sacralise la terre plutôt que l'inverse. C'est pourquoi les morts peuvent être démenagés et le cimetière rendu à des usages profanes. Pourtant le thème de l'errance du défunt sans sépulture ecclésiastique reste une constante. J'ai participé moi-même à la translation des cendres du docteur Chénier au cimetière de Saint-Eustache, près de 150 ans après sa mort au combat des Patriotes. La sépulture ecclésiastique lui avait été refusée. On se souvient aussi à Montréal de l'affaire Guibord, en 1869.

Il n'y a pas à mon sens une lecture univoque du cimetière. Il y a une lecture à plusieurs niveaux : anthropologique, hygiénique, écologique, muséologique, patrimonial, économique, fonctionnel, religieux. Il y a une lecture plurielle in-

cluant l'athéisme, la panthéisme, l'héritage chrétien lui-même composite, les traditions orientale, musulmane, juive. Le champ de la mort reste un champ ouvert, intrigant, incertain. La perte des traditions peut signifier la perte de l'identité.

Si j'avais un conseil à vous donner, ce serait d'éviter de trop impliquer l'État dans vos débats. Que l'État doive statuer et mettre de l'ordre, cela va de soi. C'est un rôle d'arbitre. Mais quand l'État impose trop vite une vision particulariste, il devient militant. Et c'est alors le début de la dérive.

Pour l'instauration d'un dialogue

Quand une situation de conflits se développe, on observe un curieux de phénomène. Les différents groupes concernés cessent de se parler : la communication chute radicalement entre eux. Mais à l'inverse, à l'intérieur de chaque groupe, les communications augmentent de manière exponentielle. Chaque groupe, au fond, développe son argumentaire pour faire face à l'ennemi. Il crée l'unanimité à l'interne pour faire front commun contre l'adversaire. Ainsi font les chefs d'État qui se servent de la politique internationale pour conquérir l'opinion publique dans leur propre pays.

Quelle est la nature du conflit, ou du quasi-conflit, dans lequel vous vous trouvez? Quels sont les partenaires, les différentes parties, ou encore comme on dit les « ayant-intérêt ». Ont intérêt ceux qui sont directement impliqués ou dont l'absence peut faire échouer les solutions envisagées. Si vous laissez de côté des partenaires essentiels, le conflit ne se résoudra pas, il s'amplifiera. Vous pourriez alors ne chercher que des alliés pour le combat, mais pas un dénouement du conflit.

Quels sont les enjeux de la discussion, c'est-à-dire qu'est-ce qui peut être gagné ou perdu dans le débat? Y a-t-il des enjeux économiques, politiques, stratégiques, religieux, institutionnels? Êtes-vous manipulés par une secte, par un consortium financier, par un groupe idéologique? Dans tout conflit, il y a le dit et le non-dit. Il n'est pas rare que des groupes aient un agenda caché, une stratégie qui se sert d'une bonne cause pour en promouvoir une autre, moins noble ou moins claire. En environnement, j'ai appris qu'il y a rarement des combats tout à fait purs.

J'ai l'impression qu'à l'origine de votre mouvement, il y avait un adversaire, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Ce dernier étant devenu partenaire, un ennemi nouveau semble se dessiner : l'Association des cimetières catholiques ou quelque chose du genre. Qu'est-ce qui heurte? Le fait

qu'il y ait groupement, association? Le mot « catholique »? Ou bien les pratiques de cette association, peu ou insuffisamment conformes aux attentes nouvelles en termes d'environnement, de patrimoine, de normes d'esthétique du paysage, de fréquentation, de participation publique? Est-ce un conflit de valeurs et d'orientations, un conflit de marché, une incompatibilité de caractère entre les acteurs? Quand vous posez comme question: « dans le cadre d'une éventuelle déclaration finale, quel message voudriez-vous adresser aux autorités et à la population? », je vous renvoie la question : pourquoi faudrait-il parler aux autorités et à la population? Pour inviter l'État à mettre ses sabots dans ce secteur? Pour mobiliser le peuple? Mais sur quoi? Si vous avez des interlocuteurs auxquels vous voulez parler, pourquoi ne pas leur parler tout simplement? Les médias, on le sait, vivent essentiellement de conflit. Pour eux, il n'y a de nouvelle que conflictuelle ou spectaculaire. Si votre préoccupation est d'abord médiatique, vous traduisez en conflit un message que vous auriez voulu fraternel ou dialogal. Les médias sont utiles pour développer sa position et acquérir du pouvoir. Mais ils ne sont pas un lieu de négociation raisonnée, comme on dit couramment, c'est-à-dire une négociation qui s'appuie sur des principes et vise un gain mutuel.

La demande qui m'a été adressée, se formule ainsi : les conditions de dialogue dans une situation controversée. Quelles sont les conditions du dialogue? La première condition est simple : c'est de parler à l'autre avant de parler à un tiers, surtout si ce dernier s'appelle « média » et qu'on fait appel à une vedette pour défendre sa cause. Les médias aiment provoquer et défaire les ententes. Pour amorcer un dialogue, il faut d'abord s'imposer la discipline de la discrétion, ou du moins convenir d'une parole publique commune. Par ailleurs, je ne suis pas naïf et je sais bien qu'un groupe en bagarre joue constamment le chaud et le froid, la confiance et la méfiance, la main tendue et le coup fourré. Car il faut toujours maintenir son adversaire sur le qui-vive, lui faire sentir que, s'il ne joue pas franc-jeu, on peut lui faire mal. Dans le langage de la négociation, c'est la notion d'enjeu qui est ici cruciale : ce que, dans un dossier, on peut perdre ou gagner. Si l'enchère devient trop haute, il peut arriver qu'un règlement soit impossible.

Dans une négociation, ce que les adversaires-partenaires doivent découvrir ensemble c'est à quel point ils peuvent, ou ne peuvent pas, se faire confiance. Au départ, la confiance est au plus bas. Tout geste est soupçonné, toute parole sujette à des interprétations controversées. C'est pourquoi, quand la tension est extrême, un tiers est souvent pré-

cieux, sinon indispensable, pour décoder le langage et permettre un début de communication. Or la confiance engendre la confiance. Progressivement, les parties apprennent à se comprendre et cela d'autant plus facilement qu'il y aura plus de deux parties en présence. À une polarisation simple des pour et des contre, les tiers-parties permettent souvent de faire la part des choses, d'explorer d'autres possibles, d'entrevoir des solutions nouvelles. Une négociation se joue souvent entre vaincre et convaincre. Vaincre si l'autre ne veut rien savoir et si la force s'impose. Mais comme la force est la plupart du temps inefficace ou insuffisante, il faut de préférence convaincre, c'est-à-dire développer un espace de parole où la cause que l'on défend pourra devenir accessible, compréhensible, agréable à l'autre.

C'est extraordinaire d'observer les jeux de rhétorique que les parties déploient, souvent en pure perte, alors que le plus simple consisterait à dire vrai : « moi, ce qui me fatigue, c'est telle chose. » Mais dans un conflit, au départ, personne ne veut dire vrai, car chacun a peur que la vérité le dépouille de sa force. Et c'est alors que le mensonge nous piège. L'Évangile a sur ce point une parole lumineuse : « La vérité vous rendra libres. » Il existe dans la négociation un code de pratique qui interdit le mensonge, les supercheries, les retards délibérés.

Pour progresser il faut se parler en mentant le moins possible. Il faut également savoir ce que l'on veut et établir les balises de la négociation, savoir les points en-deçà desquels on ne saurait reculer. En anglais, cela s'appelle la BATNA, en français la MESORE, c'est-à-dire la meilleure solution de rechange. Mais il faut surtout comprendre, intuitionner l'autre, découvrir son espace de manœuvre, pour devenir capable de trouver un terrain d'entente.

Les règles du dialogue sont simples. Ne pas attaquer la personne de l'autre. Chercher à comprendre plus qu'à être compris. Distinguer constamment la personne qui parle de l'objet de son discours. Ne pas discuter sur les positions mais sur les intérêts. Ne pas chercher à convertir l'autre à ses idées surtout dans des domaines aussi complexes que l'esthétique ou les croyances. D'abord vérifier les faits et, s'il y a controverse au niveau de l'expertise, convenir ensemble des personnes-ressources capables d'éclairer le débat. Bâir un dossier commun où chacun disposera des mêmes informations. Se donner un agenda serré car, on le sait, c'est toujours quand l'échéance arrive que la négociation aboutit. Ne pas chercher à prendre la place d'autrui. Ne jamais faire perdre la face à quelqu'un surtout publiquement et lui aménager des retraites possibles pour sauver l'honneur.

En ces domaines, il n'y a pas de solutions magiques, ni de formules garanties à 100 %. Souvent, quand nous discutons, nous voulons amener l'autre à notre idée, le convertir en quelque sorte. François Albert Angers, qui a tant milité dans les milieux nationalistes, notamment à la SSJB, m'a expliqué que les pires conflits ont lieu autour des questions idéologiques quand les gens semblent ne pas avoir d'intérêt et militent pour une cause. Les intérêts sont alors inconscients, tellement camouflés derrière la cause qu'on arrive plus à les identifier. Dans les milieux financiers, les combats sont très durs mais brefs, car si la lutte se prolonge tout le monde perdra. Dialoguer suppose d'abord l'accueil inconditionnel de l'autre et le renoncement à le changer. Il suppose aussi suffisamment de sécurité personnelle pour savoir qui l'on est et reconnaître les limites inhérentes à son propre point de vue. Dans les anciens sermonnaires, on retrouvait parfois des indications techniques : faire une pause, regarder l'auditoire, déplacer l'accent. Parfois on trouvait la note : « Hausser le ton, l'argument est faible. » Parler fort ne veut pas dire qu'on a raison. Cela camoufle parfois la faiblesse des arguments qu'on avance. Le dialogue en vérité amène à dépasser les jeux de spectacle de la diatribe et de la rhétorique. Le dialogue autour d'une controverse ne vise pas à faire de l'autre un ami, ni un intime. Il vise à permettre à des gens de se comprendre, de se respecter, de préciser leurs intérêts, leurs convergences et leurs divergences et de possiblement trouver des terrains d'entente pour certains objets de litige. Trois niveaux d'analyse sont à distinguer :

- le niveau carrément politique et sociologique, c'est-à-dire les représentations, les valeurs et les forces sociales derrière les acteurs;
- le niveau proprement psychologique, allant du décodage du langage verbal à la reconnaissance de la personne de l'autre, de son style, de son tempérament, de ses drames et de ses souffrances;
- le niveau psycho-sociologique qui reconnaît la spécificité des cultures et sous-cultures à l'œuvre et permet de faire le lien entre les enjeux carrément sociaux et la dimension proprement affective de l'interlocuteur.

Quand un facilitateur ou un médiateur est invité à travailler au règlement d'un conflit, il lui faut constamment décoder le langage et établir la cartographie des acteurs. La seule recette valable, s'il y en a une, c'est que les gens se parlent non pas pour parler mais pour se comprendre.

J'espère que mon intervention vous aura permis de mieux savoir ce que vous voulez et de chercher pour vous et entre vous les voies d'un dialogue constructif.

Ressources bibliographiques

ARIÈS, Philippe, 1977. *L'homme devant la mort*, 2 tomes, Paris, Seuil, Points Histoire, H 82, H 83.

ARIÈS, Philippe et Georges DUBY (sous la direction de), 1985. *Histoire de la vie privée*, tome 1, *De l'empire romain à l'an mil*, Paris, Seuil.

BEAUCHAMP, André, 1997. *Environnement et consensus social*, Roxboro, L'Essentiel.

DELUMEAU, Jean et Sabine MELCHIOR-BONNET, 1997. *Des Religions et des Hommes*, Paris, Desclée de Brouwer.

MOHEN, Jean-Pierre, 1995. *Les rites de l'au-delà*, Paris, Odile Jacob.



M. Michel Lessard, conférencier. et M. Gérard Beaudet, animateur. (photo : Écomusée de l'Au-Delà)



M. André Beauchamp, conférencier, et M. Gérard Beaudet, animateur. (photo : Écomusée de l'Au-Delà)

*Les cimetières de paroisses,
hauts lieux du patrimoine*

M. Michel Lessard

Bien avant d'être des objets d'enjeux commerciaux ou juridiques, les cimetières sont d'abord des espaces patrimoniaux majeurs, des lieux identitaires fondamentaux pour les collectivités. Qu'il s'agisse du jardin des défunts dans une grande ville comme Montréal ou Québec pensons aux cimetières du Mont-Royal dans la métropole définis par croyances religieuses ou à Belmont dans la capitale qu'il s'agisse de la terre bénie dans les villages, celle des catholiques ou celle des différentes dénominations religieuses à l'échelle du territoire national, qu'il s'agisse d'un point d'inhumation dans la grande nature et vénéré par une bande amérindienne, la terre où reposent les défunts est sacrée. Depuis qu'il est, l'être humain demeure le seul membre de l'espèce animale à « garder » ses morts et à donner un sens à la dépouille dans la perspective d'une continuité dans quelque au-delà. Tout un culte se constitue autour de l'âme des disparus, pour aider l'être aimé au cours de ses pérégrinations dans les ténèbres ou encore pour obtenir protection et bienveillance auprès de ceux qui sont passés dans l'autre dimension. Cette manière d'aborder la fin ultime de façon originale appartient aux composantes identitaires des cultures et le niveau de son élaboration reste un signe reconnu du degré de civilisation. Plus les peuples sont avancés, plus ils ont le respect de leurs défunts, plus ils en entretiennent et en respectent la mémoire.

Dans les cultures occidentales, les religions ont défini un lieu sacré pour rendre la dépouille à la terre. L'espace des morts s'est fixé sous le plancher du temple pour l'autorité, les notables et certaines célébrités, et tout autour de l'enceinte bénie, pour la grande majorité des fidèles. Les vieilles paroisses de la vallée du Saint-Laurent, bien inscrites dans le prolongement d'une manière de faire enracinée dans le terroir français illustrent parfaitement une telle réalité. L'enclos paroissial circonscrit par une palissade de bois ou un muret de pierres soudé à l'église devient une sorte de carré magique auquel on accède par un portail plus ou moins élaboré. Franchir cette barrière, c'est passer du monde profane à l'univers divin. La terre-mère nourricière enchasse les baptisés, les enfants de Dieu pour l'éternité. Le champ des morts devient donc une parcelle de l'infini.

Au milieu du XIX^e siècle, dans la vallée du Saint-Laurent, ce champ des morts se transforme en jardin. Suivant des influences européennes, le cimetière de ville d'abord, puis, plus tard dans le siècle, celui des villages résultent d'un concept d'aménagement, d'une pensée organisationnelle. Plusieurs paroisses ont conservé les plans anciens de ces

parcs d'éternité, certains d'une grande simplicité le quadrillage orthogonal d'autres donnant dans un traitement baroque agrémentant l'espace de plusieurs éléments. Dans bien des cas, le développement se fera de façon empirique, en gardant bien à la pensée que le lieu doit servir à un culte ritualisé bien inscrit dans le climat romantique du temps et dans les valeurs éclectiques et pittoresques qui caractérisent l'époque.

Les composantes du cimetière-jardin forme un tout indissociable. L'espace est d'abord bien circonscrit et l'on y accède en traversant une entrée soignée. Quand les grandes quincailleries urbaines ne font pas appel à l'importation les catalogues anciens d'Angleterre et des États-Unis en montrent plusieurs variantes, les fonderies locales offrent différents modèles de clôtures de fonte soignées animées de motifs divers puisant au répertoire symbolique universel et millénaire de la mort. À Saint-Anselme de Dorchester par exemple, un cas parmi des centaines au Québec, l'espace est entouré de pagées de fers ornés de saules pleureurs et d'agneaux du sacrifice coulés par les maîtres fondeurs locaux; le portail majestueux, de même nature et dans le même esprit, est agrémenté de poteaux richement décorés de pots de feux, d'urnes cinéraires, de lierres et de motifs évocateurs dont l'usage remonte à la plus haute antiquité, une entrée coiffée d'un arc en « dentelle de fonte » frappé d'une maxime latine annonçant fermement le sens du lieu dans le passage des heures et du temps.

Le cimetière-jardin, c'est ensuite un découpage du sol et un aménagement en pleins et en vides si l'on peut s'exprimer en termes d'urbanistes. Comme dans l'organisation des villes, on trouve une artère principale, puis des rues secondaires et finalement des ruelles. Sur le plan sociologique, comme toute agglomération, le cimetière apparaît comme un microcosme de la structure de classe et d'identités d'une communauté donnée. L'allée centrale ou le grand boulevard aligne les gens d'autorité, les puissants et les riches, ceux qui ont connu divers succès dans la vie. On demeure dans la mort comme on fut du vivant et l'ostentation de la réussite n'est pas disparue en déménageant dans la cité des défunts. Les rues secondaires regroupent la classe moyenne. Dans les plus grands cimetières, on se rassemble par communauté ethnique le quartier chinois, le quartier italien, le secteur grec... Les associations bien marquées dans la vie par un costume ou par un monument d'architecture bien présent dans le paysage bâti maintiennent l'affirmation dans leur résidence finale : les communautés religieuses ou les

pompiers par exemple, peuvent avoir leur cimetière dans le cimetière. Et les alignements de stèles identiques annoncent qu'ils sont dans la mort comme ils furent dans la vie ... en uniformes, sacrifiant l'individualité au groupe.

Dans l'animation de son espace fermé, le cimetière-jardin peut s'agrémenter de ronds-points, de places et de parcs dans le parc. Dans les villes, comme à Lévis (Lauzon) par exemple, certains vont reconstituer des collines ou des développements verts spécifiquement consacrés à quelque personnage céleste et dynamisant l'organisation générale sémantique du site.

Le cimetière-jardin, c'est ensuite tout un mobilier particulier. Chapelle, charnier pour les défunts des neiges, chemin de croix, calvaire sous édicule ou à ciel ouvert, bancs ..., voilà quelques éléments « fonctionnels » liés au sens du lieu et au culte particulier qui s'y déroule, selon un rituel donné. Les fabriques qui gèrent les cimetières catholiques feront souvent appel aux meilleurs artistes du temps pour la réalisation de sculptures tel ce calvaire de Louis Jobin dans le cimetière de Loretteville, par exemple.

Le cimetière-jardin, c'est bien sûr, ... un jardin mais un jardin bien spécial qui marie le végétal au minéral. Les paroissiens et les « architectes » - ce terme pris dans son sens le plus large - qui ont défini ces espaces il y a un siècle et plus, peu importe la région au pays, se sont forcés pour planter des arbres. La plupart des cimetières paroissiaux à l'abri du clocher, sont ombragés, bien inscrits dans la vision romantique et éclectique d'une époque. Ormes d'Amérique, érables, chênes, saules, cèdres, pins, sapins et épinettes ne sont que quelques variétés parmi d'autres qui, l'automne venu, donnent à ces lieux de commémoration une atmosphère évocatrice du soir de la vie, notamment quand le souffle du vent charge les panaches multicolores des feuillus qui tissent au sol un linceul feutré pour les jours froids qui s'annoncent.

Il n'est pas faux de dire que les Québécois se sont grandement initiés à l'horticulture par le culte des morts au XIX^e siècle et dans la première demie du XX^e siècle. Lorsqu'on lit les règlements imprimés dans ce temps-là traitant du cimetière, toujours on presse les détenteurs d'un lot à fleurir la tombe familiale. Ceux et celles qui ont connu les années cinquante se souviennent tous encore combien beaux étaient ces jardins remplis d'hydrangées, de rosiers sauvages, de roses trémières mélangés aux fleurs sauvages que la nature avait semé à tout vent. Et les pivoines, et les pensées et ces couvre-sols et ces plantes grasses, les sédums par exemple. Un jardin qui marie le végétal au minéral... Le culte des

morts du XIX^e siècle est accompagné par un sens de la commémoration jamais vu jusque-là. L'époque veut marquer son passage. On le fait par la photographie qui, depuis 1839, permet dorénavant à tout le monde, peu importe le niveau de sa naissance, de laisser son portrait, un droit de la société libérale égalitaire; on tient également à assumer cette volonté par un monument funéraire durable et à la mesure de ses moyens. Jusque-là, les cimetières catholiques de la vallée du Saint-Laurent s'étaient contentés d'une humble croix de bois ou d'une stèle de pin avec épitaphe et décor en bas relief plus ou moins élaboré. À l'Ère du cimetière-jardin et du culte des morts, le dur est seul capable de répondre à cette soif d'« immortalité ». On fait appel au forgeron de la ville ou à celui du village qui rivalisent alors d'inventivité pour imaginer des croix de fer d'une fantaisie sans limite. Il faut s'arrêter dans le cimetière de Saint-Fulgence ou de L'Anse-Saint-Jean au Saguenay, se promener dans celui des Éboulements, de Saint-Malachie ou de Saint-Séverin. Les artisans du fer de ces villages étaient de grands artistes, À l'Anse-Saint-Jean surtout. Les maîtres-fondeurs locaux s'inscriront dans les mêmes élans de création. Mais c'est surtout dans la pierre que catholiques et protestants, juifs, chacun à leur manière, marqueront le passage des vivants. Toute la gamme des minéraux, peu importe la dureté, serviront la commémoration. Si l'on trouve en grande quantité des stèles de marbre ou d'ardoise, les grès et les granits n'arrêteront pas le tailleur de pierre. Tout un commerce sera organisé pour satisfaire ce besoin exploitant les capacités de producteurs locaux mais aussi l'importation. Et petit à petit, chaque cimetière se peuplera de quartiers de stèles, de monuments funéraires regroupés par niveaux socioéconomiques.

Les allées principales vont donner dans une opulence ostentatoire. Il faut marcher le cimetière de Côte-des-Neiges ou Belmont à Québec pour se laisser convaincre à quel point des générations de bourgeois tenaient à affirmer pour la suite du monde un nom, une lignée qui avait abondamment participé à la construction d'une ville et d'une époque. Il faut marcher en silence à travers ces forêts d'obélisques dont les aiguilles font parfois jusqu'à deux mètres de hauteur et plus, bien inscrits dans l'égyptomanie d'un siècle. Et toutes ces colonnes coiffées d'une sphère portant la croix. Et ces grandes œuvres de sculpture en pierre ou en bronze, des piétras, des pleureuses, des anges dans leurs envolées vers le ciel, porteurs de mille messages pour les générations futures. Et ces arches d'alliance sous édicule témoignant de leurs architectes d'une parfaite maîtrise des compositions de l'Antiquité. Pensons au monument de Zéphirin Paquet dans le cimetière Saint-Charles dans la capitale nationale, une vé-

ritable installation funéraire puisé dans l'Ancien Testament, un cas parmi des milliers dans l'art funéraire. Et tous ces caveaux de famille construits au respect des ordres classiques ou inspirés de l'architecture paléo-chrétienne, byzantine ou médiévale, romane et gothique. Et encore. Oui, des jardins qui marient le végétal au minéral, un grand livre de la commémoration enrichi d'épithètes et d'inscriptions de toutes sortes.

Pense-t-on à brûler un livre, à déchirer des pages? Pourtant depuis 30 ans, les administrateurs de cimetières, pour des raisons obscures, sont tentés de « faire des ménages ». Les prétextes sont nombreux. La détérioration officielle a débuté dans les années soixante, lorsqu'une décision fut prise on ne sait trop après quelle réflexion, d'entretenir le jardin à la tondeuse à gazon mécanique. Les lots qu'on obligeait jadis à border un élément qui appartient à l'architecture du monument ont été déclôturés, et le matériel lithique ou métallique, envoyé à la casse. Il fallait aplanir. Par la même occasion, l'article du règlement qui jusque-là invitait à fleurir les tombes a été abrogé par « quelqu'un en autorité » et tout le jardin romantique a été aplani dans le style « parterre sec de bungalow » pour permettre au tracteur de rouler sans entraves sur les lots et les corps. Pire, les administrations de cimetière se sont mises à examiner les vieux contrats de location, à mesurer les échéances de « perpétuité » 49 ans, 99 ans... et à punir ceux qui ne payaient pas leur rente annuelle après échéance en les faisant mourir une deuxième fois, celle-ci les envoyant dans les ténèbres de l'anonymat. Les allées principales des vieux cimetières-jardins vont ainsi devenir amnésiques. Tout un pan de l'histoire locale, sans discernement, sera sacrifié sur l'autel de « l'administration ». Le rajeunissement du cimetière paroissial, mené en douce déstructure la mémoire communautaire. Les lots sont fragmentés et offerts à de nouveaux locataires. C'est le triomphe du droit et de la saine gestion. Certains cimetières ont subi tellement profondément un tel vandalisme, que l'artère principale fait à peine une trentaine d'années. Et dans un coin, alignés les uns derrière les autres, des centaines de monuments de pierre attendent qu'on les envoie à la casse, après le lot précédent. Et sur le marché des antiquités, on trouve de plus en plus de belles croix de cimetières de main de forge.

« Je me souviens », n'est-ce pas là la devise du pays. Pense-t-on brûler des parties de nos dépôts d'archives parce que ces papiers-traces prennent trop de place ou servent peu? Oui, le culte des morts, la protection des cimetières, le sauvetage des patrimoines identitaires suscitent émotion. L'homme avance avec ses émotions. Mais pour les québé-

cois noyés dans une mer culturelle envahissante, à l'ère de la mondialisation nivelante, la protection de toutes les marques d'une culture et d'une provenance demeure indispensable pour une heureuse continuité. Les cimetières du Québec, en leur genre, sont uniques au monde. Ces lieux de mémoire appartiennent au patrimoine national. Ces espaces verts sont des jardins particuliers, commémoratifs dans l'agglomération, pour stimuler la nécessaire méditation et la nécessaire contemplation. Gestionnaires et juristes doivent se mettre entièrement au service de la conservation et de la mise en valeur de ce volet plein de sens du patrimoine national. Le gouvernement du Québec doit mettre sur pied une commission de réévaluation de la loi des cimetières comme on l'a fait partout en Amérique depuis 20 ans, doit écouter les citoyens.



M^{me} France Rémillard, conférencière et M. Gérard Beaudet, animateur. (photo : Écomusée de l'Au-Delà)



M^{me} Monique Élie, conférencière, et M. Gérard Beaudet, animateur. (photo : Écomusée de l'Au-Delà)



*Les participants du colloque étaient réunis à l'Hôtel Taj Mahal, à Montréal.
(photo : Écomusée de l'Au-Delà)*



La tombe de la sculptrice québécoise Esther Lapointe, morte accidentellement en Italie en 1980. L'œuvre, installée au cimetière de Saint-Lambert, a été primée dans des expositions en Europe. Elle fut offerte à la famille par un ami qui l'avait acquise. (Photo : Alain Tremblay)

Colloque

*Le patrimoine de nos cimetières :
s'entendre pour agir*



Cahier des participants

*Publication assistée par ordinateur (PAO)
et traitement infographique : Serge Montreuil*

© Écomusée de l'Au-Delà, 1998

Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation de l'Écomusée de l'Au-Delà.

Avant-propos

Voici, avec ce cahier des participants, un outil de réflexion, d'échanges et de travail, une matière que nous espérons à la fois riche et aisément accessible.

Le cahier décrit d'abord le contenu des quatre journées du colloque : conférences et ateliers. « Pour une déclaration finale » indique une piste possible vers où progresser au fur et à mesure du colloque. Suit une rubrique intitulée « Brefs aperçus », qui consiste en un collage par « clips » ou petites touches impressionnistes d'éléments glanés ici et là, au hasard de nos lectures. Puis, un tableau de Cecilia Paine vient illustrer les défis à relever dans la gestion de cimetières plus ou moins laissés à eux-mêmes. Juste après, nous avons cru bon d'insérer un exemple de fiche d'intervention.

Dans la série « Compte rendus », nous entrons davantage dans le détail des soins à prodiguer au patrimoine de nos cimetières : maçonneries d'antan, métaux nobles, etc.

Ce cahier contient également des contributions spéciales : un texte de Lorraine Guay nous donnant « Rendez-vous avec la Mort dans le fleuve et les îles du Saint-Laurent »; Michel J. Fortin, qui nous parle de ce qui se fait sur un plan local, à la Maison du granit, dans la région de Lac-Mégantic, en Estrie; et une traduction d'un article d'Elizabeth A. Shepard, relatant l'expérience de restauration des cimetières historiques à Boston.

Souvent, la lumière jaillit de la confrontation de divers « Points de vue ». Aussi avons-nous inclus dans ce cahier un éventail d'opinions venant de simples citoyens : Marc Drouin place en tête de ses préoccupations le sort réservé aux corps des défunts et évoque la dimension écologique des cimetières; Brigitte Garneau prend la défense de l'Église et nous place devant certaines responsabilités collectives que nous nous devons d'assumer; Edgar Wilson affectionne la satire sociale et nous renvoie une image pas très jolie d'une société qui s'efforce de nier la mort; Henri Barras remonte à la préhistoire, à la Haute Antiquité et questionne la place des cimetières dans nos civilisations passées, présentes et futures.

En toute fin de ce cahier, vous trouverez une abondante bibliographie et quelques sites à fréquenter pour nos internautes. Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter : « Bon colloque! »

Le président,



Alain Tremblay

<i>Québec, 23 octobre 1997</i>	
Nos savoirs et nos pouvoirs à propos des cimetières du Québec	79
Atelier I	80
<i>Québec, 24 octobre 1997</i>	
Reconnaissance	81
Atelier II	82
<i>Montréal, 30 octobre 1997</i>	
Sur le terrain	83
Atelier III	84
<i>Montréal, 31 octobre 1997</i>	
Pour une heureuse continuité	85
Atelier IV	86
Pour une déclaration finale	87
Brefs aperçus	89
À considérer dans la gestion de cimetières abandonnés	92
Exemple de fiche d'intervention	93
Comptes rendus	95
<i>Lorraine Guay</i>	
Rendez-vous avec la Mort dans le fleuve et les îles du Saint-Laurent	100
<i>Michel J. Fortin</i>	
Interventions de mise en valeur du patrimoine funéraire à la Maison du granit	106
<i>Elizabeth A. Shepard (traduction libre de Jean Lachapelle)</i>	
Questions de pierre. La restauration des cimetières historiques à Boston	107
Points de vue	
<i>Marc Drouin</i>	
Patrimoine funéraire passé, présent et avenir	110
<i>Brigitte Garneau</i>	
En accusant l'Église, visons-nous la bonne cible	112
<i>Edgar Wilson</i>	
Bientôt, les morts n'existeront plus... ..	113
<i>Henri Barras</i>	
Le cimetière	115
Bibliographie et sites Internet.....	117
Comité organisateur	123

Nos savoirs et nos pouvoirs à propos des cimetières du Québec

Une grande partie de nos savoirs à propos du patrimoine funéraire québécois repose sur ce qu'il est convenu d'appeler un macro-inventaire de ce patrimoine. Tâche colossale entreprise à la suite des Gérard Morisset, Marius Barbeau, Luc Lacoursière et Robert-Lionel Séguin. Durant trois décennies, des chercheurs ethnologues et leurs équipes ont sillonné le Québec, ont marché les cimetières, en ont tiré plusieurs photographies aériennes et ont constitué une volumineuse banque de données.

Cette méthode de macro-inventaire a permis entre autres :

1. de produire un échantillonnage complet à même notre corpus funéraire, c'est-à-dire de dégager avec clarté les traits prédominants de ce patrimoine, son histoire, sa signification, sa thématique, ses valeurs iconologiques, ses principales règles de disposition, son sens caché ou ses faces signifiantes et signifiées, son langage habituel, ses variétés caractéristiques et ses niveaux d'originalité;
2. de se faire une meilleure idée des statuts à attribuer aux divers éléments de ce patrimoine (monument, site, arrondissement...); quel type d'éclairage projeter sur ces biens? que faut-il classer et protéger? dans quel contexte géo-historique les situer? bref, savoir les comparer et les évaluer;
3. d'imaginer peu à peu des modes de remise en valeur : réaménagement des territoires concernés et de leurs abords; identification appropriée et mise en exergue de leurs richesses propres; ébauche de circuits d'interprétation; développement de l'accessibilité à une indispensable base documentaire; véritables documents d'accompagnement à tout genre d'intervention.

Le macro-inventaire présente toutefois des limites : il n'est ni entièrement rigoureux ni totalement exhaustif. Il exclut les cimetières des grandes villes, comme Québec et Montréal. Il opère des choix sur la base de certains critères : l'ancienneté, l'originalité des formes et des structures, la qualité des représentations et des écritures, la disposition et la rareté. Les productions artisanales occupent dans ce macro-inventaire une grande place, alors que tout ce qui est de facture industrielle est davantage passé au crible. Peut-être faut-il se demander en passant si ce type d'entreprise n'a pas résulté en un portrait finalement un peu trop passéiste de nos cimetières.

On peut sans doute également se questionner sur la portée de ce bilan global tant qu'à l'identification des périls qui menacent la survie du patrimoine de nos cimetières et des défis qui pointent à l'horizon : surmarchandisation du champ des morts, excroissance du bâti funéraire aux dépens des paysages, banalisation et appauvrissement continu du discours autour de la mort, hyper-rationalité de plus en plus envahissante, etc.

Quoi qu'il en soit, la présentation du macro-inventaire des cimetières au Québec par M. Bernard Genest inaugure bien la première journée de notre colloque. Cette entrée en matière nous a semblé essentielle. De même en est-il pour l'exposé de M. Michel Gosselin.

Le cimetière québécois est régi par un ensemble de lois générales et particulières complexe. Le mieux connaître, c'est comprendre les vœux du législateur, les pratiques et besoins des usagers, les devoirs et responsabilités des propriétaires et des gestionnaires. Le mécanisme des contrats de concession, les règles concernant l'hygiène et l'environnement, le dépôt en fiducie des sommes perçues soulèvent plusieurs interrogations. Le cadre juridique et administratif actuel de nos cimetières est-il vraiment adéquat? En regard de la sauvegarde du patrimoine et de sa mise en valeur, a-t-on les coudées franches ou devons-nous nous débattre dans un imbroglio sans issue? De plus, la loi proclame des principes fondamentaux tels que le respect absolu des sépultures, des restes humains. Pénétrer l'esprit de la loi, c'est revenir à ces valeurs de base et en prendre à nouveau conscience. C'est découvrir un équilibre entre droits et devoirs. C'est saisir notamment la portée réelle d'un pouvoir institutionnel depuis longtemps établi.

Atelier I

1. Pour vous, qu'est-ce qui ressort de l'exposé de M. Genest?
2. Macro-inventaire, micro-inventaire : les étapes à suivre, les critères et principes à observer sont-ils les mêmes?
3. Le macro-inventaire est-il suffisamment connu?
4. À la suite de ce bilan en gros, quelles premières idées vous viennent à propos de sites et monuments à classer, à protéger, à restaurer, à mettre en valeur?
5. Doit-on procéder à un macro-inventaire du patrimoine funéraire à Québec et à Montréal?
6. Le macro-inventaire laisse-t-il place à un critère comme le degré d'attachement et d'implication des communautés vis-à-vis leurs cimetières? Comment mesurer ce critère? Registre des visiteurs, heures de bénévolat, surveillance des lieux, menus travaux, etc.
7. Qu'avez-vous personnellement retenu de la présentation de M. Gosselin?
8. Dans le cadre administratif et juridique actuel, voyez-vous des incitatifs, des obstacles à la sauvegarde du patrimoine de nos cimetières?
9. Que répondez-vous aux affirmations 1, 2 et 3 du sondage? Expliquez.
10. Des mots comme déconsecration, municipalisation, privatisation ou démocratisation des cimetières vous font-ils peur?
11. Les échanges d'aujourd'hui vous suggèrent-ils des propositions à inclure dans une éventuelle déclaration finale au terme du colloque? Lesquelles?

Reconnaissance

Les chercheurs ethnologues et les juristes reconnaissent à leur manière la réalité de nos cimetières. La question d'aujourd'hui est comment la société québécoise en son entier, dans ses composantes locales, régionales et nationales, peut en arriver à reconnaître que le patrimoine de ses cimetières constitue une valeur historique et culturelle de première importance qu'il nous faut absolument préserver.

M. Jean Simard nous décrit toute la différence qu'il y a entre un cimetière laissé aux soins exclusifs de sa direction et un cimetière où la communauté prend intérêt, s'implique et participe pleinement au processus de décision. *Le cimetière est un patrimoine vivant*, nous dit le titre de sa communication. Le cimetière est autant, sinon davantage, un lieu à l'usage des vivants que des défunts. M. Éric Vollant, lors d'une conférence au dernier colloque de l'Écomusée de l'Au-Delà portant sur l'avenir du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, et à partir d'une réflexion différente de celle de M. Simard, arrivait à la même conclusion.

M. Vollant est, je crois, de lointaine origine autochtone. Dans l'apprentissage d'une reprise en main de notre patrimoine funéraire, l'expérience des peuples amérindiens peut s'avérer une magnifique source d'inspiration. Leur approche conviviale et centrée sur la nature, leur retour à leurs origines spirituelles et ancestrales sont peut-être des modèles à imiter. De plus, depuis plusieurs décennies, le gouvernement fédéral, en particulier, et les bandes autochtones ont uni leurs efforts pour revaloriser les cimetières anciens et actuels des Premières Nations. La communauté huronne-wendat, dont fait partie notre deuxième conférencier, M. Raymond Gros-Louis, a sans doute aussi œuvré en ce sens. Une abondante réglementation entoure les fouilles archéologiques, le respect des sépultures, l'inventaire et la conservation des vestiges sur les lieux d'inhumation autochtones.

La mentalité occidentale a progressivement désenchanté les lieux, y compris le champ des morts. Pour M. Michel Lessard, les cimetières sont des parcs spirituels. Chacun, s'il y consent, est en mesure de s'y arrêter, de faire silence, de se dépouiller de ses soucis quotidiens et de ses idées préconçues, de contempler et de se laisser pénétrer par le génie du lieu. En autant qu'il se laisse bercer, qu'il meurt à lui-même et s'ouvre à l'autre, à l'éternel, à l'infini, à la grâce de l'instant donné, il peut apprivoiser et apprendre à con-

naître et à aimer ce qui est sacré. Produits du temps, de l'espace, de la nature et des hommes, les cimetières sont parfaits en eux-mêmes. Ils sont signes d'accomplissement.

Comment inviter les gens à venir vivre ce retour à leurs racines, cette expérience primordiale? Comment leur en donner le goût? Comment les amener à prendre soin de leurs cimetières? Comment susciter un attachement collectif profond?

Un cimetière, hélas! ne s'entretient pas et n'est pas restauré qu'à coups de prières. Il faut des ressources en temps et en argent. Il peut sembler étrange de sauter des hauts sommets spirituels aux basses considérations matérielles. Mais, de grâce, ne perdons pas de vue le sens de notre démarche : celle-ci vise à préserver l'esprit des lieux sacrés que sont nos cimetières, à relever cet esprit, à le reconnaître.

La reconnaissance est un acte du cœur qui engage toute la personne. Reconnaître un bien, c'est le saisir par la pensée, c'est le retrouver par la mémoire, c'est le distinguer par le jugement, c'est lui réserver une action spéciale, c'est se rendre compte de son unicité propre. On reconnaît une musique à sa mélodie, une voix à son intonation, une personne à son signallement, un être dans sa différence, dans son nom et dans ses qualités. Reconnaître, c'est aussi accepter la réalité, la recevoir dans son authenticité. C'est constater sa merveille, c'est déclarer sa nécessité, c'est l'approcher, la longer, la découvrir et en témoigner par de la gratitude. Oui, nous apprenons à être reconnaissant pour ce legs de nos aïeux qu'est le cimetière québécois.

Atelier II

1. Quels sont, selon vous, les points majeurs à retenir des présentations de ce matin?
2. Comment le gouvernement du Québec (MCCQ) pourrait-il reconnaître davantage la richesse patrimoniale de nos cimetières?
3. Les instances régionales et locales ont-elles à s'impliquer et, si oui, de quelles façons?
4. Que répondez-vous à l'affirmation 4 du sondage? Préférez-vous une contribution obligatoire ou volontaire, une taxe ou une fondation, ou d'autres moyens de financement? Quels sont les principes d'équité mis en cause?
5. À propos de l'affirmation 5 du sondage, quelle est votre opinion? Croyez-vous vraiment que la concurrence de l'industrie privée étouffe et dénature la mission des cimetières paroissiaux sans but lucratif?
6. Un partenariat entre tous les intéressés est-il possible et comment?
7. Y a-t-il moyen d'intéresser les gens ou la communauté à leur cimetière? Les bénévoles, les jeunes et les moins jeunes, etc., pourquoi et comment obtenir leur participation?
8. Dans le cadre d'une éventuelle déclaration finale, quel message voudriez-vous adresser aux autorités et à la population?

Sur le terrain

Dans certains cimetières du Québec, des expériences de restauration ont eu lieu ou sont en cours d'exécution. Même si, à ce propos, le Québec accuse un retard par rapport à ses voisins canadiens et américains, il est essentiel d'examiner ces efforts de remise en état de notre patrimoine funéraire. L'heure est venue de se demander, si rendus sur le terrain et plongés dans l'action, nous demeurons fidèles à une certaine façon de faire les choses.

Lors des inventaires et de la collection des documents, nous utilisons des critères pour monter des fiches d'évaluation. Nous opérons forcément des choix tant qu'aux endroits où intervenir. Sont-ce là les bons critères? Portons-nous les bonnes lunettes d'approche? Sommes-nous en possession d'instruments adéquats de lecture? En passant au crible les informations, conservons-nous bien en vue les valeurs de base qui doivent nous guider?

Vient le moment de s'entendre et de planifier. Qui participent à la consultation? Qui a le dernier mot? Les autorités, les experts ou la communauté concernée? Répartissons-nous correctement les rôles dévolus à chacun? Qui travaillent sur les lieux? Qui financent? Qui fait quoi? Notre organigramme de départ, notre processus de décision peuvent revêtir un impact majeur sur la suite des projets. L'information tient un rôle primordial dans le succès de nos entreprises, en sommes-nous véritablement conscients?

Puis, c'est le temps du travail proprement dit. Les bénévoles ont à remplir des tâches simples et à être bien encadrés. Les spécialistes doivent solutionner les problèmes plus difficiles. Il faut se montrer patients, méticuleux et ne pas se laisser déborder par l'enthousiasme et l'empressement. Mieux vaut progresser lentement, mais sûrement. S'arrêter, regarder, ne pas cesser d'être attentifs et ouverts aux nouvelles découvertes; l'esprit d'équipe s'avère essentiel. Il est tellement agréable de travailler ensemble, à l'unisson. Il importe toujours d'emprunter une attitude minimaliste : comment, avec des ressources limitées, obtenir le maximum de résultats bénéfiques, et ce, souvent, petit pas par petit pas.

Socrate et son disciple, Platon, à propos de toute action humaine, appliquaient le procédé ou le test de la triple passoire. Ce qui est fait est-il fidèle à la vérité, vise-t-il un bien supérieur et a-t-il une utilité à court, moyen, ou long terme? Il serait sûrement bon de s'inspirer de cette sagesse antique pour éclairer nos principes d'intervention.

Nos deux invités de la journée, M^{me} France Rémillard, chimiste restauratrice attachée au Centre de conservation du Québec, et M^{me} Monique Élie, archéologue à l'emploi du Service de gestion du patrimoine de Parcs Canada, nous diront comment elles vivent dans le concret ces expériences de restauration de nos cimetières.

La journée se veut un voyage dans un univers extrêmement varié : le monde des pierres, des maçonneries et des bois ouvragés, le monde des paysages sacrés, des reliefs, des décors, des volumes, des hauteurs, des profondeurs, des espacements; le monde du temps, des siècles passés, des inscriptions et des langages d'autrefois.

Solutions pratiques à mettre en œuvre; résolutions des dilemmes que pose la coexistence de la nature et du bâti funéraire, du développement et de la nécessaire continuité; absolution d'une trop longue négligence. Nous nous mettons à la recherche d'une nouvelle harmonie, d'une nouvelle terre et des nouveaux cieux.

Atelier III

1. Que répondez-vous aux affirmations 6, 7 et 8 du sondage? Expliquez.
2. Définissez et notez les critères pouvant figurer, selon vous, dans une grille d'évaluation patrimoniale des sites et monuments funéraires.
3. Dans un guide pour sauvegarder son cimetière, sur quels principes, à votre avis, faut-il davantage insister?
4. Étude de cas

Un citoyen voit, au cours d'une promenade en voiture au cimetière, une construction funéraire en pierre qui s'est écroulée. Il s'agit d'un faux sarcophage, un caisson auparavant soutenu par quatre piliers sculptés. Les parois latérales portent des plaques, et au-dessus, une autre plaque, brisée celle-là, présente l'épithaphe. Tant qu'aux piliers, un est devenu irrécupérable, deux autres apparaissent réparables et le quatrième est bien conservé. Après évaluation, et estimant la restauration de l'ensemble irréalisable, notre visiteur décide de garder et d'emporter chez lui le pilier en bon état. Quelle n'est pas sa surprise de voir, lors d'une visite subséquente, le monument à nouveau debout et restauré. Le pilier irrécupérable et le pilier manquant ont été remplacés par deux piliers neufs en béton. Les deux autres piliers ont été réparés, les plaques latérales, remises en état, et celle du dessus a été recollée. Le tout a été redressé et assemblé. L'effet final est, malgré tout, déplorable.

Qu'est-ce qui aurait du être fait?

5. Est-ce que les échanges d'aujourd'hui vous ont permis d'enrichir vos connaissances? Avez-vous en tête un projet particulier de restauration?
6. Donnez vos idées pour une éventuelle déclaration finale.

Pour une heureuse continuité

Une union se forme, un partenariat s'ébauche, une entente se développe, il existe une heureuse continuité seulement s'il y a confiance mutuelle et dialogue constructif. Hélas! même en ce qui regarde les plus nobles causes, les malentendus et les affrontements peuvent pendant longtemps subsister et bloquer toute action positive. La situation se dégrade quelquefois très vite, surtout si les préliminaires ont été plus ou moins avortés. Chacun reste sur ses positions, jaloux de son pouvoir, anxieux par rapport aux réactions de l'autre, cachant ses failles et vivant dans le non-dit. Pourtant, tous sont, la plupart du temps, pleins de bonne foi et de louables intentions.

L'Association des cimetières catholiques du Québec a refusé de participer à ce colloque. Ses membres, propriétaires et gestionnaires d'une large partie du patrimoine de nos cimetières, ont fort mal réagi à la conférence de presse du 10 avril dernier et au battage médiatique qui s'en est suivi. Rappelons que cette prise de position publique se voulait un cri d'alarme au sujet de l'état assez pitoyable où crouissent plusieurs trésors et témoins de notre mémoire collective. Une soixantaine d'organismes voués à la promotion de l'histoire et du patrimoine lançait alors un appel à l'aide. Autant ces groupes sont jeunes, pauvres mais pleins d'ardeur, autant les cimetières sont vénérables, prudents et réservés, voire secrets. Un profond clivage culturel semble séparer les deux parties. Peut-être ne faut-il pas donner plus d'importance qu'il faut à cet incident et à ses suites. Peut-être sur une base locale, là où les communautés se connaissent davantage, le contact, la communication et la collaboration sont-ils plus faciles à obtenir. Peut-être le développement de relations bilatérales, entre un cimetière et un organisme en particulier, a-t-il plus de chances de réussir. Une entente autour d'un projet concret n'a-t-elle pas été conclue entre, par exemple, le cimetière de Château-Richer et M^{me} France Rémillard, du Centre de conservation du Québec?

Mais revenons à notre problème avec l'Association des cimetières catholiques du Québec. Deux parties peuvent être en désaccord sur certains points. Mais cela va-t-il empêcher de mener ensemble à terme des projets souhaitables? Ce dont en fait il est question ici, c'est comment en arriver ensemble à bâtir une *stratégie globale de communication* et, alors, aller convaincre les directions de cimetières que nous ne sommes pas uniquement des groupes de pression, mais de potentiels partenaires, fiables et sérieux, véritablement soucieux de l'heureuse continuité des ci-

metières patrimoniaux paroissiaux. C'est pourquoi M. André Beauchamp, expert en résolution de conflits, vient nous entretenir des conditions de dialogue dans une situation controversée.

Une stratégie globale de communication est forcément liée à une *stratégie de gestion* et à un *plan d'action*. Il faut sans cesse revenir sur les motifs de notre action, les objectifs poursuivis. *Pourquoi faut-il sauver les cimetières?* C'est le sujet de la conférence de M. Michel Lessard.

Pour le Québécois d'aujourd'hui, la réponse n'est guère évidente. Tant de soucis nous assaillent, comme individu ou comme société. La culture est le parent pauvre auquel on n'accorde que 1 % de notre budget collectif. À l'heure des coupures, trouverons-nous de quoi sauver nos cimetières? Il n'y a rien là de très rentable électoralement. Le culte de nos morts a bien diminué. De nos jours, on expédie nos deuils, on brûle nos morts, on disperse leurs cendres. Les vieilles choses n'ont pas l'attrait de la jeunesse. Nos rituels changent, et les anciens monuments nous tiennent un langage que, souvent, nous ne comprenons plus.

Peut-être faudrait-il répondre à la question : « Pourquoi l'homme, depuis la nuit des temps, s'est-il préoccupé de son frère qui était mort? » Pourquoi nos ancêtres se sont-ils mis à produire des cimetières? L'homme, soulignait le philosophe Heidegger, est le seul être conscient qu'il va vers la mort. Il cherche passionnément à échapper à cette mort et à l'oubli, ne serait-ce que par un modeste repère là où il est inhumé. Nous avons le devoir de respecter ce désir d'absolu et d'éternité.

Le grand écrivain André Malraux, quand, en 1972, il cherchait à sauver les monuments de Nubie, en Égypte, expliquait ainsi son action : « Il est un acte qui dépasse l'indifférence des constellations et les flots continus des fleuves : c'est l'acte où l'homme arrache quelque chose à la mort. » Par les cimetières de ses villages et de ses villes, l'homme québécois a arraché sa mémoire à la mort qui emporte tout. Il l'a fixée et élevée dans l'espace et dans le temps. Dans *Raison commune*, paru chez Boréal, le sociologue Fernand Dumont disait de notre société : « Nous devons arriver à la constitution d'une conscience historique. » Parmi les meilleurs signes sensibles de notre passage en cette terre d'Amérique, restent les cimetières. Serons-nous, comme disait M. Jean-Claude Germain, un peuple dont la devise sera non plus « Je me souviens », mais plutôt « Je m'oublie »?

Atelier IV

1. À la suite de la rencontre avec M. André Beauchamp, croyez-vous qu'une entente est possible avec l'Association des cimetières catholiques? Comment, selon vous?
2. Avez-vous d'autres raisons que celles exposées par M. Michel Lessard pour sauver nos cimetières?
3. Que répondez-vous aux affirmations 9 et 10 du sondage? Expliquez.
4. Êtes-vous à l'aise pour endosser notre projet de déclaration finale? Avez-vous des modifications, des ajouts, des points nouveaux à amener?
5. Dites votre appréciation et ce que vous avez retenu du colloque.

Notes

Pour une déclaration finale

Venise, 1964 : *Charte internationale* pour la conservation des sites et monuments.

ICOMOS, Australie, février 1981 : *Charte de Burra* pour la conservation des endroits à signification culturelle.

1981 : *Déclaration de Deschambeault* en faveur de la préservation du patrimoine québécois.

ICOMOS, Canada, automne 1983 : *Charte d'Appleton*, visant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti.

Cette Charte mettait l'accent sur une grille d'évaluation des actions touchant le patrimoine. On identifiait divers niveaux d'intervention comme préservation, restauration d'époque, réhabilitation, réfection conforme aux origines et reconversion ou redéveloppement. On classait les activités en quatre secteurs : entretien, stabilisation, soustraction et addition. Les décisions quant au niveau de l'intervention et au secteur d'activités concerné doivent tenir compte de la portée culturelle de l'objet, des conditions de sa fabrication, de son degré d'intégrité, de sa valeur contextuelle et de l'usage qui lui est destiné. (Fram, Mark, *Well Preserved*, Erin, Ontario, Mills Press, Boston, 1988).

Arrêtons-nous maintenant sur le sort réservé aux cimetières. La Loi sur les biens culturels protège les sites et monuments historiques comme l'église anglicane de St-Édouard-de-Frampton, la vieille église-musée d'Eaton Corner, dans le comté de Compton, la chapelle des Indiens de Tadoussac. Qu'en est-il des cimetières? Ceux de l'île d'Orléans par exemple.

« Arrondissement historique, arrondissement naturel, site historique, site du patrimoine, la frontière entre ces différents statuts est parfois nébuleuse. » (Gilles Dumouchel et coll., Direction gé-

nérale du patrimoine, *La loi sur les biens culturels et son application*, MCCQ, 1987, page 26).

Jusqu'où va un arrondissement, un site? Pas une seule fois, le mot « cimetière » n'apparaît dans cette loi québécoise.

L'UNESCO a proclamé la présente décennie *Décennie mondiale du Développement culturel*.

Dans ce cadre, ICOMOS-Pologne organisait et tenait en 1995, à Wrocław, un symposium international ayant comme thème « L'Art des cimetières ». Des délégués, surtout d'Europe, ont plaidé en faveur de la reconnaissance de plusieurs grands cimetières comme nouveaux sites mondiaux du patrimoine humain. Citons le Père Lachaise, à Paris, Mount Auburn, etc. *Texte de réflexion pour l'énoncé d'une déclaration finale*. L'on s'est également questionné autour des critères qui devraient guider ce choix par la communauté internationale. À ce chapitre précis, les conclusions du symposium sont pauvres : personne n'a osé émettre une hiérarchie précise tant qu'aux critères proposés.

La Division du Patrimoine à Parcs Canada s'est fait plus précise à ce sujet. Dans les *Lignes directrices*, émises en octobre 1995, elle présente des énoncés d'intégrité commémorative. Il s'agit d'une vision bien élaborée des défis que pose la protection du patrimoine.

En septembre 1996, une déclaration finale émanait du 1^{er} Sommet national sur le patrimoine et les mesures d'urgence au Canada. Ce texte peut donner une idée de l'allure que pourrait prendre notre déclaration finale à l'issue du colloque. En voici une photocopie à la page suivante.

Référons-nous enfin à la prise de position du Conseil des monuments et sites du Québec, telle que parue dans le magazine *Continuité*, n° 73, été 1997, p. 64-66, rédigée et signée par M. Michel Lessard.

Déclaration finale

1^{er} Sommet national sur le patrimoine et les mesures d'urgence au Canada (Québec, septembre 1996)

Attendus les défis suivants :

Vulnérabilité toujours croissante du patrimoine culturel canadien et mondial face aux désastres et autres événements pouvant menacer sa continuité;

Préparation globalement insuffisante du patrimoine canadien quant à sa protection dans des situations d'urgence;

Obstacles de nature administrative limitant une coordination réelle des autorités responsables du patrimoine culturel et des mesures d'urgence aux niveaux fédéral, provincial et municipal;

Attendus les opportunités suivantes :

Existence, au Canada, d'une infrastructure et de mécanismes de réponse aux situations d'urgence qui permettent d'intégrer la préoccupation touchant le patrimoine culturel et d'un intérêt réel des autorités chargées de la planification des mesures d'urgence pour intégrer les préoccupations et donner une attention soutenue au patrimoine culturel;

Leadership de certaines institutions canadiennes (par exemple, les Archives nationales du Canada) pour la préparation de modèles de mesures d'urgence d'intérêt pour d'autres organismes;

Attention offerte par les initiatives existantes du Bouclier Bleu pour améliorer la situation au Canada compte tenu :

- Du rôle de premier plan joué par les canadiens dans le mouvement international;
- De l'intérêt de l'UNESCO et de l'ICOMOS pour le développement d'un modèle canadien
et
- du potentiel que représente la création du Comité international du Bouclier Bleu (dont le premier acte fut provoqué par les inondations du Saguenay).

En conséquence, nous, les participants au premier Sommet national sur le patrimoine et les mesures d'urgence au Canada tenu au Musée de la Civilisation à Québec les 16 et 17 septembre 1996, convenons de poursuivre des objectifs dans les domaines suivants :

Sensibilisation et prise de conscience

Améliorer parmi les responsables du patrimoine et des mesures d'urgence, la connaissance et la compréhension des risques et des impacts des catastrophes d'origine naturelle, technologique et sociale qui menacent le patrimoine.

Partager les préoccupations de gestion d'urgence dans le contexte de la gestion du patrimoine culturel.

- Affirmation de l'importance du patrimoine culturel pour ceux qui risquent d'être affectés par sa perte;
- Reconnaissance du lien étroit entre protection du patrimoine et identification des valeurs patrimoniales associées aux biens et à l'environnement (patrimoniaux);
- Meilleure appréciation continue des préoccupations de la population, des jeunes et des médias;
- Amélioration de la compréhension des autorités locales de la préoccupation pour le patrimoine culturel.

Collaboration

Établir des liens structuraux et durables entre les personnes engagées dans la conservation du patrimoine culturel (archives, bibliothèques, musées, environnement bâti) et les responsables des mesures d'urgence (organisations de sécurité civile, mesures d'urgence, services de sécurité publique, forces armées) :

- Identification des partenaires potentiels (gouvernementaux, institutionnels, corporatifs et individuels) et de leurs intérêts;
- Développement de réseaux d'échanges entre les intervenants locaux, nationaux et internationaux;
- Communication efficace au sein de ces réseaux (par exemple en employant le courrier électronique);
- Organisation d'éventuels forums d'échange pour les membres du réseau dont une éventuelle suite à ce premier Sommet;
- Formation d'un groupe de travail (*Taskforce*) pour piloter cette collaboration à la suite du Sommet.

Développement de la ressource locale

Préciser les rôles et les responsabilités des autorités locales en matière de protection du patrimoine (réseaux de centres de décision en cas d'urgence, politiques d'aménagement et de gestion du territoire).

Développer la capacité des autorités, des services et des institutions locales à porter une plus grande attention au patrimoine menacé par les désastres.

- Intégrer la préoccupation pour le patrimoine culturel dans les structures existantes de gestion des risques et des mesures d'urgence (par exemple, dans les méthodes d'évaluation des risques, les plans d'intervention et leur mise en œuvre);
- Améliorer et diffuser la connaissance des « modèles » applicables tirés de contextes comparables;
- Améliorer la formation des responsables et des gestionnaires;
- Accroître les occasions de participation de bénévoles.

Développement du réseau d'action en matière de protection du patrimoine

Aux niveaux local, régional, provincial, national ou international :

- Développer ou instaurer des systèmes de détection, d'alerte et de veille;
- Enrichir les banques de données, d'expériences et de modèles, et en améliorer l'accessibilité;
- Engager les autorités concernées à mobiliser les expertises professionnelles nécessaires en cas d'urgence et de désastre;
- Développer un plan de mobilisation.

À Québec, le 17 septembre 1996

Préparés par François Gauthier

La restauration, un revenu d'appoint et des solutions originales

Comme toute construction, les cimetières sont sujets aux intempéries et quelquefois, victimes de désastres naturels. À la suite, par exemple, des inondations du Saguenay, qu'en est-il des cimetières là-bas? Afin d'assurer l'intégrité des lieux, il y a toujours à faire en matière de restauration. Une unité mobile de techniciens en restauration pourrait vite s'avérer très rentable.

Il reste que certains problèmes sont difficiles à solutionner. Ainsi, dans un cimetière virginien, un gigantesque magnolia avait développé de telles racines protubérantes qu'il en était venu à menacer les tombes avoisinantes. On réussit à sauver et l'arbre et les monuments. Comment? En surélevant le terrain autour de l'arbre et en y hissant les stèles comme sur un espèce de pont ou de passerelle. Ainsi, on préserva l'harmonie du lieu.

Jansen, Lee. « Pursuing a Sideline in Monument Restoration », *Stone in America*, August 1995, p. 6-10.

1-800-Restoration

S.O.S., Saving our Sculptures est un organisme américain spécialisé dans la protection et la restauration des sculptures, notamment funéraires. Récemment, une équipe a repêché au fond d'un lac un monument en granit représentant des musiciens défunts de l'Orchestre symphonique de Chicago. L'œuvre remonte à 1923. Pour rejoindre cet organisme, qui possède également un site sur Internet, vous faites le 1-800-422-4612.

« Protecting and Restoring Outdoor Sculptures », *Ibidem*, p. 10.

« Pas dans ma cour »

De plus en plus d'Américains sont réticents à demeurer près d'un cimetière. Des pétitions sont régulièrement signées contre l'établissement de nouveaux cimetières. Dans un cas, on s'est même opposé à la restauration d'un vieux cimetière, prétextant que les travaux allaient causer trop d'ennuis. La firme Donald Ward, qui gère près de 3000 cimetières aux États-Unis, a entrepris une campagne de sensibilisation auprès du public afin de dissiper les craintes et même de soulever une certaine ferveur populaire. La mort fait-elle si peur?

Corcoran-Janiak, Ann. « Public Outcry. Community Opposition Affects Cemeteries », *Stone in America*, October 1994, p. 14-16.

Informers

La restauration de cimetières peut devenir une activité lucrative et en demande. La meilleure méthode pour recruter de nouveaux clients est de les informer des bienfaits d'une restauration à un endroit précis. L'exemple vaut mille mots. En plus du « bouche à oreille » très efficace, on peut recourir à un envoi postal, une sorte de bulletin publié régulièrement. Informer, c'est le mot clef.

Kimball, Jacqueline. « Preserving our Heritage », *Stone in America*, October 1994, p. 25-30.

Une « mordue » des vieux cimetières apprend l'allemand

Carrol Neidhart, une enthousiaste des vieux cimetières, s'est occupé toute une année durant à restaurer et soigner le cimetière allemand de sa ville natale, Marion, en Ohio. Pour ce faire, elle a eu à déchiffrer et à comprendre les inscriptions funéraires. Elle a dû se mettre à l'allemand et apprendre cette langue. Sa ténacité a permis notamment la réfection complète de l'ancienne chapelle luthérienne. À preuve que l'amour du patrimoine peut s'avérer un enrichissement culturel remarquable!

Stone-Conrath, Terri. « Cemeteries in Crisis », *Stone in America*, May 1995, p. 6-12.

Pour photographier un monument funéraire

C'est comme reproduire le testament d'un ancêtre. Il faut de l'attention et un ciel propice. Il faut une caméra 35 mm, avec filtres et photomètre pour ajuster l'intensité de la lumière. Il faut bien comprendre le mécanisme de l'appareil. Nous devons identifier chaque photo : nom du cimetière, nom de la ville, date, heure et numéro du lot. Sans cela, aucune archive n'est possible. Employez un format 5" x 8" et prenez, s'il le faut, différents angles de vue. La photo, une contribution essentielle pour préserver l'histoire.

Jones, Mary-Ellen. *Photographing Tombstones, Equipment and Techniques*, American Association for State and Local History, The Bancroft Library, University of California.

suite à la page suivante

Sculpture autochtone : un sauvetage mérité

Providence. Robert Emlen, curateur à la Rhode Island History Society, a réussi un vrai tour de force. La seule sculpture autochtone existant encore dans tout l'État a été trouvée en un fort piteux état. Brisée en plusieurs morceaux par des vandales, jugée irrécupérable, la sculpture a été patiemment reconstituée. Emlen a dû vaincre l'opposition de la direction de ce cimetière privatisé. Il s'est débrouillé seul, estimant que les Amérindiens du Rhode Island, depuis longtemps disparus, méritaient bien cet hommage posthume.

Morse-Cluley, Elizabeth. *Cemetery Art Fights for Life*, origine inconnue, Juillet-août 1981.

Pierres tombales à l'abri

The Association for Gravestone Studies, à Needham, au Massachusetts, offre un service gratuit d'entreposage des monuments funéraires qui ne peuvent plus être épargnés s'ils ont à passer une autre saison de leur vie à ciel ouvert. L'association nettoie les vieilles pierres ainsi rescapées, retrouve, si possible et si besoin est, leurs propriétaires, et est en mesure de voir à leur complète restauration. En cette matière, elle détient une expertise incomparable.

Recommendations for the Care of Gravestones,
The Association for Gravestone Studies,
46, Plymouth Road, Needham, Mass. 02192
(Document anonyme, non-daté. S'adresser à l'association pour l'obtenir).

Les vieilles inscriptions funéraires : un gros lot pour les généalogistes

Les registres ont brûlé. Vous ne savez qui a épousé l'un de vos lointains ancêtres. Retrouvez sa pierre tombale. La plupart du temps, vous trouverez réponses à vos questions.

A Guide to Ontario Cemetery Transcribing,
Ontario Genealogical Society, Toronto, July 1972.

Registre national et fiche descriptive

Tout à propos des cimetières. Peut-être serait-il intéressant d'élaborer un Registre national complet des sépultures, des bâtiments, des sites, des stèles et même des inscriptions funéraires. Ce répertoire exhaustif serait peu à peu constitué à partir des registres de nos cimetières paroissiaux. On pourrait en outre instituer un réseau de bénévoles qui pourraient sur tout le territoire faire la collecte des données : un peu comme ce qui se fait en matière d'observations météo

ou d'ornithologie. Des scientifiques amateurs répartis sur une myriade de stations ou points d'observation et s'intéressant à nos cimetières.

Une fiche descriptive, un modèle simple à remplir, pourrait servir d'outil dans la constitution de cette banque documentaire. Les sujets traités iraient du plan topographique des lieux à l'identification des bâtiments comme églises, chapelles, clôtures d'entrée, résidences du gardien, centres administratifs, crématoires, serres, mausolées, columbariums, en passant par la revue des ressources naturelles, l'inventaire des lots d'inhumation, l'étude de leur organisation, le système des routes et des sentiers, des vues prises à partir de différents angles, un examen de la faune et de la flore, un glossaire des matériaux et techniques en usage, un exposé des styles les plus courants, un bilan de l'ornementation, du mobilier, de l'éclairage extérieur et des signaux, des pièces et des équipements. Bref, une recherche en perpétuel développement.

Enfin, à partir de ce vaste registre, on pourrait extraire, classer et mettre en valeur les principaux éléments. Déjà en 1967, le Registre national américain avait listé 1600 grands cimetières patrimoniaux.

Walton-Potter, Elizabeth. *How to Evaluate and Nominate Burial Places*, Oregon Historic Preservation Sites, February 1989.

Classer nos cimetières : pourquoi et comment?

Trois options sont possibles.

Option 1 : exclure les cimetières de toute forme de classement patrimonial. Déjà, les lois existantes suffisent, selon certains, à protéger les cimetières; les ressources humaines exigées pour ce travail sont ou inexistantes ou insuffisantes. Par contre, une portion importante de notre art paysager risque d'être ignorée. Et cela irait contre ce qui se fait actuellement au niveau international.

Option 2 : considérer comme éligibles tous les cimetières. Tout cimetière est en effet partie d'une mémoire au moins locale. Rien dans notre passé ne serait rejeté ou déconsidéré. Chaque cimetière pourrait souligner un événement spécifique. Exemple : les victimes du *Titanic* qui reposent au Fairview Cemetery, à Halifax. Classer tous les cimetières permettrait enfin d'établir une sorte de spécialisation de ceux-ci; chaque site aurait sa vocation propre. Exemple : le Arlington National Cemetery, destiné à honorer les héros de la guerre. Inconvénient : n'importe quelle vétusté pourrait encombrer inutilement notre mémoire.

suite à la page suivante

Option 3 : ne classer que les cimetières exemplaires et exceptionnels. Il faut alors établir des critères tels que : le cimetière comme source d'inspiration pour d'autres cimetières (Mount Auburn), le cimetière comme contenant parmi les plus beaux spécimens de l'art funéraire (critère esthétique), ou le cimetière comme lieu par excellence d'un paysage ou d'une culture distincte. Ce qu'il y a de meilleur serait reconnu par un geste haut en signification, et le rôle attribué à chaque cimetière classé comme bien culturel serait magnifié. Par contre, les petits cimetières risqueraient d'être désavantagés par rapport aux grands cimetières nationaux.

À vous de choisir.

Hunter, Robert. *The Commemoration of Cemeteries*, Parcs-Canada : Division des sites et monuments historiques, 1990.

Au Québec

La Loi sur les biens culturels a permis de reconnaître notamment comme sites historiques le cimetière anglican de St-Sylvestre et le Protestant St. James Cemetery à Trois-Rivières. Par la désignation du mont Royal comme site du patrimoine, les cimetières situés sur la montagne bénéficient d'une certaine protection. Mais, en général, la loi ne défend que les zones dites historiques d'un cimetière et n'intervient jamais à propos des nouveaux développements.

Coutts, Sally, de Parcs Canada, Division des sites et monuments historiques, document non-daté.

Loi protégeant le patrimoine archéologique

« Article 8 (1) Il est interdit de détruire ou d'altérer un vestige, une épave, une sépulture, un site ou un spécimen se trouvant sur les terres domaniales, indiennes ou septentrionales, ou de prospecter ou d'effectuer des fouilles sans permis.

(2) Quiconque découvre une sépulture sur les terres précitées doit en aviser sans délai le ministre et le gestionnaire concerné; il doit de plus veiller à ce que la sépulture soit traitée avec tout le respect et les égards nécessaires et il ne peut l'altérer sans l'accord entre le gestionnaire et l'ayant cause du défunt et conformément aux règlements en vigueur.

(3) L'« ayant cause » est a) le descendant direct du défunt, b) un représentant de la communauté culturelle ou religieuse la plus apparentée à celle du défunt, c) en dernier ressort, le ministre. » (38-39 Eliz II)

Évaluer la signification historique d'un bien funéraire

- A. ce bien est-il associé à des événements qui ont changé le cours de l'Histoire?
- B. est-il relié à une personnalité qui a tenu un rôle important dans le passé?
- C. illustre-t-il un style, une technique propre à une certaine période de l'histoire de l'art?
- D. nous informe-t-il d'un passé oublié ou perdu dans le temps?

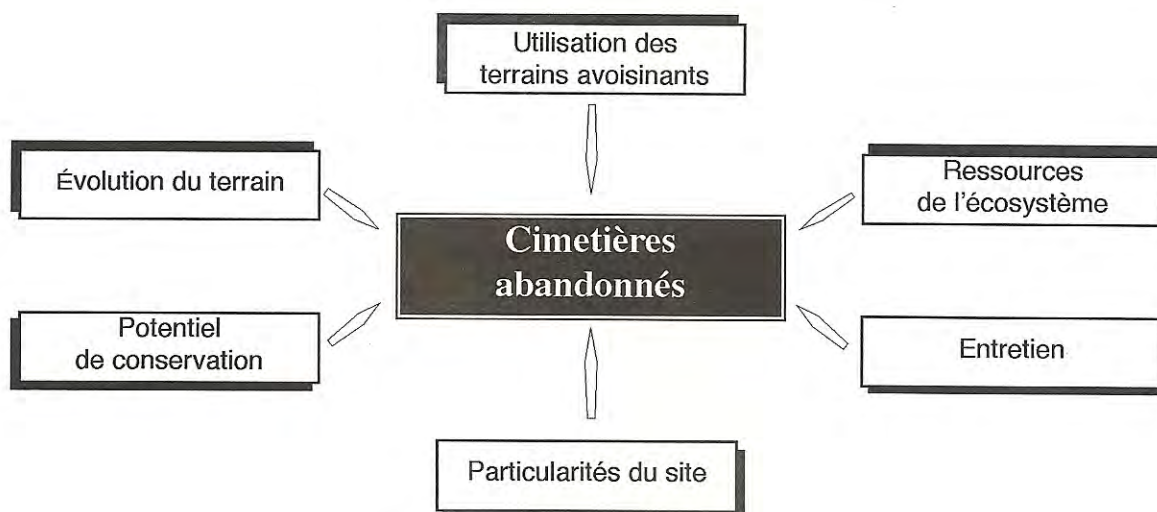
Guidelines for Applying the National Register Criteria for Evaluation, U.S. National Park Service, January 1982.

C'est possible!

« [En 1987], un groupe d'historiens, de maçons et de personnes diverses soucieuses de protéger le patrimoine ont conjugué leurs efforts pour sauver de la ruine totale le plus vieux cimetière d'Halifax, qui date de la fondation de la ville soit 1749. Leur travail est aujourd'hui presque terminé. Plus de la moitié des pierres tombales ont été nettoyées et remises en place, et un monument vieux de 130 ans à la mémoire de deux héros de la guerre de Crimée a été reconstruit. »

Sauvetage d'un vieux cimetière
La Presse, p. A4, 16 décembre 1990.

À considérer dans la gestion de cimetières abandonnés.



Objectifs de gestion



Procédures de gestion

- | | |
|--------------------|----------------------|
| 1. Premier contact | 5. Premier nettoyage |
| 2. Recherche | 6. Réhabilitation |
| 3. Analyse | 7. Entretien |
| 4. Évaluation | 8. Suivi continu |

Paine, Cecilia. *Landscape Management of Abandoned Cemeteries in Ontario*,
Landscape Research Group, Guelph University, Ontario, June 1992.

Exemple de « Fiche d'intervention »

Cimetière	Type de fiche (description, évaluation)
Fiche	Orientation des épitaphes N S E O
N° du lot	Négatifs des photos prises avec date, heure, conditions météo
Noms des défunts et dates de leur décès	Nom et initiales du rapporteur
Nom du fabricant ou/et du graveur	

Gravure et inscription

Le *motif* représente :

État : 1. *Excellent*

2. *Lisible*

3. *En partie lisible*

4. *Seulement les traces*

5. *Illisible*

Matériaux employés

a) à l'endroit de l'inscription

b) à la base

1. *Pierre : marbre, calcaire, grès, granit, etc.*

2. *Ciment-béton*

3. *Acier coulé*

4. *Fer forgé*

5. *Bronze*

6. *Bois (essence)*

7. *Autres*

Dimensions

a) de l'écriteau *Largeur* *Longueur* *Hauteur*

b) de la base *Largeur* *Longueur* *Hauteur*

Conditions générales

a) de l'écriteau

b) de la base

1. *Intact, brisé, morceaux manquants*

2. *Enfoncé dans le sol* *Cimenté à la base*

Point d'appui *Tombé*

3. *Éléments détachés (décrivez)*

4. *Incliné :* *oui* *non*

Degré d'inclinaison

– de 10° *stable*

+ de 10° *instable*

traces d'humidité

5. *Y a-t-il déjà eu restauration? Décrivez*

6. *Autre commentaire*

Contenu de l'inscription

Esquisse

Conditions de survie

a) de l'écriteau

1. Qualité du sol
2. Taches
3. Champignons, lichens, vignes grimpan-
tes...
4. Rouille par le métal
5. Graffiti
6. Végétation autour
7. Érosion
8. Émiettement, écaillage

b) de la base

9. Croûtes en surface
10. Délaminé
11. Fissures, craquelures
12. Parties qui se détachent
13. Joints manquants
14. Enrochement
15. Cicatrices laissées par une
faucheuse-tondeuse
16. Réparations à prévoir (décrivez)

Notes et commentaires au fur et à mesure des travaux (s'il y a lieu)

Ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario, 1990

Restaurer les maçonneries d'antan

Cela nécessite temps, argent, esprit d'équipe et sens de l'observation. Il faut aller aux sources du problème (fuites, fissures, dégâts d'eau); il faut bâtir un budget et un calendrier des travaux; il faut procéder à un examen visuel approfondi. Le but de la restauration est de reproduire fidèlement le mortier d'origine et d'agencer couleurs, textures et reliefs ou pigmentation. Chaque détail a son importance : la composition du mortier et le remaçonage. Il n'existe pas de solutions toutes faites d'avance; les ciments prémélangés ne valent rien car les mortiers d'autrefois ne présentent pas la pureté et l'uniformité des mortiers de nos jours. Il faut généralement un mortier doux, fait de sable rond de plage non salée, de la chaux plutôt que du calcaire, une eau propre et certains additifs bizarres comme éclats d'écailles d'huître, poils d'animaux, débris d'argile, chaux brûlée, et ce, dans des proportions variables. Cette étrange alchimie reproduit l'effet d'origine, ne risque pas d'endommager et de dénaturer la vieille maçonnerie. Elle s'épouse bien aux briques souvent devenues très poreuses et friables. La pose correcte de ce mélange a ses règles : nous devons travailler à l'ombre, non en plein soleil, par une température se situant entre 5° et 30°C. Dans les vieux ouvrages, les joints horizontaux et verticaux diffèrent : certains sont ouvragés, sculptés; d'autres, aplanis. Avant tout, s'il y a lieu, nous réparons la toiture et les gouttières. Puis, nous remaçonons les murs seulement là où il le faut. La façade peut prendre plus de temps à refaire que les murs latéraux ou arrière. Le résultat d'ensemble dépend d'une foule de détails, de l'attention que nous aurons mise aux contrastes, aux nuances. Une fois le travail fait, il faut protéger les surfaces restaurées à l'aide d'oxydes minéraux qui éviteront la javellisation et l'affadissement du grain par le soleil et les pluies acides. Enfin, nous nettoyons tout soigneusement.

Les auteurs présentent de nombreux autres trucs utiles et plusieurs spécifications techniques. Il nous reste à découvrir leurs équivalents canadiens. Malgré la spécialisation du sujet, la lecture est passionnante.

Robert C. Mack et James S. Askins,
Preservation Briefs : 2, Repointing Mortar Joints in Historic Brick Buildings.
U.S. Dept of the Interior, National Park
Service, Technical Preservation : 1980.

Préserver les métaux nobles

Les métaux nobles de base sont l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, l'étain et le fer. Alliez cuivre et étain, vous obtenez le bronze ou l'airain. Par contre, faites se côtoyer cuivre et fer et vous aurez à coup sûr des problèmes avec votre fer qui rouillera et finira par se briser. Mais les deux principaux ennemis des métaux sont leur mauvaise fabrication ou leur pauvre qualité et la négligence dans leur entretien. Mettons de côté le premier ennemi et intéressons-nous au second, celui contre lequel nous pouvons véritablement lutter. Il s'agit d'inspecter régulièrement et de prendre, sans tarder, les mesures voulues. Il y a les métaux extérieurs, aisément visibles. Pour leur inspection, armons-nous d'une lampe de poche, d'un grattoir, d'un magnétophone portatif ou d'une tablette pour prendre des notes et de notre jugement. En ce qui concerne les métaux cachés, consultons un ingénieur en bâtiment. Les causes de corrosion sont multiples : l'eau, le sel, la chaux carbonisée, les abrasifs, le feu, les champignons, la moisissure, la fatigue du métal écrasé sous un poids excessif, le gel et les trop grands écarts de température. Même les petits points de rouille ou les fines craquelures ne peuvent représenter que la pointe d'un iceberg. Les fondations, les structures quelquefois, souffrent en silence et risquent d'éclater. Voyez-y pendant qu'il est encore temps. Pour, par exemple, les clôtures en fer forgé, le travail peut s'avérer tout aussi long et compliqué. Le sel répandu sur la voie publique a pu gruger leurs bases. Même un brossage ne suffit pas à bien éliminer la rouille. Repeindre sur de la rouille est du temps et de l'argent gaspillé. Vous devez recourir à la ponceuse à métal, mais l'actionner à basse pression (80-100 psi). Au fur et à mesure que le travail avance, vous devez appliquer immédiatement un apprêt, car la rouille revient vite. Il vous faut un revêtement à l'huile, riche en zinc. Il peut arriver que nous ayons à refaire entièrement une partie de la clôture. Allons chez le fondeur ou le forgeron. Pour les édifices, leurs toits ou plafonds en feuilles de cuivre par exemple, leurs façades avec décorations en fer forgé, leurs gargouilles, leurs gouttières, il existe heureusement plusieurs techniques modernes de réfection et de remplacement, des matériaux tels que les résines époxy, les résines de polyester ou les fibres de verre. Évitez les nettoyages à pression avec de puissants jets d'eau. Quand l'hiver venu, il faut déglacer et déneiger, n'employez jamais de sels ou des outils tels que la hache. Ici, patience et petits soins répétés, prévention en un mot, « font plus que force ou que rage ».

Richard O. Byrne.
Nuts and Bolts. Preserving your Metals. Advice on their Inspection and Maintenance. Canadian Heritage Magazine : May 1982.

Comment préserver son cimetière?

Étapes à suivre

Mots clef : Législation Conservation Matériaux Principes Science

Les étapes :

1. **Examen préliminaire** : recherche des archives, dessins, plans, et devis;
 - ce qui préoccupe le propriétaire, les contraintes au projet;
 - le rapport
2. **Phase d'investigation**
 - inspection
 - expérimentation
 - recherche supplémentaire entourant les changements qu'a connus le cimetière
 - la signification du cimetière
3. **Diagnostic**
 - identifier les causes de détérioration
 - définir le problème
4. **Stratégie de conservation**
 - identifier les options
 - faire le choix qui présente le moins d'impact
5. **Stratégie du contrat**
 - préparer les devis
 - procéder par soumissions
6. **Aménagement du site**
 - superviser et surveiller les travaux
 - construire en équipe
7. **Suivi du projet**
 - rapport final
 - révision des travaux
 - plan d'entretien

*Ce plan fait partie de la stratégie de conservation,
devient opérationnel et est sujet à révision,
subit un rodage jusqu'à ce qu'il soit un outil.*

Établissement d'un guide pour nos futures interventions.

Sussman, Gail. *Cemetery Conservation Process*.

Ministry of Culture and Communications, Direction du Patrimoine, Toronto, September 1990.

Inventaire, entretien, restauration des vieux cimetières

La Massachusetts Historical Commission, l'Association for Gravestone Studies et la Society for the Preservation of New England Antiquities s'occupent depuis près d'un demi-siècle de la sauvegarde des vieux cimetières de la Nouvelle-Angleterre. Particulièrement, les petits cimetières isolés et abandonnés ont péniblement subi l'usure du temps. Plusieurs lots se sont sérieusement détériorés par suite d'oubli, de négligence, de vol et de vandalisme. Le manque d'entretien et de surveillance est à l'origine de problèmes tels que tombes renversées, stèles et charniers endommagés.

Pour corriger la situation, spécialistes, amateurs du patrimoine, communautés concernées et pouvoirs publics ont uni leurs efforts. Leur plan d'action est simple et peut se résumer en trois grands types d'intervention :

1. *Inventaire.* Chaque cimetière est noté. Les archives, les plans d'origine sont consignés. Chaque élément est identifié à l'aide d'une fiche et photographié.
2. *Entretien et sécurité.* Des mesures sont prises : les haies, les bosquets sont taillés; les stèles sont redressées, brossées, époussetées et lavées soigneusement avec eau et savon. On range et nettoie le lieu simplement et sans interventions intempestives ou majeures. Au niveau de la sécurité, on met sur pied des rondes régulières d'inspection, on sensibilise la communauté au respect des lieux et on clôture dans la mesure du possible.
3. *Restauration.* Ce n'est qu'alors que les spécialistes entrent en action et procèdent aux réparations jugées essentielles. La loi du Massachusetts, chapitre 272, section 73A, stipule qu'aucune restauration ou réfection de pierres tombales ne peut se faire sans permis ou autorisation. Des certificats de compétence sont émis, et, en tout temps, la communauté doit s'être engagée formellement à aider les restaurateurs et à continuer d'entretenir le cimetière.

Anonyme. *Protecting and Preserving Old Grounds*, Massachusetts Historical Commission, Office of the Secretary of State, 1991.

5 grands commandements pour préserver un cimetière

1. Au minimum interviendras
Quand c'est nécessaire seulement.
2. De nouvelles solutions trouveras
Sans créer nouveaux problèmes évidemment.
3. Dans l'entretien investiras
Avec soin, régulièrement.
4. Le temps de planifier prendras
Tout en te documentant.
5. En éducation investiras
Tes découvertes, tes accomplissements.

A.K. Zielinski, *Conservation of Cemeteries. The Treatment, Repair and Maintenance of Cemetery Objects and their Environment*. Robert Seymour and Associates Ltd, Mississauga, Ontario, 1988.

Restaurer un cimetière, c'est repenser ses différents usages

Les 2 millions d'acres que couvrent les cimetières américains ne servent pas qu'à enterrer les morts. Si c'était le cas, chaque acre vaudrait au moins 225 000 \$ (U.S.), alors qu'un acre en secteur urbain résidentiel vaut tout au plus 40 000 \$ (U.S.). Les chemins, les points de service, les espaces non encore utilisés, les reliefs trop abrupts, les boisés sauvages, les lots en partie inoccupés, les aires désaffectées présentent un potentiel de développement. Aussi, dans les dernières décennies, le cimetière américain a-t-il évolué peu à peu vers un concept de parc commémoratif et d'endroit récréo-éducatif.

Plusieurs directions de cimetières n'ont pas hésité à innover. Un bon nombre d'activités ont été permises, voire encouragées; certaines, traditionnelles, comme la marche, l'observation, la méditation, le recueillement et la prière; d'autres, peut-être plus questionnables, comme randonnées à vélo, grands jeux scouts, pêche à la ligne, baignade, navigation de plaisance, spectacle musical, théâtre, classes de nature à ciel ouvert, alpinisme, ski de fond, raquettes, patinage, pique-nique et même baseball, football, soccer et terrains de jeu pour enfants. Des populations réticentes au voisinage des cimetières se sont retrouvées, y plantant des arbres, des fleurs, y étudiant l'histoire, y découvrant une partie de leur patrimoine, y observant la faune ailée, y visitant un musée, y prenant des photos, s'y rencontrant en amoureux, etc. Le cimetière, refuge de solitude et rempart aux bruits, à l'urbanisation, s'est soudainement animé.

Ces nouvelles ou plus anciennes activités peuvent-elles s'accorder avec le caractère sacré du lieu? Parvient-on à pleinement respecter la peine des endeuillés? Cette affluence accrue prévient-elle le vandalisme? Certains croient que non, d'autres que oui. D'aucuns s'offensent, d'aucuns se réjouissent. Dans ce flot de libéralisme, chacun recherche la juste mesure. On s'accorde de plus en plus à voir dans ces multiples usages autant d'occasions pour de fructueuses relations publiques. Souvent, on se contente de permettre, on encadre discrètement, on réglemente en douceur, on évite les frictions; rarement on publicise. On opte pour la flexibilité et le bon sens. Dans tous les cas, on s'arrange pour séparer les aires d'inhumation des aires de loisir.

La crémation vient révolutionner le vieil aménagement des cimetières. Les mausolées, les marqueurs au sol se multiplient, alors que les stèles se raréfient et deviennent des monuments collectifs. Parfois, les espaces sauvages sont occupés,ensemencés de cendres, avec des épitaphes ici et là. Les bancs eux-mêmes réapparaissent, le mobilier funéraire s'élabore et se diversifie.

Earl Finkler expose ces nouveautés en citant les cimetières catholiques de Chicago, le presque « Disneyland » qu'est devenu le Forest Lawn Cemetery de Glendale, en Californie, et surtout le projet de parc commémoratif de Pulaski. En 1970, cette municipalité du Tennessee publiait deux rapports visant à restaurer le vieux cimetière désaffecté qui enlaidissait la ville. Vandalisme, manque d'entretien, criminalité trouble hantaient ce lieu. On institua une fondation, on recourut au *workfare*, on élimina les obstacles juridiques et on transforma du tout au tout le lieu en vaste espace vert libre d'accès. On ne toucha à aucune sépulture; on déplaça simplement les stèles et les inscriptions sur le mur nord qui clôturait le cimetière. Puis, on dessina quelques esplanades en ovale et on planta des obélisques. On fit le ménage de fond en comble. Maintenant, ce qui était un chancre est devenu un lieu ouvert, accueillant et multifonctionnel.

S'inspirant de ce dernier exemple l'auteur conclut : « Malgré des ressources limitées et des problèmes juridiques, le potentiel pour innover est immense. Ce ne sont pas d'abord les aspects techniques d'un projet de restauration qui comptent, mais bien ses finalités culturelles, sociales et psychologiques pour tous. Il est possible de changer les attitudes tant du public que des autorités. Restaurer un cimetière, c'est une occasion en or pour le planificateur qui veut réellement innover et changer les choses. »

Earl Finkler. *The Multiple Use of Cemeteries*,
ASPO, Planning Advisory Service,
Report n° 285, Nov. 1972.

Conseils à quiconque veut prendre soin d'un cimetière

1. *Documentez-vous.* Recueillez les traditions orales et les témoignages écrits tels que cadastres, plans et devis, registres, archives, procès-verbaux, etc. Vous devez connaître à fond l'histoire du cimetière et l'espace géographique qu'il occupe.
2. *Formez une équipe et inventoriez le lieu.* Il vous faut être précis, exact et fidèle à la réalité. Prenez le temps qu'il faut. Notez, classez et numérotez chaque dossier. Pour répertorier les inscriptions et motifs funéraires, deux méthodes existent : le calquage à la craie sur papier de riz ou la photographie. Le premier procédé requiert un certain entraînement : commencez par les pierres en bon état et donc plus faciles à reproduire. Pour la photo, il vous faut une caméra 35 mm, un photomètre et du film noir et blanc ASA 125. Photographiez l'objet lorsqu'il est bien exposé au soleil, sans zone d'ombre. Et toujours au niveau des yeux.
3. *Connaissez les divers types de pierre.* La modeste pierre des champs peut avoir son importance. Elle servait souvent à marquer le pied d'une sépulture. Le marbre, pierre somptueuse, a autrefois connu une certaine vogue. Avec le temps, il peut avoir perdu de son poli. Ses inscriptions en blanc se sont quelquefois plus ou moins estompées. Le calcaire n'est plus en usage. Friable et généralement gris, retrouvez sa couleur d'origine. La pierre de sable ou de silice, maintenant disparue, peut s'être sérieusement détériorée. L'ardoise, d'un vert sombre, est durable et souvent très décorée. Enfin, le granit est une pierre très populaire depuis la fin des années 1880. Prédominant, il est de couleurs variées et extrêmement résistant. Il se prête bien à la gravure.
4. *Examinez les effets de l'érosion.* Les froids et les chaleurs intenses ont pu agir sur la pierre. Des feux de prairie ont pu l'assombrir. Les mousses, les lichens, la tourbe ont pu s'y attaquer. Et que dire des pluies acides ? Même le granit a pu se tacher.
5. *Redressez correctement les stèles.* N'agrandissez jamais le trou. Tassez et fixez la base avec un mélange de terre et de gravier. Finissez les pourtours avec des fragments de brique ou encore du gravier afin de faciliter l'écoulement des eaux.
6. *Pour recoller la pierre et ses fragments, allez chez un spécialiste.* Colles, ciments, supports ou joints métalliques peuvent servir à réparer les pierres. Il faut en user judicieusement, avec prudence. Des câbles de nylon peuvent aider à renforcer l'ensemble. Les surfaces doivent être recouvertes d'un adhésif imperméable.

Il ne faut pas non plus contraindre trop la pierre qui doit pouvoir travailler. Dessins et lettrages doivent rester intacts. C'est vraiment là un travail d'expert en restauration.

7. *Exécutez les tâches simples* comme couper à ras du sol et déraciner les vignes. Quand elles sont sèches, elles sont faciles à enlever. Lavez doucement la pierre avec une brosse en poils naturels, de l'eau et du savon. Lichens et tourbe peuvent être enlevés grâce à un mélange d'eau et d'ammoniaque que vous vaporisez. N'usez jamais de jets de sable, ne poncez jamais la pierre.
8. *Assurez un entretien régulier.* Émondez les arbres et arbustes, tondez le gazon. Ne jetez rien sans l'avoir au préalable soigneusement examiné. Allez du centre à la périphérie du cimetière. Peu à peu, vous risquez de découvrir d'autres lieux d'inhumation là où souvent étaient enterrés les pauvres. Évitez le plus possible tout traitement chimique. Cela peut endommager la pierre. Munissez vos tondeuses de pare-chocs afin de ne pas abîmer les monuments.
9. *Protégez le cimetière du vandalisme.* Une clôture est un premier obstacle pour les pillards et les vandales. Arrangez-vous pour qu'on puisse voir à travers la clôture. Affichez clairement les peines qui peuvent être encourues. L'éducation au civisme demeure la meilleure mesure de prévention.
10. *Recherchez des appuis à votre projet de restauration.* Contactez votre société d'histoire locale. Recrutez des bénévoles au sein d'une ou plusieurs associations civiques : un groupe du troisième âge, une troupe de scouts, par exemple. Utilisez les médias, sensibilisez les autorités. Au fur et à mesure qu'avancera le projet, publiez vos découvertes, vos réalisations.

Veronica Taylor. *Caring for our Local Cemetery*, Illinois Historic Preservation Agency # 9, Cemetery Project from December 1986 to March 1988.

Vrai ou faux

Il est correct de fixer une vieille pierre tombale sur un socle en ciment?

FAUX

Le ciment introduit des sels qui endommagent la pierre. Celle-ci supporte seule les infiltrations d'eau. La pierre ne tombe plus certes, mais elle casse, à la suite du gel, du vandalisme ou d'une possible collision.

Il est correct de coucher une pierre tombale à même le sol?

FAUX

L'eau, l'humidité, le gel, les végétations seront alors sans pitié. L'inscription deviendra très illisible. Ces pierres couchées sont autant de pièges pour la machinerie lourde.

Si une pierre tombale n'est que légèrement inclinée (- de 10°), on ne fait rien.

VRAI

C'est qu'elle a alors profondément pénétré dans le sol. De plus, l'inscription s'assèche régulièrement et se conserve ainsi plus longtemps.

Il faut redresser la stèle tombée ou gravement inclinée dans un sol bien drainé et bien compacté.

VRAI

Ne manipulez la pierre qu'avec soin. D'abord, photographiez-la, marquez bien sa position d'origine. Estimez son poids (160 à 180 lbs/pi³) et préparez l'équipement de levage nécessaire. Soulevez-la à même le sol. L'équipement ne doit pas toucher la pierre. Supportez-la en entier et déposez-la sur des colombages là où il n'y a aucun autre chantier. Rephotographiez, mesurez et calculez la profondeur requise pour bien la replacer. Souvent, un tiers de la pierre devra se retrouver dans le sol. Quelquefois même, la moitié. Procédez comme on l'a posée à l'origine. Nettoyez la pierre à la brosse en poils naturels, avec de l'eau propre seulement. Creusez à la profondeur voulue, à angles bien droits, et tapez solidement le fond de l'excavation. Puis, ajoutez une couche de sol bien drainé, composé de cailloux, de sable et de débris de brique. Recouvrez d'un demi-pouce à un pouce de terre. Remplacez la pierre dans le trou en vérifiant son niveau, sa position, son alignement. Rajoutez au fur et à mesure, et au besoin, votre mélange de sol drainé. À la base du sol bien comblé, arrangez-vous pour que le terrain tout autour de la pierre aille légèrement en descendant (de 4 à 6 pouces de dénivellation) afin de favoriser l'écoulement des eaux. Resemez des fleurs ou regazonnez.

Même les monuments massifs, tels les obélisques, ne nécessitent pas de fondation de béton et peuvent être redressés par enfouissage, retassage et drainage.

VRAI

La seule condition est que la partie enfouie se retrouve au-delà du niveau où le sol gèle. De plus, le procédé est plus économique. La mise à niveau est un peu plus difficile. On peut tricher légèrement en solidifiant le tout à l'aide de goujons en ciment ou préféablement, en résine époxy.

On peut réutiliser les pierres tombales brisées dans des voûtes ou dans des murs commémoratifs.

FAUX

La pierre risque de souffrir autant que sur un socle en ciment. L'inscription, en outre, ne sert plus à indiquer le site de la sépulture et perd de sa valeur.

On peut réparer et rassembler le tout avec des câbles métalliques.

FAUX

Percer des trous cause des dommages irréparables à la pierre. La corrosion, la rouille envahissent et tachent la pierre.

On peut restaurer à l'aide de colles synthétiques ou de ciment.

FAUX

Les adhésifs à base d'époxy ou de polyester ou le ciment ne sont pas assez flexibles. La dilatation à la température devient impossible : la pierre finit par éclater. Les sels et la moisissure s'y accumulent. Pas d'évaporation. Des fissures réapparaissent et, surtout, le traitement est irréversible.

On peut assembler une pierre tombale brisée à l'aide d'un moule en bois ou en aluminium.

VRAI

C'est là la meilleure façon d'agir. Il faut presser la pierre à l'intérieur du moule, sans toutefois altérer l'inscription. On peut choisir de laisser la pierre dans son moule. Il faut alors être en mesure de reproduire fidèlement l'inscription originale. La couleur de la pierre peut être bien reproduite à peu de frais.

Myers, Suzan, *Marker Repair Options Cemetery Conservation Workshop.*

Ontario Ministry of Culture and Communications : 1990.

Rendez-vous avec la Mort dans le fleuve et les îles du Saint-Laurent

Au cours de leur histoire, le Saint-Laurent et ses îles ont été, pour de nombreux Amérindiens et Européens, le lieu du dernier rendez-vous avec l'espace nord-américain. Cette image funeste associée au Saint-Laurent est d'abord due à sa géographie d'envergure continentale et à ses eaux capricieuses, mais surtout aux nombreuses îles qui en parsèment le cours et font obstacle à la navigation. Ces îles entourées d'écueils ont fait du fleuve un vaste cimetière marin. Une fois abordées, ces mêmes îles servaient souvent de lieux d'inhumation lors de relais missionnaires. En période de guerre, plusieurs d'entre elles deviendront de véritables îles-pièges. Au 19^e siècle, la Grosse Ile connaîtra un destin unique comme lieu de quarantaine: cette île-cimetière est désormais consacrée à la mémoire des Irlandais.

Au 17^e siècle, la traversée du golfe et la remontée du Saint-Laurent représentent un défi de taille. À l'époque de la traction à voile, les navires sont totalement tributaires des conditions climatiques. Comme instruments, les navigateurs disposent de la boussole, de l'astrolabe et de cartes marines plus ou moins précises. Pour remonter le Saint-Laurent, il faut faire avec le brouillard, les vents, les courants, les marées et les rapides, sans compter les multiples hauts-fonds et les récifs avoisinant les îles. Nombreux sont ceux qui l'apprent à leurs dépens et périrent corps et biens dans les eaux froides du fleuve géant.

Le cimetière marin du golfe

Dans l'histoire maritime laurentienne, le golfe du Saint-Laurent est considéré comme un important lieu de naufrages. Cette triste réputation de cimetière marin qu'a acquise le golfe est due en grande partie aux îles qui sont localisées dans les deux axes de navigation que doivent emprunter les navires se dirigeant vers l'intérieur du continent ou, à l'inverse, vers les ports d'Europe.

Au sud, le détroit de Cabot, entre l'île de Terre-Neuve et l'île du Cap-Breton, voie la plus fréquentée, est parsemée de dangereux obstacles: l'île Saint-Paul, les îles de la Madeleine, l'île Bonaventure et surtout l'île d'Anticosti, forteresse insulaire longue de 222 km et placée en plein dans l'axe de l'embouchure du Saint-Laurent. Au nord, les navigateurs doivent contourner l'île de Terre-Neuve où «la mer l'emporte sur tout élément pour le mystère et la peur»¹ avant de s'engager dans le détroit de Belle-Isle, dont l'entrée est marquée par l'île du même nom. Le long de la côte labradorienne puis québécoise, les voyageurs doivent se méfier des îles et archipels rocheux qui jalonnent de façon continue tout le littoral continental de Blanc-Sablon à Mingan, et de Sept-Iles à Pointe-des-Monts.

Bien avant Cartier, les eaux du golfe, riches en plusieurs espèces de poissons et mammifères marins, attirent déjà un important trafic maritime. Plusieurs vieilles épaves non identifiées, localisées à la Pointe de l'Est de l'archipel madelinot, témoignent, selon Léonard C. Clark, de ce trafic précoce. L'archipel de la Madeleine et, en particulier, la Pointe de l'Est, l'île Brion ainsi que les Rochers aux Oiseaux, seraient d'ailleurs, selon l'auteur, les plus importants lieux de naufrages du golfe, ces derniers dépassant le millier². Ironiquement, les îles de la Madeleine, avec leurs rivages sablonneux, devinrent une terre d'accueil pour de nombreux naufragés. Aujourd'hui, plusieurs insulaires comptent parmi leurs ancêtres d'anciens rescapés de la mer.

Mais d'autres îles présentent des côtes tout à fait inhospitalières. Ainsi l'île Saint-Paul, d'une superficie de 4 km² environ, occasionne «beaucoup de naufrages ...souvent accompagnés de la perte d'un grand nombre de personnes». Les vaisseaux qui étaient poussés «contre ces rochers perpendiculaires» pouvaient «être brisés en pièces dans un instant»³.

Parmi les îles du golfe responsables de naufrages, Anticosti est particulièrement redoutée. Les accidents se produisent surtout à marée haute, lorsqu'une pellicule d'eau voile la plate-forme rocheuse à faible profondeur et pourtant large, ici et là, de quelques kilomètres. Ces conditions prévalent presque partout autour de l'île. Sur 454 km de rivages, deux baies profondes seulement, la baie Ellis et celle du Renard, permettent aux navires de s'ancrer. Dans son livre sur Anticosti, Charlie McCormick dresse une liste de 279 naufrages autour de l'île, entre 1736 et 1964. De ce nombre, 250 ont eu lieu au 19^e siècle⁴. Les naufrages de la flotte de Phipps en 1690, de la Renommée en 1736, du Granicus en 1828 et du Manchester Trader en 1903, figurent parmi les plus célèbres⁵.

Ceux qui échappaient à la mer étaient voués à une mort certaine, épuisés en quelques semaines par la famine et le froid. Le récit du naufrage du *Granicus*, en novembre 1828, raconte que des naufragés se livrèrent à l'anthropophagie. Au mois de juin, deux cadavres furent retrouvés près des lieux du drame. Ils avaient échappé au massacre mais pas à la famine. Aucun survivant ne put raconter ce qui s'était passé⁶. Les nombreux drames autour d'Anticosti ont marqué la toponymie insulaire : Pointe des Morts, Pointe de la Croix, Baie du Naufrage, Pointe au Naufrage.

Dans le secteur nord du golfe, d'autres naufrages ont laissé leur empreinte: l'île du Fantôme (archipel de Mingan) rappelle le naufrage de la goélette *Phantom* le 27 octobre 1862, tandis que l'île du Corossol (archipel des Sept Iles) com-

mémore la perte d'un bateau du roi en novembre 1693. Parti de Québec avec 11 autres navires, la flotte de la marine royale, sous la gouverne de Pierre Le Moyne d'Iberville, transporte à son bord des passagers et de la fourrure. Le mauvais temps et une faible connaissance de la côte expliqueraient l'échouement du *Corossol*. Plusieurs passagers périrent lors de cet accident. En 1990, des plongées effectuées près de l'île ont permis de retrouver une dizaine de canons, des balles de mousquet et des grenades à main, seuls vestiges du navire. Il s'agirait de l'unique épave française du 17^e siècle au Canada selon l'archéologue Marc-André Bernier⁷.

Dans le même secteur, le plus célèbre naufrage est sans contredit celui d'une partie de la flotte de Sir Hovenden Walker. Parti de Boston le 30 juillet 1711 avec 7 500 hommes de troupes, les 16 vaisseaux de guerre venus prendre Québec approchent lentement des côtes, non loin de l'île aux Œufs. Dans la nuit du 22 août 1711, les navires de guerre évitent de justesse les hauts-fonds, mais les « transports », plus difficiles à manœuvrer, se déchirent sur les récifs projetant à la mer 1 390 hommes, dont 740 soldats et 150 marins⁸. Devant l'ampleur du désastre, Walker abandonne l'expédition.

Comme le golfe du Saint-Laurent, la zone de l'estuaire est un lieu réputé pour les accidents maritimes. Entre Québec et Pointe-des-Monts (rive nord), situés au milieu du fleuve en face du Saguenay et tous associés à des échouements, s'étalent quelques 80 îles et îlots environnés de nombreux récifs et hauts-fonds sablonneux : le banc de l'île Rouge encerclée sans répit de forts courants, l'île aux Lièvres et ses satellites, les îles du Pot à l'Eau-de-Vie, les îles longeant la rive sud du fleuve, l'île du Bic, les Razades, l'île Verte, l'archipel des Pèlerins et l'archipel de Kamouraska.

En 1805, la croissance du trafic maritime lié au commerce du bois avec l'Angleterre, et la multiplication des catastrophes dans les eaux du Saint-Laurent, entraînent la création de la Maison de la Trinité de Québec, ancêtre de la Garde côtière canadienne. Formée selon le modèle de la Trinity House britannique, cette corporation prend en charge la réglementation du pilotage sur le Saint-Laurent ainsi que toute l'infrastructure de communication liée à la navigation. En 1809, le premier phare du Saint-Laurent est érigé sur l'île Verte. Jusqu'en 1830, où entre en opération le phare continental de Pointe-des-Monts, il s'agira du seul feu de navigation entre le golfe et Québec. Sur l'île d'Anticosti, un premier phare sera installé l'année suivante à la Pointe Sud-Ouest⁹.

Dans l'estuaire, le plus célèbre désastre reste celui de l'*Empress of Ireland*, causé par un épais brouillard. La nuit du 29 mai 1914, au large de Rimouski, un charbonnier norvégien le *Storstad* éventa à tribord l'*Empress of Ireland*. Le navire sombra en moins de 15 minutes, emportant dans les flots 1 012 passagers et membres d'équipage.

Le Saint-Laurent, fleuve indomptable et imprévisible, inspire crainte et respect aux marins et voyageurs qui empruntent son cours. Pour conjurer ses humeurs, ils implorent le ciel. À Saint-Jean de l'île d'Orléans, ancienne paroisse maritime, on peut voir dans le chœur de l'église un tableau d'Antoine Plamondon montrant « la bonne sainte Anne » secourir des naufragés au milieu du fleuve déchaîné. En aval, à l'île aux Grues, une statue de Notre-Dame de la Garde surplombe la Haute-Ville, regardant vers le large.

Les Rapides du Haut-Saint-Laurent

Dans l'archipel de Montréal, les insulaires de l'île Perrot vouent aussi un culte très spécial à Notre-Dame de la Garde. Offerte au curé de la paroisse Sainte-Jeanne de Chantal, la statue de la sainte fait l'objet, depuis 1849 et vers le 20 juin de chaque année, de grandioses processions dans les rues du village. Ces manifestations religieuses atteignent leur apogée au début des années 1960¹⁰. Le pèlerinage en l'honneur de Notre-Dame de la Garde assure une protection supplémentaire contre les dangereux rapides encerclant l'archipel.

En 1541, Jacques Cartier fit demi-tour au saut Saint-Louis. Ces rapides de Lachine sont les premiers à interrompre le fleuve en amont de la mer. Le 10 juin 1611, le jeune Louis qui accompagnait l'expédition de Champlain s'y noya avec un Sauvage. Le corps de ce dernier fut inhumé sur l'île Sainte-Hélène¹¹. Sur la rivière des Prairies, au nord de l'île de Montréal, le Sault-au-Récollet rappelle le souvenir du missionnaire Nicolas Viel qui s'y noya en 1625, au retour d'un voyage chez les Hurons. Ce toponyme identifie également l'un des plus anciens villages de l'île de Montréal.

Les plus importants rapides se localisent toutefois entre les lacs Saint-François et Saint-Louis, au sud-ouest de Montréal. Le 4 septembre 1760, le général Amherst et une armée d'invasion de 11 000 soldats à bord de 822 *batteaux* plats descendent ces rapides en vue de prendre Montréal : 84 soldats furent noyés et 64 *batteaux* engloutis. De nombreux ancres, canons, mortiers, boulets, fusils et pièces de navires provenant de ces naufrages ont été récupérés par des plongeurs et sont maintenant exposés au parc des Ancres, à Pointe-des-Cascades¹².

Plus tard, ce sont des voyageurs spéciaux, les «cageux», qui y laissent leur vie. Les cageux, ces hommes téméraires, descendent debout sur de grands radeaux attachés appelés «cages», transportant d'immenses billots de chêne bleu des Grands Lacs jusqu'à Québec. À la hauteur de Saint-Timothée, la traversée devenait terrifiante. Sur 2 kilomètres, les cageux devaient franchir des rapides hauts de 12 mètres. Encore aujourd'hui, de nombreux billots reposent intacts au fond du fleuve. En mémoire des voyageurs et cageux qui périrent dans les rapides, un obélisque se dresse au parc des Ancres. Il a été sculpté à même une pièce de chêne trouvée au fond des rapides du Haut-Saint-Laurent.

Des missions apostoliques aux raids meurtriers

Si les eaux du Saint-Laurent ont été le tombeau de plusieurs voyageurs en raison des nombreux obstacles (dont les îles) qui s'y trouvent, ces mêmes îles, une fois abordées, offraient souvent de bons refuges contre le mauvais temps, servaient de lieu de halte et de terre d'inhumation.

Le Mouillage des Français, situé du côté nord de l'île aux Coudres, est une anse naturelle qui offre un bon abri dans un passage parcouru de forts courants. C'est là que, le 6 septembre 1535, Jacques Cartier fit ancrer ses trois vaisseaux et que le lendemain fut célébré la première messe en sol canadien et dont l'histoire fasse mention. Cartier revint au même endroit l'année suivante. Sur cette grève, on aurait inhumé les Français décédés pendant le voyage. Au fond du Mouillage, une croix a été dressée pour signaler l'emplacement du Cimetière des Français où, en 1946, des ossements humains ont été découverts. Un autre terrain plus à l'ouest aurait également été affecté à cet usage¹³.

Au 17^e siècle, les îles du Saint-Laurent sont utilisées comme terre de mission par les Jésuites. Lors de son vicariat au Canada, le père Paul Lejeune instaure la mission volante qui oblige le prêtre à adopter le mode de vie des Amérindiens et à les suivre dans leurs déplacements. Les groupes nomades chasseurs-cueilleurs établissaient des campements de courte durée dans les îles¹⁴.

À l'île aux Basques, dans l'estuaire du Saint-Laurent, le père Nouvel séjourne deux semaines en mars 1664 avec un groupe de Montagnais et de Papinachois. Ils y dressent une chapelle de fortune et plantent devant l'entrée une grande croix. Le missionnaire célèbre les funérailles d'une petite fille amérindienne dont le corps est enseveli dans la chapelle. Ce lieu est aujourd'hui nommé la Butte à l'Indienne¹⁵.

En aval de Trois-Rivières, l'île Bigot (aujourd'hui Val d'Or) était une autre petite île utilisée pour le culte. Les missionnaires accostaient cette île et y dressaient leur autel portatif. Les fidèles des alentours se rendaient sur l'île en canot. Le chanoine Prosper Cloutier écrit, dans son Histoire de la paroisse de Champlain: *Mgr de Laval y a confirmé, de nombreux enfants y ont été baptisés, des mariages solennisés et beaucoup de gens enterrés*¹⁶.

Si les morts peuvent reposer en paix dans leur sépulture insulaire, ceux qui campent ou résident sur les îles ne sont pas toujours en sécurité. Avant 1700, plusieurs colons se sont déjà établis sur les plus grandes îles du Saint-Laurent comme Montréal, Jésus et Orléans. Mais les guerres que font les Amérindiens entre eux ou aux Blancs font des îles le terrain idéal pour les attaques-surprises : les îles deviennent des lieux de massacres.

Parmi les raids les plus meurtriers qui se sont déroulés sur des îles, mentionnons celui de l'île aux Basques où, en 1533, un campement formé de 200 Iroquoiens fut surpris en pleine nuit par leurs ennemis, les Micmacs; cinq seulement en réchappèrent¹⁷. Celui de l'île d'Orléans où, le matin du 20 mai 1656, 71 Hurons périrent sous la main des Agniers. Fuyant leurs prédateurs, les Hurons avaient trouvé refuge sur les terres de la pointe ouest de l'île¹⁸. Enfin, la nuit du 4 au 5 août 1689 et le lendemain 6, le massacre de Lachine, sur l'île de Montréal, fit plus de 40 victimes dont 24 Français et plusieurs alliés amérindiens¹⁹.

L'île de la Quarantaine : la Grosse île

Parmi les îles du Saint-Laurent ayant connu un destin tragique, la Grosse île occupe une place particulière. Entre 1815 et 1941, plus de 4 millions et demi d'immigrants dont plusieurs sont atteints de maladies contagieuses comme le choléra et le typhus, vont remonter l'estuaire vers Québec, alors porte d'entrée de l'Amérique. Pour empêcher sinon limiter la propagation de ces maladies sur le continent, les autorités décident de déplacer la station située à Pointe-Lévis dans un lieu plus isolé, la Grosse île. Entre 1832 et 1937, cette île de 2,5 km de longueur sur 0,9 km de largeur, située à 48 km en aval de Québec, devient la station principale de quarantaine au Canada.

Grosse île fut la dernière escale pour des milliers d'immigrants, surtout irlandais, qui y accostèrent, morts ou vivants. En 1847, année de la Grande Famine en Irlande, 5 424 personnes sont inhumées dans l'île²⁰. Une centaine de bâtiments servant à accueillir, à soigner ou à désinfecter les malades, subsistent encore. En raison de l'intérêt des lieux, la Grosse île a été classée lieu historique national en 1984.

Nous venons d'évoquer quelques-uns des rendez-vous avec la mort qui ont eu pour théâtre le Saint-Laurent et ses îles. Il y en eut plusieurs autres qui pourraient faire du Saint-Laurent et de ses îles l'un des premiers et grands, sinon le premier et le plus grand cimetière d'Amérique du Nord.

Qu'ils soient marins ou insulaires, les cimetières laurentiens, ces lieux de mémoire collective, nous rappellent avant tout notre affiliation historique avec le Grand Fleuve. Si les cimetières sont des lieux fondateurs d'établissements humains, faut-il s'étonner de trouver aujourd'hui enracinés sur ses rives environ 60 % des Québécois, dont plus de la moitié dans les îles, notamment son grand archipel Montréal?

Lorraine Guay

¹ Jean-Claude Dupont (1968) cité par Louis-Edmond Hamelin, «Anticosti Imaginaire». *Gaspésie*, Vol. 21, no 84, déc. 1983, p. 41.

² Léonard C. Clark, «Ships wrecks on the Magdalen Islands». *Info Géo Graphes*, *Les îles-de-la-Madeleine, un pays à découvrir*, no 1, avril 1992, p. 105.

³ Robert Young, surintendant des pilotes, cité dans Jean Leclerc, *Le Saint-Laurent et ses pilotes 1805-1860*. Cap-Saint-Ignace, Leméac, p. 88.

⁴ Charlie McCormick, *Anticosti*. Saint-Nazaire de Chicoutimi, Les Editions JCL Enr., 1979, pp. 108 à 112.

⁵ Louis-Edmond Hamelin, *op. cit.*, p. 39.

⁶ Charlie McCormick, *op. cit.*, p. 107.

⁷ Alain-A. Bouchard, «L'épave française du *Corossol* est unique en Amérique du Nord». *Le Soleil*, 13 juin 1994, B-1. L'épave du vaisseau de Phipps a été retrouvée près de Baie-Trinité en 1994. Communication téléphonique avec Marc-André Bernier le 15.09.97.

⁸ «Les pantoufles de l'Amiral Walker». *La Revue maritime l'Escale*. No 40, Avril 1991, p. 29.

⁹ Jean Leclerc, *Le Saint-Laurent et ses pilotes 1805-1860*, Cap-Saint-Ignace, Editions Leméac, 1990, p. 102.

¹⁰ Benoit Aumais et Michel Bélisle, *La Grosse île à l'Ouest Visages de l'île Perrot*. Le Comité de l'album historique, Editions Vaudreuil 1996, pp. 274-275.

¹¹ Georges-Émile Giguère, *Œuvres de Champlain*, Tome 1, Editions du Jour, 1973, pp. 247-248-263.

¹² La Société de Recherches historiques de Pointe-des-Cascades et ministère des Affaires culturelles du Québec, *Le parc des Ancres de Pointe-des-Cascades*, dépliant imprimé par les Editions Vaudreuil inc..

¹³ Jean Des Gagniers, *L'île aux Coudres*, Les Editions Leméac, 1969, pp. 22-54-62.

¹⁴ Laurier Turgeon, «L'île aux Basques: microcosme de notre histoire». *L'île aux Basques*, Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, Editions l'Ardoise, Québec, 1997, pp. 143-169-170.

¹⁵ J.C. Raymond Rioux, «Des toponymes évocateurs». *L'île aux Basques*, Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, Editions l'Ardoise, Québec, 1997, p. 13.

¹⁶ Chanoine Prosper Cloutier, *Histoire de la paroisse de Champlain*. Tome 1, Trois-Rivières, Imprimerie Le Bien Public, 1915, p. 67.

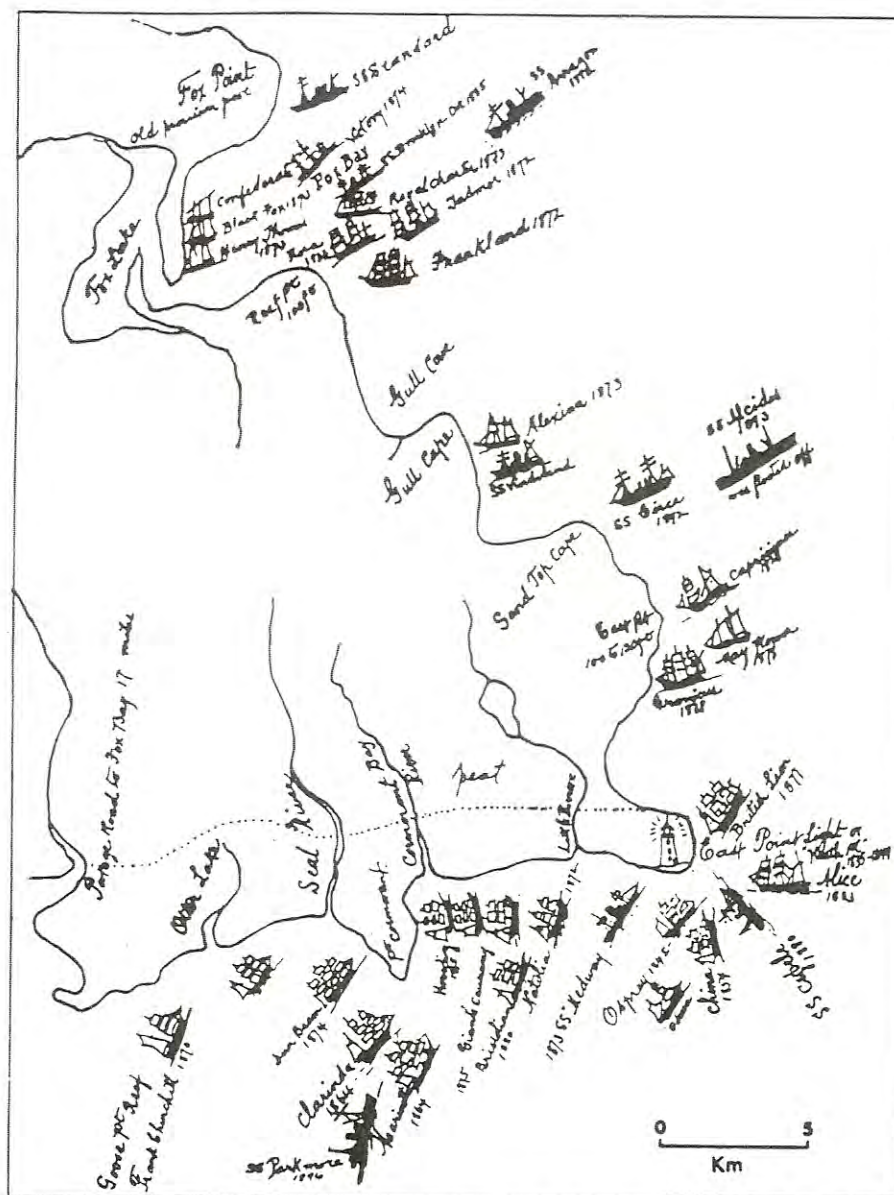
¹⁷ Laurier Turgeon, *op. cit.*, pp. 46-47.

¹⁸ Adrien Pouliot, «Présence Amérindienne». *Cap-Aux-Diamants*, Vol 5, no 1, Printemps 1989, pp.31 à 33.

¹⁹ Désiré Girouard, *Le Vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689. Conférence donnée devant la paroisse de Lachine*, le 6 août 1889. Montréal, 1889, pp. 31 et ss..

²⁰ Rose Masson Dompierre et Marianna O'Gallagher, *Les témoins parlent: Grosse Ile 1847*, Livres Carraig, 1995, p. 407.

Naufrages à l'extrémité sud-est de l'île d'Anticosti



Le phare East Point Light ou Heath Point, le deuxième de l'île, a été bâti à partir de 1835. Le dessin révèle que la presque totalité des navires échoués étaient des bateaux à voile. Le trait de côte représente 60 km au long duquel se sont produits trente-six naufrages en 68 ans. L'on constatera avec étonnement que les catastrophes sont surtout arrivées après l'installation du phare. Au nord de la Pointe Heath, se trouve le dessin du *Granicus* dont le désastre de 1828 est tristement célèbre. Les échouements de la baie du Renard, eux, sont plutôt reliés à des tentatives de colonisation. Près de là, à Fox Point, la carte mentionne un *old provision post*, dépôt de provisions installé d'abord au bénéfice des naufragés : pêcheurs, puis marins et voyageurs au long cours. L'intérieur des terres ne comporte pas de mentions excepté un sentier sud-nord de 26 km et un trait pointillé formant la limite méridionale des « tourbes ». Au XIX^e siècle, le principal écoumène d'Anticosti, c'était encore la mer.

Source: Map of the Island of Anticosti...showing wrecks since 1736, Québec, Univ. Laval
Reproduit par Claude Demers, UQTR, in Louis-Edmond Hamelin, «Mythes d'Anticosti».
Recherches Sociographiques, Vol 23, nos 1-2, 1982, p. 145.

Interventions de mise en valeur du patrimoine funéraire à la Maison du granit

La Maison du granit est un centre d'interprétation ouvert au public depuis 1989. Situé dans une région de production et de transformation du granit des plus actives au niveau international, ce centre est l'oeuvre des populations combinées des villages de Saint-Sébastien, Sainte-Cécile et Lac-Drolet, dans la région de Lac-Mégantic, en Estrie.

En 1995, le programme d'aide aux municipalités en matière de patrimoine du ministère de la Culture permet de mettre sur pied un projet d'interprétation des cimetières et des ateliers de fabrication de monuments funéraires.

On compte trois cimetières catholiques et quatre usines et ateliers de monuments funéraires sur le territoire. À titre exploratoire, le projet d'interprétation porte sur le cimetière paroissial de Sainte-Cécile et sur l'atelier GRANIT ISABEL, cet atelier étant l'un des plus artisanaux encore en activité. Quatre visites guidées ont eu lieu au cours du mois d'août 1995 et une quarantaine de personnes y ont participé.

Un guide de visites a été rédigé à l'intention des animateurs. Ce guide propose un découpage spatio-temporel des visites et explique les différentes thématiques possibles d'interprétation. Les thèmes explorés sont d'abord les types et les provenances du granit. Ensuite, on aborde le traitement stylistique des monuments, les modes de fabrication et les procédés techniques, pour terminer avec les données historiques et biographiques. Le guide se présente sous la forme d'un cahier de recherche de 128 pages, illustré de 48 photos en couleurs.

Un inventaire photographique de plus de 400 images a été constitué à partir de visites dans les trois cimetières et les ateliers, tandis que des fiches techniques ont été compilées pour une trentaine de monuments parmi les plus remarquables. Une douzaine d'épreuves noir et blanc tirées grand format de la photographe Charline Pépin, ont été intégrées à l'exposition MÉMOIRE DE PIERRES présentée à la Maison du granit en 1996. Ces images montrent une série de monuments anciens d'inspiration classique, dont les mausolées, les obélisques et quelques variétés de colonnes.

Les recherches ont également permis de repérer une bonne quantité de documents d'archives industrielles, tels que des catalogues américains de modèles de monuments, de la papeterie, des listes de fournisseurs et plusieurs bons de commande. Rappelons que l'industrie du monument funéraire prend son essor dans la région au début des années 1940, et que certaines familles pionnières sont toujours en activité depuis cette époque.

Dans la même foulée, une collection de 12 monuments funéraires miniatures en granit réalisés à la fin des années 1950 a été acquise par la Maison du granit. Cette collection est assurément un des points forts du volet permanent, puisqu'elle dénote une grande originalité et des qualités d'exécution hors du commun.

Le programme de visites guidées n'a malheureusement pas été reconduit comme tel à la Maison du granit. Cependant, la thématique du patrimoine funéraire est bien intégrée au circuit du patrimoine du granit qui sillonne les trois villages. Près de l'église à Sainte-Cécile, un texte gravé sur un socle en granit gris évoque les thèmes de la GRAVURE et de la SCULPTURE et invite à la découverte du cimetière qui devient une sorte de musée en plein air.

Michel J. Fortin

Saint-Sébastien, le 24 septembre 1997

Voici un texte résumant bien ce que les Bostoniens ont fait pour préserver, restaurer et mettre en valeur leurs cimetières. Un exemple à suivre? Peut-être bien...

Que d'histoire dans les cimetières de Boston! Une richesse culturelle incomparable. Un trésor pour les généalogistes. Les vieux cimetières de Boston recèlent les plus beaux paysages d'Amérique. Ils sont en lien direct avec le passé : ils rappellent les pionniers du XVII^e siècle; ils illustrent l'évolution des cimetières ruraux, des cités-jardins de la mort; ils sont le livre en plusieurs tomes de l'histoire d'une région; ils sont un texte collectif en trois dimensions. Ici, les meilleurs échantillons de l'art funéraire et de l'imagerie des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles se côtoient. Allant du buste mortuaire au corps ailé du chérubin pacifique, les motifs néo-classiques y abondent. L'ombre du saule pleureur y abrite l'urne funéraire; les obélisques, les monuments, les épitaphes racontent avec force et beauté tout un passé de culture. Dans la mémoire de milliers de Bostonnais, ces cimetières tiennent la première place. Ces espaces, par essence, appartiennent à la communauté. Ces lieux de dernier repos sont aussi divers que les membres de cette communauté : ils honorent les premiers Puritains, les patriotes et les loyalistes.

De 1630 à 1841, les cimetières de Boston occupent le cœur de la cité et de chacun de ses faubourgs. Leur développement témoigne de l'essor de la ville. Leur emplacement indique là où ont vécu les premiers Bostoniens. Les vestiges, leur taille, leurs matériaux, leur degré d'ornementation, leurs styles variés, tout est une chronique de la vie en province, ses aspects socioéconomiques et culturels. Couvrant moins d'un demi-acre à un peu plus de trois acres, la plupart des cimetières de Boston sont intacts. Seulement trois d'entre eux ont disparu sous le coup du développement routier et urbain. Certains cimetières rassemblent plus de 2500 stèles. Le matériau prédominant est l'ardoise; suivent le marbre, le bronze et le granit très usité.

Quatorze des 16 cimetières relevant de la cité ont toujours été sous administration municipale; les deux autres étaient à l'origine paroissiaux. Il importe de dire que ces 16 cimetières ne sont pas les seuls lieux d'inhumation à Boston. Des paroisses, des familles, des hôpitaux ont fondé d'autres cimetières qui n'ont jamais été depuis municipalisés.

Quatre des 16 cimetières municipaux sont des étapes d'un circuit patrimonial appelé « Sentier de la Liberté » (*Freedom Trail*); les cimetières restants sont situés dans des quartiers qui furent dans leur début des faubourgs autonomes, puis annexés au XIX^e siècle par la Ville de Boston. Le fameux « Sentier de la Liberté », long de deux milles et demi, est un sentier urbain à l'usage exclusif des piétons; il attire annuellement trois millions de touristes dans seize sites historiques rappelant la Révolution et l'Indépendance

américaine. Parmi ses visiteurs, plusieurs découvrent la sépulture de leurs ancêtres. Pour ce qui est des cimetières hors circuit et situés dans les « quartiers-faubourgs », la petite histoire locale y trouve son compte; de plus, ces cimetières servent d'espaces verts, denrée souvent plutôt rare pour ces voisinages très peuplés.

Durant les trois derniers siècles, l'intérêt pour ces cimetières ne s'est jamais démenti. Le goût pour l'histoire, l'art et la généalogie a connu un sommet avec l'apparition de la mode « néo-coloniale » (*Colonial Revival*). Dans les années 1970, les États-Unis se sont préparés à fêter le Bicentenaire de la nation. Les Bostoniens, après quelques années de négligence, se sont ressaisis et ont vu le parti qu'il pouvait tirer du patrimoine de leurs cimetières. Plusieurs villes et municipalités ainsi que des groupes amis du patrimoine ont dénoncé le laisser-aller qui sévissait et y ont même vu une disgrâce et un signe d'irrespect et d'insolence. L'opinion publique s'est mise en branle et a forcé la Ville de Boston à lancer la HBGI, *Historic Burying Grounds Initiative*, un projet visant à restaurer les cimetières de la cité, à les reconnaître comme ressource culturelle nationale.

Cet appel à l'action eut réponse dans des tables rondes rassemblant les divers intervenants concernés. On dut tempérer l'enthousiasme de certains et planifier prudemment des solutions qui ne viendraient pas compliquer le problème. Le Service des Parcs de la Ville de Boston, propriétaire et intendant des sites, comprit vite qu'il fallait que cet effort de restauration soit bien conçu et soigneusement planifié. La ville impose un moratoire pour tous travaux hâtifs de restauration. D'abord, on fit la liste des doléances.

La HBGI est née de ses consultations publiques qui accouchèrent en même temps d'un plan directeur. En 1983, pierre par pierre, on inventoria et catalogua plus de seize milles inscriptions et monuments. Tout fut réalisé grâce à une armée de bénévoles bien encadrés. Ceux-ci furent recrutés au sein des collèges et des universités; les frais minimes furent couverts par la Fondation nationale pour la Préservation de l'Histoire, autrefois l'Institut Yankee. L'inventaire a joué un rôle-clé par la suite et s'est avéré une source inépuisable d'informations, en particulier pour les chercheurs généalogistes. Depuis le milieu des années 1980, le travail d'inventaire s'est considérablement raffiné; les efforts de la HBGI ont visé à constituer un savoir encyclopédique. Par exemple, il était interdit auparavant de photographier les sites d'inhumation. Maintenant, un inventaire moderne comprend des photos qui permettent de bien résumer l'entièreté d'un lieu.

En 1985, le plan directeur fut définitivement établi; avec tous les détails, étape par étape, et une vision globale de comment restaurer et revitaliser chacun des sites. Achievé par une équipe interdisciplinaire d'ingénieurs civils et d'architectes paysagistes, ce plan tint compte de tous les aspects concernant la préservation des cimetières : aménagement, entretien, archéologie, ensembles paysagers. Le cimetière était vu comme un tout organique et complexe. Fin 1986, le document parut et la mise en oeuvre de ses priorités débuta. Ce plan de reprise en charge et de complète restauration des seize vieux cimetières municipaux de Boston exigeait un budget de 6,1 M\$. La somme restait à trouver.

Parce que le plan de la HBGI avait comme prémisses la reconnaissance scientifique de tout un pan de l'histoire du vieux Boston, toutes les réalisations prévues devaient répondre à des normes sévères édictées par le Secrétaire de l'Intérieur, responsable des bâtiments historiques. Plusieurs des cimetières sont zones protégées, tant au niveau national que local. Ils figurent dans le Répertoire national des Sites historiques. Leur design fait par conséquent partie intégrante du processus de restauration. On sélectionna par voie de soumissions publiques les meilleures firmes de design et l'on veilla à énoncer clairement les qualifications requises. On exigea plusieurs années d'expérience. De plus, on demanda aux contracteurs d'engager un archéologue, un expert de la santé et sécurité au travail et d'autres professionnels spécialisés.

Le plan directeur dirigea ses premiers projets vers les zones à risque élevé pour les passants et les visiteurs : par exemple, les murs inclinés ou décrépis et les voies dangereuses, les arbres dont les racines menaçaient les monuments et les éléments sources de problèmes. On solidifia les pierres tombales et les caveaux. On commença par les murs et les stèles situés en périphérie.

La restauration elle-même des pierres tombales et des inscriptions fut largement financée par le secteur privé et l'État. Dès le début des travaux, la HBGI et l'Université Columbia formulèrent toute une série de normes et de spécifications. On réglementa en particulier l'usage des résines de synthèse à base d'époxy et de polyester pour la réparation des monuments. Au bout de cinq à sept ans, on essuya des échecs dus à la sensibilité des nouveaux matériaux aux rayons ultraviolets, aux conditions climatiques et aux stress ambiants. Au début de 1990, on opta plutôt en faveur d'un mortier riche en chaux éteinte, aussi bien pour l'ardoise que pour le marbre. Jusqu'à maintenant, cette méthode a fait ses preuves. Très peu de travaux de conservation et de consolidation ont touché le bronze et le marbre.

En fait, tout ce pour quoi on n'a pas l'argent requis ou les techniques de réparation appropriées et qui peut être volé ou vandalisé, est précieusement enlevé et apporté au Laboratoire d'Archéologie de la Ville de Boston. Le but de ce programme est de découvrir les remèdes efficaces, de soigner les objets, puis de les retourner sur le terrain. S'il n'y a définitivement rien à faire pour certains fragments recueillis, on les conserve quand même d'une manière permanente. La collection ainsi constituée est sous la responsabilité d'un curateur archéologue.

Dans les 10 dernières années, près de 4 M\$ ont passé en travaux de restauration, soit environ la moitié de la liste des priorités prévues à l'origine. Un compte spécial de la Ville de Boston gère de façon statutaire ce projet de partenariat entre le public et le privé. Le fonds supervisé par un employé de la HBGI demande et reçoit des sommes d'organismes sans but lucratif, de corporations et d'individus. Une déduction fiscale favorise ces dons et attire les contributeurs.

En plus du plan directeur qui peut dire où va l'argent, une des clés du succès remporté par la campagne de financement réside dans le développement d'un réseau de soutiens locaux et de corporations amies. Des associations de résidents, des sociétés d'histoire, des compagnies collaborent avec la HBGI. Ils deviennent les yeux et les oreilles de l'organisation et il est même arrivé dans quelques cas qu'ils assument la responsabilité d'un secteur particulier. Par exemple, les Amis du Cimetière Copp's Hill ont ouvert et fermé le site quotidiennement et ont arrosé les nouvelles plantations d'arbres. Les Amis du Cimetière de Granary ont lancé des projets de construction et soutenu des programmes publics. Le co-financement d'initiatives par le public et le privé, le partage des tâches et de l'intendance ont produit des résultats impressionnants.

Dans le milieu des années 1980, l'entretien des 16 cimetières désaffectés de la ville est passé de la Division des Cimetières à celle des Parcs. Une certaine négligence avait créé plusieurs problèmes. Avec la HBGI, des groupes de citoyens ont participé annuellement à un nettoyage des lieux.

A cause de sévices aux vestiges, le plan directeur a plaidé pour une amélioration de l'entretien. Les façons de faire ont changé : les tondeuses à sacs latéraux qui endommageaient des monuments ont cédé la place à des barils de récupération. Un programme de maintenance hebdomadaire et des travaux pour chaque saison ont transfiguré d'une façon radicale certains sites. La perception par la communauté a changé. Un soin et une activité accrus ont contribué à réduire les mauvais traitements, le vandalisme et les mauvais usages.

Les arbres, éléments les plus visibles dans le paysage des cimetières, sont devenus l'objet d'attention particulière. En fait, ils sont les plus vieux arbres du voisinage. Leur émonage, leur remplacement sont un point central dans les efforts d'aménagement des lieux. Ces arbres présentent une valeur inestimable dans l'environnement urbain et sont les principaux vecteurs de la ressource à garder. Plusieurs des sites témoignent de ce XIX^e siècle, de ce temps où l'architecture des paysages s'est épanouie. Pour embrasser la totalité de ces lieux, la HBGI a pris soin et des vestiges et de la nature. Par des programmes annuels, le HBGI s'est préoccupé de l'arboretum et de son enrichissement.

En 1996, la HBGI célèbre ses 10 ans d'existence. Le moment de réévaluer site par site le plan directeur est venu. Le Service des Parcs va confier cette tâche à une autre équipe interdisciplinaire, incluant également un ingénieur civil et un architecte paysagiste. Les buts poursuivis sont de faire un bilan de ce qu'a réalisé la HBGI, d'évaluer les besoins restants, de mettre à jour les spécifications tant qu'aux sites, de refaire un estimé des coûts et de repenser l'aménagement en fonction des données nouvelles. Le Service des Parcs de Boston s'est engagé à consulter le public; une autre ronde de consultations aura donc lieu. Un volume relatant les faits va être publié et va résumer « *The Boston Experience* », la publication régulière de la HBGI. Le tout devrait paraître à l'automne 1997.

Questions de Pierre.

La restauration des cimetières historiques à Boston

Traduction libre par l'Écomusée de l'Au-Delà

Elizabeth A. Shepard *. *Grave Issues. Restoring Boston's Historic Burying Grounds*, CRM, Cultural Resource Management, Features, Vol. 19, N° 7, pp. 7-10, U.S. Dep. of the Interior, National Park Service, Cultural Resources, 1996.

* Elizabeth A. Shepard est chargée de projets à la HBGI.

Patrimoine funéraire passé, présent et avenir

Dans ce domaine patrimonial relatif aux trépassés, d'emblée, par ordre d'importance, ne pourrait-on pas classer ainsi :

Les corps des défunts;
Les lieux de sépulture;
Les marques érigées et tout le bâti funéraire.

Il va de soi que parler de patrimoine, c'est parler de patrimoine au présent, de ce qui nous est parvenu du passé, de nos pères. Mais comme nous sommes les pères de ceux qui suivront, comment ne pas évaluer aussi, ici, nos façons de voir et de faire actuelles entourant la mort! Patrimoine funéraire implique alors passé, présent et futur.

Les corps des défunts

La classification proposée place en premier lieu les corps des défunts, bien évidemment, et de loin, la valeur patrimoniale la plus précieuse, à laquelle généralement toutes les traditions confèrent un caractère sacré.

Dans les faits cependant, se préoccupe-t-on vraiment de ce qu'il advient des corps! Sous les appareils souvent des plus élaborés qui prennent allégrement le pas sur toute autre considération, que deviennent-ils à court terme, puis à moyen et long terme? L'expression « mort et enterré » en dit long à ce sujet. Même la science semble bien indifférente à cette question, question qui immédiatement en appelle une autre : comment dispose-t-on des corps au moment du grand passage, respectueusement ou irrespectueusement de leur finalité?

On ne peut plus expliciter la parole biblique quant à la finalité de nos corps mortels « tu retourneras en poussière », et un regard même furtif sur le passé nous contraint à l'évidence, quelles que soient les tentatives pour contrer l'inéluctable. Moins sombre, évoquant même une forme de résurrection, la pensée amérindienne corrobore l'Évangile : « Vous devez apprendre à vos enfants que le sol sous leurs pieds est fait des cendres de nos grands-pères », disait au président Franklin Pierce, en 1855, Seattle, chef des Davamish.

Par ailleurs, la « nouvelle » conscience environnementale et ses préoccupations biologiques, écologiques, qui amènent progressivement à reconsidérer tous nos rapports avec tout le matériel autour de nous, nous incitent alors aussi à un grand questionnement sur nos us et coutumes, passés et actuels, quant à la disposition des défunts.

Ce qui doit être remis en cause ici, c'est le traitement thanatopraxique des corps, toutes ces matières accessoires qui les accompagnent en sépulture et toutes ces formes

d'enchâssement, en caveaux, en mausolées ou en urnes cinéraires, plutôt que simple, humble et correct retour des corps à la terre, au grand tout, selon leur finalité.

L'aurions-nous oublié! Comme tout être périssable, végétal, animal, incinérés ou non, nos corps sont naturellement biodégradables pour se confondre petit à petit à la terre dont ils proviennent, la terre-mère, la terre nourricière. Et ils sont naturellement recyclables à la vie.

Les lieux de sépulture

Mais quelles que soient les formes de sépulture que nos coutumes ont acceptées, là où elles ont cours, ou eu cours, les cimetières, les cryptes, sont aussi généralement reconnus comme lieux sacrés. Dans les champs de repos, les corps recyclés à la terre, patrimoine premier et second ne font plus qu'un. Célébrer l'un, c'est célébrer l'autre.

Lieux sacrés, consacrés même selon notre tradition, il importe conséquemment de reconnaître et de revaloriser ces endroits hautement patrimoniaux. Les plus anciens, souvent oubliés tout contre les vieilles églises de campagne, ou perdus ici et là au milieu des villes, devraient être rappelés d'une manière ou d'une autre à la mémoire des vivants. Plus près de nous, dans les cimetières-jardins, les cimetières-parcs, le bon entretien des lieux devrait nous préoccuper davantage, pour le mieux-être de nous de l'en-deçà, pour une plus grande sérénité, mais surtout par égard pour tous ces défunts, pour une meilleure résurrection au végétal, à l'air ambiant.

Les champs de repos, patrimoniaux, sacrés, doivent absolument demeurer propriétés communautaires. S'il en est autrement, c'est pure décadence.

Les marques érigées et tout le bâti funéraire

Si les patrimoines funéraires premier et second peuvent se présenter de façon fort simple, en espaces plus ou moins grands, fleuris et verdoyants, il en va tout autrement quand il s'agit de l'héritage, principalement minéral, érigé dans les lieux de sépulture.

D'une part, on y trouve les différentes installations ornementales ou fonctionnelles mises en place au fil des ans, tels portails d'entrée, enceintes, chemins de croix, calvaires, charniers, dont l'entretien relève des collectivités.

D'autre part, et c'est là le plus quantitatif, il y a tous ces monuments, stèles, pierres tombales et caveaux familiaux qui sont par tradition habituellement du ressort des individus héritiers.

Pour différentes raisons, moyens financiers limités, désintérêt, dispersion des familles, ces biens collectifs ou individuels constituent trop souvent un patrimoine en péril. Pour assurer sa pérennité, dans plusieurs cas, il semble bien qu'il faudra envisager des transferts de juridiction, d'individuelle à collective, de religieuse à civile.

Mais pour mieux sauvegarder, il faut probablement envisager aussi sélectionner, faire des choix entre le plus et le moins valable, selon des critères à établir, critères comme ancienneté, rareté, diversité, personnages célèbres, valeur artistique, caractère d'ensemble...

Du passé au présent, dans la continuité, le patrimoine funéraire que nous fabriquons aujourd'hui doit aussi être réévalué, dans le sens de la prospective, d'une éthique de l'avenir, par égard pour nos héritiers. Les tendances actuelles vont un peu dans toutes les directions, du plus complexe, comme mausolées et columbariums, au plus simple, comme épandages de cendres dans la nature. Entre les deux, il y a les enterrements traditionnels avec blocs de granit *ad infinitum* et aussi les inhumations autour de monuments collectifs. Il y a encore la possibilité de mnémothèques où peuvent se consigner toutes données à la mémoire des disparus.

Quoi qu'il en soit, au-delà des manifestations extérieures dignes du plus grand intérêt, les corps des trépassés, le plus important patrimoine funéraire, ne devraient-ils pas demeurer notre première préoccupation!

Marc Drouin

diplômé de l'École d'architecture de Montréal
Montréal, septembre 1997.

En accusant l'Église, visons-nous la bonne cible?

En avril 1997, la Coalition pour la promotion de l'histoire au Québec laissait sous-entendre que l'Église était responsable en partie du fait que les cimetières étaient vidés de leur monuments funéraires. En cédant plusieurs cimetières, jadis propriétés des fabriques de paroisses, à des corporations sans but lucratif, l'Église n'aurait pas toujours remis aux nouvelles administrations les sommes d'argent qui lui avaient été confiées par les fidèles pour garantir la pérennité des lots et du cimetière.

Est-ce à dire que, si l'Église avait remis les « bonnes sommes », la situation serait différente :

- La porte d'entrée du cimetière de Saint-Marc des Carrières n'aurait pas perdu sa partie gauche et une quinzaine de pierres tombales ne giseraient pas dans un coin? ⁽¹⁾
- Il n'y aurait pas de palissade de bois arborant les noms des commerçants des environs et des balançoires pour enfants tout à côté de stèles funéraires en ruine du cimetière de Sainte-Christine? ⁽²⁾
- Une citoyenne de Pont-Rouge n'en serait pas réduite à couvrir de terre un tibia, un crâne et une rotule en se rendant sur la tombe de son mari à Grondines un dimanche? ⁽³⁾
- Le cimetière de Cap-Santé aurait un gazon bien tondu et les tombes seraient fleuries, au point que tous les dimanches les paroissiens viendraient s'y promener comme en 1965? ⁽⁴⁾

Allons donc! Nous savons tous que l'Église Catholique Romaine du Québec (je dis bien du Québec) n'a plus assez de revenus, qu'elle n'a plus les moyens d'entretenir toutes nos églises (que dire du reste?) et qu'elle a commencé à confier la gestion des cimetières à des organismes privés.

Ces organismes sont aux prises avec les mêmes problèmes que l'Église a depuis quelques décades :

- manque de ressources humaines pour assumer le rôle traditionnel de généalogistes, d'historiens, d'archéologues ou d'artistes incarnés dans ses élites;
- manque de revenus pour assumer le rôle traditionnel de sacristains à la fois fossoyeurs et jardiniers;
- manque d'espace pour recevoir de nouveaux morts à l'intérieur du cadre spatial qu'est le cimetière.

À ce problème, s'en ajoute un nouveau :

- lente décomposition des corps, certains fossoyeurs attribuant le phénomène aux agents de conservation dans la nourriture.

Il ne faut pas rêver en couleur. Ces organismes ne pourront pas remplacer l'Église, à moins de s'appuyer sur des politiques municipales éclairées à l'égard des richesses patrimoniales des cimetières, richesses autant de type historique, archéologique, artistique, généalogique ou autre.

Si le cimetière de St-Martin a encore son petit charnier blanc, si celui de Ste-Thècle affiche fièrement son chemin de croix fabriqué par l'Union artistique de Vaucouleurs et venu par bateau de France, si le cimetière de St-Léonard est encore entretenu, il faudrait se demander pour quelles raisons :

- contrôle de la population locale sur son environnement municipal?
- conscience du potentiel récréo-touristique de ces petits parcs-jardins?
- protection juridique de l'aire sacrée du village, comme le souhaite Michel Lessard?
- bénévolat d'archéologues et d'historiens?
- classement comme bien culturel par le Ministère grâce au travail des ethnologues?
- interventions des sociétés de généalogistes?

Nous serions peut-être étonnés de découvrir qu'une telle sauvegarde du patrimoine régional est le résultat de rapports privilégiés entre les administrateurs cléricaux et les administrateurs municipaux. S'il s'avérait que cela soit juste, nous sommes bien malvenus d'accuser l'Église. Elle est peut-être la meilleure alliée dans cette prise de contrôle à venir sur une marque encore visible de notre identité collective.

Brigitte Garneau

Ph. D. en anthropologie sociale et culturelle

- (1) A en juger par l'absence d'arbres, par le grillage style « tennis » et par la machinerie lourde à proximité du cimetière de St-Marc des Carrières, on peut d'ailleurs se demander si cet endroit a déjà eu une allure « reposante pour les âmes ».
- (2) Une photographie prise en juin 1997 en témoigne.
- (3) Une jeune veuve, infirmière à Québec m'a raconté ce fait en juillet 1997. Elle se demandait comment il se faisait que celui qui creuse le sol avec une « petite pépinière » mécanique laisse ainsi à la vue des ossements. Née à St-Gilbert, mariée à Pont Rouge, travaillant à Québec, visitant le lot des parents de son mari à Grondines : est-ce à elle d'intervenir auprès des autorités locales de Grondines?
- (4) Il faudrait savoir que le « bedeau » trouvait que c'était trop long de passer la tondeuse autour des tombes et qu'il a convaincu les marguilliers de faire adopter un règlement interdisant le dépôt des fleurs au ras du sol.

Bientôt, les morts n'existeront plus....

Il n'y a pas de meilleur endroit au monde pour cacher un mort qu'un cimetière. L'art funéraire est devenu au monde de la création ce que le polar est à la littérature. Là, on cache le plus longtemps possible le criminel; ici, il s'agit de dissimuler le cadavre. Seul un amateur de casse-têtes, ou un détective futé peut s'intéresser à percer et retracer le labyrinthe d'un grand cimetière. Tant qu'au fossoyeur, il est le chroniqueur effacé de la vie éteinte d'un petit village. Sherlock Holmes parcourt le dédale londonien à la recherche de l'insaisissable Moriarty et en compagnie d'un ex-médecin de guerre. Lupin, grand seigneur, dilapide les héritages et vole de trésors en trésors. Hercule Poirot emprunte l'aspect guindé, convenu et ridicule de croque-mort évoluant dans la bonne société; policier belge déraciné, expatrié, il a revêtu les tics du grand monde; il peaufine sa moustache, il soigne ses ongles, il se poudre, il se parfume, il est son seul et premier sujet d'expérience dans l'art de retarder et vouloir duper la mort. Enfin, Miss Marple, vieille mégère toute en os et toute en gueule, furète dans les réduits, les cages à domestiques et les arrière-cours. Ces grands de la littérature policière trouvent à peine leurs équivalents dans certaines rares pièces de notre patrimoine funéraire.

Pourtant, l'art funéraire fut longtemps un art majeur. Rappelons simplement les pyramides et les premiers mausolées. Leur grandiloquence païenne a insensiblement cédé le pas à une humilité toute chrétienne, à l'effacement romantique des grandes douleurs. Plus l'humanité progresse, plus la mort crucifie et fait mal. Après avoir connu les catacombes et malgré sa célébration régulière des saints et des rois, elle a « reconnu » peu à peu sa représentation de la mort. Tous les humains sans drame et donc, sans histoire, ont été se raréfiant à mesure que les épitaphes parlaient moins. Contrée bizarre où vieillissaient lentement mais sûrement pierres et symboles. Nouveau monde initiatique mais ésotérique, coulé dans des paysages adoucis, dans une nature « désensauvagée », dans des reliefs moins nus ou moins cruels, au sein d'un Eden presque retrouvé, un presque Disneyland. Ici, les vieilleries mal entretenues, les ruines rachitiques, les souvenirs oubliés et poussiéreux ont de moins en moins leur place.

Aussi, les restaurateurs de cimetières réagissent et commencent à poindre leur nez. Quelle aubaine pour les faiseurs d'histoire! « Revampons » les vieilles tombes, retapons les anciennes sépultures, prolongeons « la société de conservation », ainsi que l'a baptisée Jean-Didier Urbain. Débarquons une armée de spécialistes et investissons « l'archipel des morts ». La mode n'est-elle pas aux médiévales? Le Québec, faute d'une identité présente, n'a-t-il pas

besoin de déterrer ses ceintures fléchées, ses kilts en cacadois, ses panaches d'aborigènes, ses lointains lions d'Écosse, ses Union Jack en lambeaux? Refaire la courtepointe des vieux suaires disparus; on se mettra à protéger le moindre débris de pierre taillée et de bois sculpté; on réparera les urnes cassées. En manque d'imagination, une société atteinte d'Alzheimer chronique recollera sa mémoire.

Sauf que nos amis, les restaurateurs en tout genre, ont affaire à forte opposition : l'indifférence. Que voulez-vous? La vie est ainsi, elle change, elle évolue. « Business as usual ». Les intérêts lucratifs des vivants, l'ère postmoderne, la nouveauté et l'instabilité, la rationalité endémique continuent à aller bon train. Pourquoi toujours désirer revenir sur le passé? Dans un contexte de vie privée, cela peut se comprendre : la « mamma » italienne effondrée, éplorée, caressant et fleurissant l'image de son « pépé » compartimenté dans un mausolée; l'horticulteur besogneux, retranché sur les 10 pieds carrés de la concession familiale; la famille qui va s'ennuyer une fois l'an au cimetière, les enfants malins ou boudeurs, qui pleurnichent et morvent ou qui ne cherchent qu'à jouer à cache-cache à travers les tombes.

Non, dans la vraie vie en société, on ne s'occupe plus ainsi de la mort. Redécouvrir le mode de vie des sociétés passées, ça peut toujours aller. Mais s'intéresser à leur façon d'être dans le trépas, voilà bien une pure folie. Le monde vit; il ne veut pas remourir, et surtout « redécéder » de la même façon qu'autrefois. Qu'on tourne, s'il vous plaît, la page. Cultiver un attachement public au patrimoine de nos cimetières relève presque de l'impossible. Aujourd'hui, les gens javellissent, jettent et brûlent, puis oublient. Les écologistes, eux, réduisent et recyclent. Les brasseurs d'affaires gèrent, contrôlent et rationnalisent. Ils n'y a plus de place pour les restants. Si l'on pouvait même arriver à éliminer ce qui reste de mort et, dans nos esprits, d'inutile, on serait bien heureux. La terre regorge de déchets. Le poids des vivants l'étouffe. À quand la disparition pour de bon des cimetières? Nos cités endettées n'ont que faire de nouveaux musées, même à ciel ouvert. Les institutions, les devoirs, les valeurs d'antan volent en éclats. Foin de vieilleries, même pour se reposer ou se calmer. « The show must go on ». Le côté monastique, ascétique des « refaiseurs » de cimetières nous déplaît souverainement. Au plus, qu'ils enregistrent toute leur pierraille sur Internet et qu'ils nous « sacrent » la paix! Les restes humains, leurs temples ou leurs maisonnettes, qu'ils croulent, qu'ils périssent! Laissons croupir ces vieilles reliures vides, ces enluminures d'un autre âge. Même, si c'est possible, rasons-les! Point à la ligne.

Dans nos bibliothèques, rien ne se démode sans doute plus vite que la section des romans policiers. Art mineur, produits de consommation courante, passé quelques années, ils n'intéressent plus personne. Nos cimetières ne génèrent plus que des stèles disposées en rangs d'oignons. L'art victorien, les images d'un au-delà révolu, s'ils étonnent et éberluent, ne nous disent plus rien. Tant qu'à l'art rustique, il ne fait que nous faire sourire. Où sont les grands créateurs contemporains? Sûrement pas dans nos cimetières. Le patrimoine n'est que chose du passé. La famille s'est divisée, a trouvé des pères, des mères interchangeables, a émigré en banlieue. Plus d'attachement aux ancêtres. Plus rien. En cette fin de XX^e siècle, on ne veut plus cacher les morts. On veut simplement les éliminer.

Edgar Wilson

Le cimetière

Avant que d'être un lieu où l'on enterre les morts, le cimetière, selon son étymologie grecque, est le lieu où l'on dort. Cette distinction indique qu'au début de la civilisation occidentale, la mort n'était qu'un long endormissement du corps et le tombeau où il reposait, entouré des insignes de sa caste, de sa richesse et de ses occupations, était un lieu dont l'architecture répondait à des principes sacrés. La notion qui établit la spiritualité de l'homme était encore inconnue et tout l'univers, alors, était en l'être vivant, distingué par les puissances terriennes. Ainsi, la mort était le passage d'un état à un autre, d'un lieu à un autre et la vie, se poursuivait ailleurs ou autrement et, tout dans le tombeau, devait concourir à l'affirmation et au bien-être de l'absent.

Avec l'avènement de la chrétienté et l'instauration du principe spirituel représenté par l'âme, la mort, si elle est restée le symbole du passage à un autre monde ou à une autre vie, l'ensevelissement du corps, abandonné par l'âme qui seule est apte à dépasser — à passer à travers — représente le retour de l'enveloppe charnelle à la terre, le pourrissement — tu es poussière et tu redeviendras poussière — étant le châtement réservé aux hommes et aux femmes qui, par l'incarnation de leur corps, se sont départis du Dieu Unique, Esprit présent partout, astucieuse métaphore du juge qui sied bien aux religions basées sur la faute et la punition.

Ainsi, les cimetières sont à l'image des sociétés qui les ont créés et si les nécropoles pré-chrétiennes nous renseignent sur la culture des peuples disparus, les cimetières judéo-chrétiens nous confrontent à une idéologie dont la matérialité se traduit par des symboles qui exaltent la suprématie de l'esprit sur le corps expiateur. Chacun garde en mémoire les fabuleux trésors qui, grâce aux tombeaux qui les contenaient, nous sont parvenus de l'Égypte ancienne, de la Grèce antique ou des cultures méso-américaines. Or, que retrouverons-nous de notre époque dans quelques siècles d'ici si ce n'est du plastique informe comme me l'a suggéré l'archéologue qui me conduisait, il y a deux ans, au sein des nouveaux tumulus en exploration à Eani, dans la région de Kozani en Macédoine, au cœur d'une «Tombe» récemment découverte.

Que révéleront sur la société montréalaise, les pierres tombales, les tombeaux et les mausolées de nos cimetières? Que racontera le fameux cimetière du Père Lachaise, l'un de ces lieux de Paris courus par les touristes et hantés par des disciples en quête de dieux à inventer? Je n'ose à peine l'écrire, mais nos cimetières ne révéleront rien de nous aux survivants que nous aurons éventuellement, pas plus que les gloires de la culture française, entassées vaille que vaille au pied du

village de Montmartre, ne se révéleront aux générations futures dès l'instant où leurs noms gravés sur le granit ou le marbre auront été effacés par la pollution de la ville.

Toutes nos sociétés depuis l'avènement de la bourgeoisie ne se préoccupent que de renommée et depuis la modernité nos civilisations ne sont fascinées que par la glorification d'un patronyme comme si celui-ci suffisait à illustrer le génie de celui qui le porte, alors que c'est ailleurs, depuis la Renaissance au 15^e siècle, qu'il faut chercher les preuves de la gloire du genre humain, du côté des humanités et de l'art, dans les bibliothèques et dans les musées.

À quoi servent alors ces monuments grandiloquents et ces pierres uniformément simplistes si ce n'est à illustrer la cupidité des uns et l'indigence des autres? Tous portent des noms et déclinent parfois des états civils, mais aucune des valeurs qui distinguent les hommes et les femmes ensevelis ne se retrouve dans nos cimetières et c'est à ce titre que la mainmise d'une industrie de la mort de plus en plus florissante a pour but l'exploitation de la superstition des uns et de la vanité des autres, tous préoccupés à tirer parti de l'amour excessif que les hommes et les femmes portent à leur statut social. Qu'il y ait un au-delà ou qu'il n'y en ait pas importe peu et le culte que l'on voue, de nos jours, aux morts relève, pour ma part, du fétichisme ou de l'idolâtrie et les cimetières actuels en sont le reflet grandiloquent.

Depuis la modernité, les sociétés qui se sont succédé n'ont pas tant mis l'accent sur le développement de l'être humain que sur les moyens de le rendre plus productif plus longtemps et à ce titre, ce n'est pas non plus par les cimetières que les civilisations se révéleront à nos éventuels survivants. C'est peut-être ce que viennent de comprendre les entreprises de pompes funèbres qui construisent en hauteur des clapiers pour entasser des urnes de cendres et des cercueils massifs qui enferment des corps entiers. On est loin du symbole du retour à la terre d'élection comme Lafayette le fit en quittant les États-Unis, emportant avec lui des caisses de terre américaine afin d'être, en France, enterré dans le terreau de ses actions héroïques.

Si les cimetières ne racontent plus les civilisations, ils ne témoignent pas non plus de ce qui distingue les époques les unes des autres et l'art funéraire des civilisations judéo-chrétiennes récentes ne témoigne même pas, à travers les monuments, de l'architecture de son époque. Tout, depuis l'ère industrielle en particulier, porte le signe de la distinction sociale et dans ce domaine aussi, il semble, qu'il y ait dans nos cimetières des morts plus morts que d'autres. Ainsi, la dimension — la hauteur, la largeur — des monuments indique le rang que le défunt occupait dans la société et généralement la structure qui abrite sa dépouille

témoigne de l'indigence culturelle qui le caractérisait vivant ou de sa pauvre existence et de sa piteuse mort qui ne lui permettaient qu'une triste pierre, qu'une simple croix pour en témoigner.

Tous les souverains de la Renaissance, nobles comme bourgeois, ont fait appel aux plus grands artistes de l'époque pour témoigner de leur passage sur terre, même Napoléon, au 19^e siècle, eut un David pour thuriféraire. Or, compter dans nos cimetières montréalais combien d'œuvres sculptées par nos artistes, anciens ou actuels, ornent les tombes de nos grandes familles, c'est réaliser que les doigts des deux mains suffisent pour en faire le total. Signaler ce fait n'est pas jeter le blâme sur une société qui serait inculte. C'est plutôt définir la place que le culte des morts a pris dans nos sociétés occidentales. C'est souligner que dans ce monde pourtant dit civilisé, seuls les signes de prospérité sont à la ville comme au cimetière tolérés et en cette matière on sait que les matériaux les plus résistants au temps sont le granit et le marbre et point n'est besoin d'en faire plus qu'il n'en faut, pourvu que le poids y soit.

Ainsi, les cimetières sont des lieux de mémoire temporelle et la valeur patrimoniale qu'on leur accorde tient plus à la nostalgie qu'à l'histoire. Visiter un cimetière de campagne, quand il est encore adossé à l'église et non relégué sur une terre inculte loin des regards qui pourraient se troubler, c'est prendre des repères toponymiques de la paroisse, c'est identifier les notables et les nouveaux riches, c'est faire de la chronique, ce n'est pas faire l'histoire. Sauf lorsqu'un objet, une croix en fer encore forgé à la main ou une statue rudement « gossée » dans le bois nous interpelle de sa naïveté en témoignant de la piété de son exécutant, tout le cimetière doit être à jamais protégé, car ces objets de dévotion vraie sont à l'image des macchabées qu'ils abritent sous terre lorsque transportés dans un musée.

Mais les cimetières-jardins doivent également être protégés. Plus que l'architecture d'une ville c'est l'urbanisme qui témoigne de son identité propre et l'emplacement que les cimetières occupent dans la cité est souvent plus révélateur que la fonction première qui leur est réservée. Les cimetières de Montréal, installés sur les flancs du mont Royal sont à ce titre exemplaires. Premièrement, ils protègent au cœur de la ville un site naturel qui sans cela aurait été envahi par les promoteurs fonciers au profit d'une minorité fortunée. Secondement, ils donnent aux célébrations du Souvenir un lieu de choix affirmant le souci que notre culture accorde à la réflexion. Enfin, ces lieux, où les symboles funèbres sont organisés dans un espace, comme celui du jardin, destiné à agrémenter l'existence des vivants, favorisent le recueillement et la méditation, tant nécessaire au développement spirituel d'une population.

Ainsi donc, pour autant que les cimetières répondent à des concepts artistiques, symboliques ou intellectuels, ils devraient être jalousement conservés comme des éléments importants de notre patrimoine culturel. Nous savons que la portée de leurs diverses significations est limitée dans le temps et qu'ils ne seront d'aucun secours pour révéler, dans le futur, notre identité et notre histoire. Ils pourraient par contre devenir des sources dynamiques au sein de notre société pour revaloriser l'art et la pensée et c'est à cette tâche que leurs propriétaires devraient se vouer.

Je suis personnellement assez ravi de constater l'intérêt que de plus en plus de gens portent à l'incinération mais je m'élèverais avec vigueur contre l'édification de columbariums au cœur des espaces occupés par les cimetières-jardins. La nature, protégée jusque-là, ne doit pas être envahie par le béton et l'acte d'humilité que la crémation représente à mes yeux, devrait induire les entrepreneurs ainsi que les locataires ou propriétaires futurs à se satisfaire de lieux moins nécessaires à l'équilibre environnemental d'une cité. Quant aux mausolées collectifs que l'on est en train de construire pour y entreposer pendant près de cent ans des corps en pied, ils devraient être situés en dehors de la ville déjà suffisamment encombrée de garages étagés. Pourquoi l'on ne choisirait pas une carrière abandonnée pour y construire un cimetière nouveau genre, où l'architecture des édifices en serait les éléments décoratifs? Les architectes y trouveraient certes matière à créer des espaces structurels nouveaux et ce cimetière, alors, risquerait de passer à l'histoire.

Henri Barras

- Ackaoui, Malaka. « Le cimetière du Mont-Royal, un jardin pour les vivants », *Frontières*, vol. 7, n° 3, hiver 1995.
- Annese, D. « Cemetery Design Standards », *Landscape Architecture*, Vol. 73, January 1983.
- Anonyme. *Cemetery Restoration Guidelines*, Ministry of Culture and Recreation, Heritage Conservation Division, Ontario.
- Anonyme. *Cemetery Background Information*, Ministry of Culture and Communication.
- Anonyme. *Guidelines for Applying the National Register Criteria for Evaluation*, U.S. Department of the Interior, National Park Service, 1982.
- Anonyme. *Macaulay Heritage Park Cemetery, Part I - History and Condition*, Country of Prince Edward, Commonwealth Historic Resource Management Ltd., January 1989.
- Anonyme. *Macaulay Heritage Park Cemetery, Part II - Conservation, Restoration and Maintenance*, Country of Prince Edward, Commonwealth Historic Resource Management Ltd., January 1989.
- Anonyme. *The Old Burying Ground Work Plan*, Prepared for the Perth Local Architectural Advisory Committee, Commonwealth Historic Resource Management Ltd, Ontario : 1987.
- Anonyme. *Protecting and Preserving Old Burial Grounds*, Massachusetts Historical Commission.
- Anonyme. *Managing Municipal Cemeteries*. International Cities Managers Association, Washington, D.C., July 1968.
- Anonyme. *Cemeteries as Open Space Reservations*, Pulaski, Tennessee, June 1970.
- Anonyme. « Mount Royal : The Mountain of Sacred Landscapes », *ICOMOS Canada Congress*, Sacred Heritage Sacred Gardens and Landscapes, Workshop, Ottawa, November 25th, 1988.
- Anonyme. « Easeful Death in Toronto : A History of Mount Pleasant Cemetery », *Société pour l'Étude de l'Architecture au Canada*, vol. 11, n° 2, juin 1986.
- Ashurst, John. *Morters, Plasters and Renders in Conservation*, Ecclesiastical Architect's and Supervisor's Association, 1986.
- Auby, Jean-François et Stéphane Rials. *Votre commune et la mort : aspects juridiques, techniques, financiers*, Paris, Éditions du Moniteur, 1982.
- Auzelle, R.. « Dernières Demeures », *Review Urbanistica*, n° 45, December 1965.
- Baker, Johanne, Daniel Farber, et Anne Giesecke. « Recording Cemetery Data », *The Journal of the Association for Gravestone Studies*, vol. 1, 1980.
- Basic Styles of Lettering*, Evanston, Illinois, Monuments Builders of North America, 1967.
- Bassett, R.E.. « Principles of Modern Cemetery Planning », *American Landscape Architecture*, Vol. 5, July 1931.
- Béland, Mario, « Les monuments de bois : ces autres disparus », revue *Continuité*, avril 1991.
- Barozzi, Jacques, Monique Lampre et Daniel Martinage. *Guide des cimetières parisiens*, Paris, Hervas, 1990.
- Belkin, Lisa. « Unearthing of Freed-Slave Cemetery May Put Dallas Road Project on Hold », *The New York Times National Monday*, New York, August 1990.
- Blades, Keith. *A Conservation Restoration and Maintenance Proposal*, The Old Burying Ground, Ontario, 1985.
- Bodor, John. *Rubbings and Textures*. Reinhold Book Corporation, New York, 1968.
- Bodson, Gabriel et Louis-Alain Ferron. *Étude comparative des cimetières Mount Royal et Notre-Dame-des-Neiges*, Université de Montréal, Montréal, 1983.
- Bodson, Gabriel et Louis-Alain Ferron. « Les deux grands cimetières du mont Royal », *Continuité*, n° 49, hiver 1991.
- Bolduc, Gilles et autres. *Église St. Matthew*. Ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, Québec, 1977.
- Bonnefoy, Jérôme. *Père Lachaise : théâtre d'ombres*, Sainte-Geneviève, France, Maison rhodanienne de poésie, 1990.
- Bouchard, René, Bernard Genest et Nicole Cloutier. *Saint-Rémi-de-Napierville : les croix en fer forgé du cimetière*. Ministère des Affaires culturelles, Direction du patrimoine, Québec, 1979.
- Brault, François. *Le cimetière paroissial au Québec*, Office national du Film du Canada et Société Radio -Canada, Montréal, 1982.

- Brault, François. *Memento te : stèles et croix de cimetière au Québec*, Office national du Film du Canada et Société Radio-Canada, Montréal, 1982.
- Brisson, Réal. « Espace sacré », *La mort au Québec : dossier exploratoire*, coll. Rapports et mémoires de recherche du Célat, n° 12, Université Laval, Célat, 1998.
- Brisson, Réal. « Bibliographie sélective : cimetières et sépultures », *La mort au Québec : dossier exploratoire*, coll. Rapports et mémoires de recherche du Célat, n° 12, Université Laval, Célat, 1998.
- Brown, Daniel. « National Cemeteries : Unique Cultural Resource of the National Park Service », *CRM Bulletin*, vol. 7 n° 3, 1984.
- Brunet, J., *Monuments du Mont-Royal, cimetière Notre-Dame-des-Neiges*, Imprimerie Alphonse Pelletier, Montréal, 1901.
- Busscher, Jean-Marie de. *Les folies de l'industrie*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1981.
- Byrne, Richard. « Preserving your Metals, Advice on their Inspection and Maintenance », *Canadian Heritage Magazine*, May 1982.
- Caouette, Marie. « Promenades et tombeaux à Québec », *Le Soleil*, 29 octobre 1995.
- Chase, David B.. « The Beginning of the Landscape Tradition in America », *Historic Preservation*, Vol. 25, January-March 1973.
- « Cemetery in Modena : Project, 1979 », *Lotus International*, n° 25, 1979.
- Clifton-Taylor, A.. « Churchyards into Gardens? », *Country Life*, Vol. 155, June 1974.
- Coffins Margaret M.. *Death in Early America : The History and Folklore of Customs and Superstitions of Early Medicine, Funerals, Burials and Mourning*, Nashville, Tennessee, Thomas Nelson Inc., 1976.
- Collins, P., Ewing, C. et Trask, D.. *Graveyard Inventory, Guide and Data Dictionary*, Nova Scotia Museum, June 1990.
- Conference of the Association for the Preservation Technology, *Handbook of Abstracts*, Chicago.
- Coots, Sally. *The Commemoration of Cemeteries by Historic Sites and Monuments Board of Canada*, Architectural Historic Branch, 1990.
- Cunningham, J.R.. « Entrance to a Cemetery : Design », *Beaux Arts Institute of Design Bulletin*, Vol. 6, March 1930.
- Curl, James Stevens. *The Victorian Celebration of Death*, Detroit, The Partridge Press, 1972.
- Dandavino, Rita-Rachele. « Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges », *Continuité*, n° 49, avril 1991.
- Dansel, Michel. *Au Père-Lachaise : son histoire, ses secrets, ses promenades*, Paris, Fayard, 1973.
- Darnell, M.J.. « American Cemetery as Picturesque Landscape : Bellefontaine Cemetery, St Louis, MO », *Winterthur Portfolio*, Vol. 18, n° 4, Winter 1983.
- Demargne, Pierre. *Les piliers funéraires*, Paris, Klincksiek, 1958.
- Denis, Michel. « Points de vue. Mon cimetière », *Frontières*, vol. 7, n° 3, hiver 1995.
- Des Aulniers, Luce. « Lieu des morts et éloquences secrètes des vivants », *Frontières*, vol. 7, n° 3, hiver 1995.
- D'Etcheverry, Denis. « Les nouvelles ethnies, un changement dans les pratiques des maisons funéraires [au Québec] », *Frontières*, vol. 7, n° 3, hiver 1995.
- Dionne, Raymond. « Des trésors méconnus de notre patrimoine. Voici un circuit permettant de découvrir la richesse historique et artistique des cimetières de la région de Québec », *Le Soleil*, 10 novembre 1996.
- Dorval, Guy. *La géographie de la mortalité à Québec au XIX^e siècle : le cas des protestants ensevelis au cimetière Mount Hermon, Sillery, 1843-1883*, Université Laval, 1992.
- Droüin, François. « Le réseau des cimetières de Notre-Dame-de-Québec », *Paléo-Québec*, vol. 23, p. 45-58.
- Duval, Francis Y. and Ivan B. Rigby. *Early American Gravestones Art in Photograph*, New York, Dover Publications Inc., 1978.
- École d'architecture du paysage. *Le mont Royal : analyse visuelle*, présenté en collaboration avec l'École d'architecture du paysage de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, le Service de l'habitation et du développement urbain et le Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal, septembre 1988.

- Écomusée de l'Au-delà. *Colloque Le cimetière : maintenant, son futur, ses défis*, Montréal, 25-26 avril, 9-10 mai 1996.
- Ellis, Nancy and Hayden Parker. *Here Lies America*, New York, Hawthorne Books Inc., 1978.
- « Entrance to a National Cemetery », *Beaux Arts Institute of Design Bulletin*, Vol. 11, November 1934.
- Etlin, Richard A.. *The Architecture of Death : the Transformation of the Cemetery in eighteenth-century in Paris*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press, 1984.
- « Extension d'un cimetière, Paliano; Cimetière, Accuto », *Architecture d'aujourd'hui*, n° 222, September 1982.
- Farber, Daniel et Jessie Farber. « Making Photographic Records of Gravestones », *The Journal of the Association for Gravestone Studies*, vol. 1.
- Filev, Mike. *Mount Pleasant Cemetery, An Illustrated Guide*, Canada, 1990.
- Fixot, Michel et autres. *L'Église, le terroir*, Paris, Éditions du CNRS, 1989.
- Flynn, Raymond. *The Boston Experience : a Manual for Historic Burying Grounds Preservation*, 2nd edition, Boston Parks and Recreation Grounds Preservation, Boston, August 1989.
- Forbes, Harriette M.. *Gravestones of Early New England and the Men who Made them, 1653-1800*, New York, Da Capo Press, 1967.
- Forbes, Harriette M.. « Symbolic Gates in New England », *Old Time Northeast*, Vol. 24, October 1933.
- Freeman, John C.. « A Bibliography on the Rural Cemetery », *The American Life* V., 1965
- French, Stanley. « The Cemetery as Cultural Institution : The Establishment of Mount Auburn and the "Rural Cemetery" Movement », *American Quarterly*, Vol. 26, March, 1974.
- Gagnon, S.. *Mourir hier et aujourd'hui*, Québec, PUL, 1987.
- Gayle, Margot, David W. Look et John G. Waite. *Metals in America's Historic Buildings*, Washington, D.C., U.S.A. Department of Interior, 1980.
- Genest, Bernard. *Réflexion méthodologique sur un corpus d'objets funéraires*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, I.Q.R.C., 1979.
- Germain, Robert. « Le mausolée impérial de la famille Vener », *Cap-aux-Diamants*, vol. 4, n° 3, automne 1988.
- Gillon, Edmund V. Jr.. *Victorian Cemetery Art*, New York, Dover Publications Inc. 1972.
- Gosselin, Michel. *L'environnement juridique des cimetières catholiques romains*, Lévis, Jurinove inc. 1995.
- « Graceland », *Abitare*, n° 256, July 1987.
- Graveyard Restoration Handbook*. Old Graveyards Association, New Hampshire, 1984.
- Guay, Lorraine. « L'évolution de l'espace de la mort au Québec », *Continuité*, n° 49, avril 1991.
- Guay, Lorraine. « Géographie évolutive des nécropoles québécoises », *Frontières*, vol. 4 n° 1, printemps 1991.
- Guay, Lorraine. « Le cimetière vide », *Cahiers du CRAD*, vol. 10 n° 1, 1991.
- Hernandez, Peggy. « City-Citizen Partnership seeks \$ 6M for Repairs for Historic Cemeteries », *Boston Studies Globe*, 1988.
- Hill, J. B.. *Basic Elements of Memorial Design*, Evanston, Illinois, Monument Builders of North American, 1967.
- Howett, C.. « Living Landscapes for the Dead », *Landscape*, Vol. 21, n° 3, Spring 1977.
- Jackson, Kenneth, and Camilo Vergara. *American Cemeteries : The Trumpet Shall Sound*, Princeton, Princeton Architectural Press, 1986.
- Jammes, Françoise. *L'espace sacré et le sens de la mort au Québec : religiographie du cimetière de Terrebonne*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1982
- Jobidon, Hélène. « Le mausolée : une architecture nouvelle », *Continuité*, n° 49, printemps 1991.
- Jones, Mary Ellen. « Photographing Tombstones : Equipment and Techniques », Technical Leaflet, n° 92, American Association for State and Local History, Nashville.
- Kane, Thomas. « Cemetery Wall Restoration », *Bulletin*, Association for Preservation Technology, Vol. IX, n° 3, New Harmony, Indiana, 1977.
- Labbé, Thérèse. « L'objet funéraire : un imaginaire à explorer », *Continuité*, n° 49, avril 1991.
- Labbé, Thérèse. « Le cimetière Belmont : témoin d'un art et d'une culture funéraire », Ste-Foy, Université Laval, 1994.

- Lachapelle, Jean. « Libérer l'au-delà : Les cimetières et le développement durable », *Frontières*, vol. 7, n° 3, hiver 1995.
- Lanctot, B.. « A Walk through Graceland Cemetery : A Chicago Architecture Foundation Walking Tour », *Chicago Architecture Foundation*, 1988.
- Lapointe, Camille. « Lieux de culte et de sépultures au Québec », *Cap-aux-Diamants*, n° 26, été 1991.
- Lapointe, Guy. « Les pratiques funéraires actuelles dans l'Église catholique », colloque « *Le cimetière : maintenant, son futur, ses défis* », 25, 26 avril et 9, 10 mai 1996. Organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà. Actes du colloque.
- L'Architecture et la mort*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1982.
- Larochelle, Renée. « La société des disparus. La cité des morts, le cimetière, serait un dédoublement de la cité des vivants », *Au fil des événements*, avril 1994.
- Larose, Louise. « L'incinération : solution de rechange aux cimetières? », *Protégez-Vous*, novembre 1982.
- « La "Tendenza" en Italie; Concours pour l'agrandissement d'un cimetière, Urbino », *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 190, avril 1977.
- Lemieux, Raymond. « L'écriture du cimetière » coll. Les cahiers de recherches en sciences de la religion, n° 6, Université Laval, 1984.
- Lessard, Michel. « L'espace des défunts au Québec : un aménagement social », *Frontières*, vol. 7, n° 3, hiver 1995.
- Létourneau, Marc-Guy. *Répertoire et plans des cimetières de Saint-Étienne-de-Beaumont (Bellechasse), 1822-1996*, Beaumont, M.G. Létourneau, 1996.
- Linden, Blanche M.G.. « Tel l'Éden avant la chute. Les cimetières de Montréal dans le contexte du mouvement des cimetières "ruraux" de l'Amérique du Nord », *Frontières*, vol. 7, n° 3, hiver 1995.
- Linden-Ward, Blanche. *Silent City on a Hill : Landscapes of Memory and Boston's Mount Auburn Cemetery*, Ohio State University Press, Colombus, 1989.
- Linden-Ward, Blanche et Alan Ward. « Spring Grove, The Role of the Rural Cemetery in American Landscape Design », *Landscape Architecture*, September/October 1985.
- Lipsey, Ellen J.. « Boston's Historic Burying Grounds », *Bulletin Association for Preservation Technology*, Vol. XXI, n° 2, 1989.
- Ludwig, Allan I.. *Graven Images*, Middletown, Connecticut, Wesleyan University Press, 1966.
- Macaulay, Jane et Marcel Maussette. « Cimetière St- Matthew's, une option aux enjeux importants », *Continuité*, n° 21, Automne 1983.
- Mack, Robert C. et James S. Askins. *The Repointing of Historic Masonry Buildings*, Service Master Industries, Illinois, Downers Grove, 1979.
- Mayer, R.. « The Care of Old Cemeteries and Gravestones », *The Annual Journal of the Association for Gravestone Studies*, Vol. 1, 1980.
- Mckee, H.G., *Introduction to Early American Masonry*, National Trust for Historic Preservation Columbia University, Washington, D.C., 1973.
- Mckee, Harley G.. *Brick and Stone : Handicraft to Machine Building Early America*, The Carpenter's Company of the City and County of Philadelphia, 1976.
- Meyer, Richard E.. *Cemeteries and Gravemarkers : Voices of American Culture*, Ann Arbor, Michigan, UMI Research Press, 1989.
- Michelsen, H.M.. « Development of Mountain View Memorial Park, Oakland, CA », *Architect & Engineer*, Vol. 130, August 1937.
- « Military Cemeteries; Committee Report », *Landscape Architecture*, Vol. 35, January 1945.
- Milligan, Betty et Deborah Trask. *A Cemetery Survey, Teachers Manual*, Nova Scotia Museum Publication, Nova Scotia, 1972.
- Mimeault, Mario et Chantal Soucy. « Le Cimetière O'Hara à Gaspé », *Gaspésie*, vol. 29, n° 1, mars 1991.
- Morissette, Jérôme-René. *Sauvegarde des monuments de bronze*, Ministère des Affaires culturelles, Direction des communications, Québec, 1988.

- Morse-Cluley, Elizabeth. « Cemetery Art Fights for Life », *Historic Preservation National Trust for Historic Preservation*, Vol. 33, n° 4.
- Naff, C.. « Grave Reviews », *Travel-Holiday*, Vol. 166, November 1986.
- Naudé, Virginia Norton, ed.. *Sculptural Monuments in an Outdoor Environment, a conference held at the Pennsylvania Academy of Fine Arts, Philadelphia, November 2, 1983*. Philadelphia, Pennsylvania Academy of Fine Arts, 1985.
- « Nécropole de Nice », *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 235, octobre 1984.
- Newman, John J.. « Cemetery Transcribing : Preparation and Procedures », The American Association for State and Local History, Technical Leaflet 9, *History News*, Vol. 26, 1971.
- Ornamentation for Memorialization*, Evanston, Illinois, Monuments Builders of North America, 1967.
- Pelletier, Éric. *Évolution spatiale des cimetières du Trois-Rivières métropolitain : 1634-1993*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1993.
- Phillips, Morgan. « SPNEA-APT Conference on Mortar », *Bulletin of the Association for Preservation Technology*, Vol. 6, n° 1, 1974.
- Pike, Martha V., and Janice Gray Armstrong. *A Time to Mourn : Expressions of Grief in Nineteenth Century America*, Stony Brook, New York, The Museums at Stony Brooks, 1980.
- Pimenta, S.. « Grave News of London Cemetery », *Town and Country Planning*, Vol. 57, February 1988.
- Plumb, J.C.. « Woodlawn Cemetery at New York », *American Landscape Architecture*, Vol. 7, octobre 1932.
- « Princeton Memorial Park », *Werk*, Vol. 64, July 1977.
- Projet de conservation pour le cimetière Mont-Royal à Montréal*, Williams, Ron, Asselin, Ackaoui, Consultants en Architecture de Paysage, nov. 1990.
- Roy, Pierre-Georges. *Les cimetières de Québec*. Levis, 1941.
- Saint-Arnaud, Jocelyne. « Éditorial. La mémoire du temps », *Frontières*, vol. 7, n° 3, hiver 1995.
- Saint-Pierre, Line, et Liette Côté. « Ethnicité et rituel funéraire », *Frontières*, vol. 3, n° 3, hiver 1991.
- Service de l'habitation et du développement urbain, *Le mont Royal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges*, 200 fiches totalisant 4 cartables, juillet-août 1988.
- Simonds, O.C.. « Graceland at Chicago », *American Landscape Architecture*, Vol. 6, January 1932.
- Sloane, David-Charles. *The Living among the Dead : New York State Cemetery Landscapes as Reflections of a Changing American Culture to 1949*, University Microfilms International, Ann Arbor, Michigan, 1985.
- Sloane, David-Charles. « La conservation des souvenirs privés : le cimetière américain [du 19^e siècle au 20^e siècle] et la commémoration publique », *Frontières*, vol. 7, n° 3, hiver 1995.
- Smith, A. L.. « Graveyard Memorials in British Stone », *Royal Institute of British Architects Journal*, Vol. 39, December 19, 1981.
- Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières, inc. et Ministère des Affaires culturelles du Québec, *Le cimetière St-James*.
- Sramek, Jiri. « Determination of the Source of Surface Deterioration on Tombstones at the Old Jewish Cemetery in Prague », *Studies in Conservation*, n° 25, 1980.
- Strangstad, Lynette. *A Graveyard Preservation Primer*, American Association for State and Local History and Association for Gravestone Studies, Nashville, Tennessee, 1988.
- Strangstad, Lynette. *Preliminary Site Evaluation at the Old Burying Ground Halifax*, Nova Scotia, April 1990.
- Sussman, Gail. *Strategies to Protect Heritage Cemeteries, Cemetery Conservation Workshop*, Baden, September 26, 1990.
- Symbols : The Universal Language*, Worthington, Ohio, American Monument Association, 1982.
- Taillon, Marthe. « Les corbillards », *Continuité*, n° 49, hiver 1991.
- Tatum, George B.. « The Emergence of American School of Landscape Design », *Historic Preservation*, Vol. 25, April-June 1973.
- Taylor, Veronica. « Caring for your Local Cemetery », Illinois Preservation Series, n° 9.

- Trask, Deborah. « Using Technology to Record a Cemetery », *Newsletter of the Association for the Gravestone Studies*, Vol. 13, Winter 1989/90.
- Trépanier, Paul. « Propos. Autour de la mort : un mythe bien tenace », *Continuité*, n° 49, hiver 1995.
- Trivick, Henry H.. *The Picture Book of Brasses in Gilt*, New York, C. Scribner, 1971.
- Untracht, Oppi. *Metal Techniques for Craftsmen*, Garden City, New York, Doubleday & Co., Inc., 1968.
- Volant, Éric. « La cohabitation des vivants et des morts », colloque « *Le cimetière : maintenant, son futur, ses défis* », 25, 26 avril et 9, 10 mai 1996. Organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà. Actes du colloque.
- Walton-Potter, Elisabeth. *Cemeteries and the National Register of Historic Places*, Oregon and Recreation Division, Salem, 1987.
- Walton-Potter, Elisabeth. *How to Evaluate and Nominate Burial Places*, SHPO, Oregon, 1989.
- Warenwright, N.M., « Lichen Removal from an Engraved Memorial to Walt Whiteman ». *APT Bulletin*, Vol. 18, n° 4 : 1986.
- White, Anthony G.. *The Architecture of Cemeteries : a Selected Bibliography*, Monticello I11, Vance Bibliographies, 1989.
- Yarrow, Henry C.. « A Further Contribution to the Study of the Mortuary Customs of the North American Indians », *Smithsonian Institution-Bureau of Ethnology First Annual Report 1879-1880*, 1881.
- Zanger, J.. « Mount Auburn Cemetery : The Silent Suburb », *Landscape*, Vol. 24, n° 2, 1980.
- Zielinski, A.K.. *Cemetery Conservation*, Manuscript.
- Zieleinski, A.K.. *Conservation of Cemeteries, The Treatment, Repair, and Maintenance of Cemetery Objects and their Environment*, Robert Seymour & Associates Ltd, Mississauga, 1988.

Sites Internet

- | | |
|--|---|
| Baris Funeral Home
http://www.epix.net/~abaris/index.html | The Grief and Memorialization Information Center– The Falk Funeral Home, Inc.
http://www.grief.com/ |
| Cremation Oriented Project Engineering (C*O*P*E) – Elder Davis, Inc.
http://www.cremationinfo.com/ | GriefNet–Rivendell Resources
http://rivendell.org/index.html |
| The Dark Side of the Web
http://cascade.cascade.net/dceme.html | Internet Cremation Society
http://www.cremation.org |
| Death, Dying and Grief Resources
http://www.cyberspy.com/~webster/death.html | National Cemetery System–U.S. Department of Veterans Affairs
http://www.va.gov/cemetery1index.html |
| DeathNET
http://www.islandnet.com/~deathnet/opentest2.html | The Natural Death Centre
http://newciv.org/worldtrans/naturaldeath.html |
| The Funeral Information Page–Armstrong Funeral Home
http://www.funeral.net/info/fninfo.html | New Orleans Cemeteries–Cities of the Dead
http://www.yatcom.com/neworl/lifestyle/cemetery.html
http://www.webcorp.com/images/nocems.html |
| Funeral Service Center
http://www.funeral.com/ | Tod (death)
http://ourworld.compuserve.com/homepages/KMedeke/tod.html |

L'Écomusée de l'Au-Delà

Le concept d'écomusée est récent. Le mot fut prononcé pour la première fois en 1971 par Hugues de Varine, directeur du Conseil International des Musées. Contrairement au musée traditionnel, l'écomusée s'intéresse à un territoire donné, avec son environnement, son patrimoine et son développement, et engage la participation de toute la population concernée à ses opérations. L'Écomusée de l'Au-Delà est né le 17 septembre 1991. Il s'intéresse à un territoire physique, les cimetières, et à un territoire thématique, la mort et l'au-delà.

Les objectifs

L'Écomusée de l'Au-Delà est un organisme sans but lucratif qui vise à :

- 1- préserver et faire connaître le patrimoine paysager, culturel et historique des cimetières de Montréal, particulièrement ceux du mont Royal;
- 2- encourager l'exploration de toutes les facettes des thématiques de la mort et de l'au-delà.

Les activités

- | | | |
|------|--------------|--|
| 1991 | Exposition : | « <i>La fête des morts</i> » |
| 1992 | Exposition : | « <i>In mémontreal</i> » (l'évolution des modes de sépulture à Montréal depuis 350 ans) |
| 1993 | Colloque : | « <i>Le cimetière : de la mémoire à l'oubli</i> ».
Organisé en collaboration avec le Centre d'étude sur la mort de l'UQAM. |
| 1996 | Colloque : | « <i>Le cimetière, maintenant, son futur, ses défis</i> ».
Étape préliminaire de réflexion à la suite de la démarche entreprise par le cimetière Notre-Dame-des-Neiges en vue de se doter d'un plan directeur pour les ans à venir. |
| 1997 | Colloque : | « <i>Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir</i> ». |

Interventions dans les médias à propos de la thématique des cimetières.

Les projets

- Expositions thématiques
- Conférences, films, colloques
- Circuits de visites guidées
- Restauration de monuments
- Centre d'interprétation
- Bibliothèque
- Ateliers de formation
- Événement culturel bénéfice pour l'an 2000



(Photo : Alain Tremblay, Écomusée de l'Au-Delà)

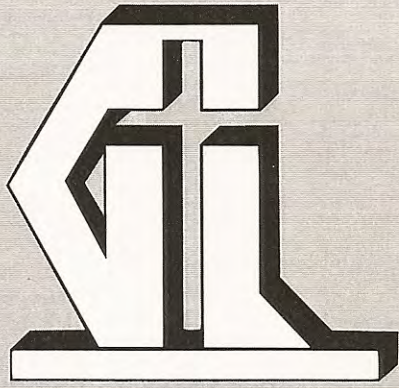
Un citoyen voit, au cours d'une promenade en voiture au cimetière, une construction funéraire en pierre qui s'est écroulée. Il s'agit d'un faux sarcophage, un caisson auparavant soutenu par quatre piliers sculptés. Les parois latérales portent des plaques, et au-dessus, une autre plaque, brisée celle-là, présente l'épithaphe. Tant qu'aux piliers, un est devenu irrécupérable, deux autres apparaissent réparables et le quatrième est bien conservé. Après évaluation, et estimant la restauration de l'ensemble irréalisable, notre visiteur décide de garder et d'emporter chez lui le pilier en bon état. Quelle n'est pas sa surprise de voir, lors d'une visite subséquente, le monument à nouveau debout et restauré. Le pilier irrécupérable et le pilier manquant ont été remplacés par deux piliers neufs en béton. Les deux autres piliers ont été réparés, les plaques latérales, remises en état, et celle du dessus a été recollée. Le tout a été redressé et assemblé. L'effet final est, malgré tout, déplorable.

Qu'est-ce qui aurait du être fait?

Aujourd'hui, prenons le temps

GRANITE LACROIX INC.

Vous désirez être informés:



Granite Lacroix inc.

- Fabrication de monuments
- Règlements des cimetières
- Lettrage
- Urnes funéraires
- Rénovation, réparation
- Sculptures
- Ornements
- Photos et cartes de remerciements

EXEMPLE D'UN TRAVAIL DE RESTAURATION



Avant



Après

1735, boul. des Laurentides, Vimont, Laval, Québec H7M 2P5

Tél.: (514) 669-7467